This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNALES D'ESPAGNE ET DE PORTUGAL, AVEC LA DESCRIPTION DE CES DEUX ROYAUMES.

Divisé en huit Volumes.

TOME SEPTIEME.

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNALES D'ESPAGNE ET DE PORTUGAL,

Contenant tout ce qui s'eſt paſſé de plus important dans ces deux Royaumes & dans les autres Parties de l'Europe, de même que dans les Indes Orientales & Occidentales, depuis l'établiſſement de ces deux Monarchies juſqu'à préſent.

AVEC

La DESCRIPTION de tout ce qu'il y a de plus remarquable en Eſpagne & en Portugal. Leur ETAT PRESENT, leurs INTERETS, la forme du GOUVERNEMENT, l'etendue de leur COMMERCE, &c.

PAR DON JUAN ALVAREZ DE COLMENAR.

Le tout enrichi de CARTES GEOGRAPHIQUES, & de très belles FIGURES en Taille-douce.

TOME SEPTIEME.

E 5

CANTON DE VAUD BIBLIOTHEQUE CANTONALE

A AMSTERDAM.

Chez FRANÇOIS L'HONORE' ET FILS.

M. DCCXLI.

Digitized by Google

Digitized by Google

DESCRIPTION
ET
DELICES
D'ESPAGNE
ET DE
PORTUGAL.

De la Fête des Taureaux.

LA Fête des Taureaux eſt le plus grand & le plus magnifique divertiſſement qu'il y ait en Eſpagne. Tous les Eſpagnols l'aiment à la folie, & il n'y a point de bonne Ville dans tout le

Digitized by Google

Royaume, où il n'y ait une grande place publique, destinée à cette sorte de fête, & où on ne la célèbre une fois par an. Il n'y a pas même jusqu'aux Païsans qui ne courent les Taureaux à pied, la lance à la main, dans leurs Villages.

Ces Fêtes sont d'un grand apparat, & d'une fort grande dépense, on n'en célèbre aucune à Madrid, qui ne coute quarante mille écus au Roi. Je vai les décrire de la manière dont on les célèbre à Madrid, & l'on pourra juger par-là de ce qui se fait dans les autres Villes, car il n'y a aucune différence à ce sujet, que du plus au moins.

Lorsque le Roi a résolu d'ordonner la célébration de cette Fête, on la publie deux ou trois jours par avance. On la célèbre à Madrid dans la Plaça-Mayor, & à Lisbonne dans la Place Royale, ou le Terreiro do Paço, qui est à côté du Palais Royal, tellement que le Roi de Portugal peut la voir des fenêtres de son Palais; au-lieu que le Roi d'Espagne est obligé de sortir du sien.

On voit une réjouissance universelle, quand cette Fête est publiée, ce ne sont que jeux & que ris, & la veille de

Digitized by Google

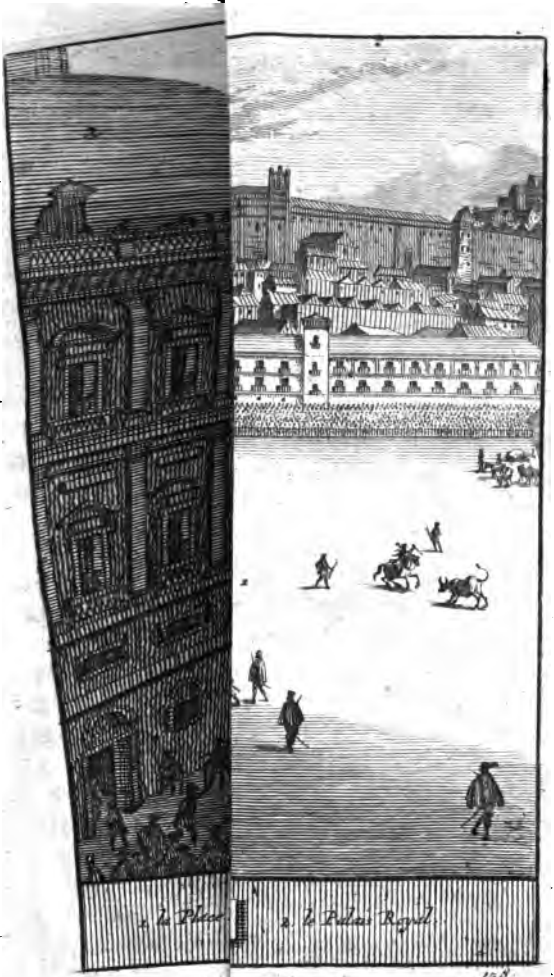

Digitized by Google

Digitized by Google

de la journée désirée, on se promène le soir dans la place, où l'on va voir les préparatifs de la Fête. On y entend de tous côtés la musique de divers instrumens; & ce jour-là est tellement consacré à la joie, qu'il est permis de faire des bouffonneries & de se dire des sottises, qui dans un autre tems attireroient des coups de poignard.

On va quelques jours auparavant dans les montagnes d'Andalousie, où sont les Taureaux sauvages les plus furieux, que l'on prend par stratagême. On fait des palissades le long des chemins, de trente à quarante lieues de longueur, on y conduit des vaches dressées à ce manège, qu'on nomme Mandarines: elles s'enfoncent dans les bois, les Taureaux sauvages les approchent, elles les fuient, & ceux-ci les poursuivent, de cette manière elles les attirent dans les palissades qu'on a préparées, & les conduisent jusqu'à Madrid. Mais il arrive quelquefois que ces Taureaux se voyant dupés, veulent rebrousser chemin, & retourner dans leurs forêts: pour prévenir cela, des hommes bien montés, & armés de demi-piques, les arrêtent, & les obligent de poursuivre leur route, mais

Digitized by Google

cela ne ſe fait pas quelquefois ſans qu'il y ait des coups donnés & du ſang répandu.

Tandis qu'on eſt occupé à cette chaſſe, d'autres dreſſent une grande écurie qu'on nomme Toril, au milieu de la place où le combat ſe doit faire, & ils la font aſſez ſpacieuſe pour en pouvoir contenir trente à quarante.

On conduit les Taureaux dans cette écurie, & l'on a quelquefois bien de la peine à les y faire entrer. Quand ils ſe ſont aſſez repoſés, on les fait ſortir les uns après les autres, & de jeunes païſans forts & robuſtes, nommés Heradores, viennent, & les prenant l'un par les cornes, & l'autre par la queue, les marquent d'un fer chaud à la cuiſſe, & leur fendent les oreilles : tout cela ne ſe fait pas ſi tranquillement, qu'il n'y ait auſſi quelquefois du ſang répandu.

J'ai déja remarqué que cette place eſt entourée de maiſons à cinq étages, dont chacun eſt orné d'un rang de Balcons. Tous ces Balcons ne ſont pas au pouvoir des propriétaires pour ce jour-là, mais le Roi en diſpoſe comme il lui plait, & les donne à qui il veut.

Le

Digitized by Google

Le Balcon du Roi eſt au milieu de l'un des côtés, plus ſpacieux & plus avancé que les autres, tout doré, fermé de rideaux, qu'il tire quand il ne veut pas être vu, & couvert d'un dais magnifique.

A la droite du Roi ſont les Balcons de tous les Conſeils; on les reconnoit à leurs Armes, en broderie d'or ſur leurs tapis.

De l'autre côté ſont, le Corps de Ville, les Grands d'Eſpagne, & les Magiſtrats, chacun ſelon ſon rang, placés aux dépens du Roi, & de la Ville, qui loue les Balcons.

Les Ambaſſadeurs des têtes couronnées, de Religion Catholique, ont leurs Balcons vis-à vis de celui du Roi; mais ceux d'une autre Religion n'y paroiſſent point. Le reſte eſt loué par les particuliers, qui en donnent juſqu'à vingt & trente piſtoles.

On ſable la place, on la ferme de hautes barrières, & l'on y élève, de trois côtés, des échaffauts en manière d'amphithéâtre, qui tiennent depuis le niveau du pavé juſqu'au prémier rang de Balcons. Chaque place de cet échaffaut ſe loue, & la moindre eſt d'un écu: la Ville retire ce qui en

Digitized by Google

provient, & cela ſert aux dépenſes de la Fête.

Le matin on abandonne cinq ou ſix Taureaux à la populace, qui les court à pied, la lance à la main, depuis dix heures juſqu'à midi.

L'après-midi chacun va ſe placer à ſon poſte, & tous les galans Eſpagnols ne manquent pas d'employer juſqu'au dernier ſou qu'ils ont, pour faire placer commodément leur Maitreſſe, & pour lui faire préſenter quelque collation ; & tel n'aura pas de pain chez lui, qui ne fera pas difficulté d'engager tout ce qu'il a vaillant, pour ne pas manquer à ſon amour.

Il faut avouer que cette Fête eſt de la dernière magnificence, & que c'eſt le plus beau ſpectacle, qui ſe puiſſe voir. Tous ces cinq rangs de Balcons, de tous les côtés de la place, tendus de tapis magnifiques, de velours, de diverſes couleurs, en broderie d'or, occupés par tout ce qu'il y a de plus beau, de plus grand, & de plus conſidérable en Eſpagne, & les échaffauts auſſi, chargés d'une infinité de monde, préſentent aux yeux, de toutes parts, des ſujets d'admiration. Dans ce jour-là les Dames paroiſſent à découvert,

&

Digitized by Google

& ſans les mantes dont elles ont coutume de ſe couvrir ; elles n'oublient rien pour relever l'éclat de leur beauté, & ſe chargent de tout ce qu'elles ont de meilleur & de plus brillant, en or & en pierreries.

Mais ſi la Fête eſt belle & magnifique, il faut avouer auſſi que le ſujet n'en eſt pas fort édifiant, & que ces combats ſanglans ne s'accordent pas trop bien avec les règles du Chriſtianiſme. C'eſt pourquoi les Papes ont ſouvent voulu les abolir, mais les Eſpagnols, qui en ſont enchantés s'y ſont oppoſés ſi fortement, qu'on les a laiſſés en repos là-deſſus ; & l'on a trouvé le tempéramment d'attacher ce jour-là des Indulgences à quelques Egliſes, pour ceux qui s'expoſent au danger d'être tués par les Taureaux.

Les Ambaſſadeurs & les perſonnes de qualité entrent, portés dans de ſuperbes caroſſes, & font le tour de la place, après quoi ils vont occuper leurs Balcons ; pluſieurs Cavaliers vont après eux, & font auſſi le tour de la place, montés ſur des chevaux richement caparaçonnés, & vont ſaluer les Dames de leur connoiſſance.

Lorſque leurs Majeſtés ſont entrées,

Digitized by Google

& placées dans leur Balcon, les trois compagnies des Gardes entrent dans la place, ayant à leur tête leurs Capitaines & leurs Lieutenans, qui sont des hommes de la prémière qualité, montés sur les plus beaux chevaux, qu'ils peuvent trouver, & tandis que les Gardes se rangent sous le Balcon du Roi, les Capitaines & les Lieutenans, avec le bâton de commandement à la main, marchent tous quatre de front, & font plusieurs tours par la place, pour donner les ordres nécessaires. Après eux vient le Corps de Justice, qui fait aussi le tour de la place, suivi de quelques Agouazils, ou Sergens, qui ont soin de prendre garde qu'il ne se fasse aucun désordre. Ils sont tous à cheval, & fort bien montés.

Quand tous ces tours sont faits, le Roi donne un signal de son mouchoir, pour faire ce qu'on appelle le *despojo de la plaça*, c'est-à-dire, pour vuider la place de toute la canaille qui s'y jette en foule, & la faire sortir de l'enceinte des barrières: cela étant fait, on arrose la place par le moyen d'une cinquantaine de tonneaux d'eau, trainés sur des charettes.

Les Gardes se rangent fort serrés les

les uns contre les autres, parce qu'il n'y a point de barrière ni d'échaffaut de leur côté, & lorsqu'un Taureau vient à eux, il ne leur est pas permis de reculer d'un pas, tellement qu'ils n'ont point d'autre ressource, que la pointe de leur halebarde, qu'ils présentent à ces animaux furieux, & lorsqu'ils en tuent quelqu'un, ils en ont le profit.

Les Torréadors, ou les Cavaliers qui doivent combattre les Taureaux, paroissent ensuite bien montés, & suivis de quarante à cinquante Estaffiers, chargés de leurs livrées, qui leur portent des faisceaux de Réjones; ce sont des espèces de Lance, d'un bois fort fragile, de 4 à 5 pieds de longueur, avec un long fer pointu. Ils saluent Leurs Majestés & toute l'Assemblée, demandent au Roi la permission de combattre, & après l'avoir reçue, ils se séparent, & chacun va saluer les Dames de sa connoissance; tout cela se fait au bruit des trompettes, dont les fanfares rétentissent de tous côtés.

Pour avoir l'honneur de combattre les Taureaux à cheval, il faut être Gentilhomme, & connu pour tel. Les Roturiers peuvent aussi les combattre, mais il faut que ce soit à pied. Le Roi

Digitized by Google

donne la clé du Toril à ſon Prémier Miniſtre, & celui-ci la jette à un Algouazil, qui va ouvrir la porte, pour faire ſortir le Taureau dans la place. On tient une forte échelle derrière la porte, & celui qui l'ouvre, monte inceſſamment ſur le couvert pour ſauver ſa vie, car l'animal a cet inſtinct de chercher ſon homme derrière la porte, pour le tuer s'il l'atrape.

L'Algouazil ſe retire au galop, & comme il ne lui eſt pas permis de ſe défendre, toute ſa reſſource eſt en la viteſſe de ſon cheval; encore eſt-il en grand riſque, parce que cet animal court auſſi vite qu'un cheval, & ſe tient même plus ferme. On le voit courant & bondiſſant par la place, il exhale un épais brouillard de ſes narines, les valets l'excitent encore d'avantage par leurs cris & par leurs ſiflemens, & ces hommes qui ſont entrés, pour combattre à pied, achevent de le rendre furieux, en lui jettant des flêches, & de petits traits pointus, garnis de papier découpé.

Les Cavaliers ne le combattent pas tous à la fois, il n'y a que le prémier auquel il s'adreſſe; les autres ſe retirent, ſans ſortir néanmoins de la barrière,

Digitized by Google

rière, & ne combattent que lorsque l'animal vient a eux. Celui qui est engagé au combat, ne doit se servir d'autre chose que de ses Lances ou Réjones, & il ne lui est permis de prendre l'épée ou le sabre, que lorsqu'il a reçu quelque desavantage de la part du taureau, ce qu'ils appellent être *empegno:* comme par exemple, quand le Taureau a blessé le Cavalier ou bien son cheval, ou qu'il lui a fait tomber son chapeau ou son manteau, alors il est engagé d'honneur à vanger cet affront, & il peut tirer l'épée.

L'adresse de ce Duel consiste à savoir porter le Réjon ou la Lance si adroitement sur le Taureau, que le fer reste fiché dans sa chair, & le tronçon demeure dans la main du Cavalier. La manière de le combattre avec succès est d'aller au pas du cheval au devant de lui, de lui planter le Réjon en le côtoyant; &, après le coup fait, de piquer incessamment des deux pour passer derrière, parce que l'animal ne se tourne point. Lorsqu'ils le combattent avec l'épée, ils font paroitre leur adresse à la lui enfoncer sur le front entre les deux cornes, c'est un coup mor-

Digitized by Google

mortel, & la bête tombe à l'instant par terre.

Lorsque quelqu'un fait un pareil coup, on entend par-tout les acclamations de *Vitor*, *Vitor*, & celui qui l'a fait remporte le prix. Mais tout cela ne se passe pas sans qu'il y en ait toujours quelqu'un de tué, ou de blessé, & le moins qui arrive est la perte de quelque cheval.

Dès que le Taureau est tué, la canaille y accourt, & le déchire de mille coups d'épée, les Algouazils le font emporter hors des barrières, sur des mules, fort proprement enharnachées, auxquelles on l'attache avec des cordons de soie.

La fête dure trois ou quatre jours, & chaque jour on court ordinairement quinze ou vingt Taureaux. Lorsqu'un Taureau résiste trop longtems, & qu'on en veut faire sortir un autre, on le fait combattre contre des Dogues, & c'est un spectacle fort divertissant.

Ces Dogues sont bassets, mais forts, tellement acharnés, qu'ils ne lâchent jamais prise : quelquefois le Taureau les attrape de ses cornes, & les fait sauter

Digitized by Google

ſauter en l'air, mais ils reviennent à la charge avec plus de furie, & le harcèlent en toutes manières, lui montant ſur le dos, lui déchirant les oreilles, & tâchent ſur-tout de le ſaiſir par le muſeau.

De ceux qui combattent à pied, les uns tiennent une eſpèce de demi-pique, dont le bois eſt épais & fort, & le fer long & large à proportion; ils ſe poſtent à la rencontre du Taureau un genou en terre, & quand ils ont frappé leur coup, ils ſe couchent promptement à terre, ou lui jettent leur manteau, leur chapeau ou quelque choſe de ſemblable à la tête, afin de l'embaraſſer, & d'avoir le tems d'eſquiver. On peut auſſi le faire ſans cela, parce que l'animal ferme les yeux avant que de frapper des cornes, mais il faut bien de l'adreſſe & de la préſence d'eſprit. D'autres ſont aſſez hardis pour lui planter un poignard entre les deux cornes, dans le tems qu'il paſſe à côté d'eux. On en voit qui ſont aſſez leſtes, pour lui ſauter ſur le dos, & s'y tenir à chevauchon, le prenant par les cornes, nonobſtant toute ſa furie.

Enfin il arrive toujours quelque choſe à ces ſortes de ſpectacles, qui divertit.

Digitized by Google

tit le monde, mais il n'y en a point qui ne ſe termine par la mort de quelque perſonne. Cependant les Eſpagnols y ſont ſi accoutumés, qu'ils ne trouvent pas la Fête belle, s'il n'y a eu bien du ſang répandu.

Des Univerſités. Du génie de la Nation Eſpagnole. Langues qui ſont en uſage en Eſpagne. Proverbes, ou façons de parler qui ſont particulières aux Eſpagnols.

LEs Eſpagnols ont reçu de grands talens de la Nature, ils ſont capables de toutes les ſciences & de tous les Arts, & l'on y a vu de très grands hommes, mais depuis cent ou ſix vingts ans en-çà, les ſciences n'y ſont pas pouſſées bien loin.

Il y a un grand nombre d'Univerſités, où l'on enſeigne toutes les Sciences, mais on ne voit pas qu'elles ſoient d'un fort grand fruit. La Jeuneſſe eſt débauchée, & les Profeſſeurs enſeignent moitié en Latin, moitié en Eſpagnol; il y a bien des Etudians fort avancés, qui ne ſavent pas parler Latin. Cela vient en partie de leur pareſſe, & de l'horreur qu'ils ont pour la

Digitized by Google

la peine & pour le travail; & en partie de la contrainte où ils sont tenus, qui émouſſe toute la vivacité des eſprits.

Les Profeſſeurs ne liſent que pendant une demi-année: on s'attache peu à la Théologie, mais beaucoup à la Juriſprudence. Lorſqu'il ſe fait une diſpute publique, le Profeſſeur qui préſide eſt dans une Chaire élevée, couvert d'un manteau de tafetas jaune, coiffé d'un bonnet avec un petit cordon, & une aigrette attachée à l'un des côtés. Le Répondant eſt dans une autre chaire au deſſous de celle du Préſident, l'Oppoſant lui propoſe ſes argumens avec gravité, & quand il en a formé un, il tourne les yeux de tous côtés, comme pour mandier les ſuffrages de l'aſſemblée.

On étudie le Droit Romain & le Droit Canon dans les Univerſités, & outre cela chacun étudie les Coutumes particulières de ſa Province. On peut être Docteur en Droit en deux ans de tems, & remplir la charge d'Avocat. Il eſt vrai qu'ils ont le don de cacher admirablement bien leur ignorance: quand ils parlent, il ſemble qu'ils ne prononcent que des oracles, & quand ils

Digitized by Google

ils se taisent, on diroit que c'est un effet de leur modestie.

On compte vingt-deux Universités en Espagne, savoir, une dans le Royaume de Léon, qui est Salamanque, fondée en 1200 par Alfonse IX, & considérablement amplifiée par Alfonse surnommé le Sage en 1254. Le Pape Martin V en confirma les Constitutions, & lui accorda de nouveaux Privilèges en 1423. C'est sans contredit la plus fameuse de toutes pour ce qui regarde la Théologie, les Canons, l'interprétation des Ecritures, & le Droit Civil. Il y a 72 Professeurs qui ont des appointemens considérables. Elle est aggrégée à celle de Paris; desorte que les Gradués de l'une ont rang dans les Assemblées de l'autre du jour de leur réception.

Six dans les deux Castilles, qui sont Palencia, fondée en 1200. Valladolid, fondée en 1346. Elle est aggrégée à celle de Paris, de même que Salamanque: Siguença, fondée en 1471 par le Cardinal Ximénès: Tolède, fondée en 1475, & amplifiée en 1520, 1529, 1532, 1535, & 1581. Avila, fondée en 1445, confirmée & amplifiée en 1538 par le Pape Grégoire XIII; &

Al-

Digitized by Google

Alcala, fondée ou plutôt réédifiée par le Cardinal Ximénès en 1498. Il y a 42 Professeurs. C'est la plus célèbre de toute l'Espagne après celle de Salamanque. Elle est aggrégée à celle de Paris.

Quatre dans l'Andalousie, qui sont Séville, fondée en 1504. Grénade, fondée en 1531. Baëça, fondée en 1533; & Ossune, fondée en 1549.

Deux en Arragon, qui sont Huesca, fondée en 1354; & Sarragosse, fondée en 1474, & confirmée en 1478.

Trois dans le Royaume de Valence, qui sont Valence, fondée en 1470. Gandie, fondée en 1549; & Orihuéla, fondée en 1555, & confirmée en 1569.

Trois dans la Catalogne, qui sont Lérida, fondée en 1300. Tortose, fondée en 1540; & Tarragone, fondée par Philippe II.

Une dans le Royaume de Galice qui est St. Jaques de Compostelle, fondée en 1532.

Une dans la Province de Guipuscoa, qui est Oñate, fondée en 1543.

Une dans la Principauté des Asturies, qui est Oviédo, fondée en 1580.

Digitized by Google

Et une dans le Royaume de Navarre, qui eſt Pampelune, fondée en 1608.

Après celles de Salamanque, de Valladolid & d'Alcala, qui ſont les plus célèbres, non ſeulement de toute l'Eſpagne, mais même de toute la Chrétienté, ſi on en excepte celle de Paris, celles de Séville, de Sarragoſſe, de Valence, & de Lérida l'emportent ſur toutes les autres. Celle de Valence eſt fort renommée pour la Médecine. Celles de Tortoſe, d'Orihuéla, & de Pampelune, ſont ſi peu de choſe qu'il ne vaut preſque pas la peine d'en parler, car à peine y reçoit-on quelques Maîtres-ès-Arts.

En 1717, le Roi Catholique pour récompenſer la fidélité & les maux que les habitans de la Ville de Cerbéra en Catalogne ſouffrirent durant la dernière guerre, y fonda une Univerſité, & ordonna que les fonds de toutes les autres qui ſont établies dans la Province y ſeroient tranſportés, & qu'elles ſeroient ſupprimées.

Lorſque l'empire des Maures étoit floriſſant en Eſpagne (*), ils avoient des

(*) Il y a à préſent deux Académies en Eſpa-

Digitized by Google

des Académies célèbres, tandis que toute la Chrétienté, & l'Espagne en particulier, étoit ensévelie, dans une ignorance pitoyable. Les Chrétiens mêmes ne faisoient point difficulté d'y aller étudier, pour y apprendre l'Astronomie, & la Philosophie. C'est là qu'ont vêcu ces savans Arabes, Ibn Sina ou Avicenna, Ibn Roa, ou Averroès, Almanzor, Messahallah; c'est là que divers habiles Juifs ont écrit les Ouvrages que nous avons d'eux, les Rabins Aben Ezra, Moïse fils de Maymon, A. Zacuth, le Voyageur Benjamin, Moïse Kimchi, ses deux fils David & Joseph, Abarbanel, & quelques autres.

Lorsque les Sciences se rétablirent en Espagne vers le commencement du XVI

pagne, l'une à Séville, où l'on traite de la Physique & de quelques questions touchant les Sciences & les Arts; l'autre à Madrid, où l'on ne traite que de la perfection de la Langue Castillane. Cette dernière a été fondée en 1713. Elle est composée de 24 Académiciens qui s'assemblent une fois par semaine. Leurs Statuts sont à peu près semblables à ceux de l'Académie Françoise. Elle doit son établissement au Duc d'Escalona, si connu dans la République des Lettres par sa profonde érudition.

Digitized by Google

XVI Siècle, il y eut d'habiles gens & de véritablement grands hommes : Diégo Covarruvias, Martin d'Aſpilcuéta, Antoine, Auguſtin, Vergara, Ferd. Vaſquez, Chriſtophle Véga, les deux Nonius ou Nugnez, Louïs Vivez, Antoine Pérès, Jérôme Zurita, Alvaro Gomez, Jérôme Oſorius, André Reſendius, Arias Montanus, Villalpandus, Mariana, Salméron, & un bon nombre d'autres, dont il ſeroit trop long de faire l'énumération.

Dans l'Antiquité l'Eſpagne a produit auſſi de grands hommes. Parmi les Payens on a vu les Empereurs Trajan, Adrien, les deux Sénèques, le Père Poëte & Rhétoricien, & le fils Philoſophe Stoïcien, & le Poëte Lucain, tous trois natifs de Cordoue; le Poëte Martial natif de Bilbilis, le Rhéteur Quintilien natif de Calahorra, le Géographe Pomponius Méla, & Columella. Parmi les Chrétiens Eſpagnols des prémiers ſiècles, on a vu Vigilantius, Prudentius, différent du Poëte Gaulois; Paul Oroſe, Hiſtorien, diſciple & ami de S. Auguſtin & de St. Jérôme; Aquilius Sévérus, le grand Oſius Evêque de Cordoue, Juvencus, Avitus, Martianus, Fulgence, Ildefonſe Ar-

Digitized by Google

Archévêque de Tolède, Iſidore Archévêque de Séville; & dans un ſiècle ténébreux Alfonſe X, Roi de Caſtille, de qui nous avons les tables d'Aſtrologie, qu'on nomme Alfonſines.

La Nation Eſpagnole, généralement parlant, n'a pas de goût pour les Belles-Lettres, & l'on peut compter entre les prodiges quand elle produit un vrai Savant, avec quelque idée de la raiſon pour les compoſitions juſtes, & quelque teinture des Arts nobles, & de la ſublimité des Anciens. On l'éprouve même dans la lecture des Ouvrages qui nous ſont reſtés des Poëtes Latins originaires d'Eſpagne, dans laquelle l'imagination vive & féconde étouffe le jugement, & où parmi trop d'éclat il ſe voit fort peu de ſolidité & de raiſonnable lumière.

Le feu de l'imagination ne manque pas aux Eſpagnols, mais c'eſt tout: & non ſeulement ils n'ont point de ſens, mais ils le mépriſent, & croyent que c'eſt une vertu de ſtupide, ſans éclat & ſans action. Point de connoiſſance d'Hiſtoire, point de Chronologie, point de Géographie, point d'Art Poëtique, point d'Art Oratoire. Tout leur fait n'eſt que *Agudézas*, & en ce-

là ils font consister tout le mérite de l'esprit: pour les Langues anciennes, il ne se peut dire combien ils les entendent peu. Il fait bon entendre leur Mariana là-dessus. Tout le reste ne fait rien, & fait vanité même de ne rien savoir.

Le Talent de leurs meilleurs Poëtes est renfermé dans la bonté de leur langage comme Grammatical, & non pas comme Oratoire ni Poëtique. Ils n'ont que de la pureté & du nombre. Ils ne savent ce que c'est de l'Elocution noble & figurée qui est le propre jeu du Poëte & de l'Orateur. Ils ne sentent point la différence des fausses figures d'avec les légitimes; & croyent que celles qui s'écartent le plus du naturel sont les plus excellentes. En un mot ce ne sont qu'hiperboles, qu'extravagances; que Cacozelles.

Pour voir combien les Espagnols sont ridicules en matière de Comédies, il ne faut que lire *el Arte nueva de Comedias*, de leur Coriphée Lopez de Véga, où il tombe d'accord en termes formels, de sa barbarie, & de celle de sa Nation, à cet égard, avouant que toutes ses Comédies sont généralement irrégulières, & qu'il les a faites ainsi pour

Digitized by Google

pour complaire à ſes Compatriotes & pour les obliger à les acheter, rejettant ainſi ſon défaut ſur celui des Spectateurs, comme ſi chez eux l'extravagance ſeule étoit de miſe, & que la raiſon & la règle y fuſſent marchandiſes de contrebande.

Si l'on excepte un aſſez petit nombre de leurs Livres de Lettres humaines, les connoiſſeurs ne trouvent chez les Eſpagnols qu'enjouement & que barbarie. C'eſt ſans parler toutefois de la Politique, de laquelle ils ont de fort ſenſées productions, ni de la Théologie, où ils ſont aſſez habiles.

Mariana, & Vaſconcelos ſur ſon Hiſtoire de Jean Prémier de Portugal ſont deux excellens Hiſtoriens en Caſtillan. Il eſt vrai que Mariana doit à la France le mérite de ſon ſtile, ayant été nourri & élevé à Paris parmi les Savans François de ſon tems; & que Vaſconcelos étoit Portugais.

Il y a, comme nous l'avons déja dit, quelques bons Auteurs Eſpagnols anciens & modernes, mais ces ſolitaires Lumières ne percent qu'à peine au travers des brouillards qui les environnent. Cependant ils ne conçoivent

rien

Digitized by Google

rien au deſſus des Lazarillos, & des Quichotes, des Dianes de Montémajor, & des Paſtor de Filida; des Comédies à pluſieurs Jornadas, & des *Libros de entretenimiento.* Que ſi quelqu'un ſe veut tirer du commun, & chercher à élever ſon ſtile, comme Quévédo, le Gongora, & le Villamédiana, ils tombent auſſitôt ou dans l'extravagance, ou dans l'obſcurité.

Les Médecins, les Chirurgiens, les Barbiers, & les Tireurs de ſang, ſont quatre Corps ſéparés. Les Chirurgiens, (*Chirurganos*,) ne ſe mêlent que de la Chirurgie, & laiſſent à des *Sangréros*, comme on les appelle, le ſoin de ſaigner: & les *Barbéros* ſont la barbe. Leurs règles de Médecine & leur méthode, ſont un peu différentes de celles des autres Peuples, mais nous n'entrerons pas dans ce détail. Nous nous contenterons de donner ſeulement quelque idée de ce qui concerne les Médecins de la Cour, les Chirurgiens, & le Saigneur du Roi. Les Médecins qu'on nomme du Commun ſont obligés de viſiter les Domeſtiques du Roi, leurs femmes & leurs enfans toutes les fois qu'ils ſont appellés, ſans qu'il leur ſoit

Digitized by Google

soit permis de prendre aucune rétribution à peine de restituer le quadruple en cas de contravention.

Lorsqu'un Domestique du Roi est attaqué de quelque maladie dangereuse, ils doivent le visiter deux fois par jour; & lorsqu'elle n'est pas dangereuse, une fois seulement. Lorsqu'un Médecin de quartier est appellé par quelque Domestique malade, & qu'il ne le va pas visiter, ou qu'après l'avoir visité il ne continue pas à remplir les devoirs de sa Charge, on a recours à un autre Médecin, auquel on donne par jour huit Réaux de Vellon, qui se prennent sur les appointemens de celui qui a manqué à son devoir.

Les Médecins du Commun ne peuvent ordonner aucun remède dans l'Apoticairerie du Roi pour qui que ce soit que pour les Domestiques de Sa Majesté; & afin qu'il n'y ait aucune supercherie, il est obligé de marquer dans ses ordonnances le jour, le mois, l'an, le nom & l'emploi du Domestique pour lequel il ordonne, avec la rue dans laquelle il demeure.

Les Médecins doivent ordonner modérément pour toutes les choses qui se prennent par la Bouche, comme sont

Digitized by Google

la Salsepareille, les Conserves, le Sucre Candi, le Baume, l'Huile d'amandes douces, & autres choses. Et afin qu'ils n'abusent pas de leur pouvoir, il leur est défendu d'ordonner au-delà de deux ou trois onces tout au plus de Salsepareille, une ou deux onces d'Huile d'amandes douces, quatre onces de Juleps, supposé qu'ils ne soient pas mêlés avec d'autres remèdes; & lorsqu'ils le sont, ils peuvent ordonner jusqu'à six onces, deux ou trois onces tout au plus de Sucre-Candi, quatre onces de Miel rosat, & ainsi du reste à proportion. La quantité marquée dans leurs ordonnances doit être écrite tout du long, sans qu'ils puissent rien mettre en chiffre.

Lorsque quelque Domestique malade se trouve dans la nécessité, le Médecin qui le sert est obligé d'en avertir le Grand-Maître d'Hôtel, ou le Maître d'Hôtel de semaine, afin qu'il le secoure, & le Grand Aumonier, afin qu'il le visite & lui fasse fournir les choses dont il a besoin. Quand un Médecin du Commun est malade, ou que par quelque autre empêchement légitime il ne peut pas visiter ses malades, il est obligé d'en avertir le Grand Maître

re d'Hôtel, ou le Surintendant de la Maison, supposé qu'il y en ait un, afin qu'il nomme quelqu'un de ses Collégues pour remplir sa place. Lorsque quelque Officier ou Domestique du Garde-Joyaux, de la Garde-robe, de la Paneterie, de la Fruiterie, de la Cave, de la Saucerie, du Garde-Manger, de la Potagerie, de la Cuisine, & toutes autres personnes qui servent chez le Roi sont attaquées de quelque maladie contagieuse, les Médecins du Commun en doivent avertir secrétement le Grand-Maître d'Hôtel, ou le Maître d'Hôtel de semaine, pour prendre les mesures nécessaires en pareil cas.

Comme les mêmes Loix qui sont prescrites aux Médecins, sont aussi imposées aux Chirurgiens, il seroit inutile d'en faire un chapitre à part. Les Médecins du Commun ont 30 Places par jour, qui font par an 109500 Maravédis. Les Chirurgiens en ont 24, qui font 87600 Maravédis, & tous ont droit de logement, de Médecin, de Chirurgien & d'Apoticaire.

Les Saigneurs du Roi ne peuvent s'absenter de la Cour sans une permission expresse du Grand-Maître d'Hôtel, ou du Bureau: & lorsque le Roi

Digitized by Google

fait voyage, il leur eſt défendu de chercher des excuſes pour ſe diſpenſer d'accompagner Sa Majeſté, & d'implorer la faveur de qui que ce ſoit pour obtenir diſpenſe du voyage, à cauſe des inconvéniens qui en pourroient arriver.

Lorſqu'ils ont ordre de ſe rendre à l'appartement du Roi, ils doivent y aller ſans manteau, ſans épée, ſans poignard, & ſans chapeau. Quand le Roi eſt en voyage, & que le Saigneur du Commun eſt abſent, les Saigneurs du Roi ſont obligés de ſaigner les Officiers & les Domeſtiques de Sa Majeſté, lorſqu'ils ſont appellés pour cela.

On donne à chaque Saigneur 100 Ecus de gages, une ration ordinaire par jour & droit de logement, de Médecin, de Chirurgien & d'Apoticaire.

Celui qui eſt le Saigneur du Commun, eſt obligé de ſaigner lui-même les Officiers & Domeſtiques du Roi, ſans qu'il puiſſe s'en diſpenſer ſans de grandes raiſons connues du Grand-Maître d'Hôtel ou du Bureau, & en ce cas, il en doit commettre un autre duement examiné & approuvé.

Il eſt obligé de ſecourir promptement les Officiers & Domeſtiques qui l'ap-

Digitized by Google

l'appellent, & s'il y manque, on en nomme un autre qu'on paye à ses dépens. Il ne peut rien prendre des malades qu'il traite dans le Palais à peine de restitution du quadruple, & de privation de sa Charge en cas de récidive. Il a 9 Places de gages par jour, qui font 21900 Maravédis par an, & droit de logement, de Médecin, de Chirurgien & d'Apoticaire.

Il ne faut pas oublier que c'est la mode courante en Espagne de porter des Lunettes. Il n'y a fils de bonne mère qui n'en veuille avoir une belle paire sur le nez; & ce n'est pas par nécessité, mais par ornement; tous en portent, sans distinction d'âge & de sexe; jeunes & vieux, vieilles & jeunettes, savans & ignorans, Religieux & Séculiers: on les porte de différente grandeur, selon la différence des conditions; les gens de la première qualité les portent grandes & larges, & les attachent derrière les oreilles.

Il n'est rien de si plaisant que de voir de jeunes Dames, le nez chargé d'un large paire de lunettes, qui leur couvre à demi les joues, sans s'en servir jamais; car elles les ont tout le jour, quand même elles ne feroient au-

tre choſe que de cauſer, & ne les quittent, au moins quelques-unes, que pour ſe mettre au lit.

Il y a deux Langues différentes en uſage dans l'Eſpagne, la Biſcayenne & la Romance ou l'Eſpagnole. La Biſcayenne ſemble être la Langue des anciens Eſpagnols, & l'on peut croire que le Langage des anciens habitans du Païs a été conſervé parmi ces Montagnes des Pyrénées, à-peu-près comme l'ancienne Langue des Brétons s'eſt conſervée en Angleterre, dans les Montagnes de la Province de Galles, ou en Ecoſſe parmi les Highlanders.

Cependant la Langue Biſcayenne n'eſt pas tout-à-fait pure, & outre les changemens inévitables que le tems y peut avoir apportés, il s'y eſt mêlé quelques mots Latins, comme on peut le remarquer dans les exemples, que j'ai rapportés ci-deſſus.

Pour ce qui eſt de la langue Eſpagnole, elle eſt différente ſelon la diverſité des Provinces, en ce que chaque Province a ſon Dialecte particulier. Les Catalans, par exemple, ne parlent pas tout-à-fait comme les Galiciens, & le Langage Caſtillan eſt autre que le Portugais.

En

Digitized by Google

En général la Langue Espagnole est, comme l'Italienne & la Françoise, une corruption de la Langue Latine, mais mêlée d'une infinité de mots Arabes, qu'ils ont retenus des Maures.

Un Auteur Espagnol a pris la peine de ramasser dans un livre tous les mots Espagnols, qui sont dérivés de l'Arabe; & si le sujet étoit digne de la curiosité du Public, on pourroit en extraire ici une longue liste; mais il suffira de faire à ce sujet deux remarques, l'une que tous les mots Espagnols, qui commencent par la syllabe *Al*, sont certainement Arabes; comme *Alguasil*, un Sergent, mot qui vient d'un verbe qui signifie conduire; *Alcalaba*, la Douane; *Alhornos*, un manteau de campagne; *Algibe*, une Citerne; & une infinité d'autres semblables.

L'autre chose qu'il faut remarquer, est que parmi ces mots, que les Maures ont laissés aux Espagnols, il y en a un fort grand nombre, qui ne viennent pas de la pure Langue Arabe, mais du jargon du peuple, car les Arabes ont leur patois aussi bien que les autres Peuples de la terre. On peut mettre en ce rang les mots Almanach & Sarbatane, que les François ont em-

pruntés des Eſpagnols, comme ceux-ci les avoient appris des Maures.

Un méchant railleur a oſé dire que ſi l'on ôtoit les os & les as de la Langue Eſpagnole, il ne lui reſteroit que pour ſifler & pour bâiller; mais cela eſt faux, & la Langue eſt d'ailleurs belle, riche, noble, fort propre pour exprimer des ſentimens relevés. Les mots ſont pompeux, ſonores, & rempliſſent bien la bouche.

Elle approche beaucoup plus de la langue Latine, que ni la Françoiſe, ni l'Italienne même: On peut faire en Eſpagnol des diſcours entiers, qui paroîtront purs Latins, comme on le peut voir par l'exemple ſuivant: *Scribo & ſupplico rogando te Francia, des & reſpondeas tales probationes tractando de tua eloquentia, loquela & excellentia, quales ſcribo de Hiſpania, comparando gentes, nationes & provincias, quales manifeſto dictando Epiſtolas puras Latinas & Hiſpanicas. Hiſpania (antiquiſſima Corona) perſevero (ceſſante memoria de contrario) dure & regno provincia Chriſtiana: Tu Francia Principias à Merovæo & regnas continuando quaſi mille annos Chriſtiana, prædicante Sancto Remigio & reguante Clodoveo. Reſponde Francia, da*

&

& propone contra nos tam grandes nationes, tam fertiles, tam fructuosas provincias; tales gentes, tam ingeniosas, tam scientificas, tam virtuosas, prudentes, justas, modestas, liberales, gratiosas & magnificas: non monstras tu Francia tam grandes resistencias & tantas victorias contra Romanos, &c. Præsenta te Francia, & da tales campos, montes, valles, tales bestias feras & domesticas, tantos tam excellentes caballos, tales vaccas, aves, carnes suavissimas, lanas pretiosas, &c. Non cognosces tu Francia plantas, arbores, bestias & perfectiones, quales de Hispania majores nos demonstramus, & cognosco de Hispania infinitas, quales in Francia non cognosces. Si extas & celebras Principes & Imperatores Romanos, demanda & inquire de Bruto, de Hadriano, de Honorio, de Theosio, de Trojano inclito & glorioso Hispano (*). Cette Langue ne manque pas auſſi de douceur, mais elle ne deſcend pas à l'affetterie de la Langue Italienne.

Les gens de la Cour ont un langage concis, & plein de métaphores hardies, qui paſſeroient pour dures dans une autre Langue & dans un autre Païs.

(*) *Merul. Cosmogr.* P. II. Lib. II. Cap. 8.

Digitized by Google

Païs. Comme la Langue Castillane est celle de la Cour de Madrid, elle passe pour la plus belle, la plus riche, la plus pure, & la plus châtiée, & c'est celle que les honnêtes gens parlent partout: c'est aussi celle dont on se sert pour écrire, étant rare qu'un homme écrive en la Langue de sa Province.

La Langue Portugaise est différente de la Castillane, elle semble avoir emprunté quelque chose des François, & s'être en quelques endroits plus éloignée du Latin, & en d'autres s'en approcher d'avantage.

Je rapporte ici l'Oraison Dominicale en Espagnol & en Portugais, afin que le Lecteur puisse juger de la différence des deux Idiomes.

Espagnol ou Castillan.	Portugais.
Padre nuestro que estas en los Cielos.	*Padre nosso que stas nos Ceos.*
Sea santificado tu Nombre.	*Santificado seja o teu Nome.*
Venga tu Reino.	*Venha a nos o teu Reino.*
Sea hecha tu voluntad, como en el	*Seja feita a tua vontade, assi nos cielo,*

cielo, anſi tambien en la terra.	*Ceos, come na terra.*
Da nos oy nueſtro pan quotidiano.	*O pao noſſo de cada dia dano-lo oje neſto dia.*
Y fuelta nos nueſtras deudas, como tambien nos otros ſoltamos a nueſtros deudores.	*Et perdoa nos as noſſas devidas, aſſi come nos perdoamos aos noſſos devidores.*
Yno nos metas en tentacion, mas libra nos de mal.	*Et nao nos deixes cahir en tentaçao, mas libra nos de mal.*
Porque tujo es el Reino, y la potencia, y la gloria, por todos los ſiglos. Amen.	*Amen.*

Les Eſpagnols ont pluſieurs Proverbes ou façons de parler, qui leur ſont particuliers. Il ſuffira d'en rapporter ici quelques-uns, auxquels on joindra une courte explication lorſqu'on le jugera néceſſaire.

A la Inquiſicion chiton. De l'Inquiſition ne rien dire que de bon.

Ce Proverbe ſignifie qu'il ne faut point parler de ce rédoutable Tribunal

de

de l'Inquisition, si l'on ne veut s'exposer à tomber entre les mains de ses Ministres.

Las Causas se juzgan en Espana ó por via de Justicia, ó por via de Govierno. Les Causes se jugent en Espagne, ou par la voie de la Justice, ou par la voie du Gouvernement.

C'est le stile d'Espagne, que toutes les affaires s'y jugent par la voie de la Justice distributive, ou par la raison d'Etat. Quand on les expédie par la prémiere voie, c'est lorsque le point de Droit, ou la question qui se présente à juger se trouve être un intérêt purement particulier. Quand on juge par la raison d'Etat, c'est quand l'affaire regarde l'utilité publique, ou quand l'intérêt du Roi y est mêlé. Or cette raison prévaut souvent contre l'utilité & la Justice particuliere; & c'est pour lors qu'on prononce, *No ha lugar por via de Govierno*; Il n'y a pas lieu à l'affaire par la raison d'Etat. C'est pourquoi dans celles qui sont ainsi jugées, l'on ne peut alléguer aucun exemple, ni aucune Autorité en faveur du particulier, parce que les raisons politiques du Conseil sont toujours secrettes, ou chan-

gean-

geantes, ſelon les circonſtances.

Se obedece la orden, y no ſe cumple. L'on obéit à l'ordre, mais il ne s'exécute pas.

C'eſt une façon de repliquer des Conſeils d'Eſpagne, ſur les ordres qu'ils reçoivent de la part du Roi Catholique. Par exemple, Quand Sa Majeſté adreſſe une Ordonnance de comptant au Conſeil de *Hazienda*, ou des Finances, pour la faire payer, ce Conſeil qui a la liberté de dire ſes raiſons contraires, ſoit pour la qualité de la dépence, ou pour la difficulté du payement, faute d'argent, replique par cette forme de parler captieuſe : *Se obedece la orden, y no ſe cumple*; c'eſt-à-dire, Que l'on reçoit l'ordre avec grand reſpect, & que l'on en différe l'exécution pour faire des Remontrances.

Pendant que j'en ſuis ſur le Gouvernement d'Eſpagne, j'obſerverai encore ici une choſe fort ſingulière, qui ſe pratique dans le Conſeil Royal de Caſtille, pour l'examen & l'admiſſion des Bulles des Papes.

Il faut remarquer que ce Conſeil eſt en quelque ſorte établi comme le Parlement de Paris, & qu'il y a une principale Chambre de ce Conſeil, qu'on appelle

Digitized by Google

pelle *Sala de Govierno*, qui connoit entre autres affaires, des appellations comme d'abus, que l'on appelle ici *Fuerças*. Quand donc il vient quelque Bulle de Rome en Eſpagne, elle eſt renvoyée à ce Conſeil pour l'examiner; & s'il trouve qu'elle ſoit contraire au Patronage du Roi Catholique, & aux Droits de la Couronne, ou à la Diſpoſition du Concile de Trente, dont le Roi d'Eſpagne eſt Protecteur, ce Conſeil, par un Décret qu'il donne, prononce ainſi: *Se recoja la Bula, y ſe retenga en el Conſejo, haſta que ſu Santidad ſea mejor informado para proveerlo que conviene:* Ordonné que la Bulle ſera repliée, ou ramaſſée, & qu'elle demeurera au Conſeil, juſqu'à ce que ſa Sainteté ſoit mieux informée, pour être enſuite ordonné ce qu'il conviendra.

La vérité eſt que cette dernière partie eſt une façon de parler de reſpect; mais l'on ne ſonge jamais à donner aucune information au Pape. Il renvoie une ſeconde & une troiſième Bulle, qui ſont autant de Papiers volans par le défaut d'enregiſtrement; à quoi l'on répond toujours de la même ſorte; & l'affaire eſt conſumée par le fait, ſans ver-

Digitized by Google

verbaliſer, ni ſans inſtruire le Peuple.

Cette forme de procéder pour ſe défendre des Griefs de la Cour de Rome, parut ſi étrange à un Ambaſſadeur d'Angleterre, qu'elle lui fit dire: Que ſi l'on avoit ſçu à Londres ce ſecret de ſupprimer l'autorité du Pape ſans plainte, les Anglois ſeroient auſſi bons Catholiques que les Eſpagnols.

Merced de Corte. Grace de Cour.

Pour entendre ceci, il faut ſavoir que c'eſt dans *las Cortes*, où les Etats du Royaume de Caſtille, que ſe vérifient toutes les Loix nouvelles, & que l'on fait l'Impoſition des Tributs. Ceux qui s'aſſemblent aujourdhui n'ont pas toutefois le pouvoir ni la force des anciens Etats, depuis que l'Empereur Charles V les a reformés. Ils étoient autrefois compoſés de tous les Archévêques, de tous les Evêques, de tous les Grands de Caſtille, & de tous les autres Seigneurs d'un certain revenu en Terres, & des Députés des Villes Capitales. Mais ceux d'aujourdhui ſont ſeulement tenus par trente ou quarante Procureurs des Villes, qui ont voix délibérative dans ces Etats, à l'exclusion du Clergé, & de la Nobleſſe: Et ces

ces Procureurs ſont toujours gens choiſis à la dévotion de la Cour, & gagnés par l'eſpérance des récompences, qui eſt ce que l'on appelle *Merced de Corte*, pour gagner leurs ſuffrages.

No ſe logra mas que hazienda de las Indias. Cela ne profite non plus que l'argent des Indes.

Les Eſpagnols ont ſouvent remarqué que l'or & l'argent qu'ils rapportent des Indes ne leur profite preſque de rien: Et faiſant peut-être réfléxion ſur les violences & les cruautés inouies dont leurs Pères ont uſé envers les Indiens, dans la conquête qu'ils ont faite de ces Païs-là, ainſi qu'ils en uſent encore pour les conſerver, ils concluent eux-mêmes qu'il faut que ce ſoit un bien mal aquis, puiſque l'utilité ne leur en demeure pas.

Pedir y tomar. Demander & prendre.

L'Eſpagnol nous enſeigne, à mon avis, par ce Proverbe, qu'il faut demander hardiment; mais qu'on doit ſe contenter de quelque bienfait, ou de l'eſpérance qu'on nous donne. Au reſte, il eſt bon d'avertir ici en paſſant que ces deux Verbes *pedir y tomar*, ſont fort en uſage en Eſpagne; c'eſt-à-dire, qu'il

Digitized by Google

qu'il n'y a pas de gens au monde qui demandent, qui prennent, & qui excroquent plus effrontément que les Espagnols.

Etiqueta de Palatio. Règle du Palais ou du Louvre.

On appelle ainsi l'ordre qui se pratiquoit autrefois au Palais de Madrid pour les heures de Chapelle, pour celles de visite chez la Reine, & pour les heures de manger & de dormir.

En Castilla el Cavallo lleva la Silla. En Castille vieille & nouvelle, le cheval porte la Selle.

Ce Proverbe est appliqué en faveur des Bâtards, pour montrer qu'en la naissance des enfans l'on considère seulement le père. En effet, l'on estime autant les Fils Naturels en Espagne, que les Enfans légitimes: Et on lit dans les Histoires qu'on les a vus même quelquefois succéder à la Couronne de Castille.

Hijo de sus padres, ó hijo de sus obras. Fils de ses pères, ou fils de ses œuvres.

Ce sont choses très différentes; l'un doit sa considération au mérite ou aux services de ses Ancêtres, comme quand les Seigneurs Espagnols prétendent ce qu'ils appellent *Merced*, qui

eſt quelque grace du Prince par la conſidération de leur naiſſance. L'autre la doit à ſon mérite particulier, & c'eſt celui qui a fait ſa fortune.

El agua es ſuya, y ſe la vendemos. L'eau eſt à eux, & nous la leur vendons.

C'eſt ce que diſent les François *Aguadores*, ou Porteurs d'eau à Madrid. Il y en a un grand nombre de ce métier, & de toutes vacations, ainſi que dans toutes les grandes Villes d'Eſpagne: car les Eſpagnols ſont ſi fainéans qu'ils aiment mieux ſe ſervir des Etrangers, & leur laiſſer gagner beaucoup de leur argent que de travailler. Ils ſont même ſi mal-adroits dans les Arts mécaniques & autres, qu'ils ne ſauroient rien avoir de bienfait ſi les Artiſans François, Italiens ou Allemands ne le font.

Santo y bueno. Saint & bon.

Cela ſe dit ici des choſes inanimées, comme des remèdes, auxquels on donne abuſivement le nom de ſainteté.

Ladron y puta à lo divino. Courtiſanne & Larron ſous ombre de dévotion.

C'eſt pour les hypocrites qui joignent Dieu & le monde par la fauſſe dévotion.

De

De las tejas à baxo. Depuis les tuiles, ou depuis le toit en bas.

C'eſt-à-dire, au deſſous du Ciel, ou dans l'ordre des choſes naturelles, & hors de la foi. Par exemple, l'Eſpagnol dit, *Creer, es Corteſia de las tejas à baxo*; Croire quelqu'un eſt une Courtoiſie qui n'eſt pas de foi.

Ha dejado ſu alma heredera. Il a fait ſon Ame ſon héritière.

Cela ſignifie, il a laiſſé ſon bien à l'Egliſe pour faire dire des Meſſes. Les Eſpagnols ont ſur-tout beaucoup de foi au mérite des Meſſes, pour le ſalut des Ames des Trépaſſés; enſorte que leurs Legs pieux vont toujours principalement à cet Article. En voici un du Teſtament de Philippe IV ſur ce ſujet.

J'ordonne que le jour de ma mort, tous les Prêtres ſéculiers & Religieux du lieu où je mourrai, diſent la Meſſe pour le repos de mon Ame: Et que l'on en diſe tant que l'on pourra aux Autels privilegiés durant trois jours. Je veux qu'outre cela l'on diſe pour mon Ame cent mille Meſſes: & c'eſt mon intention que celles dont par la miſericorde de Dieu, je n'aurai pas beſoin, s'appliquent pour mes Pères & Mère, & autres Prédéceſſeurs.

Digitized by Google

Et en cas qu'ils n'en ayent pas auſſi beſoin, qu'elles ſoient appliquées pour les Ames du Purgatoire, de ceux qui ſont morts dans les Guerres d'Eſpagne.

J'ai ouï parler d'un Grand d'Eſpagne qui mourut aſſez incommodé dans ſes affaires, lequel laiſſa néanmoins en mourant un fonds pour lui faire dire auſſi dix mille Meſſes. Mais vous noterez que tous ceux qui laiſſent des Legs pareils, les font préférablement au payement de leurs Dettes les plus légitimes, qui ne ſont jamais payées qu'après la dernière Meſſe.

Anima ſola en el Purgatorio, ni canta ni llora. Une Ame abandonnée dans le Purgatoire ne chante, ni ne pleure.

Cela ſignifie qu'un Ambaſſadeur, par exemple, qui réſide en un païs éloigné, & qui n'a point de Protecteur à la Cour de ſon Prince, n'avance, ni ne recule point ſa fortune. C'eſt une dévotion des Eſpagnols, de prier *por el Anima mas ſola*, pour l'Ame la moins ſecourue de prières, comme on vient de le voir par l'Article du Teſtament de Philippe IV.

Los annos no paſſan en valde. Les années ne paſſent point envain.

Ce Proverbe ſignifie que le tems que

que nous avons passé, nous avertir qu'il faut bientôt mourir.

Los desengaños se toman y no se dan.

Il est difficile de traduire en un seul mot François, celui de *desengaño*: mais, si j'explique bien le sens de ce Proverbe, je crois qu'il veut exprimer, que c'est l'expérience qui nous desabuse des choses, & qu'elle nous en découvre bien mieux la vérité, que l'on ne peut nous la persuader.

Hazer su Entierro en vida. S'enterrer vivant.

Donner son bien par avance avant que de mourir, c'est faire, dit l'Espagnol, son enterrement pendant sa vie.

La Verdad adelgaça, pero no quiebra. La Vérité s'aménusit, mais elle ne se rompt pas.

La Vérité est semblable à ces Métaux qui s'étendent plutôt sous le marteau qu'ils ne se rompent; l'on en obscurcit la lumière, mais l'on ne peut l'éteindre, & plus on la pénètre & recherche, plus on trouve de liaison dans les suites. Le mensonge au contraire est tel que ses contradictions paroissent aussitôt. Cependant, comme dit cet autre Proverbe: *No ay mentira que no*

ſea hija de algo. Il n'y point de menſonge qui ne ſoit Gentilhomme.

C'eſt-à-dire que l'on ne fait point de menſonge que l'on ne donne pour être une vérité pure & d'homme d'honneur.

Quien es tu Enemigo, el de tu Oficio. L'Ennemi du Barbier eſt celui de ſon métier.

Les gens de même métier ſont ennemis, parce que l'intérêt les rend jaloux les uns des autres.

Donde noay Dueno ay Duelo. Dans la maiſon ſans maitre on y voit le deuil naitre.

Il eſt certain que les affaires du Maitre ne vont jamais fort bien en ſon abſence, & cela nous enſeigne de ne les pas trop abandonner à la conduite d'autrui.

En la Caſa donde falta el pan todos riguen, y todos tienen ten razon. Quand le pain manque à la maiſon, chacun querelle & chacun a raiſon.

Cela ſignifie que la néceſſité apporte le deſordre.

No ay hombre cuerdo à Cavallo. Il n'eſt point d'homme ſage à cheval.

Cela ſignifie qu'il eſt difficile de ſe modérer dans la bonne Fortune, par comparaiſon à un homme qui ſe voyant

Digitized by Google

vant sur un bon Cheval, le pousse indiscrétement, croyant qu'il le portera par-tout.

La gala del nadar es saber guadar la Ropa. L'Adresse de bien nager est de savoir ses habits garder.

Ne semble-t-il pas que ce Proverbe définit bien l'habile Favori qui sait se maintenir dans sa fortune contre les vieux. Il nous enseigne au moins que c'est le fin des grandes entrépriſes que d'éviter sagement les mauvaises suites que l'on en peut prévoir: ou plutôt il fait comprendre qu'il est bien difficile d'embrasser de grandes choses, sans courir beaucoup de risque.

De la Dévotion des Espagnols. En quoi consiste leur Liberalité. Leur amitié. Leur Deuil, &c.

LEs Espagnols, comme chacun sait, font profession de la Religion Catholique Romaine, & comme les Rois de France prennent le nom de Rois Très Chrétiens, aussi ceux d'Espagne prennent le titre de Rois Catholiques, pour marquer la pureté de leur foi, & leur application à éloigner de leurs Etats

tats tout mêlange de Religion & d'Héréſies.

Ce titre fut autrefois donné à Récarède le Roi des Goths en Eſpagne, dans un Concile tenu à Tolède l'an 590, à l'occaſion de ce que ce Prince renonçant à l'Héréſie d'Arius avec tout ſon Peuple, rentra dans le ſein de l'Egliſe Catholique. Et neuf cens ans après, ce titre qui étoit tombé avec l'ancienne Monarchie Gothique, fut remis en uſage par le Pape Alexandre VI, qui en honora le Roi Ferdinand environ l'an 1500, pour couronner le zèle que ce Prince avoit fait paroître pour la foi Catholique, en détruiſant & banniſſant de l'Eſpagne l'Empire & la Religion des Maures.

Ce titre a été gardé depuis, par tous les Rois, Succeſſeurs de Ferdinand, & il leur a été affecté à cauſe de leur zèle pour la Religion Catholique. Effectivement ce titre leur convient juſtement, puiſqu'on ne peut rien ajouter au zèle qu'ils ont marqué, & aux ſoins qu'ils ont pris, pour la conſervation & la propagation de leur foi: témoin le rédoutable Tribunal de l'Inquiſition qui règne avec une autorité ſi abſolue

ſur

Digitized by Google

ſur leur Royaume depuis plus de deux Siècles.

Cependant ces Rois ſi Catholiques, n'ont pas toujours été fort ſoumis aux Papes, & ont fait même paroître une grande roideur dans les démêlés qu'ils ont eus de tems en tems avec le St. Siège. Car, pour ne rien dire de Sa Majeſté aujourdhui regnante, peu de gens ignorent la pieuſe & ſingulière politique de Charles V, qui en qualité d'Empereur fit la guerre au Pape Clément VII, l'aſſiegea dans Rome, & l'y prit priſonnier, avec les Cardinaux; &, en qualité de Roi d'Eſpagne, il prit un habit de deuil, & fit faire des proceſſions, & des prières publiques pour la délivrance du St. Père, l'an 1527. Philippe II, ſon fils, ne voulut jamais ſe ſoumettre au jugement du Pape Grégoire XIII, pour le différend touchant le Royaume de Portugal, diſant: Qu'il ne reconnoiſſoit point d'autre Juge en terre, que Dieu. Le Pape Sixte V alloit lancer une terrible Bulle d'excommunication contre lui, quand il mourut. Philippe III ſignala auſſi ſon courage contre la Cour de Rome, à l'occaſion de ſon démêlé touchant la Sicile; lors qu'entr'autres il fit

Digitized by Google

défendre & confiſquer dans tous ſes Etats le Tome XI des Annales de Baronius. Et Philippe IV, lors de la révolution du Portugal, déclara qu'il ne rendroit plus aucune obéiſſance au Pape, s'il s'appercevoit qu'il favoriſât, le moins du monde, ſon ennemi. Mais à leurs intérêts près, les Rois d'Eſpagne ont toujours été zélés Catholiques, & très affectionnés au St. Siège.

Nous ne ſaurions mieux faire que de placer ici quelques Cérémonies particulières, qui s'obſervent aujourdhui en Eſpagne lorſque le Roi va à la Chapelle, ou lorſqu'il ſort en public pour aller entendre la Meſſe en quelque Egliſe, ou enfin lorſqu'il doit aller rendre grâces à Dieu de quelque heureux ſuccès.

Lorſque le Roi doit aller à la Chapelle, Sa Majeſté avertit le ſoir du jour précédent le Grand Maître d'Hôtel de l'heure, lequel communique l'ordre au Maître d'Hôtel de ſemaine, & celui-ci au Chef de la Garde, pour en avertir les Ambaſſadeurs, les Grands & les Maîtres d'Hôtel. L'heure étant venue, le Roi ſort de ſon appartement accompagné des Grands & des Maîtres

Digitized by Google

tres d'Hôtel. S'il y a un Cardinal, on lui préſente un fauteuil dans la Chambre même du Roi, où il attend que Sa Majeſté ſorte de ſon Cabinet.

Les Ambaſſadeurs attendent le Roi dans la petite Anti-Chambre, les Gentilshommes de la Bouche, les Titres de Caſtille, ceux d'Italie auxquels le Roi a accordé des honneurs dont jouïſſent les Titres de Caſtille, les Ecuiers, les Pages du Roi, leur Gouverneur & les Alcaldes de la Cour ſe tiennent dans la grande Anti-Chambre. Les Gentilshommes ordinaires & les Maſſiers ſe tiennent dans le Salon, & s'il y a quelque femme de qualité qui veuille parler au Roi, on lui permet de s'y tenir. Un Huiſſier de la Chambre ſe tient à la porte de la petite Anti-Chambre pour diſtribuer les Bâtons aux Maîtres d'Hôtel, & un autre ſe tient à la porte de la grande Anti-Chambre pour l'ouvrir & pour la fermer, lorſqu'il eſt néceſſaire. Un Portier du Salon ſe tient à la porte de cette pièce, & un Portier de la Chambre à la Porte de la Sale. Un Valet de Chambre fait ſigne au Portier de la Chambre d'ouvrir la Porte, & en même tems le Cortège commence à défiler.

Digitized by Google

Les Alcaldes, les Pages & leur Gouverneur, les Ecuiers, les Gentilshommes ordinaires, ceux de la Bouche, & les Titres de Caſtille marchent les premiers ſans obſerver aucun rang ni diſtinction. Les Maſſiers marchent à côté des Gardes. Lorſqu'il y a un Prince des Aſturies il marche à la gauche du Roi, & les Infans vont devant Sa Majeſté.

Le Cortêge étant arrivé à la Chapelle, les Officiers de la Garde attendent que le Roi ſoit entré; après quoi une partie des Gardes ſe retirent, & ceux qui reſtent ſe poſtent près de la Courtine.

Le Banc qui eſt contigu à la Courtine, eſt deſtiné pour les Prélats, à la tête deſquels ſe met le Grand Aumonier, lorſqu'il eſt Evêque, mais s'il ne l'eſt pas, il ſe tient debout.

Lorſque les Dignités de Grand Aumonier & de Chapelain Mayor étoient diviſées, l'Archévêque de Saint Jaques, qui étoit Chapelain Mayor né, avoit un Tabouret entre la Courtine & le Banc des Prélats; mais depuis qu'elles ſont réunies en la perſonne du Patriarche des Indes, c'eſt lui qui occupe cette place. Le Célébrant & ſes Aſſiſtans

Digitized by Google

tans s'asseyent sur un Banc du côté de l'Epitre, tout près de la Crédence. Le Sumillier de Courtine se place tout contre la Courtine, pour être à portée d'en tirer, & d'en fermer le rideau, lorsqu'il est nécessaire. Les Maîtres d'Hôtel de la Reine se placent avec leurs Bâtons à la main entre les deux fenêtres de la Tribune, & les Garde-Dames tout près du Bénitier. Les Alcaldes se placent près du Banc des Aumoniers du Roi, & ceux qui n'ont droit d'entrée que jusqu'au Salon se mettent derrière ce Banc.

Ceux qui ont droit d'entrée dans l'Anti-Chambre, se mettent derrière le Banc des Grands. Les Maîtres d'Hotel du Roi, tenant leurs Bâtons à la main se placent vis-à-vis de la Courtine. Les Grands se mettent sur leur Banc, sans observer aucun rang de distinction. Les Ambassadeurs ont leur Banc près du Bénitier, du côté de l'Epitre. Les Cardinaux se mettent au pied de l'Autel vis-à-vis de la Courtine.

Le Grand Maître d'Hôtel avoit autrefois un Tabouret près de la personne du Roi, mais en 1705 Sa Majesté ordonna, que le Capitaine des Gardes

Digitized by Google

occuperoit cette place, deſorte qu'à préſent il n'a d'autre rang, ni diſtinction, que d'être à la tête du Banc des Grands. Derrière lui ſe tient un Huiſſieur de la Chambre pour recevoir ſes ordres. Les Maſſiers ſe tiennent derrière le Banc des Grands. Ordinairement on permet à quelques perſonnes de qualité de ſe placer dans le Sanctuaire.

Après la Meſſe, le Cortège accompagne le Roi dans le même ordre qu'il eſt venu, & en arrivant à l'appartement de Sa Majeſté, chacun ſe tient dans la place où il a droit d'entrée.

Telles ſont les Cérémonies qui s'obſervent lorſque le Roi va à la Chapelle: quant à celles qui s'obſervent lorſqu'il ſort pour aller entendre la Meſſe en quelque Egliſe, voici tout ce qu'il y a de plus remarquable. Le ſoir du jour qui précède la ſortie, le Roi donne ſes ordres au Grand Maître d'Hôtel, ou en ſon abſence au Maître d'Hôtel de ſemaine pour les communiquer aux Officiers de la Garde, au Garde-Joyaux, au Tapiſſier & à ſes Aides & aux Chefs de la Fourrière. Il les donne encore au Grand Ecuier, & en ſon abſence au prémier Ecuier, & au Grand Aumonier, afin qu'un chacun faſſe de ſon côté

Digitized by Google

côté ce qui est de son devoir. Les ordres étant donnés, on avertit les Ambassadeurs, les Grands & les Maitres d'Hôtel, de l'heure que le Roi doit sortir & de l'Eglise où il doit aller.

Avant que Sa Majesté soit sortie, on conduit au Palais son Carosse précédé de l'Inspecteur des Carosses à cheval & environné des Valets de pied à l'exception de deux qui sont de garde chez le Grand Ecuier. Après le Carosse du Roi va celui de suite, & après, celui de la Chambre. Celui du Roi & celui de suite entrent sous le Portique, que les Portiers de la Chaîne ferment dès qu'ils sont entrés avec des Chaînes pour éviter l'embarras. Les autres demeurent dans la Place du Palais, à la réserve de celui du Grand Ecuier, lorsqu'il est à six Mules, parce que pour lors il est réputé pour Carosse de suite. Les Pages se rendent au Palais, à pied, accompagnés de leur Gouverneur, ou du Sous-Gouverneur, & se tiennent sous le petit Portique qu'on appelle del Rubi, jusqu'à ce qu'on les appelle.

Lorsque l'heure de la sortie est venue, le Grand Maréchal de Logis ouvre la Porte par laquelle on va à l'escalier

lier par où l'on descend au Portique du Rubi, & un Aide de la Fourrière ouvre les deux portes du petit Portique sous lequel entre le Carosse du Roi, & celui de suite demeure dans le grand, de même que celui de la Chambre, dans lequel vont les Gentilshommes de la Chambre qui ne vont pas dans celui du Roi. Lorsque le Roi veut monter en Carosse, le Grand Ecuier s'en approche pour être à portée de faire sa fonction. Le Prémier Ecuier, ou en son absence le plus ancien Ecuier ouvre la portière, & le Grand Ecuier ôte l'estrapontin & le remet au Prémier Ecuier.

Le Roi étant monté en Carosse, le Grand Ecuier reprend l'estrapontin des mains du Prémier Ecuier, le baise & le met à sa place. Si le Roi lui ordonne d'entrer dans le Carosse, il se met sur le devant, & le Grand Maitre d'Hôtel a ordre d'y entrer, il se met à la gauche du Grand Ecuier. Si le Sumiller de corps s'y trouve, il se met à la portière du côté droit, & le Prémier Ecuier à celle du côté gauche. Quand tout le monde est placé, le plus ancien Ecuier ferme les portières, & les Gentils-

Digitized by Google

tilshommes de la Chambre vont prendre place dans le Caroſſe de la Chambre.

L'Inſpecteur des Caroſſes va devant le Caroſſe du Roi à cheval pour faire débarraſſer les rues. Le Cocher, le Poſtillon & les Valets de pied du Roi ſont découverts, quelque tems qu'il faſſe. Les Pages marchent à pied près du Caroſſe, & ont à leurs côtés les Valets de pied & les Garçons du Caroſſe. Les Ecuiers vont à cheval derrière le Caroſſe.

A l'arrivée du Roi à l'Egliſe, les Gentilshommes de la Chambre s'approchent du Caroſſe de Sa Majeſté, pour l'aider à deſcendre. Si le Grand Ecuier eſt dans le Caroſſe de ſuite il en fait autant. Les Ambaſſadeurs, les Grands, les Maitres d'Hôtel, les Titres de Caſtille, les Gentilshommes de la Bouche & de la Maiſon du Roi attendent Sa Majeſté à la porte de l'Egliſe, à l'entrée de laquelle le Nonce du Pape, ou le Prélat qui eſt conſtitué en la plus éminente Dignité, lui préſente de l'eau bénite. Si c'eſt la prémière fois que le Roi entre en cette Egliſe, le Curé en Chape l'attend à la Porte avec une Croix à la main que Sa Majeſté adore avant que de paſſer outre, après quoi elle va

Digitized by Google

se mettre dans la Courtine qui lui est préparée en la même forme & disposition que celle de la Chapelle du Palais.

Lorsque la Messe est dite, le Sumillier ferme la Courtine, & un moment après le Roi part. Si c'est dans une Eglise de Communauté, les Religieux se rangent sur deux lignes au milieu desquelles passe le Roi & toute sa suite, & le Supérieur s'approche de Sa Majesté pour lui parler, supposé qu'il ait quelque chose à lui dire. Si c'est dans l'Eglise de Saint François, ou de Saint Dominique, & que le Général de l'Ordre s'y trouve, il prend rang parmi les Grands & se couvre, mais si c'est dans l'Eglise de quelque autre Ordre, le Général n'a d'autre privilège que de précéder les Maitres d'Hôtel. Lorsque le Roi remonte en Carosse, les Grands se tiennent près du Carosse, & les Ambassadeurs se placent entre eux & les Maitres d'Hôtel. Quand le Carosse part, le Roi leur fait l'honneur de les saluer en ôtant son Chapeau.

Lorsque le Roi sort pour aller remercier Dieu de quelque heureux succès, ou pour quelque autre fonction, on conduit le Cheval de Sa Majesté, ceux des Personnes Royales, supposé qu'il

Digitized by Google

qu'il y en ait, celui du Grand Ecuïer, celui de main, & les Caroſſes, leſquels ſont précédés par les Trompettes & par les Tambours. Enſuite vont les Domeſtiques des Pages, les Valets de pied, trois à trois, les Couriers, les Aides du Fourrier, & autres Officiers de l'Ecurie, les Arbaletiers, les Maſſiers, les Rois d'Armes, le Grand Armurier, le Fourrier, l'Inſpecteur des Caroſſes, & les Piqueurs, tous tête nue. Enſuite vont les Pages couverts, avec leur Gouverneur, les Ecuiers & le Commiſſaire.

Le Prémier Ecuier va ſeul près du Cheval du Roi. Le plus ancien Valet de pied porte la houſſine du Roi, & le Garde-Harnois va derrière le Prémier Ecuier pour recevoir la Houſſe & pour la remettre ſur le Cheval, lorſque le Roi met pied à terre. Le Cheval du Roi & le Caroſſe de la Reine ſont conduits au Palais & entrent ſous le Portique, auſſi bien que les Chevaux du Grand Ecuier du Roi & celui du Grand Ecuier de la Reine, & dès qu'ils ſont entrés, les Portiers tendent les Chaines. Les Régimens des Gardes ſe tiennent dans la Place du Palais ſous les Armes, & les Gardes du Corps accom-

Digitized by Google

compagnent Leurs Majeſtés. Les Dames du Palais deſcendent au Portique par le grand eſcalier, accompagnées des Maitres d'Hotel & des Garde-Dames.

Immédiatement après le Roi & la Reine partent de leur appartement, accompagnés des Grands, des Maitres d'Hôtel, des Gentilshommes de la Maiſon du Roi, & des Officiers de la Garde. Etant arrivés au Portique, les Dames entrent en Caroſſe, & la Reine enſuite, après quoi le Roi monte à cheval.

Lorſqu'il y a un Prince des Aſturies & des Infans en état de monter à cheval, ils vont à côté du Roi; & s'ils ne le ſont pas, ils entrent dans le Caroſſe de la Reine, ou bien dans une Litière accompagnés de leur Gouvernante.

Le Caroſſe de la Reine eſt précédé de celui de la Camaréra Mayor, & de celui de ſuite, lequel ſert pour le Grand Ecuier. La marche commence enſuite. Les Alcaldes de la Cour vont les prémiers, puis les Gentilshommes de la Bouche & de la Maiſon du Roi, les Titres de Caſtille & autres Chevaliers diſtingués: après vont les Sécrétaires d'E-

Digitized by Google

d'Etat, les Maitres d'Hôtel du Roi & de la Reine & les Grands. Lorsque tout ce monde a défilé, le Caroſſe de la Reine part.

Le Roi ſe tient à cheval près de la portière du Caroſſe du côté droit, & s'il y a un Prince ou des Infans, ils vont près de la prémière roue du même côté, ayant chacun à leur main gauche, leur Prémier Ecuier à pied, ou en leur abſence le plus ancien Gentilhomme de la Chambre. Les Ecuiers, les Pages & les Officiers de l'Ecurie vont tête nue devant le Roi. Le Prémier Ecuier de la Reine va à la portière du Caroſſe du côté gauche, & eſt précédé des autres Ecuiers.

Lorſque le Prince, ou les Infans vont en Litière, les Ecuiers de la Reine l'accompagnent à pied des deux côtés, le Grand-Maître du Roi & le Grand Ecuier ſuivent le Caroſſe du côté droit. Du côté gauche vont le Grand-Maître d'Hôtel & le Grand Ecuier de la Reine immédiatement après les Ecuiers.

Les Conſeillers d'Etat & les Gentilshommes de la Chambre qui ne ſont pas Grands terminent le Cortège. Après, vient le Cheval de main du Grand Ecuier du Roi, ceux du Prince & des In-

Digitized by Google

Infans s'il y en a, le Caroſſe de la Camaréra Mayor & celui des Dueñas & autres Dames du Palais, ayant à leurs portières les Galans auxquels elles ont permis de les accompagner, & leur Garde-Dame à leur ſuite à cheval.

Les Eſpagnols ont beaucoup d'attachement pour la Religion, & font paroître un grand air de dévotion dans toutes leurs manières. Toutes les fois qu'on doit célébrer une Fête dans une Égliſe, dès la veille on allume des eſpéces de lampes, qui ſont du ſouffre & de l'huile, plantées au deſſus d'un pôteau qui eſt fiché en terre: ces ſortes de lampes rendent une grande clarté.

Les Dames de la prémière qualité entendent la Meſſe chez elles, n'y ayant pas une Maiſon Noble ou de Totulada, qui n'ait ſa Chapelle & ſon Chapelain; & pour peu qu'il faſſe mauvais tems, elles entendent la Meſſe de leur lit; car elles ſont toutes généralement pareſſeuſes, & ne ſe levent que fort tard. Celles qui vont ouïr la Meſſe dans les Egliſes, en entendent quelquefois une douzaine par jour, mais bien ſouvent elles n'ont pas l'attention qu'on doit avoir au ſervice divin,

Digitized by Google

vin, parce qu'elles vont dans les Egliſes, pour tout autre deſſein que pour préſenter les hommages de leur cœur au vrai Dieu.

Les uſages de Piété & de Religion ne s'aboliſſent jamais en Eſpagne. L'Empereur Charles-Quint établit l'uſage de faire une Offrande de trois Calices de Vermeil de la valeur d'environ cent Ducats chacun; & cet uſage s'obſerve encore aujourdhui très religieuſement le jour de l'Epiphanie. Voici de quelle manière ſe fait cette Offrande, qui répréſente l'Adoration des Mages.

On met dans un Calice une pièce d'Or, dans l'autre de l'Encens, & de la Myrrhe dans le troiſième. Le Roi remet entre les mains du Grand-Maître d'Hôtel, les trois Calices, & en ſon abſence, au Maître d'Hôtel de ſemaine, à moins que Sa Majeſté ne veuille faire cet honneur à quelque Seigneur de ſa Cour, comme il arrive quelquefois.

Lorſqu'il eſt tems d'offrir les Calices, le Roi ſort de la Courtine, & accompagné des Grands, il s'approche de l'Autel. Dans cette occaſion les Maîtres d'Hôtel occupent le rang des

Am-

Digitized by Google

Ambaſſadeurs, & par conſéquent ils les précèdent. Le Roi étant arrivé au pied de l'Autel, le Grand Maitre d'Hôtel, ou le Maitre d'Hôtel de ſemaine lui préſente un Carreau pour ſe mettre à genoux; &, ſi celui qui porte les Calices, eſt le Prince des Aſturies, ou un Infant, il lui en préſente un auſſi, un peu au deſſous de celui de Sa Majeſté.

Celui qui doit remettre les Calices entre les mains du Roi, les reçoit dans un Baſſin, de celles du Grand Aumônier, ſuppoſé qu'il ſoit Evêque, & que celui qui les préſente au Roi ſoit Prince des Aſturies, ou Infant; car ſi c'eſt un ſimple particulier qui ait l'honneur de les préſenter, il les reçoit des mains de quelque autre Miniſtre de la Chapelle. On envoie toujours un de ces Calices à la Sacriſtie de Saint Laurent de l'Eſcurial, les autres deux à telles Egliſes, ou Monaſtères qu'il plaît au Roi.

C'eſt dans les Egliſes que ſe donnent ordinairement les rendez-vous; pendant le ſervice, c'eſt à qui jouera le plus habilement des prunelles, car les Eſpagnols entendent merveilleuſement bien le langage des yeux. Les femmes ſont aſſiſes ſur leurs jambes dans l'Egli-

Digitized by Google

gliſe; car on ne leur y donne aucun carreau: tant que la Meſſe dure elles s'éventent ſans ceſſe, portant des éventails en toute ſaiſon, hiver & Eté. Lorſqu'on fait l'élevation du St. Sacrement, les hommes & les femmes ſe donnent une vintaine de coups dans la poitrine, ce qui ſurprend les Etrangers, qui ne ſont pas accoutumés à un pareil ſpectacle.

Les Eſpagnols ne quittent point l'épée, ni pour ſe confeſſer, ni pour communier: leur raiſon eſt qu'ils veulent témoigner par-là, qu'ils ſont toujours prêts à défendre la Religion de tout leur pouvoir. Le matin lorſqu'ils la prennent, ils la baiſent & en font le ſigne de la Croix, avant que de la mettre.

Ils ont tous une dévotion particuliè re à la Ste. Vierge: il n'y a preſque perſonne qui n'en porte le ſcapulaire, ou une Image, qui aura touché quelqu'une de celles qui paſſent pour miraculeuſes. Ils ſont fort charitables envers les pauvres, & témoignent en toute rencontre beaucoup de compaſſion pour les perſonnes qui ſouffrent.

Ils marquent un grand zèle pour le ſervice divin par la pompe & l'éclat a-

Digitized by Google

vec lequel ils le célèbrent, & la profusion avec laquelle ils ornent leurs Eglises. Celles de Madrid sont embellies de parterres de gazon ornés de fleurs, de caisses d'orangers & de jasmins, & de quantité de fontaines, qui ont des bassins d'argent, d'albâtre ou de porphire. On y entretient aussi des oiseaux, dont les concerts naturels sont aussi agréables que ceux de l'art. La même chose se voit dans plusieurs autres Villes, & dans divers Couvens.

Les Eglises sont par-tout très bien illuminées, & les Espagnols sont de tous les Chrétiens ceux qui dépensent le plus en illuminations. Ils ont beaucoup d'autres manières, que l'on ne connoit pas ailleurs. Autrefois à la Messe de minuit on voyoit paroitre des Religieux, qui dansoient au son de plusieurs instrumens. Leur raison étoit plausible; ils disoient qu'on ne sauroit trop se réjouir à la venue de Notre Sauveur: mais les railleries qu'on a faites de ces danses pieuses, les ont obligés de s'en abstenir; & elles ne sont plus en usage que parmi les Séculiers.

Dans les bonnes fêtes, & dans les Processions, il y a toujours des hom-

mes

mes & des femmes, qui danſent enſemble devant quelque image, au ſon des Caſtagnettes ou d'autres inſtrumens. Cet uſage eſt général dans l'Eſpagne & dans le Portugal.

Ils pratiquent de grandes auſtérités dans le tems de la Semaine Sainte. Il y en a quelques-uns qui ſe font attacher à une croix en chemiſe, les bras étendus, comme Notre Seigneur les avoit ſur la croix, & dans cet état ils font de longues & de douloureuſes lamentations. D'autres vont nuds pieds à quelque lieu de dévotion éloigné, baiſant toutes les croix qui ſe rencontrent en chemin.

On mange en Eſpagne les extrémités des bêtes, dans le Carême, & les Vendredis & les Samedis de toute l'année, par-tout où l'on n'a point de poiſſon. Ces extrémités ſont la tête, les pieds, & le ventre. Le poiſſon ne ſe trouve à Madrid que dans une ſaiſon de l'année, c'eſt une eſpèce particulière, qu'ils nomment Bézugos. Pour avoir le privilège de manger cette viande, pendant le tems de jeûnes, ordonnés par l'Egliſe, on va chez le Nonce du Pape, acheter une Bulle.

Pendant le Carême, & dans d'autres

tems de l'année, les Prédicateurs prêchent dans les places publiques & dans les grandes rues; & pour peu d'habileté qu'ils ayent, ils ont toujours un nombreux auditoire. Leur manière eſt un peu différente de celles des autres Nations. Ils affectent particulièrement de toucher les pêcheurs, & pour cet effet ils ſe donnent de grands mouvemens, & à de certains endroits ils ſe frappent la poitrine, ou ſe donnent des ſoufflets, & toute l'aſſemblée fait la même choſe après eux. Quelques-uns réſervent les grandes exclamations pour la fin de leurs Sermons, & ceux qui ont le plus arraché de larmes, ſont ceux qui ont le mieux prêché.

Le Vendredi Saint il y a un Sermon exprès à Madrid dans l'Egliſe de las Recogidas, pour les Filles de Joie. On les tire de leurs maiſons, & on les conduit au pied de la chaire, où le Prédicateur les exhorte à la répentance; & après les avoir longtems exhortées, ſouvent en vain, il deſcend de chaire, leur préſente à toutes un crucifix, leur diſant, voici votre Sauveur, embraſſez-le. Là deſſus il faut que celles qui veulent renoncer à leur vie infame, embraſſent ce crucifix & le bai-

Digitized by Google

baiſent. Celles de ces Créatures, qui le font, ſont conduites dans un Couvent de filles repenties, ou envoyées dans les Villes maritimes, où on les marie. Mais la plupart demeurent obſtinées, & aiment mieux prendre pour modèle Madelaine péchereſſe, que Madelaine convertie, dont on leur prêche l'Evangile.

L'Oraiſon du Pater, qui ne demande que le pain quotidien, nous montre qu'il ne faut point aller plus loin. Je ne ſai ſi c'eſt ſuivant ce précepte que les Eſpagnols ſe fondent, comme ils font, ſur la Providence de Dieu en toutes choſes: mais il eſt certain qu'ils ne ſe mettent jamais guère en peine du lendemain. Il eſt vrai qu'il ſont auſſi la plupart toujours fort indigens. C'eſt aſſurément ce qui a donné lieu au Proverbe *Deus providebit, decia el Cura y arajtravale la mula. Deus providebit*; diſoit le Curé pendant que la Mule le traînoit.

Ils ſe piquent fort de *Galanteria* dans leurs *Régalos* ou préſens, & ils les font toujours complets. Quand ils donnent un habit, par exemple, ou de l'Etoffe pour le faire, rien n'y manque de tout ce qui eſt néceſſaire pour les fourni-

res, jusqu'aux éguilles; & ainsi des autres présens. Ils donnent fort aux Eglises & aux Hopitaux.

Les François sont peu sujets à ces maladies, mais si ils ne sont pas si donnans, c'est qu'ils ont l'esprit extrêmement porté à la dépence, ensorte qu'ils n'ont jamais rien de superflu pour faire de ces sortes de libéralités. Au contraire les Espagnols font peu de dépense, ni pour manger ni pour se vêtir: ils ont toujours des réserves qui leur donnent moyen d'être libéraux. Il est certain aussi que quand les François donnent, c'est plus raisonnablement que ne font les Espagnols, qui font leurs largesses sans discernement à tort & à travers: Et donner bien à propos à un homme dans son besoin, cela lui fait beaucoup plus de plaisir que de recevoir souvent des bagatelles inutiles dont les Espagnols composent leurs présens.

En Espagne, aussi bien qu'ailleurs, quand un Seigneur a quelque querelle ou procès, avec un autre, chacun prend librement le parti de l'un ou de l'autre selon leurs Amitiés. Mais les Espagnols ont cela de particulier que quand le Roi a disgracié quelqu'un, per-

Digitized by Google

perſonne ne prend le parti du diſgracié, & chacun s'en diſpence franchement, n'y en ayant aucun au contraire qui ne prenne les intérêts du Roi en ces rencontres; & c'eſt ce qui le maintient toujours.

Il eſt donc certain que les Eſpagnols ſont fort ſcrupuleux & délicats pour l'infidélité envers leur Prince. Mais s'ils ſont incapables de toutes cabales entre eux, c'eſt autant par les cauſes naturelles, que par raiſon: car ils ſont trop orgueilleux, trop indépendans les uns des autres, & trop peu ſociables, même entre Parens, pour cabaler unanimement & ſans jalouſie.

Les Dames en Eſpagne veulent pour le Mariage, que *ſe conquiſte la voluntad*, que l'on gagne leurs bonnes graces, enſorte qu'on les rende capables d'avoir de la bonne volonté pour les gens. Les Eſpagnols n'ont cependant jamais de véritables amitiés, quoiqu'ils faſſent ſemblant d'en avoir beaucoup. Tout leur fait n'eſt qu'oſtentation. Quelque mauvais ménage qu'un mari faſſe avec ſa femme, il vit toujours avec elle, & ne s'en ſépare jamais de corps ni de biens. Quelques amourettes qu'ils ayent avec d'autres Dames,

ils

Digitized by Google

ils couchent toujours avec leurs femmes, & ne manquent point aux autres devoirs, autant qu'ils ont moyen d'y satisfaire. Les femmes de leur côté en usent de même envers leurs Maris, jusques-là que celles qui sont de qualité, & même celles du commun pratiquent *Una fineza grande*, c'est-à-dire une marque d'amitié fort tendre, qui est qu'elles couchent toujours avec leurs maris quand ils sont malades, pour les assister. Bien plus, quand leurs maris sont morts, elles s'enterrent, pour ainsi dire, toutes vives avec eux, ne voyant point le monde, & ne sortant point du tout de leur maison de plus d'un an après: & jusqu'à ce qu'elles se remarient, ce qu'elles font rarement, elles portent toujours un habit plus triste que celui d'une Religieuse. Celles qui prennent leur état avec plus de rigueur en Espagne, font couper leurs cheveux, pour un dernier témoignage d'amour qu'elles rendent à la mémoire de leurs maris.

Les amis particuliers qui se voyent peu chez eux, quand ils se portent bien, se visitent & s'assistent fort dans leurs maladies. Enfin les Espagnols ne manquent jamais à aucuns témoignages extérieurs

térieurs d'amitié & de civilité. Mais l'on voit bien dans le fonds que tout cela ne se fait le plus souvent que par bienséance qu'ils savent admirablement bien garder en toutes choses.

Ce peu de sincérité se connoit tantôt aux intérêts différens qu'ils embrassent, tantôt aux divers objets qu'ils envisagent, & à la fermeté de courage qu'ils témoignent dans tous les accidens fâcheux qui leur arrivent. Une autre preuve de cela, c'est qu'un Espagnol qui aura été cinq ou six ans Viceroi, ou Gouverneur d'une Province au dehors, s'en revient presque toujours à Madrid comme il en étoit sorti, sans avoir fait aucun ami, ni connoissance particulière avec qui que ce soit, & leurs femmes tout de même. Cela vient de ce qu'ils ne sont point insinuans ni caressans, & que leur grand amour propre les rend ennemis de la familiarité.

Des Processions.

LEs Espagnols ont un grand nombre de Processions, mais les plus considérables se font la Semaine Sainte & l'Octave du St. Sacrement.

Digitized by Google

La plus grande de toutes eſt celle du Vendredi Saint. Ce jour-là dans Madrid tous les Ordres Religieux, tous les Tribunaux de la Ville, toutes les Confrairies, tous les Corps de métiers, juſqu'aux Comédiens mêmes, ſont obligés d'y aſſiſter. Le Roi s'y rencontre aſſez ſouvent, auſſi bien qu'à quelques autres, accompagné de toute la Cour, ce qui fait un nombreux cortège. Ils marchent tous avec l'épée au côté, tenant un cierge à la main. Chaque Seigneur eſt ſuivi de Laquais, qui portent des flambeaux.

Tout l'appareil de la Cérémonie a l'air lugubre. Les Compagnies des Gardes du Roi portent leurs armes couvertes de deuil. On y voit des hommes maſqués & habillés de noir, avec divers inſtrumens de muſique, comme trompettes, tambours, flutes & autres. Les tambours ſont couverts de noir, & battent comme pour la mort d'un Général. Les trompettes ſonnent un air triſte, toutes les Croix & les bannières des paroiſſes ſont couvertes de crêpe.

On traine de lourdes & de peſantes machines éleyées ſur des théatres, avec des figures, qui répréſentent tous les

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

les actes de la passion de Notre Sauveur. Ce jour-là toutes les Dames paroissent à leurs balcons, ornées comme le jour de leurs noces, & appuiées sur de beaux & de riches tapis.

On voit à cette Procession tous les Pénitens ou les Disciplinans de la Ville, qui s'y rendent de tous côtés. Ils portent un long Bonnet, couvert de toile batiste, de la hauteur de trois pieds, & de la forme de pains de sucre, d'où pend un morceau de toile, qui tombe par devant, & leur couvre le visage.

Il y en a quelques-uns qui prennent ce dévot exercice par un véritable motif de piété; mais il y en a d'autres, qui ne le font que pour plaire à leurs Maitresses; & c'est une galanterie d'une nouvelle espèce, inconnue aux autres Nations.

Ces bons Disciplinans ont des gands & des souliers blancs, une camisole, dont les manches sont attachées avec des rubans, & portent un ruban à leur bonnet ou à leur discipline, de la couleur qui plait le plus à leur Maitresse. Ils se fustigent par règle & par mesure, avec une discipline de cordelettes, où l'on attache au bout de petites bou-

les de cire, garnies de verre pointu. Celui qui se fouette avec le plus de courage & d'adresse, est estimé le plus brave.

Lorsqu'ils rencontrent quelque Dame bien faite, ils savent se fouetter si adroitement, qu'ils font ruisseler leur sang jusques sur elle, & c'est un honneur dont elle ne manque pas de remercier le galant disciplinant. Et quand ils se trouvent devant la maison de leur Maitresse, c'est alors qu'ils redoublent les coups avec plus de furie, & qu'ils se déchirent le dos & les épaules. La Dame qui les voit de son balcon, & qui sait qu'ils le font à son intention, leur en sait bon gré dans son cœur, & ne manque pas de leur en tenir compte.

Ceux qui prennent cet éxercice, sont obligés d'y retourner tous les ans, faute de quoi ils tombent malades; & ce ne sont pas seulement des gens du peuple ou des Bourgeois, qui font cela, mais aussi les personnes de la plus grande qualité.

Les véritables Pénitens pratiquent bien encore d'autres mortifications. Ils vont nuds pieds, & sont serrés d'une natte qui leur couvre les bras & une par-

Digitized by Google

partie du corps depuis la ceinture. Quelques-uns trainent des croix d'une pesanteur effroyable, d'autres portent des épées nues, passées dans le dos & dans les bras, qui leur font de larges blessures, lorsqu'ils font quelque mouvement un peu rude. Ceux qui pratiquent ces mortifications sont d'ordinaire masqués, & suivis de domestiques masqués, qui les soutiennent le long du chemin. Il y en a plusieurs qui en meurent. Quelques-uns commencent cet éxercice quinze jours avant Pâques, quelquefois plutôt.

La même chose se pratique à Lisbonne tous les Vendredis du Carême, & les femmes sont si accoutumées à ce sanglant & dévot spectacle, qu'elles crient des injures à ceux qui ne se fouettent pas assez rudement à leur gré.

On voit à Séville sept à huit cens Disciplinans à la fois, & ils ont la réputation de se fustiger plus rudement que ceux de Madrid. On peut juger de ce qui se passe dans les autres Villes, par ce qui se pratique dans les Capitales.

L'Abbé Boileau ne remonte pas plus haut que l'onzième siècle, pour trou-

Digitized by Google

ver l'origine des Flagellations dans la pénitence. C'eſt alors, dit-il, que des hommes encapuchonnés s'armèrent de fouets & de verges pour appaiſer la Divinité par des Flagellations très rudes. Il paroit qu'alors on s'impoſoit les tâches de dévotion les plus onéreuſes, & des pénitences exceſſives. Enfin les Flagellations allèrent ſi loin, qu'il ſe forma dans le treiſième ſiècle une Secte de Flagellans, qui marchoient deux à deux en Proceſſion par les Villes, & ſe fouettoient en public d'une manière beaucoup moins édifiante que digne de compaſſion.

La dévotion du fouet attaqua bientôt les femmes. Elles ſe fouettèrent auſſi, mais pour ne pas ſcandaliſer le public, elles ſe fouettèrent en chambre. Quatre-vingt-neuf ans après que cette Secte de Flagellans ſe fut formée, il s'en éleva une autre, qui prétendit avoir reçu de Dieu la commiſſion de ſe fouetter pour les péchés du Genre humain. Les enfans même firent entr'eux une Societé de Flagellans. Il paroit par l'Auteur cité, que ces bonnes gens cenſuroient aſſez vivement les vices & le relachement des Chrétiens: mais cependant on ne peut nier que

cette

Digitized by Google

cette dévotion surprénante n'ait été accompagnée de beaucoup de fanatisme.

Ces sortes de Pénitence se font souvent par procuration, tant en Espagne qu'en Portugal. La même chose se pratique aussi en Provence & en Italie. Il y a quelques années qu'un certain Jaques Zéger faisoit ce charitable métier en quelques Villes de Brabant. Cet homme se fouettoit jusqu'au sang, en présence du pécheur, pourvu qu'il lui payât dequoi acheter quelques liqueurs cordiales avant que de commencer la discipline, outre ce qu'il se faisoit payer pour la pénitence. Il avoit, dit-on, deux filles qui faisoient aussi des pénitences, tant pour les Dames que pour les femmes & filles du commun qui avoient dequoi payer. Il avoit taxé le prix des jeûnes qu'il devoit faire, selon qu'ils étoient plus ou moins difficiles. Il prenoit dix sous pour un jeûne, où il ne mangeoit point de viande. Il en prenoit trente pour jeûner au pain & à l'eau: mais pour les pénitences où il se falloit fouetter, & pour les autres actes de piété de cette nature, il n'y avoit point de prix fixe: il falloit s'accorder auparavant. Il déploioit son Regiſtre en présence

Digitized by Google

du pénitent, & l'on y liſoit le détail des engagemens qu'il étoit accoutumé de prendre: une pénitence de quatre jeûnes ordinaires, le récit de 52 *Ave Maria* par jour, une pénitence de 25 coups de fouet un Vendredi après minuit, avec un *Miſerere mei Deus*, un jeûne au pain & à l'eau un Mécredi, avec trois *Magnificat* récités avant le Soleil levé, une pénitence de cinq Roſaires récités à l'heure de midi, avec les ſept Pſeaumes pénitentiaux, & les Litanies de tous les Sts. Autres pénitences: d'entendre trois Meſſes tout de ſuite à l'Egliſe des Jéſuites, devant St. Ignace, les genoux nuds ſur le marbre, ſe tenir debout les deux bras étendus devant une Image de la Ste. Vierge, depuis une heure après minuit juſqu'à deux, faire le tour du St. Sacrement à cloche-pied, ſans pouvoir ſe repoſer que de cent en cent pas, s'arracher 150 cheveux de la tête à la porte de l'Egliſe des Carmes, où il falloit être entre deux & trois heures du matin, & réciter là 150 *Ave Maria*, ſe donner vingt cinq coups de fouet, en récitant le *Domine ne in furore* juſqu'à *Beati quorum*, dire à genoux nuds, & ſur une planche ſemée de ſable, 200

Ave

Digitized by Google

Ave Maria, avec 5 fois le *Laudate Dominum*, coucher trois nuits tout nud & sans chemise dans des linceuls parsemés de crin de cheval, savoir le Lundi, le Mécredi & le Samedi.

Nous ne pouſſons pas plus loin un détail qui ne fait pas honneur, au véritable Chriſtianiſme. Ces pratiques, bien loin d'être ordonnées, ſont mépriſées par les vrais Chrétiens & défendues par les Paſteurs qui veulent honorer la Religion.

En Italie les Pénitens ſe diſtinguent d'une manière qui n'eſt pas moins bizarre que ce qui ſe pratique en Eſpagne & en Portugal. Voici comme en parle un Auteur (*) qui a été lui-même préſent à ce ſpectacle.

Je quittai la Paſſion avant qu'elle fût achevée, & j'allai voir les préparatifs de la Proceſſion qui ſe devoit faire.

Je trouvai notre cloître pleins de Pénitens la face couverte, & les épaules nues qui ſe fouettoient d'importance en attendant la marche de la Proceſſion. Ils ſe ſervent pour ce ſaint exer-

(*) Labat, *Voyage d'Eſpagne & d'Italie*, Tom. IV.

Digitized by Google

exercice de pénitence d'un trouſſeau de cordelettes nouées, ferrées par les bouts, & ils s'en frappent ſans s'épargner, de manière qu'ils ſe font une plaie large de ſept ou huit pouces de diamètre, au milieu du dos, dont le ſang ruiſſelle de tous côtés, & aſperge ceux qui ſe trouvent à portée, & que le Pénitent veut arroſer de ſon ſang; car ils ſont les maîtres de le faire en maniant leurs diſciplines d'une certaine façon.

Les trois Confrairies de la Ville marchoient ſelon leur rang ordinaire. Voici comment ſe paſſa cette action de piété. Je la vis tout à mon aiſe, car nous n'en étions pas.

Les Pénitens Noirs de la Mort marchoient les prémiers, leur grand Crucifix tout couvert de noir étoit à leur tête, avec quatre Confrères qui portoient des flambeaux.

On voyoit enſuite quinze jeunes enfans habillés en Anges, qui portoient les inſtrumens de la Paſſion avec un grand ordre, & une extrême modeſtie. Chaque Ange étoit cantonné de deux Confrères portant des flambeaux.

Après les Anges venoit un jeune homme vêtu de noir en veuve avec un grand voile trainant en terre, pour ré-

Digitized by Google

répréſenter la Véronique qui portoit un voile, où étoit répréſentée la face du Sauveur. Elle étoit accompagnée de quatre flambeaux.

Après la Véronique paroiſſoit un *Ecce Homo* parfaitement bien répréſenté. Il étoit ſur un brancard porté par quatre Confrères avec quatre flambeaux.

L'*Ecce Homo* étoit ſuivi d'une Vierge de douleur, dont l'eſtomac étoit percé de ſept épées. Cette figure étoit auſſi ſur un brancard porté par quatre Confrères avec des flambeaux.

Un Pénitent chargé d'une aſſez groſſe & peſante Croix venoit enſuite, il étoit couronné d'épines, & avoit deux groſſes chaînes de fer aux pieds qu'il traînoit avec beaucoup de peine. Il étoit ſuivi de dix ou douze Flagellans, dont les robes étoient toutes enſanglantées.

On vit paroître après eux deux hommes tout nuds, excepté le viſage & les parties honteuſes qui étoient couvertes. Ils avoient de groſſes pelottes de cire garnies de morceaux de verre, dont ils ſe frappoient l'eſtomac, le gras des cuiſſes, des jambes & des bras avec ſi peu de diſcrétion, qu'ils

Digitized by Google

qu'ils répandoient du sang de tous côtés. On les appelloit des Saints Jérômes, à cause de cette espèce de caillou dont ils se frappoient la poitrine avec un danger évident d'en mourir. Ce spectacle donnoit plus d'horreur que de dévotion, aussi fut-il défendu l'année suivante, à moins que les Saints Jérômes ne fussent vêtus comme les autres Pénitens.

Tous ces Pénitens étoient accompagnés chacun de deux flambeaux, & il y avoit quelques gens qui alloient derrière eux, & leur jettoient de tems en tems du vin ou du vinaigre sur leurs plaies.

Après les Pénitens, les Confrères les plus graves venoient deux à deux, le flambeau à la main, & derrière eux sept ou huit Franciſquains revêtus sur leurs habits du sac de la Confrairie avec l'habillement de tête, ils chantoient le *Miſerere*.

Les Pénitens Bleus venoient ensuite, ils avoient après leur Croix une douzaine de Flagellans, après lesquels venoit un homme en habit déchiré, couronné d'épines, les mains liées & chargées d'une pesante Croix. Il représentoit le Sauveur. Il étoit accompagné

Digitized by Google

pagné de ſept ou huit Bourreaux qui le tirailloient avec des cordes, & d'autant de Soldats armés de cuiraſſes, de caſques & de hallebardes, qui répréſentoient les Romains Soldats de Pilate. Il y avoit dans cette troupe un perſonnage à barbe rouſſe & cheveux noirs, qui faiſoit la figure de Judas, qui avoit un ſac avec quelques deniers dedans, qu'il faiſoit ſonner comme pour montrer qu'il avoit reçu le prix de ſa trahiſon. Ce grouppe ne me plût point du tout. Après le prétendu Sauveur marchoit un Simon le Cirénéen, qui aidoit de tems en tems à porter la Croix du Sauveur, & après lui paroiſſoient les trois Maries bien éplorées ayant de grands mouchoirs à la main. Les Confrères ſuivoient deux à deux, & après eux étoit notre Père Curé avec quatre ou cinq de nos Pères en ſurplis, qui chantoient les Hymnes de la Paſſion.

Les Pénitens Blancs, comme les plus anciens, venoient les derniers. Ils n'avoient point de répréſentations comme les autres, mais un bien plus grand nombre de Flagellans, d'enchaînés, & d'autres Pénitens, parce qu'étant bien

plus

Digitized by Google

plus riches que les prémiers, ils ſont auſſi plus magnifiques, & donnent une plus ample collation à ceux qui viennent ſe fouetter ſous leur habit ; & comme en Normandie les témoins ne parlent qu'à proportion qu'on les fait boire, de même à Civita-Vecchia, on ne ſe fouette qu'à proportion qu'on eſt bien traité.

Ces Confrères n'avoient point de Prêtres avec eux. Il ſembloit pourtant que les Pères de la Doctrine Chrétienne, qui ſe ſervoient de leur Chapelle les auroient dû accompagner. Au-lieu de Prêtres, les meilleures voix de la troupe faiſoient un gros devant le Prieur, & chantoient preſqu'en faux-bourdon le *Miſerere*.

Les flambeaux, l'ordre & la dévotion étoient dans cette Compagnie à peu près comme dans les deux précédentes. J'obſervai à la fin que tout ce qui m'avoit paru des flambeaux de cire blanche n'en étoient réellement pas, quoiqu'ils en euſſent l'apparence. Ce n'étoit que des cordages vieux gaudronnés de nouveau & blanchis avec de la chaux.

Je ne me contentai pas d'avoir vu défiler cette Proceſſion en ſortant de no-

Digitized by Google

notre Egliſe, j'allai encore avec un de nos Pères la voir à la place d'armes, où cette longue file de flambeaux faiſoit un fort bel effet dans l'obſcurité de la nuit.

Toute la Garniſon étoit ſous les armes, les poſtes étoient renforcés, il y avoit des pelotons de Soldats d'eſpace en eſpace, ſans compter ceux qui accompagnoient la Proceſſion fort inutilement à mon avis; car excepté les femmes qui étoient aux fenêtres, je crois que toute la Ville étoit en Proceſſion.

Le deuil de la Semaine Sainte dure juſqu'à la Meſſe du Samedi Saint; ce jour on mit tous les Soldats qui n'étoient pas de garde en haie, ſur la muraille qui regarde le Port derrière notre Egliſe, & au moment que l'Officiant entonna le *Gloria in excelſis*, & qu'on en eut donné le ſignal par le ſon des cloches, ils firent une décharge de leurs mouſquets, qui fut ſuivie de celles des canons des Galères, de tous les remparts & des poſtes de la Ville, de ceux de la Fortereſſe, & de quantité de boites. Les Tambours battirent aux champs, le drapeau fut déployé. On mit l'étendart à la Fortereſſe, les Ga-

Digitized by Google

Galères furent pavoisées & ornées de leurs flammes, l'horloge de la Ville sonna comme auparavant, & les Franciſquains firent entendre leurs cloches, qui étoient demeurées muettes juſqu'à ce que celles de la Paroiſſe leur euſſent permis de ſonner. Outre le plaiſir que les Canonniers ont de célébrer les Fêtes à coups de canon, ils y trouvent encore quelque utilité, parce que la Chambre leur paſſe pour chaque décharge une certaine quantité de poudre. Ils la diminuent prudemment, afin de ne pas mettre les pièces en danger de ſe créver, & ils ſuppléent à ce défaut de poudre par quelques coups de refouloir de plus.

On fit une deuxième décharge à l'élevation de la Sainte Hoſtie, & à la fin de la Meſſe tout le monde ſe ſalua, & on ſe ſouhaita les bonnes Fêtes.

Le jour de la Fête du St. Sacrement il y a à Madrid une Proceſſion par toute la Ville, auſſi ſolemnelle & auſſi nombreuſe que celle du Vendredi Saint. Voici les cérémonies qui s'obſervent ce jour-là.

La veille de cette Fête, le Roi donne les ordres néceſſaires pour la Proceſſion du lendemain au Grand Maître d'Hô-

Digitized by Google

d'Hôtel, ou au Maitre d'Hôtel de ſemaine, au Grand Ecuier & au Grand Aumonier, leſquels les communiquent aux Officiers ſubalternes pour qu'ils les faſſent éxécuter.

On met dans l'Egliſe de Notre-Dame, qui eſt la Paroiſſe du Roi, un Prie-Dieu pour Sa Majeſté & des bancs pour les Ambaſſadeurs & pour les Grands, de la même manière que dans la Chapelle du Roi. Dès que le Roi eſt arrivé à l'Egliſe, le Prélat Officiant commence la Meſſe. Lorſqu'elle eſt finie, le Grand Aumonier préſente un Cierge à Sa Majeſté, & le Régidor Commiſſaire en diſtribue aux Ambaſſadeurs, aux Grands & aux Maitres d'Hôtel. La diſtribution des Cierges étant faite, la Proceſſion commence à défiler en la manière ſuivante.

Les Trompettes & les Tambours. Les Enfans trouvés. Les Enfans de la Doctrine. Les Bannières des Confraries. Les Croix des Paroiſſes. Les Frères de l'Hopital Général, & de l'Hopital de la Cour. Ceux d'Anton-Martin. Les Capucins. Les Mercénaires Déchauſſés. Les Auguſtins Déchauſſés. Les Minimes. Les Mercé-

Digitized by Google

naires Chauſſés. Les Trinitaires. Les Carmes. Les Auguſtins. Les Cordeliers. Les Dominicains. Les Curés & le Clergé des Paroiſſes, précédés des Croix de Notre-Dame & de l'Hopital de la Cour. La Croix de la Chapelle du Roi, accompagnée de deux Pages de Sa Majeſté tenant un flambeau à la main. Après la Croix, vont les Chantres & les Joueurs d'Inſtrumens de la Muſique du Roi.

Des deux côtés des Ordres Religieux & des Curés des Paroiſſes, vont les Aumoniers du Roi; au milieu deſquels marchent douze Pages de Sa Majeſté avec des flambeaux. Après les Aumoniers vont les Prélats, leſquels environnent le Dais ſous lequel eſt porté le Saint Sacrement. A côté des Aumoniers vont les Conſeils ſur deux lignes. Celui des Finances marche le prémier depuis 1648, en vertu d'un Décret du Roi donné la même année ſur une Conſulte du Commiſſaire Général de la Croiſade. Enſuite viennent les Conſeils des Indes & de l'Inquiſition, & ceux de la Croiſade & des Ordres. Les deux prémiers tiennent la droite & les deux autres la gauche. Le

Con-

Digitized by Google

Conſeil de Caſtille marche après tous les autres. Après vient le Dais ſous lequel eſt le Saint Sacrement.

Le Prélat Officiant, accompagné de ſes Diacres, va immédiatement après le Saint Sacrement, & celui qui porte la Mitre du Prélat marche derrière lui hors du Dais. Le Dais eſt précédé par des Turiféraires qui encenſent continuellement le Saint Sacrement. Les Prélats ſont autour du Dais dont les Bâtons & les Cordons ſont portés par des Régidors, qui ſont relevés de diſtance en diſtance par d'autres Régidors. Les Maitres d'Hôtel du Roi vont après le Dais ſur deux lignes. Les Grands vont enſuite. Le Roi marche après tout ſeul. Les Cardinaux marchent après le Roi.

Immédiatement après les Cardinaux vont les Ambaſſadeurs. Après ceux-ci viennent les Conſeillers d'Etat, qui ſont ſuivis par les Gentilshommes de la Chambre.

Depuis la tête des Ordres Religieux juſqu'au Roi, il y a à droite & à gauche une file de Gardes ayant le Mouſqueton ſur l'épaule. Après le dernier Garde, va le Tapiſſier du Roi accompagné d'un Aide portant ſur le bras le Carreau de Sa Majeſté, pour être à

Digitized by Google

portée de le remettre au Grand-Maitre d'Hôtel, ou en ſon abſence au Maitre d'Hôtel de ſemaine: & en ce cas-là, le Maitre d'Hôtel de ſemaine marche entre les Grands & la Garde, laiſſant quelque diſtance entre lui & les Ambaſſadeurs. Les Gentilshommes Titrés & les Chevaliers vont après les Conſeils entre les Gardes & les Ordres Religieux.

Les Alcaldes de la Cour par rang d'ancienneté, accompagnés chacun de trois ou de quatre Alguazils, occupent la diſtance qu'il y a entre la Croix des Enfans trouvés & celle des Capucins, & ont ſoin que perſonne ne ſe méle parmi eux, ni parmi les autres corps, qui vont en rang de Proceſſion. Le Maitre d'Hôtel de ſemaine eſt chargé de la conduite de la Proceſſion, laquelle eſt certainement la plus nombreuſe & la plus magnifique qu'on puiſſe voir.

La Proceſſion part de l'Egliſe Notre-Dame, paſſe devant la Maiſon de Ville, va dans la rue de la Platéria ou des Orfèvres, d'où elle ſe rend à la Porte del Sol, vient enſuite à la Place de la Trinité, & delà à la Place Mayor qu'elle traverſe & retourne à Notre-Da-

Digitized by Google

Dame. De distance en distance, on voit des Repoſoirs très magnifiques; mais rien n'égale la richeſſe de la rue des Orfèvres, qui préſente le plus beau coup d'œil du monde. Car au-lieu de Tapiſſeries, on voit des deux côtés un étalage prodigieux d'argenterie & de Pierreries, qui jettent un grand eclat lequel eſt conſidérablement augmenté par la réfléxion des lumières.

Toutes les rues, par où l'on doit paſſer ſont ſablées & magnifiquement tapiſſées; d'un côté de la rue à l'autre il y a un grand coutil tendu, pour empêcher qu'on ne ſoit incommodé du Soleil, & l'on jette de l'eau ſur le coutil, pour le rendre frais. On s'arrête de diſtance en diſtance, & l'on prépare des repoſoirs richement ornés.

Les Dames ſont à leurs Balcons, parées de leurs plus beaux habits d'Eté. Leurs Balcons ſont ouverts & ſans jalouſies, tendus de riches tapis, remplis de carreaux, & couverts de dais magnifiques. Elles ont des corbeilles de fleurs, ou des phioles pleines d'eau de ſenteur, qu'elles verſent ſur la Compagnie, lorſqu'elle paſſe. Pluſieurs Bouffons accompagnent la Proceſſion. Ils

Digitized by Google

ont des habits chamárrés de galons faux, & ſont coiffés d'un bonnet chamarré de même, avec un bouquet de plumes & des ſonnettes. Ils ſe mêlent dans la Proceſſion, danſant aux côtés du St. Sacrement, ſautant, geſticulant, & faiſant diverſes ſingeries, & pluſieurs beaux tours de ſoupleſſe. Les uns danſent avec l'épée nue, les autres avec des tambours de baſque, avec des caſtagnettes & d'autres inſtrumens. Ces danſeurs ſont la plupart Biſcayens, & ſont incomparables pour la ſoupleſſe & la légereté.

Lorſque la Proceſſion eſt finie, on va dîner; & l'après-dinée on va voir ce qu'ils appellent los Autos Sacramentales. Ce ſont des Tragédies, ou Comédies, dont les ſujets ſont pieux, qu'on célèbre en plein jour, & en pleine rue, ou dans la Cour du Préſident de quelque Conſeil. Ces répréſentations durent un mois entier, pendant lequel on en fait tous les jours aux dépens de la Ville. Bien qu'elles ſe faſſent de jour, on ne laiſſe pas d'allumer un grand nombre de flambeaux, comme ſi l'on faiſoit la fête en chambre cloſe.

Les boutiques ſont ouvertes toute l'an-

Digitized by Google

l'année, & l'on ne fait aucun scrupule de travailler, de vendre & d'acheter, les Dimanches & les jours de fête; à la reserve du seul jour de Pâques, & de ceux de la fête des Taureaux.

Les Espagnols ont l'opinion qu'il y a des gens parmi eux, qui ont un œil malin, comme ils l'appellent, c'est-à-dire, qu'en regardant fixement une personne ou une bête, ils peuvent lui causer une maladie, & la mort même. On en raconte divers exemples, & je vai reciter ce qui arriva sur ce sujet à un Gentilhomme Allemand, il y a environ quatre-vingts ans.

Une troupe de jeunes Gentilshommes Allemans qui voyageoient en Espagne, étant arrivés à Gibraltar, la femme du Gouverneur leur fit demander la permission de les aller voir manger: ils le lui permirent. Elle vint accompagnée de ses Duégnas, & pendant qu'ils mangeoient elle se tint debout à un coin de la chambre, regardant fixement un Baron assis au haut de la table, qui étoit un parfaitement bel homme. Quelques momens après s'être retirée, elle envoya à ces Messieurs une poudre par sa servante, les avertissant qu'il falloit que celui d'entr'eux qui

qui étoit au haut de la table, s'en parfumât, faute dequoi il tomberoit dangereuſement malade. C'étoit celui qu'elle avoit lorgné avec tant d'application. En effet le pauvre Baron commença tout-à-coup à ſe trouver mal, quoiqu'au commencement les autres s'en moquaſſent, & la ſervante ayant fait elle-même le parfun par leur ordre & en leur préſence, ſa ſanté ſe rétablit peu-à-peu, & le lendemain elle fut aſſez affermie, pour qu'il pût continuer ſon voyage avec ſes compagnons

L'Auteur, après lequel je rapporte ce fait, le tenoit de la propre bouche de celui à qui la choſe étoit arrivée. Quoiqu'il en ſoit, lorſqu'une perſonne a la réputation d'avoir un pareil œil malin, elle eſt obligée de le couvrir d'un emplâtre, ou ſi elle ne le fait pas, & qu'on la ſoupçonne d'avoir donné du mal à quelqu'un, elle eſt déférée à l'Inquiſition.

Outre les Proceſſions dont nous venons de parler, il s'en fait encore quelques autres, mais où l'on obſerve moins de cérémonies que dans les précédentes. Telles ſont celles qui ſe font le jour de la Chandeleur, le Dimanche

des

Digitized by Google

des Rameaux, & le Jeudi Saint, jour auquel le Roi fait le Lavement des pieds des Pauvres. Voici ce qu'on y observe de plus particulier.

Le jour de la Chandeleur on dresse deux Buffets dans le Sanctuaire de la Chapelle du côté de l'Epitre, sur l'un desquels on met deux Bassins d'argent, dans lesquels sont les Cierges dorés qui doivent être présentés aux Personnes Royales, & dans l'autre les Cierges destinés pour les Grands, les Titres & autres qui ont droit d'assister à la Cérémonie. Le Cirier du Roi & son Aide se tiennent près des Buffets pour être à portée d'allumer les Cierges lorsqu'il est nécessaire, & les remettre à l'Assistant Mayor, des mains duquel l'Officiant les reçoit.

Aussitôt que le Roi est entré dans la Chapelle, le Prélat Officiant revêtu de ses Habits Pontificaux, bénit les Cierges. La Bénédiction étant faite, celui des Assistans qui est constitué en plus grande Dignité lui présente un Cierge allumé, qu'il lui remet un instant après. Cela fait, les Cardinaux, s'il y en a, le Nonce du Pape, le Patriarche des Indes, les Archévêques & les

Digitized by Google

Evêques par rang d'ancienneté, vont prendre chacun un Cierge, après avoir fait une profonde révérence à l'Autel, au Roi & aux personnes Royales.

Lorsque ces personnes ont pris leurs Cierges, l'Officiant s'assied dans un fauteil du côté de l'Evangile, & distribue les Cierges aux Aumoniers du Roi, aux Confesseurs des Personnes Royales, au Receveur de la Chapelle, aux Prédicateurs, & aux Chapelains. A l'égard du Maitre des Cérémonies de la Chapelle, des Chapelains de l'Autel, des Chantres & des Enfans de Chœur, ils les vont prendre eux-mêmes.

Après qu'on a distribué les Cierges aux particuliers, le Roi sort de la Courtine accompagné des Ambassadeurs & des Grands, & s'approche du prémier dégré de l'Autel, où il se met à genoux sur un carreau que le Grand-Maitre d'Hôtel de semaine lui présente. Le Roi étant à genoux, le Cirier présente à l'Officiant un Cierge doré & allumé dans un Bassin, le prend & le présente à Sa Majesté. Dès que le Roi s'est retiré, chaque Grand va recevoir un Cier-

Digitized by Google

Cierge de la main de l'Officiant, & ensuite les Maitres d'Hôtel par rang d'ancienneté.

La Procession commence dans l'ordre qui suit. Après la Croix que deux Pages du Roi accompagnent, portant chacun un grand Flambeau de cire blanche, vont tous les Ministres qui composent la Chapelle du Roi, chacun ayant son Cierge allumé à la main; & pendant la marche, les Aumoniers & les Prédicateurs vont pêle-mêle, sans observer aucun rang ni distinction: ensuite va l'Officiant avec ses Assistans, puis les Maitres d'Hôtel, & les Grands terminent la marche. Lorsque le Roi est sur le point de sortir de la Courtine, pour assister à la Procession, le Grand Aumonier, supposé qu'il n'officie pas, prend des mains de Sa Majesté le grand Cierge doré qui lui a été présenté par l'Officiant, & lui en donne un plus léger.

Le Cierge dont nous venons de parler & ceux des Personnes Royales, appartiennent de droit au Grand Aumonier, selon les usages du Palais. Lorsqu'il officie, ou qu'il est absent, le Sommilier de Courtine occupe sa place. Le Cirier a le soin de distribuer des

Cierges à tous les Gentilshommes de la Chambre, ſuppoſé qu'ils n'en ſoient pas allé recevoir des mains de l'Officiant en qualité de Grands.

Lorſque le Roi arrive à la Loge de la Reine, Sa Majeſté qui ſe tient à la porte, reçoit un Cierge des mains du Grand Aumonier qui le reçoit de celles de l'Aide de l'Oratoire. Lorſque le Grand Aumonier eſt occupé, la Reine le reçoit des mains de ſon Grand Maitre d'Hôtel, auquel le Cirier le remet, & enſuite il en diſtribue à la Camaréra Mayor, aux Duéñas d'honneur, & aux Dames du Palais.

Au retour de la Proceſſion, la Reine demeure à la Loge, & donne ſon Cierge à ſon Grand Maitre d'Hôtel, & la Camaréra Mayor, les Duéñas d'honneur & les Dames du Palais remettent les leurs au Cirier. Le Roi en arrivant à la Courtine donne ſon Cierge au Grand Aumonier, ou au Sumiller de Courtine, & les Ambaſſadeurs, les Grands & les Maitres d'Hôtel donnent les leurs au Cirier.

La Proceſſion étant faite, la Meſſe commence; & lorſqu'elle eſt finie, le Roi ſe retire dans le même ordre qu'il eſt venu, & ceux qui l'accompagnent vont

Digitized by Google

vont jusqu'aux endroits où ils ont droit d'entrée.

Voila ce qui s'observe de plus remarquable à la Procession du jour de la Chandeleur. Voyons à présent quelles sont les Cérémonies de celle qui se fait le Dimanche des Rameaux. La Semaine de la Passion, le Grand Maître d'Hôtel, ou en son absence le plus ancien Maître d'Hôtel envoye un Officier de la Fourrière au Marguillier de l'Eglise de Tolède, pour recevoir de lui les Palmes qu'il est obligé de fournir pour la Procession, qui sont au nombre de deux cens, & dont la remise s'en fait par le ministère du Controlleur de la Fabrique de l'Eglise, auquel l'Officier donne une récépissé, après quoi il les fait charger sur deux Mulets de l'Ecurie du Roi.

A son arrivée à Madrid, il remet les Palmes au Grand Maréchal de Logis de la Maison du Roi, lequel le Samedi des Rameaux en envoie quarante au Prieur du Monastère de Saint Laurent de l'Escurial, & les accompagne d'une Lettre du Grand Maître d'Hôtel, ou du plus ancien Maître d'Hôtel.

Le Dimanche des Rameaux, on

Digitized by Google

dreſſe une Table dans le Sanctuaire de la Chapelle du Roi du côté de l'Epitre, ſur laquelle on met deux Baſſins, dans l'un deſquels eſt la Palme du Roi, & dans l'autre celles de la Reine, du Prince des Aſturies, des Infans & des Infantes. Tout près de la Table on met deux grandes Corbeilles, dans l'une deſquelles on met des Palmes, & dans l'autre des branches d'Olivier attachées par paquets.

Le Grand Maréchal ſe tient près de la Table, aſſiſté d'un Aide de la Fourrière, pour être à portée de remettre les Palmes & les branches d'Olivier à l'aſſiſtant Mayor de la Chapelle, des mains duquel le Prélat Officiant les reçoit pour en faire la diſtribution. Le Roi ſe rend à la Chapelle par le corridor ordinaire, & en même tems qu'il entre, le Prélat Officiant revêtu de ſes Habits Pontificaux, ſe leve & fait la Bénédiction des Palmes, laquelle étant faite, le Prélat plus éminent en Dignité, préſente une Palme à l'Officiant, lequel la baiſe en la recevant.

A l'inſtant, les Cardinaux, le Nonce du Pape, le Patriarche des Indes, les Archevêques, les Evêques & les autres per-

Digitized by Google

personnes, qui ont droit d'assister à la Cérémonie, font une profonde révérence à l'Autel, au Roi, & aux Personnes Royales, & vont recevoir des Palmes. Cela fait, l'Officiant s'assied sur un fauteuil tout près de l'Autel, & ayant le visage tourné vers le Peuple du côté de l'Evangile, il distribue des Palmes à tous les Aumoniers qui se trouvent dans la Chapelle en Surplis, observant le rang de préséance; & ensuite aux Confesseurs du Roi, de la Reine, & des Personnes Royales, au Receveur de la Chapelle, aux Prédicateurs du Roi & aux Chapelains d'honneur.

Pendant ce tems-là, le Maitre des Cérémonies, le Maitre de la Chapelle, les Chapelains de l'Autel, les Chantres & les Enfans de Chœur, vont eux-mêmes prendre des Palmes à l'Autel. Quand tout le monde a pris des Palmes, le Roi sort de la Courtine, accompagné des Ambassadeurs, des Grands & des Maitres d'Hôtel, & se rend au premier dégré de l'Autel, où il se met à genoux sur un Carreau que le Grand Maitre d'Hôtel, ou le Maitre d'Hôtel de semaine lui présente.

Le Roi s'étant mis à genoux, le

Digitized by Google

Grand Maréchal de Logis préſente à l'Aſſiſtant Mayor une Palme dans un Baſſin, lequel la remet à l'Officiant, & celui-ci la remet au Roi, après quoi Sa Majeſté s'en retourne à la Courtine. Le Grand Maréchal de Logis, ou en ſon abſence un Aide de la Fourrière préſente des Palmes aux Gentilshommes de la Chambre, & en même tems il porte les paquets de branches d'Olivier à la porte de la Chapelle pour les Gardes & autres perſonnes qui s'y trouvent. Il faut remarquer que les Séculiers baiſent la main de l'Officiant, & la Palme en la recevant.

Après les Cérémonies on fait la Proceſſion dans le même ordre que le jour de la Chandeleur, & tout ce qu'on a obſervé à l'égard de la Reine ce jour-là, s'obſerve en celui-ci. La Proceſſion étant finie on commence la Meſſe, après laquelle le Roi ſe retire dans le même ordre que le jour de la Chandeleur.

Il nous reſte à parler des Cérémonies qui s'obſervent au Lavement des Pieds des Pauvres, & de la Proceſſion qui ſe fait ce jour-là. Le Jeudi Saint, le Roi lave les pieds à treize Pauvres. Cette Cérémonie ſe fait ordinairement dans

Digitized by Google

dans l'Anti-Chambre de Sa Majesté, au sortir de l'Office qui se fait dans la Chapelle. Dès que le Roi est sorti de la Chapelle, les Officiers de la Tapisserie ôtent le Dais, & ceux de la Fourrière mettent dans l'Anti-Chambre des Bancs pour faire asseoir les Pauvres, vis-à-vis desquels on dresse de longues Tables sur lesquelles on les fait diner, avec des Bancs pour s'asseoir.

On met sous les Tables des Corbeilles pour mettre les viandes qu'on dessert, & dans le coin qui est entre la porte de l'Antichambre, & la pièce contigue, on dresse des Buffets. Le Clerc de l'Aumone met le drap destiné pour les habits des Pauvres, & une petite bourse pour chacun, dans laquelle il y a une aumone en argent. Sur une autre Table que la Fourrière dresse dans une des pièces la plus voisine de l'Anti-Chambre, on met les plats qui doivent être servis aux Pauvres. Ordinairement c'est la pièce qu'on appelle la Salle des Cortes, c'est-à-dire des Etats Généraux.

La Table des Pauvres est couverte par les Officiers de la Paneterie, qui mettent pour chacun une Salière, une Serviette, un Couteau, une Cullière,

Digitized by Google

une Fourchete & un Pain. Les Officiers de la Cave fourniſſent à chaque Pauvre un Flacon qui contient quatre Pintes de vin, une Coupe de verre faite en forme de Calice, & près de la Table on met une grande Cruche d'eau, pour en donner aux Pauvres lorſqu'ils en demandent. Les Officiers de la Fruiterie ſervent les entrées, ornent la Table de fleurs, & en fourniſſent auſſi aux Officiers de la Paneterie, pour en ſervir à la Table avec les choſes qui ſont de leur miniſtère. Les Porteurs vont prendre au Garde-Manger les mets qui doivent être ſervis aux Pauvres, & les portent ſur la Table qui eſt préparée dans la Salle des Etats Généraux, leſquels les Officiers de la Fruiterie ornent de fleurs.

Un Officier de la Cuiſine accompagné d'un Porteur, ſert les mets qui le regardent dans la pièce deſtinée pour cela, & un Officier de la Paneterie fait ſervir en même tems le deſſert dans la même pièce. Le Clerc de l'Aumone fait aſſeoir les Pauvres ſur le Banc deſtiné pour le Lavement des pied. Le Médecin de la Chambre les viſite pour voir s'ils n'ont point de maladie contagieuſe. L'Apoticaire, le Clerc de l'Au-

mo-

Digitized by Google

mone, le Grand Maréchal de Logis & le Grand Aumonier, leur lavent les pieds, afin qu'ils soient nets pour ne point causer de dégout à Sa Majesté.

Aussitôt que le Saint Sacrement est mis dans le Tabernacle du Monûment, le Roi sort de la Chapelle & se rend en Procession à l'Antichambre, accompagné de ses Maitres d'Hôtel avec leurs Bâtons; celui qui est de semaine a soin de faire ranger le monde, qui est dans les pièces pour éviter l'embarras. La Garde du Roi se tient dans le Salon, en haie de côté & d'autre, & le Lieutenant qui la commande, se tient au bout de la Table des Pauvres avec deux Gardes.

Lorsque le Roi est arrivé, le Diacre commence à chanter l'Evangile, & pour lors Sa Majesté ôte son chapeau & son épée, se ceint d'une nappe que lui présente le Grand Aumonier, & en son absence le Sumillier de Courtine, & lave les pieds aux Pauvres. Le Lavement étant fait, le Roi reprend son chapeau & son épée & le Clerc de l'Aumone fait asseoir les Pauvres à la Table. Le Roi commence à les servir, remettant au Saucier qui se tient à genoux, ceint d'une nappe, les entrées

Digitized by Google

trées qui ſont ſur la Table, lequel les met dans des Corbeilles.

Tandis que le Roi ſert l'entrée au prémier Pauvre, les Gentilshommes de la Chambre vont par rang d'ancienneté prendre les autres mets à la porte de de la pièce où ils ſont, & chacun d'eux aſſiſté de ſes Domeſtiques, porte ce qui eſt deſtiné pour un pauvre & le remet au Controlleur, lequel préſente deux plats au Roi que Sa Majeſté met devant un des Pauvres. Le Saucier reçoit les autres de la main du Roi & les met dans la Corbeille. Le Sumilier de la Cave ſe tient derrière la Table & a ſoin de verſer à boire aux Pauvres.

Quand tous les mets ſont ſervis, les Gentilshommes de la Chambre vont quérir le deſſert, le Roi le prend de leurs mains & le ſert à chaque Pauvre, lequel le reçoit dans une ſerviète, & en même tems le Saucier le reprend & le remet dans la Corbeille. Cela fait, le Chef de la Paneterie leve la Nape, & les Gentilshommes de la Chambre vont au Bufet pour prendre les habits des Pauvres, qu'ils préſentent au Roi, & Sa Majeſté les diſtribue aux Pauvres l'un après l'autre.

Du

Digitized by Google

Du Gouvernement Eccléſiaſtique, & des Ordres Religieux.

LE Gouvernement Eccléſiaſtique de l'Eſpagne n'eſt pas fort différent de celui des autres États Catholiques. Les Rois d'Eſpagne & ceux de Portugal ont le droit de nommer aux Archevêchés & aux Evêchés, par la conceſſion des Papes.

Pour donner une idée bien diſtincte des Egliſes d'Eſpagne, nous allons examiner leur établiſſement, leurs progrès, & leur ancienne diviſion.

On ne peut guère douter que l'Egliſe d'Eſpagne ne ſoit preſque auſſi ancienne que celle de Rome, puiſqu'au rapport d'un grand nombre d'Hiſtoriens dignes de foi, dès-que St. Pierre & St. Paul eurent annoncé l'Evangile dans cette Capitale de l'Univers, ils envoyèrent des Diſciples en Eſpagne pour y jetter les prémiers fondemens de la Religion Chrétienne: mais on n'a aucune preuve que Saint Jaques le Majeur ait été du nombre de ces Ouvriers Evangéliques, cependant les Eſpagnols le tiennent pour Fondateur de leur Egliſe, & regardent comme des Incré-

du-

Digitized by Google

dules ceux qui ne ſont pas de leur opinion.

Si on ſe mettoit en devoir de ramaſſer tous les Ouvrages que leur zèle a enfantés, pour prouver les voyages qu'il a faits en Eſpagne, les Miracles qu'il y a opérés, les Egliſes qu'il y a établies, on en trouveroit aſſez pour compoſer une Bibliothèque. Heureux ſi dans cette multitude d'Ecrits, ils faiſoient voir autant de ſolidité que de dévotion envers celui qu'ils tiennent pour le véritable Apôtre de leur Nation. Mais tous leurs grands raiſonnemens ne ſont fondés que ſur une Tradition populaire, qui a toujours été combattue par tout ce qu'il y a de plus reſpectable parmi les Hiſtoriens Eccléſiaſtiques; deſorte que ſans crainte de tomber dans l'incrédulité, on peut raiſonnablement révoquer en doute la Miſſion, les Prédications & les Miracles de cet Apôtre. Car enfin, où peut-on trouver quelque veſtige de tout cela, que dans les Actes des Apôtres, ou dans les Auteurs des prémiers ſiècles de l'Egliſe? & c'eſt ce que les yeux les plus perçans ne ſauroient y découvrir.

Il eſt vrai qu'on lit dans les Ouvra-

ges

ges de ceux que je viens de citer, que Saint Pierre & Saint Paul envoyèrent des Prédicateurs en Espagne, & qu'ils y firent de grandes conversions; mais ils ne disent pas un mot de Saint Jaques. D'où vient donc que les Actes des Apôtres n'en font pas mention, dans le tems qu'ils font une description si bien circonstanciée des voyages, des persécutions, des prodiges, des miracles de Saint Paul, de Saint Barnabé, & de plusieurs autres Apôtres; & pourquoi les Historiens Ecclésiastiques garderoient-ils un mystérieux silence sur la Mission de Saint Jaques, s'ils croyoient qu'elle fût véritable? Ne seroit-ce pas une négligence coupable?

Il faut convenir qu'en parlant de la sorte, je fais mal ma cour à des Peuples, qui depuis tant de siécles s'efforcent de persuader à toute la terre qu'ils doivent la connoissance du vrai Dieu qu'ils adorent, au zéle de Saint Jaques: mais comme je ne me suis jamais proposé de captiver leur bienveillance par mon acquiescement à une opinion qui ne me paroît pas solidement établie, je crois que je dois laisser à un chacun la liberté de croire là-dessus ce qu'il jugera à propos, & me borner à ce qu'il

Digitized by Google

y a de plus positif, ou du moins de plus probable.

Les Disciples que Saint Pierre & Saint Paul envoyèrent en Espagne, quoique cruellement persécutés par les Puissances, trouvèrent les Peuples si bien disposés à recevoir la parole de Dieu, qu'en peu de tems le troupeau de Jésus-Christ se trouva si considérable, & le nombre des Evêques si grand, que sous l'Empire de Constantin on en comptoit jusqu'à quarante-neuf, qui par la ferveur de leur zèle & de leur charité, faisoient de nouvelles conquêtes sur l'Idolatrie. Mais par un malheur qu'on ne sauroit trop déplorer, un Monstre sorti du fond des enfers, porta une plaie mortelle à l'Eglise.

L'Hérésie d'Arius, cet ennemi déclaré de la Divinité de Jésus-Christ, jetta en Orient de si profondes racines, que la contagion de son venin se répandit jusqu'en Occident, & une partie des Evêques d'Espagne s'en trouvèrent infectés, desorte que l'unité de l'Episcopat se voyant altérée par une fatale diversité de croyance, les Ouailles du Seigneur se trouvoient hors du bercail, & dans la voie de perdition, dans le tems même qu'elles croyoient suivre la voix

Digitized by Google

voix du Ciel, annoncée par la bouche de leurs Pasteurs.

Il faut demeurer d'accord que le nombre des Evêques Orthodoxes surpassa toujours de beaucoup celui des Evêques Ariens ; mais cela n'empêchoit pas que le mêlange des bons & des mauvais Catholiques ne troublât la sérénité des plus beaux jours de l'Eglise.

Cependant quelque violente que fût la tempête, le Vaisseau de l'Eglise ne fut point submergé, à cause que les fréquens Conciles qu'on convoquoit, étoient comme un mur d'airain, contre lequel les flots que les Hérétiques excitoient, s'alloient briser. Heureux les Evêques, si dans le tems qu'ils faisoient de si grands efforts pour réprimer l'insolence des faux Evangélistes, ils eussent pu mettre des bornes à leur ambition ; mais le désir d'étendre leur autorité, fomentoit entre eux la discorde & la division au sujet des limites de leur Domination, & donnoit lieu à des usurpations, qui obligèrent le bon Roi Vamba à fixer le nombre des Métropoles à cinq, qui sont Tolède, Séville, Mérida, Brague & Tarragone,

Digitized by Google

& de soumettre à la Juridiction de chacune les Evêchés suivans.

Tolède eut, Orétum, Biacia, Montésa, Acci, Basti, Urgi, Bigastro, Iluen, Sétabis, Dianum, Valentia, Valéria, Ségobriga, Ercavica, Complutum, Siguença, Oxamia, Ségovia & Palencia. Séville eut, Italica, Assidonia, Ilepa, Malaca, Eliberi, Astigi, Cordova, Egabra, & Tuci. Mérida eut, Pax-Julia, Lisbona, Ebora, Ossanaba, Caliabria, Conimbra, Viseo, Laméo, Coria, Abula, & Lampa. Brague eut, Dumio, Portucale, Orense, Oviédo, Astorga, Britania, Iria, Aliubra, & Issa. Tarragone eut, Barcelone, Egara, Auca, Morada, Béria, Oriosa, Ilerda, Détorsa, Jétosa, Ampurias, Girona, Ausonia, Urgéli, Osca, Césan-Augusta, Calagunis, Pampilona, & Tiréasso.

Cette division d'Evêchés ayant été confirmée dans le onzième Concile de Tolède, l'Eglise d'Espagne demeura en cet état jusqu'à l'invasion des Maures, qui portant le fer & le feu par-tout, si on en excepte les Montagnes des Asturies, où ils ne purent jamais pénétrer, forcerent les Evêques d'abandonner

ner leur Troupeau, & de se réfugier à Oviédo, qui devint par-là la Métropole universelle de toutes les Eglises d'Espagne, qui par la fureur & la rage des ennemis du nom Chrétien, se virent plongées dans la dernière désolation, jusqu'à ce que Pélage par sa valeur, regagna plusieurs Villes sur ces Infidèles, & y rétablit les Evêques que la tyrannie en avoit fait sortir.

Dans la suite des tems les Rois de Navarre, de Léon, d'Arragon, & de Castille, poussant encore plus loin leurs conquêtes, plusieurs Evêques rentrèrent en possession de leurs Eglises; mais il s'en trouva tant de détruites, qu'on ignore à présent le nom des Villes où elles étoient établies, & celui de plusieurs autres a été tellement défiguré, qu'on ne le connoîtroit presque plus, si d'habiles Historiens n'eussent pris soin d'en renouveller la mémoire par la Tradition ou par des Monumens de l'antiquité, qui font juger conjecturalement de leur situation.

Voici ce que j'en ai appris dans l'Histoire Ecclésiastique d'Espagne, dans Garibal, dans Moralès, dans Mariana, & dans quelques autres Auteurs. Orétum, Ville de la Manche qu'on

appelle Almagro. Biacia, Ville d'Andalousie qu'on appelle Baéça. Montesa, Ville de, ... qu'on appelle Montézon. Avi, Ville d'Andalousie qu'on appelle Guadix. Basti, Ville d'Andalousie qu'on appelle Bacça. Urci, Ville d'Andalousie qu'on appelle Alméria, selon quelques Auteurs. D'autres prétendent que c'est Murcie, mais ceux de la prémière opinion sont en plus grand nombre.

Bigastro. Plusieurs Auteurs prétendent que c'est un endroit près d'Origuéla, & dont il ne reste aucun vestige, si ce n'est une Porte de la Ville d'Origuéla qu'on appelle la Porte de Bigastro, ce qui semble faire conjecturer que cette Ville n'étoit pas loin de-là, & qu'elle étoit située du côté de cette Porte. Mais après tout, cette conjecture peut être fort équivoque. Maxime Césarée dit que les Maures appelloient Bagastro la Ville que nous connoissons aujourdhui sous le nom de Murcie. Bobadilla soutient que c'est Albarazin.

Illici, petite Ville du Royaume de Valence à quatre lieues d'Alicante, que quelques-uns prennent pour Helche, d'autres pour Alicante même, & d'autres

tres pour Dihucla; mais je crois que les prémiers sont mieux fondés que tous les autres. Du moins c'est le sentiment de Mariana, de Morales & de plusieurs graves Historiens.

Sétabis, Ville du Royaume de Valence appellée Xativa avant sa révolution, & qui s'est rendue fameuse par le long Siège qu'elle soutint contre Philippe V., qui se vit forcé malgré sa clémence de la faire réduire en cendres, & l'a fait rebâtir sous le nom de Saint Philippe.

Valéria, Ville de la Nouvelle Castille que les uns prennent pour un endroit de peu conséquence qu'on appelle Valéra Quémada, d'autres croient que c'est Cuença, mais il n'y a pas grande apparence que ce soit cette dernière Ville, ainsi on peut la mettre au nombre des Evêchés abolis.

Ségobriga. Presque tous les Historiens assurent que c'est Ségorbe, Ville Episcopale du Royaume de Valence. Mais Mariana croit que la ressemblance du nom les a trompés, & que c'est quelqu'autre Ville. Du moins nous la devoit-il indiquer en combattant l'opinion de ceux qui avoient écrit avant lui.

Digitized by Google

Arabica, Ville ſituée entre les Frontières de la Nouvelle Caſtille, d'Arragon & du Royaume de Valence ſelon quelques Auteurs. Vaſéus prétend que c'eſt une Ville d'Arragon appellée Alcaniz, & Loayſa ſoutient que c'eſt Arcas petite Ville dans le Diocèſe de Cuença.

Complutum, Ville de la Nouvelle Caſtille à ſix lieues de Madrid, appellée Alcala de Hénarès, à cauſe que la Rivière de Hénarès baigne ſes Murailles.

Italica, Ville d'Andalouſie à demie lieue de Séville, qu'on appelle Sévilla la Viéja, c'eſt-à-dire Séville la Vieille.

Aſſidonia, Ville d'Andalouſie qu'on appelle Médina-Sidonia, & dont l'Evêché a été transferé à Cadix. Il y a des Auteurs qui croient que c'eſt Xérès de la Frontéra à cauſe que le Maure Raſis l'appelle Xérès de Sidonia, & qu'on voit dans cette Ville un Temple fort ancien dédié à Nueſtra Señora de Sidonia. Mais à bien examiner la choſe de près, on peut croire qu'il y a de la confuſion dans cette opinion, parce que dans une diviſion de l'Egliſe d'Eſpagne que Mariana, Alivier, Moralès, & quantité d'autres Auteurs attribuent

Digitized by Google

buent à l'Empereur Constantin, on trouve un Evêché sous le nom de Séricio de Sidonia, qui pourroit bien être Xérès dont parle le Maure Rasis.

Elépla, Ville des Algarbes qu'on croit être Niébla. Quelques-uns se sont mis dans l'esprit que c'étoit Persaflor; mais cette opinion ne me paroît pas vraisemblable.

Malaca, Ville d'Andalousie, dont le nom a été changé en celui de Malaga. Illibéris, Ville d'Andalousie à deux lieues de Grénade, qu'on appelle Elvira. Astigi, Ville d'Andalousie appellée Exija. Egabro, Ville d'Andalousie appellée Cabra. Tuni, Ville d'Andalousie appellée Martos. Pax-Julia, Ville de Portugal appellée Béja. Egirania, Ville de Portugal dont on ne trouve aucun vestige. Ebora. Le célèbre Lucas Evêque de Thuy, dont les Ouvrages sont si estimés de tous les Savans, & desquels j'ai tiré la division des Eglises d'Espagne faite sous le Roi Vamba, croit que c'est une Ville du Royaume de Tolède appellée Talavéra; mais il y a de l'apparence qu'il s'est trompé, parce qu'il y a encore une Ville en Portugal qui porte le même nom.

Ossa-

Oſſanabia, Ville de Portugal qu'on appelle Eſtombar. Caliabria, Ville d'Eſtramadoure qu'on croit être Montanche; mais il y a fort peu de raiſons qui appuient cette opinion. Numancia, Ville de la Vieille Caſtille, ſi fameuſe dans les Hiſtoires par la vigoureuſe réſiſtance qu'elle fit aux Romains. Dumio, célèbre Monaſtère en Portugal près de Brague, lequel conſerve encore ſon nom. Portucale, Ville de Portugal qu'on appelle Porto.

Iria-Flavia, Ville du Royaume de Galice qu'on appelle le Padron, dont l'Evêché fut transferé à Compoſtelle.

Lucus, Ville du Royaume de Léon qu'on appelle Lugo. Britanica, ou Britania, Ville du Royaume de Léon, ſituée entre Aſtorga & Lugo, dont on ne trouve aucun veſtige. Egara, Ville de Catalogne, ſituée entre Barcelone & Girone, dont on ne trouve aucun veſtige. Auca, Ville de la Vieille Caſtille, dont le nom a été changé en celui d'Oca. Son Evêché fut transferé à Burgos.

Morada, Ville de Catalogne, qu'on ne connoît pas, non plus que Béria & Oriola. Ilerda, Ville de Catalogne, ap-

Digitized by Google

appellée Lérida. Hictoſa, Ville de Catalogne, appellée Tortoſe. Jétoſa, Ville de Catalogne, qu'on ne connoît pas. Ampurias, Ville de Catalogne, qui conſerve ſon nom. Auſonia, Ville de Catalogne, qu'on appelle Vic. Oſca, Ville dont on ignore le nom & la ſituation. Céſar-Auguſta, Ville Capitale d'Arragon, qu'on appelle Sarragoſſe. Calagurris, Ville de la Vieille Caſtille, qu'on appelle Calahorra. Pampilo, Ville Capitale de Navarre, qu'on appelle Pampelune. Tiraſſo, Ville d'Arragon, qu'on appelle Tarraçona.

Après avoir donné cette explication, il faut revenir au rétabliſſement des Egliſes, & dire qu'à meſure que les Rois Goths triomphoient des Maures, le nombre des Fidèles augmentoit; & comme du débris de ces Infidèles il ſe forma pluſieurs Rois en Eſpagne, & chacun d'eux voulant faire refleurir la Religion dans ſon Royaume, en y rétabliſſant les Evêques qui en avoient été chaſſés, on a vu par la ſuite des tems huit Métropolitains, au lieu de cinq qu'il y avoit anciennement, ſans compter celui de Brague, dont il n'eſt pas queſtion, d'autant qu'il eſt ſous la domination d'un Roi par-

Digitized by Google

particulier, qui ne dépend pas de l'Eſpagne. Voici les noms de ces Métropoles qui ſont Tolède, Séville, Burgos, Compoſtelle, Grenade, Valence, Sarragoſſe, & Tarragone. En Portugal il y a trois Archévêchés, & dix Evêchés. Les Archévêchés ſont Braga, Lisbonne & Ebora.

Il y a dans l'un & l'autre Royaume des Abbayes fort riches, comme en Eſpagne celle de las Huelgas près de Burgos, celle de Guadaloupe, & celle de las Cuévas près de Séville. Et en Portugal celles de Crato & d'Odivélas. A Madrid il y a un Ordre de Chanoineſſes, qu'on appelle les Dames de St. Jaques. Elles ſont preuve de Nobleſſe & de deſcendance de vieux Chrétiens, comme les Chevaliers de ce nom. Elles ont de grands manteaux blancs, & portent, comme les Chevaliers, une épée faite en forme de croix, brodée de ſoie en cramoiſi: on en voit à leur ſcapulaire & à leur manteau. Elles ont de groſſes penſions, & trois ou quatre femmes chacune, pour les ſervir. Leur maiſon eſt très belle, & magnifiquement meublée; & elles y reçoivent viſite de toutes les Dames, qui veulent les voir.

Pour

Digitized by Google

Pour ce qui regarde leurs règles, il ne leur eſt permis de voir aucun homme, elles ne parlent même à leurs plus proches parens qu'à travers d'épaiſſes grilles, & elles ne ſortent jamais.

Il n'y a point de Païs où il y ait tant de Monaſtères de l'un & de l'autre Sexe qu'en Eſpagne. Pour s'en convaincre il ſuffit d'examiner la ſupputation qui en fut faite en 1623 par Gil Gonzales d'Avila (*). Voici ce qu'elle contient.

Les Franciſcains, tant Cordeliers que Capucins, Recolets & Picpus, ont 859 Couvens, tant d'hommes que de femmes, & 14000 Religieux ou Religieuſes.

Les Dominicains ont 238 Couvens, & 6289 Religieux.

Les Grands Auguſtins ont 150 Couvens, & 3300 Religieux.

Les Minimes ont 77 Couvens, & 1650 Religieux.

Les Trinitaires Mitigés ont 85 Couvens, & 2500 Religieux.

Les Trinitaires Reformés ont 13 Couvens, & 300 Religieux.

Les

(*) Dans ſon Hiſtoire *des Grandeſſes de Madrid.*

Digitized by Google

Les Carmes Mitigés ont 84 Couvens, & 2710 Religieux.

Les Carmes Déchaussés ont 72 Couvens, & 1780 Religieux.

Les Mercénaires Mitigés ont 95 Couvens, & 3560 Religieux.

Les Mercénaires Réformés ont 13 Couvens, & 250 Religieux.

Les Augustins Réformés ont 30 Couvens, & 500 Religieux.

Les Prémontrés ont 18 Couvens, & 350 Religieux.

Les Bernardins ont 42 Couvens, & 1000 Religieux.

Les Jéronimites ont 56 Couvens, & 1500 Religieux.

L'Ordre de Saint Basile a 30 Couvens, & 300 Religieux.

Les Jésuites ont 110 Collèges, & 1650 Religieux.

Les Religieuses de St. Dominique ont 116 Couvens, & 4060 Religieuses.

Les Religieuses de St. Jérôme ont 4 Couvens, & 200 Religieuses.

Les Carmélites ont 49 Couvens, & 925 Religieuses.

Ce qui fait en tout 2141 Couvens, & 44915 Religieux ou Religieuses, sans parler des Ordres de St. Benoit, du St. Esprit, de St. Philippe de Néri,

des

Digitized by Google

des Frères de la Charité, des Magdelonaites, & de plusieurs autres qui sont en très grand nombre.

De l'Inquisition.

JULIEN, surnommé l'Apostat par les Chrétiens, adresse dans une de ses Lettres (*) à ceux de Bostre ces paroles remarquables: *C'est par le raisonnement, & par la force des preuves, & non pas par des coups, des insultes, & des violences, que les Hommes doivent être instruits de la Vérité, & convaincus de leurs égaremens. C'est pourquoi, j'ordonne de nouveau aux Sectateurs zèlés de la véritable Religion de ne point injurier, molester, ou affronter le Peuple Galiléen.*

Comparez les beaux sentimens de ce brave & vertueux Prince, plein d'esprit & d'humanité, avec cette monstrueuse Maxime d'un des plus outrés Défenseurs de l'Autorité Papale, lequel enseigne (†) & soutient, *que les Hérétiques doivent être proscrits, punis, & ruinés, & même s'ils sont opiniâtres, qu'il*

(*) Dans la 52.
(†) Leo Allatius, *de perpetua Consensione.* Lib. V. Cap. 15.

Digitized by Google

qu'il faut les mettre à mort, & les condamner au feu, sans autre forme de procès.

Le langage qu'ont tenu de tems en tems les Catholiques Romains, même en France, ne diffère guère de celui de ce fanatique. Dans la Harangue que Quintin, Professeur en Droit Canon à Paris, addressa en 1560 au nom du Clergé, aux Etats assemblés à Orléans, en présence du Roi & de la Reine, il demanda (*), *que tous les habitans du Royaume fussent obligés à se faire Catholiques; que les Huguenots fussent exclus du commerce & de la compagnie des Sujets Chrétiens, & qu'on privât les Hérétiques de tous les agrémens de la vie, sans en excepter l'usage des Livres.*

Il allégua les ordres, & ces terribles menaces faites aux Juifs de la part de Dieu par la bouche de Moïse: „ Garde-toi de contracter amitié, alliance ou mariage avec eux; ne souffre „ pas qu'ils habitent le Païs; n'aies „ point pitié d'eux, frappe les, & les „ mets à mort, de peur qu'ils ne te „ fas-

(*) Pierre de la Place; *de l'Etat, de la Religion, & de la République.* Liv. IV.

Digitized by Google

„ faſſent pécher contre moi. Si tu ad-
„ hères à leurs opinions, ce ſera une
„ offenſe & un ſcandale, qui excitera
„ ma fureur contre toi, & bientôt a-
„ près je te détruirai.

Quintin avoit déja dit auparavant dans ce même Diſcours: *Que Sa Majeſté ayant la force en main, & étant armée de fer, devoit s'oppoſer aux Hérétiques; qu'il étoit inconteſtable que les Hérétiques étant méchans au ſuprême dégré, devoient être ſoumis au Glaive du Magiſtrat, & punis de mort.*

Cet eſprit perſécuteur n'eſt pas le partage du ſeul Clergé Catholique-Romain. Il n'y a preſque point d'Egliſe Nationale parmi les Proteſtans qui n'ait prétendu avoir une eſpèce de droit à la perſécution, & qui n'ait perſécuté autant que le Pouvoir Séculier a bien voulu le permettre. Servet a été brulé à Genève pour Héréſie; & Alciat (*), Blandrata (†), Gribaldi (‡), & pluſieurs autres auroient eu le même ſort, s'ils n'euſſent pris le parti de ſe

(*) *Jean Paul Alciat*, Milanois.
(†) *George Blandrata*, Médecin Italien, né en Piémont.
(‡) *Matthieu Gribaldi*, ſavant Juriſconſulte de Padoue.

Digitized by Google

ſe ſauver. Valentin Gentilis (*) ſe vit dans la néceſſité de ſe retirer en Moravie pour ſe dérober au zèle de Calvin. Après la mort de ce Réformateur il ſe hazarda de revenir en Suiſſe: il fut pris, & eut la tête tranchée, pour avoir ôſé combattre le Dogme de la Trinité (†).

Il faut donc avouer, que ſi l'on en juge par l'exemple qu'a donné Calvin, & par les préceptes de Bèze ſon Collègue, le Calviniſme a adopté la Perſécution.

Les Luthériens dans la Saxe, & les Calviniſtes en Hollande, ont traité les Anabaptiſtes de la même manière dont ils venoient d'être traités eux-mêmes. Pour s'en convaincre, il ſuffit de lire les deux Martirologes que ces pauvres Schiſmatiques publièrent au commencement du ſeizième Siècle, l'un à Harlem, l'autre à Horn. Ils s'y plaignent auſſi amèrement de la tirannie des Calviniſtes & des Luthériens, que les uns & les autres s'étoient plaints eux-mêmes de la cruauté des Catholiques-Romains.

On

(*) *Jean Valentin Gentilis*, de la Ville de Coſence dans le Royaume de Naples.

(†) *Aretius*, in *Hiſt. Reformat. Polon.*

Digitized by Google

On ſait avec quelle ardeur les Proteſtans de France plaidèrent la cauſe de la Tolérance, dans le tems de cette furieuſe tempête qui s'éleva contre eux ſous le règne de Louïs XIV. Cependant quelques-uns d'entre eux ſe virent à peine à l'abri de la cruauté des Dragons, qu'ils changèrent de langage ſur le ſupport mutuel, que les Chrétiens ſe doivent les uns aux autres.

Perſonne n'ignore la conduite que tint le Miniſtre Jurieu à Rotterdam, où il excita le Magiſtrat à la Perſécution contre les Sociniens & les Arminiens. Il prêcha ouvertement que c'étoit le devoir du Magiſtrat d'extirper l'Héréſie; que l'Egliſe ne pouvoit pas fleurir ſans être ſoutenue par le bras ſéculier, & que le Chriſtianiſme ne ſe ſeroit jamais ſi fort répandu, ſi des Empereurs Chrétiens & d'autres Monarques ne l'euſſent ſecondé, en détruiſant les Idoles, en chaſſant les Prêtres Payens, & en démoliſſant leurs Temples.

Ces remarques préliminaires, qui ne nous font que trop connoître le génie de la plupart des Prêtres des différentes Religions, nous conduiſent naturelle-

Digitized by Google

ment à l'examen de cette espèce de Persécution établie en Espagne, en Portugal, en Italie, & à laquelle on donne le nom d'Inquisition.

A regarder l'Inquisition du côté de son origine, on trouve parmi ses Fondateurs des personnes si éminentes par leur sainteté & par la pratique de toutes les Vertus Chrétiennes, qu'il est difficile d'envisager leur Ouvrage comme un mystère d'iniquité, inventé pour la perte des gens de bien. Si on fait réfléxion que des Rois très sages & grands politiques, ont souhaité ardemment de l'établir dans toute l'étendue de leur domination, quoiqu'elle diminue leur autorité, on sera porté à croire qu'ils n'y pouvoient être excités que par l'avantage qu'ils prévoioient que la Religion en pouvoit tirer. D'ailleurs entre ceux qui en sont les conservateurs, il y a des personnes de grande naissance, & d'une réputation à ne devoir pas être soupçonnés de toutes les bassesses, ni de toutes les injustices scélérates qu'on attribue d'ordinaire à ce Tribunal. Si on envisage ce même objet par une autre face, & qu'on examine les procédures tyranniques de ce Tribunal, on est réduit à dé-

Digitized by Google

déteſter un établiſſement qui, ſous prétexte d'attaquer l'erreur, ſappe les fondemens de cette même Religion en faveur de laquelle il ſemble avoir été érigé. Tant de témoins dépoſent contre les barbaries qui s'y commettent, qu'il eſt impoſſible de les recuſer tous.

De plus il faut n'être guère inſtruit de l'Antiquité Eccléſiaſtique pour ne ſe pas révolter contre des Religieux qui ſortant de l'état d'humilité & de pénitence qui eſt leur véritable état, s'arrogent une inſolente Juridiction, non ſeulement ſur les Princes qui en qualité de ſimples Laïques ſont ſoumis pour le ſpirituel comme les derniers de leurs Sujets, aux jugemens de l'Egliſe; mais encore ſur les Evêques qui ne peuvent être jugés que par leurs égaux ſur leur doctrine. On ne peut voir ſans douleur les Succeſſeurs des Apôtres, obligés à reſpecter les caprices d'une populace de Moines, ou expoſés à ſe voir honteuſement chargés de fers, & contraints de répondre comme des criminels à des ennemis que Dieu n'a pas nommés pour être leurs juges.

L'Inquiſition, regardée de ce côté, perd cette apparence de pieté qui la rend

rend ſi reſpectable à un petit nombre, & cette autorité qui étonne la plus grande partie des hommes. On voit alors que ſi des Princes ont ſouhaité de l'établir dans leurs Etats, ils y ont été ſécrétement excités par des perſonnes qui avoient intérêt de leur donner ce conſeil, & de leur en déguiſer les conſéquences; qu'ils ont obtenu à ce prix-là des faveurs de la Cour de Rome dont ils avoient alors beſoin; en un mot que les intérêts humains y ont eu du moins autant de part que le zèle pour la pureté de la foi.

Pluſieurs perſonnes ont ſignalé leur plume contre cette Inſtitution. Les uns en écrivant l'Hiſtoire des Albigeois & des Vaudois ont peint l'établiſſement de la Juridiction du St. Office, avec des couleurs conformes aux préjugés où leur Religion les engageoit; d'autres ont écrit des Livres exprès ſur cette matière. En général on peut dire qu'il n'y a que les adulateurs de la Cour de Rome qui aient loué ſincèrement le zèle ſanguinaire de ceux qui offroient le ſang des Hérétiques à un Dieu qui ne veut que leur converſion, qui la tient dans ſa main, & qui permet les Héréſies pour un plus grand bien.

Avant

Digitized by Google

Avant que d'éxaminer l'état où ſe trouve aujourdhui l'Inquiſition d'Eſpagne & de Portugal, il eſt néceſſaire, pour ſe former une idée juſte de ce Tribunal, de faire quelques recherches ſur ſon origine & ſes progrès, & de faire voir les troubles & les guerres cauſées pour l'éxécution de ſon établiſſement.

Depuis la diviſion des deux Empires, l'Egliſe avoit joui en Occident d'une profonde paix; ou ſi elle avoit été troublée, les Hérétiques & les Héréſies n'y avoient eu aucune part; il s'en étoit même élevé très peu: & dès qu'elles avoient commencé de paroître, ou elles s'étoient détruites d'elles-mêmes, ou elles avoient été réprimées par les ſoins des Princes & des Prélats. La bonne intelligence qui avoit toujours été entre le Sacerdoce & l'Empire, n'avoit pas peu contribué à maintenir la Religion dans la pureté. Mais cette union ayant été une fois rompue, par les furieux démêlés qui ſurvinrent vers le milieu du onzième ſiècle entre les Papes & les Empereurs, & qui furent pouſſés de part & d'autre juſques aux dernières extrémités pendant plus de cinquante ans, la porte fut ouverte

aux

Digitized by Google

aux Héréſies. Il étoit bien difficile que les choſes allaſſent autrement ; car comme les Papes avoient un grand nombre de Partiſans, qui portoient l'autorité de l'Egliſe au-delà de ſes juſtes bornes, les Empereurs de leur côté n'en manquèrent pas, qui la rabaiſſèrent plus qu'il ne falloit, & qui lui donnèrent des limites plus étroites qu'elle n'en doit avoir effectivement.

C'eſt ce qui donna lieu à la naiſſance des Héréſies, qui donnèrent occaſion à l'établiſſement de l'Inquiſition. Juſqu'alors elles s'étoient toutes attachées à combattre les Myſtères ; depuis, laiſſant les Myſtères, la Morale, la Diſcipline, & en particulier le point de l'autorité de l'Egliſe fut ce qu'elles attaquèrent avec plus d'obſtination. L'Egliſe attaquée par des endroits ſi délicats, n'avoit garde de négliger de ſi dangereux ennemis ; mais le nombre en étoit ſi grand, & l'appui que la plupart des Princes leur prêtoient ſous main, les rendoit ſi puiſſans, qu'on étoit ſouvent obligé de diſſimuler & de les ſupporter, faute de moyen de les réduire.

Les Papes qui avoient plus d'intérêt que perſonne à l'extinction de ces Héréſies, n'épargnoient rien auſſi pour en ve-

Digitized by Google

venir à bout; ils ne négligeoient rien de ce qui dépendoit d'eux-mêmes; & ils étoient continuellement occupés à écrire aux Evêques, aux Princes & aux Magistrats, pour les exhorter à ne rien épargner pour exterminer ces ennemis de l'Eglise. Mais, soit que les Princes & les Magistrats ne voulussent pas perdre des gens qui paroissoient n'abaisser l'autorité de l'Eglise, que pour relever la leur; ou qu'ils ne les crussent pas si coupables qu'on les faisoit, ou que la Politique, qui change quelquefois selon les tems, & qui est différente selon les intérêts, leur fit croire qu'il étoit avantageux à l'Etat de les tolérer, il est certain qu'ils ne se mirent pas fort en peine de les réprimer.

Les Evêques de leur côté, soit qu'ils ne fussent pas assez forts pour arrêter ce torrent, soit que les autres fonctions de leur ministère les occupant ailleurs, les empêchassent de s'appliquer à cette affaire autant qu'elle le demandoit, ne s'y opposèrent pas d'abord avec toute la vigueur, ou du moins avec tout le succès qu'il eût été à souhaiter. Ainsi ces Hérétiques devinrent si puissans, qu'ils se virent en

Digitized by Google

en état de faire tête aux Papes mêmes.

Les sectateurs d'Arnaud de Bresse, qui étoient de ce nombre, les réduisirent à d'étranges extrémités ; ils les contraignirent plus d'une fois de quitter Rome, & de chercher ailleurs des asiles pour se mettre à couvert de leur fureur ; & sans le supplice de leur Chef, qui, ayant été publiquement éxécuté dans Rome comme Hérétique & comme séditieux, jetta la frayeur dans tout le parti, il eût été impossible aux Papes d'y maintenir leur autorité. Les Vaudois & les Albigeois qui leur succédèrent, ne furent ni moins ennemis de l'autorité de l'Eglise, ni moins ardens à l'attaque.

La protection que Raimond Comte de Toulouse, les Comtes de Foix & de Comminges leur donnèrent, les rendit plus entreprenans, & en même tems plus rédoutables : il fut donc question d'avoir recours à des moyens plus forts que ceux que l'on avoit employés jusqu'alors contre les Hérétiques. Ces moyens se réduisirent enfin à publier contre eux une Croisade, dont les Papes s'étoient servis si utilement en d'autres rencontres.

In-

Digitized by Google

Innocent III, Pape extrêmement entreprenant & également heureux dans ſes entrépriſes, réſolut en effet de ſe ſervir de ce moyen; mais il crut qu'il devoit auparavant avoir recours aux voies de douceur, & employer pour la converſion de ces Hérétiques, la prédication & la diſpute. Il envoya pour cet effet des Miſſionnaires dans le Languedoc, dont les chefs furent St. Dominique & le bienheureux Pierre de Château-neuf.

Le ſuccès n'ayant pas répondu à leur zèle, & le bienheureux Pierre de Château-neuf ayant même été cruellement maſſacré près de Toulouſe, l'an 1200, le Pape réſolut de ne plus différer à employer contre eux les armes temporelles. Comme il avoit été dans le monde un célèbre Juriſconſulte, il ſe ſervit de la fiction du droit pour traiter ces Hérétiques de Mahométans, parce que les uns & les autres avoient cela de commun d'être ennemis de l'Egliſe. Sur ce fondement, le Pape accorda des Indulgences à St. Dominique, & ſes Diſciples eurent ordre de les publier dans toute leur étendue; c'eſt-à-dire, au ſens, que ceux qui contribueroient de leur crédit & de

Digitized by Google

leurs biens à la ruine de l'Hérésie, les gagneroient aussi bien que ceux qui les poursuivroient l'épée à la main.

Ainsi fut mise sur pied une puissante armée de Soldats choisis. Comme Raimond Comte de Toulouse étoit le plus puissant protecteur des Albigeois, ce fut aussi celui que l'on entreprit de réduire le prémier en 1209; mais comme il ne se sentit pas assez fort pour soutenir un si terrible choc, il se soumit au Pape, abandonna la protection des Albigeois, & livra pour la sûreté de sa parole sept des principales Villes de Provence & de Languedoc.

Lorsque l'Armée des Croisés n'eut plus rien à faire contre le Comte de Toulouse, qui s'étoit soumis, elle tourna du côté de Béziers, où les Albigeois s'étoient puissamment retranchés. La Ville fut assiegée dans les formes; mais comme elle n'étoit pas en état de tenir contre cent mille Croisés, elle fut prise, brulée, & réduite en cendres. L'on fit main basse sur tout ce qui se trouva d'hommes, de femmes & d'enfans; tout fut massacré, sans distinction d'âge ni de sexe, l'on ne pardonna à personne, & les Catholiques mêmes, qui y étoient en petit nombre

bre, furent enveloppés dans ce massacre.

Cet exemple de Béziers, quoique terrible, n'empêcha pas le Comte de Béziers, qui l'étoit aussi de Carcassonne, de se retirer dans cette Ville, & de la défendre jusqu'à la dernière extrémité. Il étoit Catholique; mais soit qu'il fût indigné du peu de considération qu'on avoit eu pour son entremise, lorsqu'il s'étoit employé pour sauver Béziers, ou qu'il ne pût souffrir que sous prétexte de Religion on dévastât ses Terres, & qu'on exterminât ainsi ses Sujets, & qu'il se crût obligé de les proteger & de les défendre, ou qu'il ne fût pas persuadé que la Religion fût le seul motif d'une si sanglante guerre; rien ne le put empêcher de s'opposer aux efforts des Croisés, & de défendre Carcassonne, résolu de la sauver, où de s'ensevelir sous ses ruines. Il y fut aussitôt investi par les Croisés, dont l'Armée étoit alors de trois cens mille hommes; car après la prise de Béziers, elle s'étoit fortifiée d'une infinité de gens qui y accouroient de toutes parts, & même de quantité de grands Seigneurs, que de fort différens sujets y avoient attirés.

Le Comte de Béziers publia un Manifeste, par lequel il déclaroit qu'il prétendoit perséverer jusqu'à la mort dans la profession de la Religion Catholique; que cela ne l'empêcheroit pas de défendre son bien & ses Sujets, de quelque Religion qu'ils fussent, parce qu'il s'y croioit obligé par la loi naturelle, la plus inviolable de toutes, & par la foi réciproque qu'ils s'étoient donnée de ne se point abandonner; qu'il ne considéroit point cette guerre comme une guerre de Religion; mais comme une partie faite pour les dépouiller de leurs biens, lui, le Comte de Toulouse, ceux de Foix & de Comminges: qu'il les exhortoit de se joindre à lui, & d'ouvrir enfin les yeux à leurs véritables intérêts, qui étoient les mêmes que les siens; que quand ils ne le feroient pas, il étoit résolu de courir tout seul les risques de cette guerre; que puisque sa perte étoit résolue, quelque parti qu'il pût prendre, il valoit mieux périr en homme de cœur les armes à la main, que de survivre à la perte de ses biens, à la ruine de ses Places, & au massacre de ses Sujets; qu'au reste il prenoit le ciel & la terre à témoins qu'il étoit innocent

Digitized by Google

de tous les maux que la guerre ne pouvoit manquer de traîner après elle, puisqu'il ne s'y engageoit que par la nécessité inévitable de se défendre contre ceux qui injustement lui vouloient ôter son bien.

On se disposa d'une part à une vigoureuse attaque, & de l'autre à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. La Ville de Carcassonne étoit alors, comme elle est encore à présent, divisée en deux parties; l'une, que l'on appelloit la Cité, étoit située sur une Colline bien fortifiée; l'autre s'appelloit le Bourg, & étoit bâtie à quelque distance de l'autre. Cette dernière partie n'étant pas forte, fut prise sans peine; tout y fut mis à feu & à sang, sans distinction d'âge, de sexe, ni de qualité, comme l'on avoit fait à Béziers. Un traitement si cruel, bien loin d'étonner ceux qui combattoient dans la haute Ville sous la conduite du Comte de Béziers, comme on l'avoit prétendu, ne servit qu'à les fortifier dans la résolution où ils étoient de vendre leurs vies bien cher.

Le Roi d'Arragon étant arrivé au camp des Croisés, intercéda pour le Comte de Béziers; mais il ne put ob-

Digitized by Google

tenir du Légat du Pape, qui étoit le véritable Chef de cette entrepriſe, ſinon que le Comte pourroit ſe retirer lui dixième, où bon lui ſembleroit; mais que tous les Habitans ſe rendroient à diſcrétion, ſortiroient tout nuds hors de la Place, & attendroient en cet état la miſéricorde du Légat. Le Comte de Béziers rejetta bien loin cette propoſition. Il ſe réſolut de ſouffrir les dernières extrémités. Ceux de la Ville à ſon exemple ſe battirent en déſeſpérés; & il en coûta la vie à un nombre incroyable de Croiſés, qui périrent de différentes manières au pied des murailles de Carcaſſonne.

Le Légat déſeſpérant d'emporter par la force une Place défendue par un ſi brave homme, ſecondé par des Habitans auſſi déterminés, fit deſſein d'en venir à bout de quelque manière que ce fût. Et tout lui paroiſſant permis, pourvu qu'il eût la victoire, il envoya un Gentilhomme au Comte, qui l'attira hors de la Place, par de grands ſermens qu'il ne lui ſeroit fait aucun mal, & par de magnifiques promeſſes que le Légat traiteroit avec lui de bonne foi; mais il ne fut pas plutôt en ſa préſence, qu'on le retint priſonnier. Les Ha-

Digitized by Google

Habitans de Carcaſſonne, au deſeſpoir de la perte de leur Comte, perdirent le cœur qu'ils avoient fait paroître tant qu'ils l'avoient eu à leur tête, & qui peut-être à la fin les eût ſauvés. Ils ne penſèrent plus qu'à la fuite, en quoi ils furent favoriſés par un conduit ſouterrain qui les rendit à trois lieues du camp. Ils échapèrent ainſi à la fureur des Croiſés, qui les auroient apparemment traités comme ceux de Béziers & de la baſſe Ville.

Le Légat maître de Carcaſſonne, en fit ſa place d'armes contre les Albigeois. Le Comte Simon de Montfort y fut nommé Général de l'Egliſe; &, pour l'engager à la bien ſervir, le Comte de Béziers étant mort en priſon, de chagrin ou autrement, on lui donna les belles Terres qu'on venoit d'ôter à celui de Béziers, & on l'aſſura qu'on lui feroit bonne part des conquêtes qu'il pourroit faire ſur les Seigneurs du parti des Albigeois. Ce nouveau Général de l'Egliſe animé par des dons auſſi effectifs, & par des promeſſes qui flattoient agréablement ſon ambition & ſes intérêts, fut pourtant quelque tems ſans rien entreprendre; & ce tems donna lieu aux Albigeois de ſe reconnoi-

noitre & de se fortifier. Il étoit brave, expérimenté, agissant, de plus il étoit heureux : mais les Croisés, qui n'avoient fait vœu que pour quarante jours de service, s'étoient retirés au bout du terme expiré.

En 1210, sa femme & ses amis lui amenèrent un grand secours de Croisés : il s'en servit avec beaucoup de bonheur & de conduite, pour réduire les Places qui ne se vouloient pas rendre. Le fort Château de Menerbe, qui le prémier avoit osé résister, fut le prémier qui fut emporté de force ; tout ce qui s'y trouva fut passé au fil de l'épée. La Ville de Lavaur eut ensuite le même sort : elle fut assiegée, prise & saccagée ; le massacre y fut général comme à Ménerbe.

Tout réussissoit au Comte de Montfort, la victoire le suivoit par-tout : & tout sembloit conspirer à l'entière ruine des Albigeois, lorsque deux évènemens, auxquels on s'attendoit le moins, penserent rétablir leurs affaires, & ruiner le parti Catholique. Raimond Comte de Toulouse étoit allé à Rome pour se réconcilier avec le Pape, & l'avoit fait effectivement. Entre autres conditions, on avoit exigé de lui qu'il

qu'il chasseroit les Albigeois de ses Terres. Il l'avoit promis : mais lorsqu'il fut de retour, & qu'on le somma de l'exécution de sa parole, il usa d'abord de délais ; & lorsqu'il vit qu'il ne pouvoit plus reculer, il déclara nettement qu'il ne s'y pouvoit résoudre, parce que ce seroit le moyen de dépeupler son Païs, & de rester Seigneur sans Sujets. Sur ce refus le Légat du Pape l'excommunia, & lui fit déclarer la guerre par le Comte de Montfort.

Le Comte de Foix fut compris dans la même déclaration, & l'on promit au Général de l'Eglise les grands Domaines de ces deux Princes, en cas qu'il parvînt à les en dépouiller. Le Comte de Montfort animé par de si grandes promesses, dont l'effet auroit satisfait une ambition encore plus vaste que la sienne, puisqu'il ne s'agissoit de rien moins que de le rendre maitre de la plus grande partie de la France Méridionale, se mit aussi-tôt en campagne. Il enleva d'abord tout ce qui ne se trouva pas en état de défense. Il contraignit les deux Comtes à quitter la campagne, & les réduisit à se renfermer dans les Places fortes pour les défendre.

Digitized by Google

Comme il n'eſt point de Place que l'on n'emporte à la fin quand il n'y a point d'armée en campagne pour les ſecourir, la perte de ces deux Princes étoit inévitable ſans un accident fort imprévu. Le Roi d'Arragon, qui avoit été juſques alors ou Médiateur de la paix, ou dans le parti des Croiſés, ſoit qu'il ne pût ſouffrir qu'on dépouillât le Comte de Toulouſe ſon Beau-frère, ſoit qu'il ſe crût obligé d'empêcher l'oppreſſion du Comte de Foix, qui étoit ſon Vaſſal, ou qu'il fût mécontent de ce que dans le partage qu'on propoſoit de la dépouille de ces deux Princes, on l'avoit oublié, ſe déclara pour eux, lorſqu'on s'y attendoit le moins, & abandonna le Comte de Montfort. Cette démarche du Roi d'Arragon arrêta tout le ſuccès des Croiſés, & rétablit les affaires des Albigeois. En très peu de tems ils mirent ſur pied une Armée de cent mille hommes, compoſée d'Arragonnois, de Languedociens & de Provençaux. Comme ils ſe crurent alors en état de tout entreprendre, ils n'attendirent pas que le Comte de Montfort les vînt chercher, ils furent au-devant de lui, & lui préſentèrent fièrement la bataille.

Le

Le nombre ni le bon ordre des ennemis n'étonna point le Comte de Montfort. Il accepta la bataille qui lui étoit présentée.

On combattit de part & d'autre avec toute l'animosité que la Religion jointe à l'intérêt a coutume d'inspirer à des partis opposés; mais le Roi d'Arragon ayant été tué au fort de la mêlée, la consternation se mit parmi les Albigeois. Elle y causa le désordre, & le désordre fut suivi de leur défaite: car le Comte de Montfort profitant de leur étonnement, les attaqua de tous côtés avec tant de vigueur, qu'il les mit en déroute, après leur avoir tué vingt mille hommes sur la place.

Après cette défaite des Albigeois le Comte de Montfort ne songea qu'à profiter de sa victoire. Il se présenta devant Toulouse, qui se rendit aussitôt à discrétion. Narbonne suivit l'exemple de Toulouse: & pendant quatre ans que le Comte de Montfort vécut après cette grande victoire, il eut tous les succès qu'il pouvoit attendre. Mais enfin par un retour de fortune inespéré, le Comte Raimond reprit Toulouse en 1215. Le Comte de Montfort l'y vint aussi-tôt assieger avec plus de

cent mille Croisés. Ce fut-là que la Providence disposant autrement les choses, tous les Croisés furent défaits; & le Comte de Montfort, après avoir reçu un coup d'épée dans la cuisse, fut tué d'un coup d'arbalête, lâchée de dessus les remparts.

La mort de ce Comte pensa ruiner sans ressource les affaires des Catholiques. Les Comtes de Toulouse, de Foix & de Comminges reprirent en peu de tems tout ce qu'on leur avoit enlevé. Ils conservèrent quelque tems ces avantages, mais la mort du Comte Raimond changea encore la face des affaires. Le jeune Raimond son fils lui ayant succedé en 1420, & continuant la guerre avec des forces inégales à celles de ses ennemis, n'eut que de mauvais succès, & fut enfin obligé de se rendre. Il fut conduit prisonnier à Pavie. Pour racheter sa liberté en 1423, il accorda & signa tout ce qu'on voulut, & entre autres des Arrêts très sévères contre les Albigeois. D'un autre côté les Comtes de Foix & de Comminges se trouvant trop foibles pour soutenir les forces de tant d'ennemis qui leur tomboient incessamment sur les bras, se rendirent aux

Digitized by Google

aux meilleures conditions qu'ils purent obtenir. Ainsi finit la guerre des Albigeois, qui avoit coûté plus d'hommes, de sang & de dépense, qu'il n'en eût fallu pour conquérir un Empire.

Cette guerre contre les Albigeois fut suivie de celle de l'Inquisition, qui acheva de détruire les restes malheureux de ces Hérétiques. Elle avoit été établie quelque tems auparavant par l'autorité d'Innocent III, & les soins de St. Dominique. Ce Pape considérant, que quoique l'on pût faire contre les Albigeois à force ouverte, il en resteroit toujours un fort grand nombre qui persisteroit dans leurs sentimens, & qui feroient en particulier profession de leur doctrine, crut qu'il falloit établir contre ce mal & contre toute autre Hérésie qui pourroit naitre, un remède subsistant, c'est-à-dire, un Tribunal de gens uniquement appliqués à la recherche des Hérétiques, & qui n'auroit point d'autre soin que d'en procurer la punition.

On devoit choisir pour cet effet des personnes qui fussent dans une parfaite dépendance de la Cour Romaine, & absolument dévoués à ses intérêts. Il falloit des gens de loisir, point distraits.

Digitized by Google

par d'autres emplois. Il les falloit d'une condition peu considérable aux yeux du monde, afin qu'ils pussent se faire honneur d'un emploi, qui ne consistoit alors que dans une simple perquisition des Hérétiques. Il les falloit sans maison, afin qu'ils n'eussent ni égards pour qui que ce soit, ni considérations ou rélation. Il les falloit durs, inflexibles, sans pitié & sans compassion; parce qu'on avoit à établir un Tribunal le plus rigoureux & le plus sévère dont l'on eût jamais ouï parler. Enfin, il les falloit zélés pour la Religion, médiocrement ou peu habiles, mais intéressés par quelques vues particulières à la ruine des Hérétiques.

Le Pape Innocent, qui d'ailleurs n'étoit pas satisfait des Evêques & de leurs Officiaux, dont le zèle à son gré n'alloit pas assez vite contre les Hérétiques, crut trouver dans les Religieux des deux Ordres de St. Dominique & de St. François nouvellement institués, toutes les qualités que nous venons de représenter. Ils avoient pour la Cour Romaine un attachement, qui ne pouvoit aller plus loin : la solitude & la retraite dont ils faisoient profession, & dont, comme il parut dont la suite, ils com-

Digitized by Google

commençoient déja de s'ennuier, leur donnoient tout le tems nécessaire pour s'appliquer sans relâche à cette poursuite. La pauvreté de leurs habits & de leurs Monastéres bien différens de ce qui en est aujourdhui, & sur-tout la mendicité & l'humilité publique à laquelle ils étoient engagés, ne pouvoient leur faire regarder la Charge d'Inquisiteurs, que comme un emploi qui flattoit agréablement ce qui leur pouvoit être resté de l'ambition naturelle. La renonciation générale qu'ils faisoient, jusqu'aux noms des familles dont ils étoient sortis, étoit une grande disposition à n'être touchés d'aucuns de ces sentimens, que les liaisons naturelles & civiles ont coutume d'inspirer. D'ailleurs l'austérité de leur Règle, & la sévérité dont ils usoient continuellement à l'égard d'eux-mêmes, n'avoient garde de leur inspirer pour le prochain plus de sensibilité qu'ils n'en avoient pour eux-mêmes. Enfin, ils étoient zélés, comme on l'est d'ordinaire dans les Religions nouvellement établies, savans à la manière de ce tems-là, c'est-à-dire, fort versés dans la Scholastique & dans la connoissance du nouveau Droit Canon. Et de plus,

ils avoient un intérêt particulier à la ruine des Hérétiques, qui déclamoient sans cesse contre eux. Le Pape les ayant donc trouvés tels qu'il s'étoit proposé qu'ils devoient être pour la Charge d'Inquisiteurs de la Foi, ne fit point difficulté de la leur confier. Ils s'en acquittèrent de leur côté d'une maniére qui répondoit également au jugement que le Pape en avoit fait, & à l'attente de la Cour Romaine.

Comme les établissemens les plus importans n'ont pas tout d'abord leur dernière forme, & que le tems & les occasions y ajoutent toujours quelque chose, & leur donnent enfin leur dernière perfection; les Inquisiteurs n'eurent pas d'abord toute l'autorité que les siècles suivans leur ont vu, & qu'ils ont encore à présent. Leur pouvoir fut borné d'abord à travailler à la conversion des Hérétiques, par la voie de la prédication & de l'instruction; à exhorter les Princes & les Magistrats à punir même du dernier supplice ceux qui persistoient avec obstination dans leurs erreurs; à s'informer du nombre & de la qualité des Hérétiques, du zèle des Princes & des Magistrats Catholiques à les poursuivre; du soin & de la

la diligence des Evêques & de leurs Officiaux à en faire la perquisition. Ils envoyoient ensuite ces informations à Rome, pour y être pourvu par le Pape comme il jugeroit le plus à propos.

C'est de ces informations & de ces recherches que le nom d'Inquisiteur a pris son origine. On augmenta quelque tems après leur autorité, & on leur donna le pouvoir d'accorder des indulgences, de publier des Croisades, d'animer les Peuples & les Princes, de se mettre à la tête des Croisés & de les conduire à l'extirpation des Hérétiques. Les choses durèrent en cet état environ cinquante ans, c'est-à-dire, jusqu'à l'an 1250.

L'Empereur Frédéric II augmenta encore de beaucoup leur autorité par quatre Edits qu'il donna à Pavie. Par ces Edits il recevoit les Inquisiteurs sous sa protection, attribuoit aux Ecclésiastiques la connoissance du crime d'Hérésie: & laissant aux Juges Séculiers la charge de faire le procès aux Hérétiques, quand les Ecclésiastiques auroient jugé de l'Hérésie; il ordonnoit la peine du feu pour les Hérétiques obstinés, & celle de la prison per-

Digitized by Google

pétuelle pour ceux qui se repentiroient. Les querelles des Souverains avec les Papes ont par l'événement été toujours fatales aux Hérétiques, soit qu'en effet ceux qui ont eu ces querelles ayent été vraiement zèlés pour la Religion, & que mettant à part les intérêts d'Etat, ils se soient portés d'eux-mêmes à la protéger; soit qu'ils ayent voulu par ces démonstrations extérieures de Catholicité, rentrer dans le devoir les peuples, d'ailleurs trop faciles à se scandaliser dans ces sortes d'occasions.

L'Empereur Frédéric avoit d'autant plus de sujet de montrer du zèle sur le fait de la Religion, que les Papes avec lesquels il avoit de fort grands démêlés, pour le décréditer, & soulever contre lui tous les Chrétiens, l'avoient accusé dans toutes les Cours Catholiques de l'Europe, de vouloir abandonner la Religion Chrétienne pour se faire Mahométan. Ce fut peut-être ce qui le porta à se déclarer contre les Hérétiques plus fortement qu'aucun de ses prédécesseurs: car avant lui aucun n'avoit soumis au dernier supplice tous les Hérétiques sans distinction.

Quelque motif qu'ait eu ce Prince d'agir contre eux avec tant de sévérité,

il

Digitized by Google

il est certain que s'il en tira quelque avantage, cela nuisit extrêmement aux intérêts de ses Successeurs, & l'on se servit depuis avec avantage contre les partisans de l'Empire en Italie, & ailleurs, de l'autorité qu'il avoit donnée aux Inquisiteurs. L'on eut aussi soin de l'accroître, pour les rendre plus redoutables, & pour s'en servir plus utilement, sous prétexte de Religion, contre ceux qui osoient entreprendre de choquer la puissance temporelle des Papes. Les faits sur ce point sont trop constans pour pouvoir en disconvenir.

En 1322, Jean XXII fit informer par les Inquisiteurs contre Matthieu Visconti Seigneur de Milan. Il fut déclaré Hérétique, & cette déclaration fut suivie d'une Bulle des plus rigoureuses, par laquelle il défendoit à tous les Princes d'Italie tout commerce avec lui & avec ses Sujets. L'on sait pourtant que sa prétendue Hérésie se réduisoit toute au zèle qu'il avoit & qu'il devoit avoir, comme Vassal de l'Empire, pour le parti de l'Empereur Louïs de Bavière, dont le Pape, pour des prétentions très mal fondées, s'étoit mis en tête de se faire un ennemi. La même année, Guy Rangon Evêque de Ferrare,

& Frère Bon Inquiſiteur, après avoir informé contre les Princes de la Maiſon d'Eſte, & les avoit déclarés Hérétiques, publièrent contre eux un Monitoire, par lequel il étoit défendu à toute perſonne, de quelque qualité qu'elle fût, d'entretenir avec eux, leurs Adhérans & leurs Sujets, aucun commerce, même civil. Cependant leur crime n'étoit autre que d'avoir repris Ferrare, dont les Papes s'étoient emparés.

En 1355, Innocent VI traita de même les Malateſte, François Ordélafe, & Guillaume Manfrédi. Il fit même publier contre eux une Croiſade, comme contre des Infidèles & des Hérétiques, ſeulement parce que les premiers s'étoient emparés de Rémini, & les autres de Faenza, que ce Pape prétendoit lui appartenir. En effet, ſans qu'ils euſſent changé de ſentiment ni de doctrine, ils ceſſèrent d'être Hérétiques dès qu'ils ſe furent ſoumis à tenir ces Villes en qualité de Vicaires du Saint Siège.

Sans aller chercher des exemples ſi loin, l'on ſait que ſur la fin du ſiècle paſſé, tant que durèrent les différends entre Paul IV & Philippe II, Roi d'Eſpa-

Digitized by Google

pagne, pour des intérêts purement temporels, ce Pape ne faisoit point difficulté de dire hautement, soit en Consistoire, ou en traitant avec les Ambassadeurs, & en toute autre occasion, que le Roi d'Espagne étoit Hérétique, & que l'Empereur Charles V, son père, l'avoit été comme lui. Mais comme il n'étoit pas en état de faire valoir cette accusation contre un si puissant Prince, ces reproches ne servirent qu'à faire voir que c'est être Hérétique à Rome que de choquer les intérêts temporels du St. Siège. C'est dans la même vue de maintenir & d'augmenter des prétentions purement civiles, & qui n'ont aucun rapport avec la Religion, qu'on se sert de l'Inquisition pour censurer comme Hérétiques les Livres qui poussent un peu trop loin, au gré de la Cour Romaine, les droits des Princes & des Puissances temporelles. C'est ce qui fut fait entre autres occasions au commencement de ce siècle, lors des différends survenus entre Paul cinquième & la République de Vénise.

Ces différends, comme tout le monde sait, ne regardoient que des prétentions temporelles, auxquelles la Re-

Religion n'avoit aucune part. L'on écrivit de part & d'autre pour les soutenir. Mais tout ce qui fut écrit en faveur de la République fut censuré comme Hérétique par toutes les Inquisitions d'Italie, quoiqu'il ne contînt qu'une doctrine très saine, & approuvée de tous les habiles gens de tous les autres Etats Chrétiens. L'on prétendit même, que ceux qu'on soupçonnoit d'être les Auteurs de ces Ecrits, en devoient répondre à l'Inquisition, c'est-à-dire y être condamnés comme Hérétiques: ce qui arriva en effet à ceux qui eurent assez peu de précaution pour s'y soumettre. En conséquence de ces prétentions le Cardinal Bellarmin écrit environ ce même tems en faveur de l'autorité du Pape.

On voit par-là que Frédéric II ne connut pas ses véritables intérêts, ou qu'il ne les suivit pas, lorsqu'il augmenta comme il fit le pouvoir des Inquisiteurs. Cependant cette Loi de Frédéric, si favorable aux Inquisiteurs, & si contraire aux Hérétiques, fut de très peu d'effet pendant plusieurs années. Les différends qui continuoient toujours entre le Pape & l'Empereur, & qui étoient poussés de part & d'au-

ce aux dernières extrémités en furent la cause. Ils avoient commencé dès le tems d'Innocent III, qui avoit été Tuteur de Frédéric. Ils continuèrent sous Honoré III successeur d'Innocent; mais Grégoire IX ayant succédé à Honoré, de part & d'autre l'on ne garda plus de mesures.

Frédéric fut excommunié jusqu'à trois différentes fois. L'on fit soulever contre lui toute la Lombardie & une partie de l'Allemagne. On publia contre lui une Croisade, comme on auroit pu faire contre un Prince infidèle, ou manifestement Hérétique: & il y a même des Historiens qui disent qu'on fit revolter contre lui son propre fils. L'Empereur vint à bout de tous ses ennemis. Grégoire IX, qui avoit été à son égard ce que Grégoire VII avoit été à l'Empereur Henri IV, mourut. Célestin IV qui lui succéda, vécut si peu, qu'il n'eut pas le tems de renouveller la querelle.

Après la mort de Célestin, le Saint Siège vaqua deux ans, & fut enfin rempli par le Cardinal Sinibalde, qui prit le nom d'Innocent IV. Tout le monde croyoit que son élection termineroit enfin de si grands différends, & réta-

rétabliroit la paix entre le Sacerdoce & l'Empire; parce que le Pape n'étant que Cardinal, avoit fait profession d'une amitié fort étroite avec l'Empereur; mais il n'y a point de liaisons qui puissent tenir contre l'ambition, & l'emporter sur des intérêts aussi délicats que ceux dont il s'agissoit entre Sa Sainteté & Sa Majesté Impériale.

Le Pape ne voulut rien rabattre des prétentions de ses Prédécesseurs contre l'Empereur, & fit bien voir par cette conduite, que la Cour Romaine va toujours invariablement à ses fins, & que rien n'est capable de la faire revenir quand elle est une fois embarquée dans une entrépriſe où elle croit qu'il y va de sa gloire & de ses intérêts. Frédéric de son côté persista à ne rien relâcher de ses droits, & à ne rien faire contre la Majesté de l'Empire.

Les différends recommencèrent avec toute l'animosité qui a coutume d'être entre des amis, lorsqu'ils ont cessé de l'être, & que la haine a pris la place de l'amitié. Les choses furent d'abord fort vite & avec beaucoup de succès du côté de l'Empereur. Comme il étoit persuadé qu'il falloit profi-

ter

Digitized by Google

ter de la conjoncture d'un nouveau Pape, le réduire avant qu'il eût pu amasser de l'argent & lui susciter de nouveaux ennemis, il le poussa partout avec tant de vigueur, qu'il le contraignit de sortir de l'Italie.

Innocent se retira en France; & s'étant arrêté à Lion à cause de sa situation avantageuse, pour avoir communication avec l'Italie & les autres Etats de l'Europe, il y convoqua un Concile général, pour y traiter de l'excommunication & de la déposition de l'Empereur. Les Rois de France & d'Angleterre sollicitèrent envain en sa faveur pour détourner le coup. Frédéric lui-même, qui en prévoyoit les fâcheuses suites, ne négligea rien pour le parer. Il se soumit à des conditions, qui ne pouvoient être ni plus onéreuses à un Empereur, ni plus satisfaisantes pour un Pape: car il offrit de conduire lui-même une puissante armée dans la Terre Sainte, & de n'en revenir jamais, pourvu qu'on le laissât jouïr paisiblement de la qualité d'Empereur.

Les offres de l'Empereur furent rejettées. Il fut solemnellement excommunié & déposé de l'Empire. L'ex-

Digitized by Google

communication & la déposition de Frédéric eurent toutes les fâcheuses suites qu'il avoit prévues, & qu'il s'étoit en vain efforcé de détourner. La plus grande partie de l'Allemagne se révolta contre lui. Sa déposition faite au Concile de Lion fut confirmée; & Henri Landgrave de Turinge & de Hesse fut élu en sa place. Il ne jouit pas longtems de l'Empire, car il le perdit quelque tems après avec la vie dans un combat qu'il donna contre Conrard fils de Frédéric, qui faisoit la guerre en Allemagne, pendant que son père la faisoit lui-même en Italie avec beaucoup de succès.

La mort du Landgrave, qui selon les apparences devoit finir le Schisme de l'Empire, ne le finit pas pourtant: parce que le crédit du Pape en Allemagne se trouva assez grand pour lui faire donner un successeur, qui fut Guillaume Comte de Hollande. Ce nouvel Empereur ne fut pas d'abord plus heureux que le Landgrave. Conrard le combattit par-tout où il le rencontra, & ce fut toujours avec avantage.

La mort de Frédéric, qui arriva en 1250, & l'engagement indispensable, où

où se trouva Conrard son fils, qui avoit pris le nom d'Empereur, d'abandonner l'Allemagne, pour conserver en Italie les deux Royaumes de Naples & de Sicile, qu'on lui vouloit enlever, le laissèrent jouïr de l'Empire pendant quelques années avec une tranquilité plus grande qu'il n'avoit espéré, & que l'état des affaires d'Allemagne ne sembloit lui promettre. Après sa mort, les Princes de l'Empire, qui avoient tout l'intérêt possible de s'unir pour donner à l'Allemagne le tems de se remettre après tant de pertes, se partagèrent de nouveau.

On élut deux Empereurs qui ne durèrent guère, & qui dans la vérité ne le furent que de nom. Leur mort fut suivie d'un interrègne d'environ 20 ans, parce que pendant tout ce tems les Princes de l'Empire partagés en factions différentes, & extrêmement animés les uns contre les autres, ne purent jamais s'accorder pour convenir d'un Chef. Une si longue vacance de l'Empire, arrivée si à contre-tems, ne pouvoit avoir que des suites très funestes. Elle les eut en effet telles qu'elle les pouvoit avoir : car il fut déchiré, tant que dura l'interrègne, par

les guerres civiles les plus sanglantes.

Tandis que les Papes & les Empereurs ne songeoient qu'à se faire la guerre, & que les Princes & les Evêques qui suivoient leur parti, ne songeoient rien moins qu'aux affaires de la Religion, les Hérétiques profitoient d'une conjoncture qui leur étoit si favorable. Le progrès qu'ils firent en peu de tems surprit le Pape, qui y avoit lui seul plus d'intérêt que tous les autres ensemble. Il résolut donc d'y apporter celui de tous les remèdes qu'il croyoit le plus efficace; & il le fit en reprenant le dessein de l'Inquisition, & en établissant un Tribunal perpétuel & indépendant, pour connoître uniquement du crime d'Hérésie.

Comme l'Interrègne duroit toujours, le Pape en tiroit deux avantages considérables, l'un que pendant la vacance il prétendoit dans l'Empire tous les droits que l'Empereur le plus autorisé eût pu prétendre lui-même: l'autre, que l'Interrègne le mettoit en état d'agir dans la Lombardie, comme s'il en eût été le maître, & le rendoit en effet l'arbitre absolu de toutes les affaires d'Italie.

Innocent étoit trop habile pour ne pas

Digitized by Google

pas profiter d'une disposition si favorable; & les Religieux des deux Ordres, de St. Dominique & de St. François, l'avoient trop bien servi, & avoient fait paroître trop de courage contre les Hérétiques, en s'exposant aux plus grands dangers pour faire leur Charge d'Inquisiteurs, pour confier à d'autres le Tribunal d'Inquisition, qu'il avoit résolu d'ériger dans l'Italie; & par-tout ailleurs où il auroit assez d'autorité pour le faire recevoir.

Lorsque cette affaire eut été mise en délibération, le Conseil du Pape s'apperçut d'abord de deux obstacles qu'il n'étoit pas aisé de surmonter; l'un, que tous les Eveques s'opposeroient infailliblement à l'établissement de l'Inquisition, puisqu'il ne se pouvoit faire sans leur ôter le pouvoir de connoître du crime d'Hérésie, dont la connoissance leur appartenoit de droit, & dont ils avoient toujours été & étoient encore en possession. Qu'ils ne manqueroient pas de prétendre qu'ils étoient au moins aussi propres à être Juges des Hérétiques, que des Moines nouvellement établis, qui n'avoient ni leur autorité, ni les moyens de la faire valoir: & qu'on leur avoit déja fait af-

Digitized by Google

fez de tort en les soustrayant à leur Juridiction, à laquelle tous les anciens Canons & l'usage perpétuel de l'Eglise les soumettoit, sans les rendre encore les Juges de leurs troupeaux, & peut-être d'eux-mêmes, dans un point aussi délicat & d'une aussi grande étendue que celui de la doctrine & de la croyance; qu'ainsi il n'y avoit pas d'apparence qu'ils consentissent à l'érection de ce Tribunal. Qu'il y auroit trop de violence à passer par dessus leur opposition, & à l'établir malgré eux. Que quand on pourroit s'y résoudre, & qu'on seroit assuré d'y réussir, cet établissement ne pourroit subsister, & que les Evêques le ruineroient enfin. Qu'à la vérité le respect des peuples pour le Saint Siège étoit fort grand, mais qu'il n'étoit pas moindre pour l'Episcopat; & qu'on en avoit une preuve incontestable dans l'autorité suprême de l'Eglise, que les Chrétiens attribuoient aux Conciles généraux. Qu'enfin le Saint Siège étoit redevable de la plus grande partie de son autorité & de son crédit aux Evêques, qui l'avoient su faire valoir fort à propos dans les occasions; qu'ils avoient même pour cela cedé un partie de la leur;

&

Digitized by Google

& que comme les choses ne se conservoient d'ordinaire que par les mêmes moyens qu'on les avoit acquises, le principal intérêt du Saint Siège consistoit dans l'union la plus étroite avec les autres Evêques : qu'ainsi le plus grand de tous les inconvéniens étoit de les choquer par un endroit si sensible.

Le second obstacle, qui n'étoit ni moindre ni plus facile à surmonter, consistoit en ce que l'Inquisition ne pouvoit être établie de la manière dont on le projettoit, sans priver les Juges Laïcs du pouvoir qu'ils avoient toujours eu de faire le procès aux Hérétiques, & qui leur avoit été confirmé par les dernières Ordonnances de Frédéric II. En effet, cet Empereur en augmentant l'autorité des Inquisiteurs, & les prenant sous sa protection, avoit pourtant ordonné que les Magistrats procéderoient à la condamnation & à l'exécution des Hérétiques, sur le rapport des Inquisiteurs. Il étoit aisé de conclure de-là, qu'ils ne s'opposeroient pas avec moins de vigueur que les Evêques à l'érection d'un Tribunal, qui devoit ruiner une partie de leur Jurisdiction. Il étoit aisé de prévoir

encore que tous les Souverains de la Chrétienté ne se croiroient pas moins intéressés à empêcher l'établissement de l'Inquisition, puisque d'un côté ils étoient obligés de maintenir les Magistrats dans toute l'autorité qu'ils leur avoient donnée; & que de l'autre, en consentant qu'elle fût établie, ce seroit consentir au partage de l'Autorité souveraine, à laquelle le droit de vie & de mort, qu'on prétendoit donner aux Inquisiteurs, étoit inséparablement attaché.

Pour satisfaire au moins en apparence aux deux difficultés proposées, le Pape s'avisa de deux expédiens. Le prémier consistoit à déclarer que les Evêques seroient Juges des Hérétiques conjointement avec les Inquisiteurs; qu'on ne feroit rien sans leur participation; & qu'ils assisteroient à ses Jugemens toutes les fois que bon leur sembleroit; sauf à faire en sorte dans la suite par des moiens que le tems ne manque jamais de fournir, que la principale autorité demeurât toute entière entre les mains des Inquisiteurs, & que les Evêques n'en eussent que l'ombre, & se contentassent de l'apparence & du seul nom de Juges. Qu'il arrive-

Digitized by Google

riveroit delà, ou que les Evêques, qui pour la plupart avoient plus d'attachement à l'honneur qu'aux Charges de leur miniſtère, ſe contenteroient du partage qu'on leur avoit fait; ou que s'appercevant qu'ils n'avoient que la moindre part dans une Juridiction, qui de droit leur appartenoit toute entiére, ils l'abandonneroient à la fin aux Inquiſiteurs, qui pourroient enſuite agir en toute liberté, avec une dépendance abſolue de la Cour de Rome.

A l'égard des Magiſtrats & des Princes dont ils dépendoient, ce qui faiſoit le ſecond obſtacle, qu'il ſeroit d'autant plus aiſé de les obliger de ne ſe point oppoſer aux deſſeins du Pape, qu'il avoit alors une autorité preſque abſolue dans toute l'Italie; qu'il falloit, de quelque manière que ce fût, profiter d'une conjoncture ſi favorable, qu'on ne recouvreroit peut-être jamais, ſi on la laiſſoit échaper ſans en profiter. Que cependant, comme pour faire un établiſſement ſolide, il ne ſuffiſoit pas qu'ils ne fiſſent point d'oppoſition, mais qu'il falloit encore avoir leur conſentement, on travailleroit à les contenter de l'apparence, comme on auroit fait les Evêques. Que pour cet

Digitized by Google

effet on laisseroit aux Magistrats le droit de choisir les Officiers subalternes de l'Inquisition, qui ne pourroient se servir que de ceux qui auroient été nommés par eux. Qu'ils pourroient donner un Assesseur aux Inquisiteurs, lorsqu'ils iroient faire la visite par les lieux du ressort des Magistrats; & qu'ils pourroient appliquer aux besoins publics un tiers des confiscations des condamnés. Qu'enfin, selon que ses oppositions seroient plus ou moins grandes, plus ou moins difficiles à surmonter, on pourroit se relâcher sur plusieurs autres points peu importans, par lesquels il paroîtroit que les Magistrats partageoient l'autorité de l'Inquisition, mais qui en effet ne les rendroient que de simples éxécuteurs de ses ordres.

Il restoit une autre difficulté qui consistoit à trouver le moyen de fournir aux fraix de l'Inquisition, savoir, aux appointemens des Inquisiteurs, aux gages des Officiers subalternes, à la garde des prisonniers, à l'éxécution des Sentences, & autres choses dont on ne pouvoit se passer pour faire subsister l'Inquisition avec honneur. On proposa sur cela plusieurs moyens; mais

Digitized by Google

mais enfin l'on résolut qu'on engageroit les Communautés des lieux à fournir à ces frais: ce qu'on leur persuaderoit d'autant plus aisément, qu'on leur laissoit la disposition d'une partie des amendes & des confiscations.

On envoya des personnes adroites & affidées dans les Provinces, pour les disposer au nouvel établissement qu'on y vouloit faire; & l'on choisit les Religieux de Saint Dominique pour faire la Charge d'Inquisiteurs dans la Lombardie, la Romagne, & la Marche d'Ancone. Comme les motifs de l'établissement de l'Inquisition ne pouvoient être plus spécieux qu'ils l'étoient, qu'on n'en avoit pas encore éprouvé les inconvéniens, & que même on ne les prévoyoit pas, elle fut reçue assez paisiblement.

Cela donna lieu au Pape, qui savoit admirablement profiter des conjonctures favorables à ses desseins, d'adresser une Bulle aux Magistrats, Recteurs & Communautés des Villes où l'Inquisition avoit été établie. Cette Bulle contenoit trente & un Chapitres, qui étoient autant de Reglemens pour l'établissement de l'Inquisition. Le Pape y ajoutoit deux ordres très exprès; le

Digitized by Google

prémier, que ſans aucun délai les Reglemens ſeroient enregiſtrés dans tous les Greffes publics, pour être inviolablement obſervés, nonobſtant oppoſitions quelconques; ſe reſervant à lui ſeul de juger de la validité de ces oppoſitions. Le ſecond portoit pouvoir aux Inquiſiteurs d'interdire les lieux, & d'excommunier les perſonnes qui refuſeroient de ſe conformer à ces Reglemens.

Quelque autorité qu'eût le Pape dans ces Provinces, la Bulle reçut tant d'oppoſitions pendant ſa vie & après ſa mort, qu'Alexandre IV, ſon ſucceſſeur fut obligé de la renouveller en 1259; mais ce ne fut qu'en y apportant des modifications auxquelles d'abord on n'avoit jamais voulu conſentir. Ni ces adouciſſemens, ni les cenſures que l'on permettoit aux Inquiſiteurs de fulminer contre les contrevenans & les oppoſans, n'empêchèrent pas encore de nouvelles oppoſitions. Elles donnèrent lieu à Clément IV de renouveller ces Bulles en 1265. Ce fut avec preſque auſſi peu de ſuccès: les quatre Papes qui lui ſuccédèrent n'oublièrent rien pour les faire recevoir. On continua la réſiſtance, & il fal-

Digitized by Google

fallut à la fin se relâcher. Ces oppositions étoient fondées sur l'excessive sévérité des Inquisiteurs, qui étoit d'autant plus insupportable, que l'on n'y étoit pas accoutumé. On se plaignoit encore de la rigueur extraordinaire dont ils usoient pour lever les revenus qui leur avoient été assignés, & on les accusoit même d'avoir sous ce prétexte fait des exactions très considérables.

Pour user de condescendance en quelque chose, & pour accoutumer insensiblement les peuples au nouveau joug qu'on leur vouloit imposer, on déclara qu'à l'avenir les lieux où l'Inquisition seroit reçue, & ceux mêmes où elle avoit déja été introduite, ne seroient plus tenus de fournir aux fraix de l'Inquisition, auxquels l'on pourvoiroit d'une manière qui ne seroit point à charge au Public; & qu'ainsi les plaintes que l'on faisoit contre les prétendues exactions des Inquisiteurs cesseroient. Pour ce qui est des plaintes, touchant la rigueur excessive dont usoient les Inquisiteurs, en faisant les fonctions de leurs Charges, on y remédia en donnant aux Evêques dans les procédures de l'Inquisition, un peu

Digitized by Google

plus de pouvoir qu'ils n'en avoient auparavant.

De cette manière l'Inquisition fut reçue sans contradiction dans la Lombardie, la Romagne, la Marche d'Ancone, la Toscane, l'Etat de Gênes, & généralement dans toute l'Italie, à la réserve du Royaume de Naples & de l'Etat de Vénise.

Comme les Vénitiens prévoyoient qu'ils seroient enfin obligés de recevoir une Inquisition avec dépendance de celle de Rome & des Papes, ils en établirent une de leur autorité. Cette Inquisition est mêlée de Juges Ecclésiastiques & de Séculiers; elle a des loix particulières & différentes de celles qui suivent les autres Inquisitions d'Italie, & n'est pas à beaucoup près si rigoureuse.

L'Inquisition ne fut point reçue dans le Royaume de Naples, & même encore à présent elle n'y est pas établie. Les différends presque continuels des Papes & des Rois de Naples en furent d'abord la cause. Depuis que les Rois d'Espagne se sont emparés de ce Royaume, quelque bonne intelligence qui ait pu être entre eux & la Cour Romaine, les choses sont toujours demeurées sur le

Digitized by Google

le même pied par une raison assez singulière ; c'est que les Papes eux-mêmes s'y sont opposés. Cela vient de ce que les Rois d'Espagne ont toujours prétendu que les Inquisiteurs du Royaume de Naples seroient sujets à l'Inquisiteur Général, qui réside en Espagne, & n'auroient aucune dépendance de l'Inquisition générale de Rome, dont toutes les Inquisitions d'Italie dépendent.

Les Papes n'y ont jamais voulu consentir, & s'y sont toujours opposés par une prétention toute contraire, qui est que le Royaume de Naples relevant du Saint Siège, l'Inquisition qu'on y établiroit devroit relever de celle de Rome, & non pas de celle d'Espagne. On n'a jamais pu s'accorder là-dessus ; & ainsi les Evêques de ce Royaume sont demeurés en possession de juger les Hérétiques.

En 1543, Don Pierre de Tolède Vicerοi de Naples pour l'Empereur Charlequint, voulut faire une tentative pour y établir l'Inquisition. Le Peuple se souleva ; la sédition dura plusieurs jours ; quantité d'Espagnols y furent massacrés ; & ils auroient apparemment été chassés de ce beau Royau-

Digitized by Google

yaume, ſans eſpérance de retour comme le Peuple en avoit le deſſein, ſans les Châteaux de Naples dont ils étoient les maîtres, & où ils ſe maintinrent malgré les efforts du Peuple, qui n'épargna rien pour les reprendre.

Les Revoltés avoient même réſolu de ſe donner à la France. Ils envoyèrent pour cet effet à Rome demander à Du Mortier Ambaſſadeur de François I un homme de main pour ſe mettre à leur tête. Lui qui étoit homme pacifique, comme ſont d'ordinaire les gens de Robe, répondit qu'il en écriroit au Roi. Cependant il en perdit l'occaſion, & celle de récouvrer le Duché de Milan; ce que ſon Maître ſouhaitoit avec paſſion.

La crainte d'un nouveau ſoulevement, qui ne manqueroit pas d'arriver, & les oppoſitions réitérées de la Cour Romaine, ont empêché les Eſpagnols de faire de nouveaux efforts pour y établir l'Inquiſition: mais ils n'ont pas abandonné le deſſein d'y mettre des obſtacles invincibles, à moins que les Rois d'Eſpagne ne conſentent qu'elle dépende de l'Inquiſition générale de Rome, comme celle du Duché de Milan. On a ſouvent cité l'e-

Digitized by Google

l'exemple de l'Inquisition de Milan, pour persuader le Roi d'Espagne qu'il n'y avoit point d'inconvénient que celle de Naples fût sur le même pied; mais comme l'Inquisition étoit établie dans le Milanès avant qu'il en fût le maître, il se trouva obligé de laisser les choses comme il les avoit trouvées.

Après que l'établissement de l'Inquisition eut été arrêté en la Ville de Milan, le Cardinal Charles Borromée Archevêque de cette Ville, qui fut depuis canonisé, étant allé faire la visite dans quelques lieux de son Diocèse qui dépendoient de lui pour le spirituel, & des Suisses Protestans pour le temporel, crut que le bien de ces Eglises demandoit qu'il fit plusieurs Ordonnances, comme c'est l'usage des Evêques d'en faire dans le cours de leurs visites. Les Suisses crurent avoir lieu d'en prendre de l'ombrage; mais comme ils étoient persuadés que ce Saint Cardinal n'auroit pas grand égard à leurs Remontrances, ils envoyèrent au Gouverneur de Milan pour le prier de faire ensorte que l'Archevêque ne continuât pas sa visite dans les lieux de leur dépendance, & pour lui protester

Digitized by Google

qu'en cas de refus il ne pouvoit manquer d'arriver bien des choſes, qui troubleroient la paix que leurs Maîtres avoient tant d'intérêt de conſerver. L'Ambaſſadeur étant arrivé à Milan, alla loger chez un riche Marchand de ſa connoiſſance. L'Inquiſiteur de Milan ne l'eut pas plutôt ſu, que ſans aucun reſpect du droit des gens qu'il alloit violer, ni des ſuites fâcheuſes dont une action auſſi violente que la ſienne ne pouvoit manquer d'être ſuivie, il ſe rendit au logis de l'Ambaſſadeur avec tous ſes Officiers; & l'ayant fait lier en ſa préſence, il le fit conduire dans les priſons de l'Inquiſition.

Quelque horreur que pût cauſer à tout le monde une pareille violence, perſonne n'oſa s'y oppoſer. Mais le Marchand n'abandonna pas ſon Hôte. Il fut trouver le Gouverneur de Milan pour lui apprendre ce qui s'étoit paſſé à l'égard de l'Ambaſſadeur. Le Gouverneur envoya querir auſſitôt l'Inquiſiteur, & l'obligea de relâcher ſur le champ l'Ambaſſadeur.

Après cette démarche le Gouverneur de Milan écrivit au Cardinal qu'il importoit au ſervice de Sa Majeſté Catholique ſon Souverain en qualité d'Arché-

Digitized by Google

chévêque de Milan, qu'il interrompît ses visites. Le Saint Cardinal, qui savoit accommoder son zèle au bien de l'Etat, fit ce que le Gouverneur lui avoit demandé. Les Suisses furent satisfaits, & les choses demeurèrent paisibles. Cet exemple fait voir que le zèle mal règlé peut quelquefois causer de fort grands inconvéniens; qu'ainsi il est du devoir d'un Prince sage, & qui veut maintenir la paix dans son Etat, de veiller à tout ce qui s'y passe.

Lorsque l'Inquisition eut été établie dans l'Italie, la Cour Romaine, qui la vouloit faire recevoir dans toute la Chrétienté, entréprit de l'établir en Allemagne: mais l'humeur libre & généreuse des Allemans ne s'accommodant pas des rigueurs excessives de ce Tribunal, ils s'y opposèrent avec une fermeté qui obligea cette Cour d'abandonner l'entrépriſe.

La Cour de Rome rebutée du côté de l'Allemagne, entréprit de l'établir en France. Elle y réussit en partie; car elle fut reçue dans le Languedoc & dans quelques Provinces voisines, à l'occasion des Vaudois & des Albigeois, que l'on ne croyoit pas pouvoir exterminer par d'autres moyens. Mais l'on

l'on reconnut auſſi que l'humeur des François libre & ennemie de la violence & de la contrainte, ne s'accommoderoit pas mieux de ce joug qu'avoient fait les Allemans.

L'Inquiſition fut chaſſée de quelques Villes par des ſoulevemens populaires; & les Inquiſiteurs de leur bon gré abandonnèrent les autres, faute d'occupation; ou plutôt parce que bien loin d'y être en quelque conſidération, comme ils le déſiroient, ils n'étoient que l'objet de la haine & de l'averſion publique. On voit encore à Carcaſſonne & à Toulouſe les maiſons de l'Inquiſition. Il y a même dans ces Villes des Dominicains qui portent la qualité d'Inquiſiteurs; mais c'eſt un titre tout pur & ſans fonction. Ils prétendent néanmoins que s'il s'élevoit de nouveaux Hérétiques auxquels on n'eût pas accordé liberté de conſcience, ils ſeroient en droit de procéder contre eux. On ne voit pas ſur quoi cette prétention pourroit être fondée, puiſque les Evêques en France ſont en une poſſeſſion inconteſtable de juger les Hérétiques, auſſi bien que les Magiſtrats en celle de les condamner & de les faire exécuter.

L'In-

Digitized by Google

L'Inquiſition ſortie de France regagna en Eſpagne plus qu'elle n'y avoit perdu. Les Rois d'Arragon la reçurent, & l'établirent dans tous les Etats dépendans de leur Couronne. Cet exemple, qu'on croyoit devoir être ſuivi, ne le fut point. On fit de vains efforts pour la faire recevoir dans les autres Etats de cette partie Occidentale de l'Europe. On s'y oppoſa par-tout avec une fermeté, à laquelle, bien que conforme au génie de la Nation, on ne s'étoit point attendu. Elle ne conſerva pas même longtems l'autorité qu'on lui avoit donnée dans l'Arragon. Elle devint comme en France l'objet du mépris & de l'averſion des Grands & du Peuple; & apparemment elle auroit été obligée d'en ſortir avec auſſi peu de ſatisfaction, ſi Ferdinand d'Arragon & Iſabelle de Caſtille, qui avoient réuni ſous une même Monarchie preſque tous les Etats d'Eſpagne, ne lui avoient rendu ſa prémière autorité dans l'Arragon, & ne l'avoient enſuite répandue dans toute l'Eſpagne, à la réſerve du Portugal.

Ce ne fut qu'environ en 1484, que l'Eſpagne fut tout-à-fait aſſujettie au joug de l'Inquiſition. On peut dire qu'elle

Digitized by Google

qu'elle en eut toute l'obligation à Jean de Torquémada de l'Ordre des Dominicains, Confesseur de la Reine Isabelle, & qui depuis fut Cardinal. Il avoit fait promettre à cette Princesse, avant qu'elle parvînt à la Couronne, que si Dieu l'élevoit jamais sur le Trône, elle n'épargneroit rien pour exterminer les Hérétiques & les Infidèles.

Cette Princesse parvint en effet à la Couronne de Castille, qu'elle porta pour dot à Ferdinand Roi d'Arragon. Ce surcroît de puissance fit concevoir à ces deux Princes le dessein de conquérir le Royaume de Grénade, & de renvoyer au-delà du Détroit les Maures, qui avoient si souvent fait trembler l'Espagne, & qui en avoient conquis la plus grande partie. Ce dessein réussit encore plus heureusement qu'on ne l'avoit espéré. Les Maures furent subjugués; tout ce qu'ils possédoient en Espagne leur fut enlevé; & on les contraignit enfin de se soumettre, ou de repasser en Afrique. Les guerres civiles & les étrangères les y ont depuis tellement occupés, qu'ils ont perdu ou l'envie ou les moyens de revenir en Europe.

Quoi-

Digitized by Google

Quoique la plus grande partie des Maures eût été contrainte de repasser en Afrique, il ne laissa pas d'en rester un fort grand nombre en Espagne. Ils y furent retenus ou par les mariages qu'ils y avoient contractés, ou par les différens établissemens qu'ils y avoient faits, ou par des raisons de commerce; ou enfin parce que les biens qu'ils y avoient acquis n'étoient pas de nature à être transportés. Ferdinand & Isabelle, qui virent bien qu'ils ne pouvoient les obliger à quitter l'Espagne, sans dépeupler les Etats qu'ils venoient de conquérir, consentirent qu'ils y demeurassent. Mais ils les obligèrent enfin eux & les Juifs qui étoient en fort grand nombre en Espagne, de renoncer à leur Religion, & d'embrasser le Christianisme. Ces misérables qui ne se pouvoient dispenser de recevoir la Loi du vainqueur, consentirent à tout ce que l'on exigea d'eux, c'est-à-dire qu'ils se firent Chrétiens en apparence; & ils conservèrent la plupart dans le cœur leur première Religion.

Comme on ne sépare pas aisément les sentimens intérieurs de sa Religion d'avec le culte, ils ne le quittèrent point, & ne s'abstinrent pas de celui-

ci

Digitized by Google

ci dès qu'ils crurent le pouvoir impunément. Torquémada, qui prévit le préjudice que cette dissimulation porteroit enfin à la Religion & à l'Etat, en prit occasion de solliciter la Reine d'exécuter la parole qu'elle lui avoit donnée de persécuter les Hérétiques & les Infidèles, lorsqu'elle seroit en état.

Ses représentations ayant fait impression sur l'esprit de la Reine, il lui remontra que le meilleur moyen pour faire réussir ce qu'il lui proposoit, étoit de faire recevoir l'Inquisition dans tous les Etats qui dépendoient des deux Couronnes d'Arragon & de Castille; que ce moyen à la verité étoit plus lent qu'une guerre ouverte, mais aussi qu'il étoit plus sûr; que ce seroit un remède perpétuel pour un mal qui apparemment ne finiroit pas sitôt; que l'Italie devoit à l'Inquisition la pureté de la foi dont elle faisoit profession; qu'enfin la plus glorieuse circonstance de son règne seroit de n'avoir pas seulement pourvu pendant sa vie à la conservation de la véritable Religion, mais d'avoir laissé des moyens infaillibles de la conserver dans toute sa pureté aussi longtems que dureroit la Monarchie.

Isa-

Digitized by Google

Isabelle persuadée par les raisons de Torquémada, lui promit de ne rien épargner pour porter le Roi à établir l'Inquisition dans tous ses Etats. Les raisons de Torquémada firent sur son esprit le même effet qu'elles avoient fait sur celui de la Reine. Ainsi d'un commun accord en 1483 ils demandèrent & ils obtinrent des Bulles du Pape Sixte IV pour l'établissement de l'Inquisition dans les Royaumes d'Arragon & de Valence, & dans le Comté de Catalogne.

Elle fut établie ensuite dans la Castille & dans tous les Etats des Rois Catholiques Ferdinand & Isabelle, c'est-à-dire dans toute l'Espagne, à la réserve du Portugal, où elle ne fut reçue qu'en l'an 1557 par le Roi Jean II.

Pour recompenser Torquémada de ses bons services, le Pape le fit Cardinal, & les Rois Catholiques ajoutèrent à cette qualité celle d'Inquisiteur Général. Il répondit parfaitement au jugement qu'on avoit fait de lui, qu'il n'y avoit point d'homme dans toute l'Espagne plus propre pour remplir une Charge si importante; puisque pendant l'espace de quatorze ans qu'il fut Chef de l'Inquisition, il fit le procès à

Digitized by Google

plus de cent mille personnes, dont six mille furent condamnés au feu. Depuis ce tems-là l'Inquisition suivit les progrès de l'Espagne & du Portugal, & partagea pour ainsi dire leurs conquêtes. En effet les Espagnols & les Portugais en ayant fait de fort grandes dans les Indes Orientales & Occidentales, ils établirent par-tout l'Inquisition de la même manière & sous les mêmes loix qu'elle avoit été érigée dans leurs Etats de l'Europe.

On tenta envain d'introduire l'Inquisition en Angleterre, à cause de l'humeur des Peuples de cette Isle, encore plus ennemis des remèdes violens & plus faciles à soulever que les Allemans & les François. Quant aux Païs-Bas, la conformité de l'humeur de ces Peuples avec celle des Allemans & des François, au milieu desquels ils sont situés, ayant fait juger ou que l'on ne viendroit pas à bout d'introduire l'Inquisition parmi eux, ou qu'elle n'y pourroit jamais subsister, fut cause ou que l'on ne fit sur cela aucune tentative, ou qu'on ne la poussa pas loin. Mais depuis la naissance de l'Hérésie de Luther, un grand nombre d'Hérétiques s'étant venus établir dans ces gran-

Digitized by Google

grandes Provinces, sous prétexte de commerce, l'Empereur Charlequint qui n'en étoit pas aimé & qui peut-être aussi ne les aimoit pas, ou du moins qui les appréhendoit, craignit qu'ils ne se rendissent enfin les plus forts dans le Païs héréditaires.

Cette crainte jointe à la négligence des Magistrats, que le grand nombre d'Hérétiques qui s'étoient jettés dans ces Provinces, avoit obligés de se ralentir dans leur poursuite, le porta à donner un Edit en 1550, qui portoit l'établissement de l'Inquisition, comme elle est en Espagne, dans toutes les Provinces des Païs-Bas.

On publia cet Edit; mais sur les représentations de Marie Reine d'Hongrie, sœur de l'Empereur, & Gouvernante de ces Provinces, l'Empereur donna deux Déclarations, par lesquelles il exemptoit les Etrangers de la Juridiction de l'Inquisition, & en adoucissoit les procédures à l'égard des naturels du Païs. Cet Edit ainsi adouci, ne fut pourtant point éxécuté, soit que Charlequint qui ne vouloit pas toujours ce qu'il paroissoit vouloir, n'en pressa pas depuis l'exécution; soit que les Peuples, les Evêques & les Magistrats,

qui y ayant le principal intérêt, en prévoyoient les conséquences mieux que personne, & qui savoient d'ailleurs que l'Empereur n'étoit pas en état de les forcer à subir ce joug contre leur gré, y firent de secrettes oppositions.

Quoiqu'il en soit, tant que Charlequint vécut l'Inquisition ne fut point établie dans les Païs-Bas, & les choses demeurèrent dans leur prémier état à l'égard des Hérétiques. Après la mort de l'Empereur arrivée en 1559, Philippe II son fils, à qui les Païs-Bas étoient échus en partage n'oublia rien pour y établir une Inquisition aussi rigoureuse que celle d'Espagne. Les Etats s'y opposèrent d'abord par des remontrances qui ne pouvoient être ni plus respectueuses ni plus fortes. Philippe II, qui vouloit être obéi, n'y eut point d'égard; & les Peuples qui ne vouloient pas être forcés dans un point aussi délicat & d'une aussi grande étendue que celui de la Religion, se soulevèrent.

Jamais revolte ne fut soutenue ni plus longtems, ni avec plus d'opiniâtreté. La guerre dura plus de soixante ans avec une animosité qui n'eut jamais d'é-

Digitized by Google

égale. Le succès en fut fort différent. Le Roi d'Espagne se vit souvent en état d'y établir une autorité plus absolue qu'aucun de ses prédécesseurs ne l'avoit eue; & les Peuples soulevés de leur côté furent souvent près ou de changer de maitres, ou de recouvrer entièrement leur liberté.

Les deux partis se lassèrent enfin d'une guerre & si longue & si cruelle, qui les avoit également épuisés de forces & d'argent. La paix se fit; mais il en coûta au Roi d'Espagne la plus belle partie des Païs-Bas, dont se forma la République des sept Provinces-Unies; & il se vit obligé de la reconnoître libre & indépendante. Il ne conserva le reste qu'en confirmant & augmentant les Privilèges des Provinces, au nombre desquels on mit qu'il ne seroit jamais parlé de l'établissement de l'Inquisition, & que les Causes d'Hérésie se traiteroient selon l'ancien Droit, & à la manière accoutumée. Ainsi finit la longue guerre des Païs-Bas, dont l'Inquisition avoit été ou la cause, ou le prétexte. Depuis elle n'a point fait de nouveaux progrès.

Disons un mot de l'Inquisition de Venise, & de la manière dont elle y

fut établie. Après que le Pape Innocent IV se fut brouillé avec l'Empereur Frédéric II, l'Italie s'étant partagée en deux factions, dont l'une tenoit pour le Pape, & l'autre pour l'Empereur, les Hérétiques, sous prétexte de tenir le parti de Sa Majesté Impériale, se glissèrent par-tout. Venise en fut d'autant moins exempte, qu'ils espérèrent que le Gouvernement y étant plus doux que par-tout ailleurs, ils y jouiroient d'une plus grande liberté. Le Doge & le Sénat, dans l'appréhension qu'un si grand concours de gens infectés de différentes Héréſies ne corrompît à la fin la Religion qu'ils avoient eu soin depuis tant de siècles de conserver dans toute sa pureté, commencèrent l'an 1249 de prendre des mésures pour se préserver d'un si grand mal.

On choisit pour cela des gens habiles & zélés pour la Religion Catholique, qui furent chargés de faire la recherche des Hérétiques. On ordonna ensuite qu'ils seroient déférés au Patriarche de Grade & aux autres Evêques de l'Etat de Venise, qui étoient les Juges naturels de l'Héréſie; & que ceux qui par le jugement des Evêques se-

Digitized by Google

seroient convaincus d'en être coupables seroient remis entre les mains de la Justice séculière, pour être à la pluralité des voix condamnés au feu par le Doge & son Conseil.

Ces Reglemens furent faits sous le gouvernement du Doge Morosini l'an 1249. Mais de peur que la mort de quelque Evêque survenant, la poursuite des Hérétiques n'en fût interrompue, le Doge Jaques Contarini ordonna l'an 1275, que les Vicaires Généraux, le Siège vacant, auroient la même autorité que les Evêques, de juger & de condamner les Hérétiques.

Ces Reglemens furent exécutés dans tout l'Etat de Venise, avec d'autant plus d'exactitude qu'ils ne contenoient rien que de conforme au Droit Civil & Ecclésiastique, qui avoit toujours été en usage dans l'Empire. Les choses ne demeurèrent pas longtems en cet état, sans que la Cour Romaine, toujours attentive à l'avancement de ses intérêts, fit ses efforts pour faire recevoir à Venise l'Inquisition qu'elle avoit établie depuis peu de tems, & qu'elle avoit fait recevoir dans la plupart des Etats d'Italie; mais les Vénitiens, qui sont les hommes du monde

qui connoiſſent le mieux leurs véritables intérêts, & qui ſavent prévoir & avec plus de juſteſſe les ſuites & les conſéquences des choſes, n'y voulurent jamais conſentir.

Innocent, Alexandre, Urbain, Clément, & les ſept Papes qui leur ſuccédèrent, firent pour en venir à bout tout ce qui ſe peut faire; & ce qu'ils firent fut inutile. L'Inquiſition contribua elle-même au refus obſtiné qu'on fit de la recevoir à Veniſe; on ne parloit par-tout que des déſordres & des ſéditions cauſées par les Prédications, & la conduite imprudente & emportée des Inquiſiteurs.

Cependant après bien des tentatives inutiles, le Pape Nicolas IV obtint ce que ſes Prédéceſſeurs avoient envain ſollicité ſi longtems. Pour gratifier Sa Sainteté, le Sénat réſolut de recevoir l'Inquiſition; mais ce fut avec toutes les précautions qu'on crut les plus capables d'empêcher les ſcandales & les déſordres qu'elle avoit cauſés preſque dans tous les lieux où juſques alors elle avoit été reçue. On convint donc que l'Inquiſition n'auroit point d'autres Officiers pour l'éxécution de ſes procédures, que ceux de la République; qu'a-

Digitized by Google

fin d'éviter les vexations, les revenus nécessaires pour l'entretien de ce Tribunal ne seroient point levés par ses Officiers; que la République lui assigneroit un fonds, & nommeroit un Receveur pour en recueillir les fruits, payer les gages des Inquisiteurs & de leurs Officiers, & faire toutes les dépenses nécessaires; & que les amendes, les confiscations, & généralement tous les profits qui pourroient revenir de la condamnation des Hérétiques, seroient mis entre ses mains pour en rendre compte au Sénat, & être employés à ce qu'il lui plairoit d'en ordonner, ce qui est bien différent de l'usage de l'Inquisition des autres Etats où tout l'argent va aux Inquisiteurs.

Lorsqu'on eut pris la résolution de recevoir l'Inquisition, l'Acte en fut dressé dans la forme la plus authentique, & envoyé au Pape. Quoique Sa Sainteté ne goutât point les modifications du Sénat, & qu'elle eût bien souhaité que l'Inquisition eût été reçue à Venise sans conditions, comme elle l'avoit été dans les autres Etats d'Italie; elle ne laissa pas d'agréer l'Acte qui lui étoit présenté, & de le confir-

mer par une Bulle datée du 28 Août de la même année.

Le Sénat persuadé peut-être qu'il n'en avoit que trop fait en recevant l'Inquisition de quelque manière qu'il l'eût reçue, demeura ferme à ne vouloir point souffrir d'innovation, & à maintenir les choses sur le pied qu'elles avoient d'abord établies. Bien loin de consentir à l'abrogation des Loix anciennes, de tems en tems il en a établi de nouvelles, qui toutes ensemble font les trente-neuf fameux Chapitres ou Reglemens, selon lesquels l'Inquisition se gouverne encore aujourdhui dans tout l'Etat de Venise. Nous nous contenterons de donner ici quelques-uns de ces Reglemens.

Le prémier porte qu'il y aura toujours trois Sénateurs députés pour assister à Venise à tous les jugemens, actions & procédures de l'Inquisition.

Le troisième porte que si quelqu'un des Assistans à quelque affaire, ou quelque intérêt à ménager avec la Cour de Rome, il ne se doit mêler en aucune manière des affaires de l'Inquisition.

Il est dit dans le quatrième Reglement,

Digitized by Google

ment, que ceux qui ſont commis pour aſſiſter aux jugemens de l'Inquiſition, ne ſe doivent mêler en aucune maniére, ni de l'inſtruction, ni du jugement des procès, mais veiller ſeulement avec toute l'exactitude poſſible à tout ce qui s'y paſſe.

Par le cinquième, il eſt défendu à ceux qui aſſiſtent de la part de la République aux jugemens de l'Inquiſition, de prêter le Serment de fidélité ou de ſecret, ou de quelque autre choſe que ce puiſſe être, entre les mains de l'Inquiſiteur ou autre Juge Eccléſiaſtique; quoiqu'ils ſoient obligés à l'un & à l'autre, mais en vertu de la fidélité & du ſecret qu'ils doivent au Prince.

Le ſixième porte, qu'en conſéquence du précédent Reglement, comme Officiers de la République, ils doivent de tems en tems rendre compte au Sénat de tout ce qui ſe ſera fait à l'Inquiſition, ſur-tout des choſes les plus importantes.

En vertu du huitième Reglement, ils ne doivent admettre aucun nouvel Inquiſiteur, s'il n'eſt approuvé du Prince, & qu'il n'ait en main une Patente qui le témoigne.

Suivant le neuvième Reglement les

Digitized by Google

assistans se doivent trouver à tous les procès qui se font à l'Inquisition, non seulement contre les Laïques ; mais aussi contre les Ecclésiastiques, & les Réguliers, de quelque lieu que vienne la dénonciation, & devant qui que ce soit qu'elle ait été faite.

Le dixième porte, que les assistans ne doivent pas seulement être présens aux jugemens de tous les procès, mais à tout ce qui y a quelque rapport, comme aux citations, décrets de prise de corps, emprisonnement, audition de témoins, torture, abjuration, absolution, & généralement à tout ce qui s'y passe depuis la dénonciation jusqu'au jugement définitif.

Il est ordonné par le quinzième, que les Assistans prendront garde que les Inquisiteurs n'insèrent dans les procès des Statuts faits hors de l'Etat ; mais s'il vient de Rome, ou de quelque autre endroit, quelque Reglement, qu'il soit bon d'observer, & qui n'intéresse point la Juridiction temporelle, les Inquisiteurs de l'Etat le peuvent mettre en éxécution, pourvu qu'ils y procédent suivant le stile & la coutume du Païs, en formant le nouveau décret au nom de l'Inquisition du lieu, en présen-

Digitized by Google

préſence des Aſſiſtans publics, ſans faire mention que le Décret vienne de Rome, non plus que ſi les Inquiſiteurs du lieu en étoient les propres auteurs.

Par le ſeixième ils doivent empêcher que les procédures & les priſonniers ſoient envoyés hors de l'Etat, quand même leurs Complices y ſeroient, ſans en avoir donné avis au Prince, & reçu ſes ordres.

Ils doivent empêcher par le dix-neuvième Reglement, que l'Inquiſition ne procède contre les Sorciers & les Devins, s'ils ne ſont manifeſtement coupables d'Héréſie.

Par le vintième ils en doivent uſer de meme à l'égard des enchantemens & des maléfices, dont ils ne permettront point le jugement aux Inquiſiteurs, à moins qu'il n'y ait abus des Sacremens, & par conſéquent indice d'Héréſie. Que ſi outre le ſoupçon d'Héréſie, la mort, la maladie, ou le renverſement d'eſprit de quelqu'un s'en eſt enſuivi, l'Inquiſition jugera du ſoupçon d'Héréſie, & la Juſtice Séculière du mal que le maléfice aura cauſé, & les deux Sentences ſeront exécutées

Digitized by Google

par les deux Tribunaux qui les auront rendues.

Il eſt porté par le vingt & unième Reglement que l'Inquiſition ne jugera point les Blaſphémateurs, parce que le jugement appartient aux Magiſtrats ſéculiers, ſuivant la diſpoſition des Loix Civiles & Canoniques, & l'uſage de tout le Chriſtianiſme. Mais ſi le blaſphème donne quelque indice ou ſoupçon d'Héréſie contre celui qui l'a prononcé, les Inquiſiteurs jugeront de l'indice, & le Magiſtrat du blaſphème. Ainſi il y aura deux Sentences contre le criminel, l'une du St. Office pour la peine ſpirituelle, l'autre du Magiſtrat pour la peine corporelle.

Il eſt ordonné par le vingt-deuxième, que l'Inquiſition ne jugera point ceux qui ont deux Femmes, à moins qu'il n'y ait indice & ſoupçon d'Héréſie; en ce cas les Inquiſiteurs jugeront de l'indice, & le Magiſtrat ſéculier de la bigamie; que s'il eſt ſans indice & ſoupçon d'Héréſie, le ſeul Magiſtrat ſéculier en pourra juger.

Le vingt-quatrième porte, que les Juifs & généralement tous les autres Infidèles, de quelque Religion qu'ils puiſ-

Digitized by Google

puissent être, ne seront point justiciables de l'Inquisition; mais quel que soit le crime dont ils puissent être coupables, l'on s'adressera au Magistrat séculier, qui les punira plus ou moins sévérement, selon la grandeur du crime commis.

Il est arrêté par le vingt-septième, que les biens de ceux qui auront été condamnés à l'Inquisition pour cause d'Hérésie, ne lui seront point confisqués, mais qu'ils seront laissés à leurs enfans & autres héritiers légitimes, avec défenses très expresses de n'en faire aucune part aux condamnés.

Le vingt-huitième porte, que les Inquisiteurs ne pourront faire publier aucune Bulle des Papes, ni aucune Ordonnance de l'Inquisition de Rome, ancienne ou nouvelle, sans la permission du Prince.

En vertu du trente-deuxième Reglement, il n'est pas permis aux Inquisiteurs de faire aucun Monitoire contre les Communautés, ni contre les Magistrats, pour ce qui regarde l'administration de la Justice: s'il y a contre eux quelque sujet de plainte, les assistans en seront les juges.

Le trente-troisième porte que la for-

Digitized by Google

me & la teneur de l'Edit que les Inquisiteurs ont coutume de faire publier quand ils prennent possession de leur charge, sera réduite à six Chefs, auxquels les Inquisiteurs ne pourront rien ajouter. Le 1, contre ceux qui sont Hérétiques, ou qui connoissant des Hérétiques ne les dénoncent pas. Le 2, contre ceux qui établissent des conférences, & des assemblées au préjudice de la Religion Catholique. Le 3, contre ceux qui célèbrent la Messe, ou qui s'ingèrent d'entendre les Confessions sans avoir caractère. Le 4, contre les Blasphémateurs, qui donnent quelque soupçon d'Héréfie. Le 5, contre ceux qui empêchent & troublent la Juridiction de l'Inquisition, qui en offencent les Ministres, & qui, au sujet de la fonction, menacent ou maltraitent les délateurs & les témoins à ce sujet; car si c'est pour un autre sujet, comme par exemple, d'avoir offensé un Officier de l'Inquisition hors du cas des fonctions, cela sera jugé par le Magistrat ordinaire. Le 6 enfin est contre ceux qui tiennent, impriment, ou font imprimer des Livres d'Hérétiques & contre la Religion. Si l'Inquisiteur veut passer plus avant, &

ajou-

Digitized by Google

ajouter quelque nouveau Décret, ou inférer quelque chose de plus que ce qui est exprimé dans les Articles qu'on vient de rapporter, les Assistans l'empêcheront & en donneront avis au Prince.

Conformément au trente-sixième Reglement, si un accusé cité à l'Inquisition refuse obstinément d'y comparoître, & que selon l'usage du St. Office, il soit déclaré Hérétique & livré au bras séculier, le Magistrat sera obligé de le bannir ou pour un tems, ou pour toujours de toutes les terres & lieux appartenans à la République.

Enfin le trente-neuvième & dernier Reglement porte, qu'il sera du ressort de l'Inquisition, de punir les Calomniateurs, & les faux témoins qui auront déposé faux devant son Tribunal, si on les peut convaincre de fausseté, par le procès même qui aura été fait: mais que si pour cela il faut faire de nouvelles procédures, les assistans empêcheront qu'elles ne soient faites par les Inquisiteurs, & feront renvoyer ce nouveau procès devant les Juges ordinaires, étant juste qu'on en use ainsi suivant le sentiment des Docteurs consultés sur cet Article.

Digitized by Google

Tels sont les principaux Reglemens, selon lesquels l'Inquisition se gouverne encore aujourdhui dans tout l'Etat de Venise, & selon lesquels elle y a une Juridiction beaucoup moins étendue que par-tout ailleurs. Envain elle en a fait souvent des plaintes, & envain la Cour Romaine les a appuiées, & a fait tous ses efforts pour les faire révoquer en tout ou en partie; le Sénat persuadé que s'il se relachoit là-dessus, la Juridiction Ecclésiastique détruiroit à la fin la Séculière, les a toujours maintenus jusques au moindre avec la dernière fermeté.

Toutes les Inquisitions d'Italie, à la reserve de celle de Venise & de l'Etat Ecclésiastique, quelque part qu'il soit situé, dépendent de celle de Rome, dont le Pape est le Chef. C'est lui qui nomme tous les Cardinaux qui composent la Congrégation du Saint Office. Il nomme encore tous les Inquisiteurs des Inquisitions d'Italie & de l'Etat Ecclésiastique. Ces Inquisiteurs sont amovibles, & peuvent être destitués toutes les fois qu'il plait au Pape. On n'est point obligé pour cela ni de leur faire leur procès, ni de leur rendre raison de leur destitution.

L'In-

Digitized by Google

L'Inquisition de Rome, ou la Congrégation du Saint Office, car c'est la même chose, a une autorité suprême sur toutes les Inquisitions particulières; on lui rend compte de toutes les affaires importantes, on la consulte sur tout ce qui arrive de considérable; & on suit ses ordres & ses réponses avec toute l'exactitude possible. Elle regle les Procédures, elle prescrit la forme des Jugemens; elle abolit les Loix anciennes, & en prescrit de nouvelles quand elle le juge à propos. Comme les Inquisiteurs sont indépendans les uns des autres, elle juge des différends qui peuvent naître entre eux; & quand leurs fautes & leurs excès ne se peuvent dissimuler, elle en ordonne la punition, & les juge en dernier ressort.

Elle est composée des Cardinaux qui tiennent la place de Juges, & de Consulteurs: ils tiennent lieu d'Avocats, & servent à examiner les livres, les dogmes, les sentimens & les actions des personnes déférées au Tribunal de l'Inquisition. C'est sur leur sentiment que les Cardinaux Inquisiteurs forment leurs Jugemens & leurs Décrets. Il y a encore deux Sécrétaires & un Procu-

Digitized by Google

cureur Fiscal: qui est la seule partie connue de tous les accusés. Le nombre des moindres Officiers est fort grand. Il y a en Espagne & en Portugal un Conseil suprême de l'Inquisition, qui a la même autorité que la Congrégation du Saint Office de Rome. Toutes les Inquisitions particulières, qui sont établies dans les Etats qui appartiennent à ces deux Couronnes, en dépendent. Ce Conseil suprême est composé du grand Inquisiteur, qui est nommé par le Roi d'Espagne, & confirmé par le Pape. C'est le seul droit qu'il a sur l'Inquisition d'Espagne; car quand il a confirmé ce prémier Officier, il ne se mêle plus des affaires de l'Inquisition.

L'Inquisiteur Général nommé & confirmé a le pouvoir de nommer tous les Officiers de l'Inquisition dans tous les Etats soumis au Roi d'Espagne. Ainsi l'on peut assurer qu'il est une des plus considérables personnes de l'Etat. Outre l'Inquisiteur Général, ce Conseil suprême est encore composé de cinq Conseillers, dont l'un doit être Dominicain par un Privilège accordé par Philippe III, d'un Procureur Fiscal, d'un Sécrétaire de la Chambre du Roi,

Digitized by Google

Roi, de deux Sécrétaires du Conseil, d'un Algouazil ou Sergent Major, d'un Receveur, de deux Rélateurs, & de deux Qualificateurs.

Le nombre des Familiers & des moindres Officiers, comme à Rome, est extrêmement grand, parce que leurs Privilèges y sont encore plus grands, & qu'ils ne sont justiciables que de l'Inquisition; ce qui les soustrait à la Justice ordinaire, encore plus sévère en Espagne qu'en Italie. Ces Privilèges sont si considérables, que les plus grands Seigneurs d'Espagne se font honneur d'être Officiers de l'Inquisition.

Le Conseil suprême de l'Inquisition d'Espagne a une entière autorité sur les autres Inquisitions, qui ne peuvent faire d'Acte de Foi ou d'Exécution générale sans sa permission: c'est le seul de tous les Tribunaux de l'Inquisition qui juge sans appel. Il peut faire des Loix nouvelles quand il le juge à propos. Il vuide les Procès qui naissent entre les Inquisiteurs, de quelque nature qu'ils soient. Il châtie les Ministres & les Officiers de l'Inquisition. Il reçoit toutes les Causes par appel. Enfin son autorité est si grande, qu'il n'y a per-

Digitized by Google

a personne dans tous les Etats du Roi Catholique, qui ne tremble au seul nom de l'Inquisition; & le Roi même n'oseroit entreprendre de la choquer. On sait sur ce sujet ce qui arriva à Don Carlos Prince d'Espagne, à Don Jean d'Autriche, & au Prince de Parme. Philippe II fut obligé, pour satisfaire les Inquisiteurs, de les éloigner pour longtems de sa Cour, quoique l'un fût son fils unique, l'autre son frère fils de l'Empereur Charlequint, & le dernier son neveu. Cependant ils n'avoient point fait d'autre crime, que de dire quelques paroles emportées contre l'Inquisition, pour un sujet qui paroissoit fort légitime. Philippe II étoit si soumis à l'Inquisition, qu'il ne faisoit aucune affaire sans les consulter, & suivoit leur avis.

Les Inquisitions particulières soumises au souverain Tribunal d'Espagne, sont celles de Séville, de Tolède, de Grénade, de Cordoue, de Cuença, de Valladolid, de Murcie, de Lerma, de Longrono, de Saint Jaques, de Sarragosse, de Valence, de Barcelone, de Majorque, de Sardaigne, de Palerme, de Carthagène & de Lima. Chacune de ces Inquisitions est composée de

Digitized by Google

de trois Inquisiteurs, de trois Sécrétaires, d'un Algouazil ou Sergent Major, & de trois Receveurs, Qualificateurs ou Consulteurs. Les Inquisitions particulières d'Italie, qui sont en aussi grand nombre qu'il y a de Villes considérables, ont à peu près les mêmes Officiers. Aussi l'Inquisition d'Espagne a-t-elle été formée sur le modèle d'Italie. Ces Officiers sont un Inquisiteur, un Vicaire, un Procureur Fiscal, un Notaire, plusieurs Consulteurs, un ou plusieurs Géoliers, outre un grand nombre d'Officiers subalternes.

Les Officiers de l'Inquisition sont obligés de faire preuve de *Casa Limpia*, c'est-à-dire de prouver qu'ils descendent de vieux Chrétiens, & qu'aucun de leurs Ancêtres n'a été repris de l'Inquisition pour crime d'Infidélité ou d'Héréfie. Outre cela on les oblige à un secret inviolable, qui consiste à ne rien révéler de ce qui se passe à l'Inquisition.

On peut réduire les procédures de ce Tribunal à trois chefs. 1. Aux cas & aux personnes soumises au Jugement de l'Inquisition. 2. Aux procédures dont elle use dans ses Jugemens. 3. A la manière dont se font ses éxécu-

Digitized by Google

cutions. A l'égard du prémier chef, il y a ſix cas principaux ſoumis au Jugement de l'Inquiſition. 1. L'Héréſie. 2. Le ſoupçon de l'Héréſie. 3. La protection de l'Héréſie. 4. La Magie noire, les Maléfices, les Sortilèges & les Enchantemens. 5. Le blaſphéme, qui contient quelque Héréſie, ou quelque choſe qui y a rapport. 6. Les injures faites à l'Inquiſition, à quelqu'un de ſes Membres ou de ſes Officiers, & la réſiſtance qui ſe commet quand on éxécute ſes ordres.

On voit par-là que l'Inquiſition eſt en poſſeſſion de juger de ſix ſortes de perſonnes. 1. Des Hérétiques. 2. De ceux qui ont donné lieu d'être ſoupçonnés d'Héréſie. 3. De leurs Fauteurs, ou de ceux qui les protègent, ou les favoriſent de quelque manière que ce ſoit. 4. Des Magiciens, Sorciers, Enchanteurs, & de ceux qui uſent de Maléfices. 5. Des Blaſphémateurs. 6. De ceux qui réſiſtent aux Officiers de l'Inquiſition, & qui troublent ſa Juridiction de quelque manière que ce puiſſe être.

Anciennement (*), l'Inquiſition ne ju-

(*) Il en faut excepter l'Inquiſition d'Eſpagne,

Digitized by Google

jugeoit que ces six sortes de personnes. Depuis environ un siècle, Grégoire XIII, Pie V, Clément VIII, & Grégoire XIV, ont étendu sa Juridiction, & y ont soumis les Juifs, les Mahométans, tous les Infidèles, de quelque Religion qu'ils fassent profession; & généralement tous ceux qui font quelque tort aux Membres & aux Officiers de l'Inquisition, soit en leurs personnes, leur honneur, leurs biens, & dans tout ce qui leur appartient, même hors l'exercice de leur Charge.

On comprend sous le nom d'Hérétiques dans l'Inquisition, tous ceux qui ont dit, écrit, enseigné, ou prêché quelque chose de contraire à l'Ecriture Sainte, au Symbole, aux Articles de la Foi, & aux Traditions de l'Eglise; ceux encore qui ont renié la Religion Chrétienne pour embrasser quelqu'autre Religion, que ce puisse être, ou qui sans changer de Religion, louent les coutumes & les cérémonies des autres, ou en pratiquent quelqu'une, ou qui tiennent qu'on peut faire son salut dans toutes sortes de Religions,

gne, puisqu'elle fut d'abord particulièrement établie contre les Juifs & les Mahométans.

gions. On comprend encore sous le nom d'Hérétiques tous ceux qui desapprouvent quelque cérémonie, quelque usage ou quelque coutume reçue non-seulement dans l'Eglise Universelle, mais même dans les Eglises particulières où l'Inquisition est reçue.

Quelque difficulté qu'il y ait de faire des Hérétiques de ces sortes de gens dans les principes de la bonne Théologie, ils passent au moins pour suspects d'Hérésie dans l'Inquisition. On comprend encore sous ce nom tous ceux qui tiennent, disent ou enseignent quelque chose de contraire aux sentimens reçus à Rome & en Italie, touchant l'autorité souveraine & illimitée des Papes, leur supériorité sur les Conciles mêmes Généraux, & le pouvoir qu'ils ont sur le temporel des Princes; aussi-bien que ceux qui tiennent, disent, enseignent, ou qui écrivent quelque chose contre les déterminations faites par les Papes sur quelque sujet que ce soit.

Quant au soupçon d'Hérésie, il a encore plus d'étendue; car pour l'encourir, il ne faut qu'avancer quelque proposition qui scandalise ceux qui l'entendent, ou même ne pas déclarer ceux

Digitized by Google

ceux qui en avancent de pareilles. On est encore suspect d'Hérésie, quand on abuse des Sacremens ou des choses saintes; qu'on mépriſe, qu'on outrage ou qu'on déchire des Images; qu'on lit, qu'on retient, ou qu'on donne à lire à d'autres des Livres condamnés par l'Inquiſition. Il ſuffit encore, pour tomber dans ce ſoupçon, de s'éloigner des uſages ordinaires des Catholiques en matière de piété, comme de paſſer une année ſans ſe confeſſer & communier, de manger de la viande les jours défendus, & de négliger d'aller à la Meſſe les jours commandés par l'Egliſe. On ſoupçonne encore d'Héréſie ceux qui ſont aſſez impies pour dire la Meſſe ou entendre les Confeſſions ſans être Prêtres; ou qui l'étant, diſent la Meſſe ſans conſacrer, ou réïtèrent les Sacremens qui ne ſe réïtèrent pas; ou qui étant engagés dans les Ordres ſacrés, ou étant Profès de quelque Religion, entreprennent de ſe marier: ceux encore qui étant mariés épouſent une ou pluſieurs femmes.

Il ſuffit enfin, pour être ſoupçonné d'Héréſie, d'aſſiſter une ſeule fois aux Sermons des Hérétiques, ou à quelqu'autre de leurs Exercices publics,

de négliger de comparoître à l'Inquisition lorsqu'on a été cité, ou de se faire absoudre dans l'année quand on a été excommunié; d'avoir quelque Hérétique pour ami, d'en faire estime, de le loger, de lui faire des présens, ou même de lui rendre visite, & surtout d'empêcher qu'il ne soit mis à l'Inquisition, & de lui donner les moyens de s'en sauver; quelque raison d'amitié, de devoir, de reconnoissance, de pitié, d'alliance & de parenté, qui ait porté à le faire. On porte sur cela les choses si loin dans l'Inquisition, que non seulement il n'est pas permis de sauver un Hérétique; mais on est même obligé de le dénoncer, quand ce seroit un frère, un père, un mari & une femme; & cela sur peine d'excommunication, de se rendre soi-même coupable d'Hérésie, & d'être exposé aux rigueurs de l'Inquisition, comme fauteur d'Hérétiques. C'est le troisième chef soumis au Jugement de ce Tribunal.

On comprend sous ce nom tous ceux qui favorisent, défendent, ou donnent conseil ou secours en quelque manière que ce soit, à ceux contre lesquels le saint Office a commencé de pro-

Digitized by Google

procéder ; ceux encore, qui sachant que quelqu'un est Hérétique, ou fugitif des prisons de l'Inquisition, ou qu'il ait été cité, & qu'il ne veuille pas comparoître, le logent, le cachent, ou lui donnent conseil ou secours pour éviter les poursuites; ou supposé qu'il ait été emprisonné, l'aident à forcer les prisons, lui fournissent quelque instrument pour le faire ; ou empêchent par des menaces ou autrement les Officiers de l'Inquisition de faire leur charge, ou qui sans les empêcher eux-mêmes, aident & favorisent ceux qui s'y opposent. On comprend encore sous le nom de fauteurs d'Hérétiques, ceux qui parlent sans permission aux prisonniers de l'Inquisition, ou qui leur écrivent, soit que ce soit pour leur donner conseil, ou simplement pour les consoler : ceux encore qui gagnent les témoins par argent ou autrement, pour les obliger de se taire, ou du moins de favoriser les accusés dans leurs dépositions; ou qui cachent, dérobent, brulent, ou s'emparent de quelque manière que ce soit, des papiers qui traitent des affaires de l'Inquisition.

Ce qu'il y a de plus extraordinaire,

c'eſt que tout commerce avec les Hérétiques, ne fût-il que pour le trafic, rend ſuſpect d'Héréſie, & qu'on ne peut leur envoyer des marchandiſes, de l'argent, ou quelqu'autre choſe que ce ſoit, leur écrire, ou même recevoir de leurs lettres, ſans tomber dans ce ſoupçon. On ne peut l'éviter encore, ſi connoiſſant des Hérétiques, ou ſeulement des perſonnes ſuſpectes, on ne les va pas déférer au ſaint Office.

Quant au quatrième chef, qui comprend les Magiciens, les Sorciers, les Enchanteurs, les Devins, & autres ſemblables gens, il a encore plus d'étendue, ſur-tout en Italie, où la Nation eſt fort ſuperſtitieuſe, où les femmes ſont encore plus curieuſes & plus crédules que par-tout ailleurs, & où les plus habiles ſont perſuadés de toutes les extravagances que l'on dit des Magiciens, de toutes les folies qu'on publie du Sabat, & de toute la part qu'on peut donner au Démon ſur les actions humaines.

A l'égard du Blaſphême, l'Inquiſition ne prend connoiſſance que de ceux qui contiennent quelque Héréſie. On n'en rapportera point d'exemple, par

parce que ce sont des choses qu'il vaut beaucoup mieux ignorer que savoir.

Quant aux Juifs, aux Mahométans & aux autres Infidèles, quoiqu'ils ne soient pas sujets à l'Inquisition en beaucoup de choses, ils le sont néanmoins pour tous les crimes qui offensent la Religion Chrétienne. Ces crimes sont prémièrement, ceux que les Chrétiens peuvent commettre, comme fauteurs d'Hérétiques, Blasphémateurs, Magiciens, &c. ou en s'opposant à l'exécution des ordres de l'Inquisition. Outre cela ils sont sujets à l'Inquisition, quand ils publient, écrivent, ou avancent de quelque manière que ce soit, quelque chose de contraire aux articles de Foi qui nous sont communs avec eux. Ainsi si un Juif ou un Mahométan nioient l'unité de Dieu ou sa Providence, l'Inquisition en prendroit connoissance, & le puniroit comme un Hérétique. Ils sont encore soumis à l'Inquisition, quand ils empêchent quelqu'un de leur Secte de se faire Chrétien; ou qu'ils persuadent ou engagent quelque Chrétien à quitter sa Religion pour embrasser la leur, ou qu'ils le favorisent dans ce changement.

Digitized by Google

Il ne leur eſt pas permis non plus de vendre, débiter, ou même garder le Talmud & autres livres défendus par l'Inquiſition, ou qui refutent ou traitent avec mépris la Religion Chrétienne. Enfin il ne leur eſt pas permis d'avoir des Nourrices Chrétiennes, ni de faire quoique ce ſoit au mépris de notre Religion.

Voila en peu de mots tous les cas qui ſont du reſſort de l'Inquiſition. Ils viennent à ſa connoiſſance pour l'ordinaire de quatre manières différentes; ou par le bruit public, qui accuſe quelqu'un d'un ou de pluſieurs des crimes que l'on vient de rapporter; ou par le témoignage des témoins qui le viennent dénoncer; ou parce que les Inquiſiteurs, par le moyen des eſpions qu'ils entretiennent par-tout, l'ont eux-mêmes découvert; ou enfin par le témoignage des coupables mêmes, qui, dans la crainte d'être accuſés par d'autres, & dans l'eſpérance d'être traités plus doucement, viennent quelquefois s'accuſer eux-mêmes de choſes dont ils ſavent bien qu'on les pourroit convaincre.

Quand les Inquiſiteurs ont découvert de l'une des trois prémières manières

Digitized by Google

qu'on vient de décrire, quelque criminel, ou même ſur un ſimple ſoupçon qui eſt quelquefois aſſez léger, il eſt cité dans les formes juſqu'à trois diverſes fois à comparoître; après leſquelles s'il ne comparoît point, il eſt déclaré excommunié & condamné par proviſion à de groſſes amendes, ſans préjudice d'une condamnation plus ſévère, qu'il ne peut éviter ſi on le peut attraper. Le plus ſûr eſt d'obéïr dès la prémière citation: plus on différe, plus on ſe rend coupable, & quand l'on ſeroit d'ailleurs innocent, c'eſt être criminel que dè n'avoir pas déféré aux ordres de l'Inquiſition.

Les délais & les remiſes en cette occaſion, ne ſervent qu'à augmenter les préjugés deſavantageux que l'on a conçus contre un accuſé prévenu; & on croit que l'on ne manque plus de preuves contre lui, & qu'il ſe défie de ſa cauſe, dès qu'il fait paroître qu'il craint de comparoitre devant ſes Juges. Quand on eſt tombé dans ce malheur, il n'y a qu'un banniſſement volontaire & perpétuel, qui puiſſe ſauver un accuſé. Rien ne s'oublie à l'Inquiſition; le tems n'y abolit aucun crime,

Digitized by Google

& l'on n'y reconnoit point de preſcription.

Rien n'eſt ſi difficile que d'échaper à la pourſuite des Inquiſiteurs; car dès qu'un accuſé s'eſt mis en fuite, toutes les Inquiſitions ſont averties en fort peu de tems de ſon évaſion. On le fait ſuivre par-tout; & l'on ne manque guère de l'attraper. On en uſe de même à l'égard de ceux, qui, par quelque manière que ce puiſſe être, s'en ſont enfuis des priſons de l'Inquiſition: s'ils peuvent être rattrapés, ils ſont perdus ſans reſſource.

La fuite eſt encore plus difficile en Eſpagne, parce qu'outre que l'Inquiſition y eſt plus ſévère & plus éxacte que par-tout ailleurs, l'Hermandad pourſuit ces malheureux avec une opiniâtreté à laquelle rien n'échape. C'eſt une eſpéce de Societé répandue par toute l'Eſpagne. Les Villes, les Bourgs & les Villages en ſont également remplis. Ce ſont des eſpions infatigables, qui écoutent tout, & qui obſervent tout, pour en faire leur rapport: mais leur principale occupation eſt de pourſuivre les criminels qui ſont échapés à la Juſtice, & de les remettre entre ſes mains.

Digitized by Google

mains. Ils n'épargnent pour cela ni soins, ni fatigues, ni dépenses.

Ces gens suivent un criminel par-tout; & par-tout où ils se trouvent, s'ils ne peuvent s'en saisir par force, il n'y a artifices qu'il n'employent pour l'avoir en leur pouvoir. Pour en venir à bout, ils font amitié avec lui, l'invitent souvent à manger, lui font des présens, & lui prêtent de l'argent. Ils l'assistent encore dans ses maladies, & généralement dans tous les besoins qu'il peut avoir. Ils déguisent leurs sentimens, & font semblant d'entrer dans les siens. Enfin ils lui font mille sermens de la plus sincère amitié. Quand par ces moyens ils croyent s'être acquis sa confiance, ils l'attirent en quelque lieu, où ils le font saisir & enlever par des gens apostés.

L'Hermandad n'est pas regardé comme un Membre de l'Inquisition, ce qui n'empêche pas qu'elle ne s'en serve utilement, lorsque quelqu'un refuse de se soumettre à son jugement, ou tâche de l'éviter par la fuite. Et comme d'ailleurs de tous les Tribunaux d'Espagne, il est le plus estimé & le plus respecté, il n'y en a point aussi au service duquel l'Hermandad se dévoue

voue avec plus d'attachement. La Croiſade ou la Cruciata, comme l'on dit en Eſpagne, eſt une autre Societé de gens, dont l'Inquiſition ne tire pas moins d'avantage. Elle n'eſt pas établie comme l'autre pour pourſuivre les criminels; mais ſeulement pour veiller ſur les mœurs des Catholiques, & les déférer, s'ils manquent à faire leur devoir de Chrétiens. Cette Societé eſt extrêmement riche, & ſon pouvoir égale ſes richeſſes, parce que les Evêques, les Archévêques & preſque tous les Grands d'Eſpagne ſont de Confairie. C'eſt une autre ſorte d'eſpions répandus par-tout, qui ſe mêlent de tout, & à qui rien n'échape.

Les Eſpagnols ſont perſuadés que c'eſt à l'Inquiſition & à la Croiſade qu'ils ſont redevables de ce que l'Eſpagne eſt demeurée exempte d'Hérétiques, pendant qu'ils ont penſé ſe rendre maîtres des autres Royaumes & Etats de l'Europe.

Souvent les Inquiſiteurs, ſans s'arrêter aux formalités de la citation, ordonnent tout d'un coup la priſe de corps, & la font éxécuter quelque part que l'accuſé ſe trouve. Dans ces occaſions il n'y a ni aſile ni Privilège qui

Digitized by Google

qui le puiſſent mettre à couvert, ni retarder d'un moment la procédure, ni en adoucir la rigueur. Quand il eſt une fois entre les mains de l'Inquiſition, il n'eſt permis ni de lui aller rendre viſite, ni de lui donner conſeil, ni de lui écrire, ni de ſolliciter pour lui, ou même de travailler à faire voir ſon innocence. Dans un moment tout commerce ceſſe avec lui, & un malheureux ſe voit ſans amis, ſans parens, ſans conſeil, ſans appui, & ſans la moindre conſolation, abandonné à ſes Juges & à lui-même, ſouvent à ſes plus grands ennemis, ſans ſavoir ce qu'il deviendra.

Dès qu'un accuſé ſe trouve entre les mains des Inquiſiteurs, on le fouille avec la dernière éxactitude, pour voir ſi l'on ne trouvera rien qui puiſſe ſervir à le convaincre, ou dont il puiſſe ſe ſervir lui-même pour ſe nuire & ſe délivrer des rigueurs de l'Inquiſition, en ſe donnant une mort volontaire. Ces ſortes de violences ne ſont pas ſans exemple, & on a vu ſouvent des priſonniers de l'Inquiſition, que le deſeſpoir a portés ou à s'empoiſonner eux-mêmes, ou à ſe tuer avec des ſtilets qu'ils avoient cachés dans leurs

Digitized by Google

cheveux, ou dans les endroits les plus cachés de leurs corps; ou enfin à s'écraſer la tête contre les murs.

L'Inquiſiteur ſe tranſporte enſuite chez l'accuſé, accompagné de ſes Officiers. On y fait un inventaire fort éxact de ſes livres, papiers, effets, & généralement de tout ce qui ſe trouve chez lui. On le joint à celui qu'on a déja fait de ce qui s'eſt trouvé ſur lui. Il n'y a perſonne qui ſoit aſſez hardi pour s'y oppoſer, ou pour détourner la moindre choſe. A cet inventaire l'on joint ſouvent une ſaiſie de tous les biens, ou du moins d'une partie, pour au beſoin ſervir de caution des frais & des amendes auxquelles l'accuſé pourra être condamné. Les choſes étant ainſi diſpoſées, le procès commence; mais il n'y a rien de ſi lent que les procédures. Un accuſé eſt ſouvent pluſieurs mois dans les priſons, ſans qu'on parle ſeulement de lui donner audience. Ces priſons ſont horribles, & il n'y a rien de plus capable de jetter la terreur dans l'ame des priſonniers, & de les diſpoſer à paroître devant le Tribunal du monde la plus terrible, que ces triſtes demeures.

Ces

Digitized by Google

Ces Prisons sont situées dans les lieux éloignés de tout commerce; on y descend par quantité de détours, de peur que les cris & les plaintes des malheureux qui les habitent, ne puissent être entendus, & toucher quelqu'un de pitié. Le jour n'entre jamais dans ces sombres lieux, afin que ceux qui y sont détenus ne puissent lire, ni s'occuper d'autre chose que de leurs peines, & de la triste pensée des maux qui leur sont préparés. Il ne leur est permis dans cet état de voir ni de parler à personne. Si la proximité d'un cachot à l'autre leur permettoit de s'entretenir, on leur défend toute communication; & si on les entend parler ou seuls ou avec quelqu'un, l'on entre, & on les déchire à coups de fouet.

On dit que ces malheureux n'osant se parler d'un cachot à l'autre, ont trouvé l'invention de se parler avec les doigts, en frappant un certain nombre de coups sur la muraille, selon le nombre de la lettre de l'alphabet dont ils ont besoin, pour exprimer le mot qu'ils veulent faire comprendre. Par exemple, s'ils vouloient signifier ce mot, Pain; parce que la prémière lettre de

Digitized by Google

ce mot eſt la quinzième de l'alphabet, ils frappent quinze coups; parce que celle qui ſuit eſt la prémière, ils frappent un ſeul coup, & ainſi des ſuivantes.

Lorſqu'un criminel a ainſi paſſé pluſieurs jours, & quelquefois pluſieurs mois, ſans ſavoir ſeulement le crime dont on l'accuſe, ni les témoins qui dépoſent contre lui; on lui fait dire par le Géolier qu'il ait à demander audience; mais il paroît dire cela de ſon mouvement & par compaſſion, ſans ordre des Juges; car c'eſt une maxime conſtante dans ce Tribunal, que l'accuſé ſoit toujours demandeur. Quand il paroît devant ſes Juges pour la prémière fois, on lui demande, comme ſi on ne le connoiſſoit pas, & qu'on ne ſût rien de ſon crime, qui il eſt, ce qu'il veut, & s'il a quelque choſe à dire. Le plus ſûr ou le moins dangereux eſt d'avouer tout ce que l'on veut, quand même on n'en ſeroit pas coupable, parce qu'on ne fait pas mourir l'accuſé la prémière fois qu'il eſt déféré à l'Inquiſition. Cependant la famille eſt taxée d'infamie; & ce prémier jugement rend les perſonnes incapables de toutes Charges dans l'Egliſe & dans

dans l'Etat. Un autre moyen de se tirer de l'Inquisition, la prémière fois qu'on y est déféré, est de dire constamment qu'on n'a rien à dire, & qu'on ne se sent coupable de rien. Sur cela si les preuves ne sont pas fortes, l'on renvoie l'accusé.

La plupart du tems il ne va pas loin; car les Inquisiteurs lui mettent aux trousses deux ou trois de ces Espions qu'on appelle les Familiers de l'Inquisition. Ces gens s'attachent à lui avec une obstination inconcevable, ils le suivent par-tout, ils observent toutes ses démarches, tout ce qu'il dit & tout ce qu'il fait, rien ne leur échape; car le plus souvent ils font semblant d'être des amis du prévenu, & se mettent le plus avant qu'ils peuvent dans sa confidence, ou même ce sont ses propres domestiques, ou de ses parens les plus proches. Sur le moindre indice ou sur un soupçon des plus légers, on l'arrête de nouveau.

Tout se passe comme la prémière fois, excepté qu'on en use avec encore plus d'exactitude & de rigueur. C'est alors qu'on peut dire tout de bon qu'un malheureux est perdu sans ressource; car on ne sait à l'Inquisition ce que c'est

Digitized by Google

que de pardonner deux fois. On fait ſur cela ce qui arriva à Marc-Antoine de Dominis. Il étoit d'une famille très illuſtre dans l'Etat de Véniſe. Il avoit été Jéſuite; il fut enſuite Evêque de Ségni, puis Archévêque de Spalatro & Primat de Dalmatie. Cette dignité, quelque grande qu'elle fût, n'étoit pas ce qui lui attiroit le plus de conſidération dans le monde & dans l'Egliſe.

Marc-Antoine de Dominis paſſoit pour le plus ſavant homme de ſon ſiècle dans toute ſorte de ſciences, ſurtout dans la Théologie & dans l'Hiſtoire ſacrée & profane. C'étoit l'homme du monde qui avoit le plus lu, & qui avoit le moins oublié. Il étoit conſulté ſur toutes ſortes de matières, & il répondoit ſur chacune, comme s'il ne ſe fût jamais appliqué qu'à elle ſeule. Il ſoutint avec toute la force dont il étoit capable les opinions des Luthériens & des Calviniſtes, dans ſon grand Ouvrage de la République Eccléſiaſtique; il le fit avec tant d'aigreur contre le Pape & la Cour Romaine, que ſes plus grands ennemis n'ont jamais écrit contre elle d'une manière plus outrée. La paſſion qu'il eut de publier cet Ouvrage de ſon vivant, & le peu d'apparence

Digitized by Google

ce de rester en Italie en le publiant, le firent d'abord retirer en Allemagne, & ensuite en Angleterre, où il étoit invité par les offres les plus avantageuses que lui fit Jaques I, Roi de la Grande-Bretagne.

Comme ce Prince étoit très habile, il n'épargnoit rien pour attirer auprès de lui de tous les endroits de l'Europe tout ce que la réputation lui avoit fait connoître de personnes savantes. De Dominis en fut reçu de la manière du monde la plus obligeante ; il lui donna de quoi subsister avec honneur, & d'une manière conforme à sa dignité, & il n'épargna rien pour l'engager à rompre tout-à-fait avec Rome & avec l'Eglise Catholique. La Cour Romaine de son côté, soit qu'elle ne voulût pas laisser une personne de son caractère entre les mains de ses ennemis, soit qu'elle ne voulût pas avoir pour ennemi un homme si rédoutable ; où plutôt, comme il parut depuis, qu'elle voulût s'en venger, & en faire un exemple, elle n'épargna rien pour le rengager dans son parti. Elle lui fit écrire par-tout ce qu'il avoit d'amis & de parens en Italie. Enfin Don Diégo Sarmiento de Acuna, Ambassadeur d'Es-

Digitized by Google

d'Eſpagne en Angléterre, lui fit de ſa part des offres ſi avantageuſes, qu'il ſe laiſſa prémièrement éblouir, & enſuite gagner.

De Dominis partit pour Rome, malgré les oppoſitions de ſes amis d'Angléterre, qui ne ceſſoient de lui prédire le malheur qu'il pouvoit prévoir mieux que perſonne. Il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'il s'apperçut, mais trop tard, de la faute qu'il avoit faite. On ne lui tint rien de tout ce qu'on lui avoit promis, & on lui fit faire publiquement abjuration des Héréſies qu'il avoit répandues dans ſes Livres. On lui laiſſa au moins en apparence la liberté; mais on le fit ſuivre par tant de gens, & obſerver de ſi près, qu'on découvrit, ou qu'on voulut bien ſuppoſer qu'il avoit des liaiſons avec des Anglois, & qu'il entretenoit des correſpondances ſecrettes en Angléterre.

Sur cela l'Inquiſition s'en ſaiſit: mais comme elle travailloit à ſon Procès avec ſa lenteur ordinaire, ce Grand homme mourut en priſon, ou de chagrin des fauſſes démarches qu'il avoit faites, ou de l'appréhenſion du ſupplice honteux & cruel, qu'il ſavoit bien ne pouvoir éviter; ou comme bien des

Digitized by Google

des gens ont cru, par le poiſon que lui fit donner quelque ami, ou quelque parent officieux, qui ſachant que ſa perte étoit inévitable, voulut au moins lui épargner la honte & la rigueur d'un ſupplice, dont l'infamie auroit réjailli ſur ſon illuſtre famille.

Quand quelqu'un retombe pour la ſeconde fois entre les mains da l'Inquiſition, après avoir langui dans ſes priſons pendant pluſieurs mois, avec les mêmes rigueurs & les mêmes circonſtances qu'on a décrites, on lui fait ſuggérer comme la prémière fois de demander audience. Après quelques jours de délai, on fait venir le priſonnier. Quoique les Maiſons de l'Inquiſition ſoient toutes fort magnifiques, & que le marbre & les ornemens de l'Architecture n'y ſoient pas épargnés, on ne préſente rien aux yeux des accuſés, que ce qui eſt capable de leur inſpirer de l'effroi; tout eſt lugubre dans les lieux où ils comparoiſſent, & les Inquiſiteurs & leurs Officiers affectent également un air triſte & ſévère, qui ne leur laiſſe rien à eſpérer de la bonté & de la compaſſion de leurs Juges.

Lorſque le priſonnier eſt en leur pré-

Digitized by Google

préſence, les Inquiſiteurs lui diſent qu'ils ont appris du Géolier qu'il ſouhaitoit d'être oui. Le priſonnier répond qu'il ſouhaite que l'on connoiſſe de ſon affaire, afin qu'il puiſſe être juſtifié s'il eſt innocent. Sur cela les Inquiſiteurs l'exhortent vivement de confeſſer ſon crime. S'il le nie, on le renvoie en priſon, en lui diſant qu'on lui donne du tems pour y penſer & pour rappeller ſa mémoire. Après l'y avoir laiſſé aſſez longtems; s'il ne veut rien avouer, on le fait jurer ſur le Crucifix & ſur les Saints Evangiles, qu'il dira la vérité ſur tout ce dont il ſera interrogé. S'il refuſe de prêter ſerment, on le condamne ſur le champ ſans autre forme de procès, parce qu'on juge ou qu'il ne fait pas profeſſion de la Religion Chrétienne, puiſqu'il ne veut pas en faire un Acte auſſi autentique que celui du ſerment éxigé par les Juges légitimes, ou qu'il craint de ſe parjurer; & qu'ainſi il eſt coupable de ce qu'on lui impute.

Lorſqu'on a pris ſon ſerment, on l'interroge ſur toutes les circonſtances de ſa vie depuis le commencement juſqu'à la fin; & même ſur celle de ſes Ancêtres,

Digitized by Google

tres, pour ſavoir ſi quelqu'un d'eux n'a jamais été repris de l'Inquiſition. Quelque perſonnelles que ſoient de pareilles fautes, elles ſervent d'un fâcheux préjugé contre un accuſé, parce que l'on ſuppoſe qu'il y a de l'apparence qu'il n'aura pas moins hérité des ſentimens de ſes pères, que de leur ſang; & que tenant d'eux ſon éducation, ils lui auront communiqué leurs erreurs, comme les choſes auxquelles ils avoient le plus d'attachement. Juſques-là on ne lui donne aucune connoiſſance du crime dont il eſt accuſé, ni des accuſateurs qui témoignent contre lui. On eſſaie ſeulement par mille détours à tirer quelque choſe de ſa bouche, ſur laquelle on le puiſſe condamner.

Comme les Inquiſiteurs promettent aux accuſés un traitement plus doux, & quelquefois même de leur faire grace, ſi ſans attendre qu'on les convainque, ils avouent d'eux-mêmes leur crime, & donnent en faiſant cet aveu la marque la plus ſenſible d'un répentir ſincère, ces malheureux qui ne ſavent pas ſi l'on a en effet des moyens de les convaincre, ou ſi on ne les a pas, & qui ſe trouvent d'ailleurs doucement flattés de l'eſpérance d'une prochaine liber-

Digitized by Google

liberté, leur en apprennent souvent plus qu'ils n'en savent & qu'ils n'en pourroient jamais savoir, sans ces aveux imprudens & précipités. Si l'accusé, ou parce qu'il est innocent, ou parce qu'il est trop habile pour donner dans le piége qu'on lui tend, persiste à nier, on lui délivre par écrit l'accusation portée contre lui. C'est une pièce composée par les Inquisiteurs, dans laquelle ils ont mêlé plusieurs crimes faux & des plus énormes avec ceux dont il est véritablement accusé.

Après qu'on a délivré à un prisonnier son accusation, on lui donne un Avocat, c'est-à-dire qu'on lui nomme certaines gens, dont il en choisit un pour défendre sa Cause. Cet Avocat lui est d'un très foible secours; car non seulement il ne lui est pas permis le donner Conseil à l'accusé, mais il ne peut pas même conférer avec lui qu'en présence du Greffier & des Inquisiteurs, ni s'en servir pour défendre sa Cause. Car comme dans ce Tribunal tous les ajournemens sont personnels, & qu'il n'est pas permis de comparoître par Procureur; de même il faut qu'un accusé se défende lui-même contre des accusateurs inconnus: car on

ne

Digitized by Google

ne lui nomme jamais ni les accusateurs, ni les témoins. Quelques jours après qu'on a délivré à l'accusé la copie de son accusation, on le fait venir à l'Audience avec son Avocat; mais il vaudroit autant pour lui qu'il fût seul, puisqu'il n'est pas permis à l'Avocat de parler; ou s'il parle, ce n'est qu'après avoir consulté les Inquisiteurs sur ce qu'il doit dire, & seulement pour presser vivement l'accusé d'avouer un crime dont souvent il n'est pas coupable.

Les instances qu'il fait pour savoir les témoins qui ont déposé contre lui sont inutiles, on continue toujours à les lui celer. Il lui est seulement permis de les deviner, & de demander si ce ne sont pas tels & tels qui sont ses ennemis. On ne lui répond rien, ou l'on répond ce que l'on veut, sans pourtant avouer qu'il a bien rencontré. On continue ensuite l'interrogatoire: s'il continue à nier, on le remene en prison. Enfin après avoir ainsi traîné un misérable quelquefois pendant plusieurs années de la prison à l'Audience, & de l'Audience en prison, on instruit tout de bon son procès.

D'abord on le fait comparoître de-

Digitized by Google

vant les Inquisiteurs. On lui donne pour la prémière fois les véritables dépositions ; car la prémière accusation qui lui avoit été communiquée, étoit une pièce composée par les Juges mêmes, & mêlée de crimes vrais & faux. On lui fait donc voir les véritables dépositions des témoins, mais tronquées, c'est-à-dire dépouillées de toutes les circonstances des lieux & des personnes, qui pourroient faire connoître à l'accusé ceux qui ont déposé contre lui. De plus, si les témoins ont mêlé dans leur déposition quelque chose à la décharge de l'accusé, cela demeure dans l'original; mais on ne le délivre point dans la copie qu'on lui fournit. Les dépositions ayant été ainsi communiquées, si l'accusé ne veut, ou ne peut pas donner ses reproches & ses réponses sur le champ, on lui donne trois ou quatre jours pour y penser, & on le remene en prison. Il faut là-dessus qu'il fasse ses conjectures, & qu'il tâche de deviner quels peuvent être ses accusateurs & ses ennemis; car on refuse constamment de les lui faire voir, & même de les lui nommer. Le tems qu'on lui avoit donné pour faire ses récusations étant expiré, on le rappel-

le,

Digitized by Google

le, & on l'écoute dans tous les reproches qu'il veut faire contre ſes témoins, dont il ne connoît ni le nom ni les qualités; par conſéquent ſi par hazard il les rencontre, & qu'il leur reproche quelque choſe de valable, c'eſt un bonheur pour lui; & les Juges lui font valoir dans le jugement du procès, ce qu'il leur plait, & ſouvent rien, quoiqu'ils ſoient très bons; ou pour mieux dire, de tout ce qui peut être appellé pour reprocher des témoins, rien ne ſert que de prouver que ce ſont des ennemis déclarés. Cela n'anéantit pas leur témoignage, mais au moins cela l'affoiblit; car pour les reproches de crime & d'infamie notoire, ils ne ſervent de rien.

A l'égard des témoins il ne ſera pas hors de propos de remarquer certaines règles particulières que l'on ſuit à l'Inquiſition, & qui ne ſont point en uſage par-tout ailleurs. On n'y donne jamais ou rarement à un accuſé le nom des témoins qui ont dépoſé contre lui, ſoit pour empêcher qu'il ne ne les gagne ou ne les intimide, ſoit pour ne pas donner lieu aux reproches qu'il pourroit faire; ou afin que l'aſſurance qu'ont les témoins de n'être jamais

Digitized by Google

connus, facilite les accusations. Par la même raison on n'oblige point les témoins à prouver leurs dépositions. Par la même raison encore, il n'y a jamais, ou du moins très rarement, confrontation de témoins. Dans ce Tribunal, à cause de l'énormité du crime d'Héréſie, tous témoins ſont reçus de quelque lieu qu'ils viennent, & quelques infames & reprochables qu'ils puiſſent être, des parjures, des ſcandaleux, des infames, des Hérétiques, des Juifs, des Mahométans, tout y eſt reçu; & le témoignage de ces gens ſi peu dignes de foi ſuffit pour perdre un homme, & pour le faire condamner au feu. Deux témoins par oui-dire, valent un témoin qui a vu & ouï, & ſuffiſent pour faire donner la queſtion qui eſt très rude dans l'Inquiſition. Les Délateurs mêmes paſſent pour témoins, & c'eſt pour cela qu'on ne veut pas qu'ils ſoient parties. Enfin, un fils peut témoigner contre ſon père, un père contre ſon fils, un domeſtique contre ſon maitre, un mari contre ſa femme, une femme contre ſon mari.

Lorſque les reproches & les réponſes de l'accuſé ne ſatisfont pas, on le condamne à la queſtion ou à la tortu-

re,

Digitized by Google

re, quoique ſon crime ne ſoit pas encore ſuffiſamment prouvé. Il y en a de trois ſortes, qui ſont toutes très-rigoureuſes. La prémière eſt la corde, la ſeconde l'eau, & la troiſième le feu.

La torture de la corde ſe donne en liant un criminel à une corde par les bras renverſés par derrière; enſuite on le leve enhaut avec une poulie, & après l'y avoir laiſſé quelque tems ſuſpendu de toute la hauteur du lieu, on le laiſſe tomber à demi-pied de terre, avec des ſecouſſes qui diſloquent toutes les jointures, & font jetter au patient des cris horribles. Cette torture dure une heure, & quelquefois davantage, ſelon que les Inquiſiteurs qui ſont préſens le jugent à propos, & que les forces du patient le permettent.

Lorſque cette torture ne ſuffit pas, on emploie celle de l'eau. On en fait avaler une grande quantité au criminel, puis on le couche dans un banc creux, qui ſe ferme & ſerre tant qu'on le veut. Ce banc a un bâton qui le traverſe, & tient le corps du patient comme ſuſpendu, & lui rompt l'épine du dos avec des douleurs incroyables.

A l'égard de la torture du fer, elle

Digitized by Google

eſt la plus rigoureuſe de toutes. On allume un feu fort ardent; enſuite l'on frotte la plante des pieds du criminel, de lard, ou autres matières pénétrantes & combuſtibles. On l'étend enſuite par terre les pieds tournés vers le feu; on les lui brule ainſi, juſqu'à ce qu'il ait confeſſé tout ce qu'on veut ſavoir.

Ces deux dernières tortures durent comme la prémière l'eſpace d'une heure, & quelquefois davantage.

Lorſqu'un criminel eſt condamné à la torture, on le conduit dans un lieu deſtiné à cela, qu'on appelle le lieu des Tourmens. C'eſt une Grotte ſouterraine où l'on deſcend par une infinité de détours, afin que les cris horribles, que jettent ces malheureux, ne puiſſent être entendus. Il y a dans ce lieu des ſiéges pour les Inquiſiteurs, qui ſont toujours préſens quand on donne la torture, auſſi bien que l'Evêque du lieu, ou ſon Grand Vicaire, ou du moins un Député de ſa part. Il n'eſt éclairé que par deux flambeaux ſombres, qui ne jettent qu'une très foible lumière; mais qui ſuffit pourtant pour faire voir au criminel les inſtrumens de la torture, avec un ou pluſieurs

Digitized by Google

ſieurs Bourreaux, ſelon qu'il en eſt beſoin.

Ces Bourreaux ſont vêtus à peu près comme les Pénitens, d'une grande robe de treillis noir, & ils ont la tête & le viſage couverts d'une manière de capuchon noir, qui a des trous aux endroits des yeux, du nez & de la bouche. Ce ſpectre vient ſaiſir l'accuſé, & le dépouille tout nud, excepté les parties que la nature veut que l'on cache. Avant que de lui donner la torture, les Inquiſiteurs l'exhortent de leur mieux confeſſer ce dont il eſt accuſé. Si l'exhortation ne ſert de rien, & qu'il perſiſte à nier, on lui donne la torture à laquelle il a été condamné, de l'une des trois manières que nous venons de décrire. Quelquefois elle eſt ſi violente, que le cœur & les forces manquent au patient, & qu'on eſt obligé de faire entrer le Médecin de l'Inquiſition, pour ſavoir s'il la peut ſupporter plus longtems ſans mourir.

Après qu'on a tiré de la bouche de l'accuſé à force de tourmens tout ce que l'on veut ſavoir, c'eſt-à-dire ce dont il eſt innocent auſſi bien que ce dont il eſt coupable, le malheureux n'en

n'en eſt pas quitte; il faut qu'il ſouffre encore une ſeconde torture, ſur l'intention & le motif qui lui ont fait faire ce dont il eſt demeuré d'accord: par exemple, ſi un homme a épouſé deux femmes, ou une femme deux maris, ou ſi un Religieux ou une Religieuſe ſe ſont mariés après leur profeſſion.

Après être demeurés d'accord du fait dans la torture, quelque apparence qu'il y ait que le déſir de ſatisfaire une paſſion violente, ou l'intérêt, ont été les ſeuls motifs qui les ont portés à ces actions illicites, on leur donne une ſeconde torture, pour leur faire avouer s'ils n'ont pas cru que le mariage ne fût pas un Sacrement, ou que les vœux n'obligeoient pas en conſcience, ou qu'il fût impoſſible de garder la continence. Après que ces malheureux, qui ont agi la plupart du tems plutôt par ſentiment que par raiſon, en ont avoué plus qu'ils n'en ſavent, il faut eſſuier une troiſième torture pour avoir la révélation de leurs complices, ou de ceux qui les ont aidés ou favoriſés dans ces ſortes d'actions. Quand on a tiré d'eux tout ce que l'on en prétend ſavoir, tout le

ſou-

Digitized by Google

ſoulagement qu'ils reçoivent, c'eſt d'être reconduits dans ces affreuſes priſons que nous avons décrites, où ces miſérables ſont abandonnés à leur deſeſpoir.

Si par tant de tourmens on n'en peut rien tirer, on les ramene en priſon. Là l'artifice & les pièges ſuccèdent aux ſupplices. On fait entrer des hommes apoſtés qui feignant de les conſoler & de les ſecourir, ou même d'être priſonniers & coupables comme eux, s'emportent contre l'Inquiſition, la traitent da tyrannie inſupportable, du plus grand de tous les fleaux dont Dieu ait jamais affligé les hommes, & les font ainſi tomber dans des pièges preſque inévitables.

Si l'accuſé demeure convaincu au jugement des Inquiſiteurs, ou par des témoins, ou par ſa propre confeſſion, il eſt condamné ſelon l'énormité des crimes, ou à la priſon perpétuelle, ou aux galères, ou au fouet, ou à quelque autre ſemblable châtiment. Quand une mort également cruelle & honteuſe eſt inévitable, le plutôt qu'on la peut donner eſt une eſpèce de ſoulagement, parce que tous les momens qui ſe paſſent entre la condamnation

& le supplice, font mourir autant de fois un condamné, d'une manière, qui pour n'être que dans l'imagination, n'en est bien souvent pas moins sensible.

Dans l'Inquisition on y différe souvent l'exécution après la condamnation, d'une, ou même de plusieurs années, afin qu'en punissant tout à la fois un plus grand nombre de coupables, le supplice en soit plus horrible, & en même tems d'un plus grand exemple. Le spectacle de plusieurs criminels ainsi condamnés au dernier supplice, sans avoir égard à leur sexe ni à leur qualité, confirme, à ce qu'on croit, les peuples dans la Religion Catholique; & l'on est persuadé dans les Païs d'Inquisition, qu'elle seule a empêché les dernières Héréfies de s'y répandre dans le tems qu'elles ont infecté toute l'Europe.

Les Actes généraux de l'Inquisition sont considerés comme une cérémonie religieuse, dans laquelle on donne des preuves publiques & éclatantes du zéle qu'on a pour la Religion. C'est pourquoi on les appelle des ACTES de FOI. Ils se font ordinairement en Espagne à l'avénement des Rois à la Couronne, à leur Majorité, à leur Ma-

Digitized by Google

Mariage, ou à la Naissance du Successeur à la Couronne, afin qu'ils en soient plus autentiques. Le dernier se fit l'année du mariage de Sa Majesté Catholique Charles II, & il ne s'en étoit point fait depuis 1632 (*), au commencement du règne de Philippe IV. Comme il se fait toujours de tems en tems des condamnations, on peut juger delà combien les condamnés ont à languir jusqu'à leur éxécution.

Comme les Cérémonies qui se pratiquent dans ces sortes d'occasions, sont à peu près les mêmes par-tout, je rapporterai seulement celles qui se firent lors du dernier Acte ou Exécution générale de l'Inquisition, l'année du mariage du Roi d'Espagne Charles II.

Un mois devant l'Exécution générale, les Ministres de l'Inquisition précédés de leur Bannière, se rendirent en Cavalcade du Palais du Saint Office à la grande Place: là en présence d'une infinité de peuple qui y étoit accouru, ils publièrent au son des trompettes

(*) Ceci est tiré d'une Rélation publiée à Madrid le 30 Mai 1680, & imprimée à Paris le 22 Aout de la même année.

Digitized by Google

tes & des timballes, qu'à un mois delà, à pareil jour, se feroit un Acte de Foi ou Exécution générale de l'Inquisition. Comme il ne s'en étoit point fait depuis près de cinquante ans, l'on fit de grands préparatifs pour rendre celle-ci aussi solemnelle & aussi magnifique que le peuvent être ces sortes de Cérémonies.

On dressa dans la grande Place de Madrid, un Théatre de 50 pieds de long. Il étoit élevé à la hauteur du Balcon destiné pour le Roi sous lequel il finissoit. A l'extrémité & sur toute la largeur de ce Théatre, s'élevoit à la droite du Balcon du Roi un *Amphi*théatre de 25 ou 30 dégrés, destiné pour le Conseil de l'Inquisition, & pour les autres Conseils d'Espagne. Au dessus de ces dégrés on voyoit sous un Dais la Chaire du Grand Inquisiteur, beaucoup plus élevée que le Balcon du Roi.

A la gauche du Théatre & du Balcon, on avoit dressé un second Amphithéatre de même grandeur que le prémier, où les criminels devoient être placés. Au milieu du grand Théatre, il y en avoit un autre fort petit plus long que large, qui soutenoit deux ma-

Digitized by Google

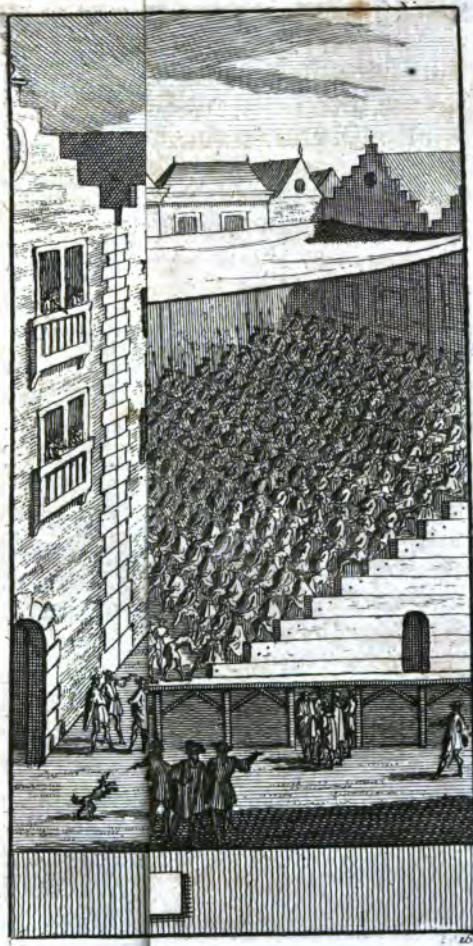

ff

Digitized by Google

Digitized by Google

manières de cages ouvertes par le haut, où devoient être mis les Criminels pendant la lecture de leur Sentence. Il y avoit encore sur le grand Théatre trois Chaires préparées, deux pour les Rélateurs ou Lecteurs des Jugemens; & la troisième pour un Prédicateur: & l'on avoit enfin dressé un Autel auprès de l'Amphithéatre des Conseils.

Les places de leurs Majestés Catholiques étoient disposées en sorte que la Reine étoit à la gauche du Roi, & à la droite de la Reine Mère. Toutes les Dames des Reines occupoient le reste de la longueur du Balcon de part & d'autre. Il y avoit d'autres Balcons préparés pour les Ambassadeurs, les Seigneurs & les Dames de la Cour, & des Echafauts pour le peuple.

Un mois après la publication de l'Acte de Foi, la Cérémonie commença par une Procession, qui partit en cet ordre de l'Eglise de Sainte-Marie.

Cent Charbonniers armés de piques & de mousquets marchoient les prémiers, parce qu'ils fournissent le bois qui sert au supplice de ceux qui sont condamnés au feu. Ensuite venoient

Digitized by Google

les Dominicains précédés d'une Croix blanche. Le Duc de Médina-Céli paroiſſoit enſuite, il portoit l'Etendart de l'Inquiſition ſelon le Privilège héréditaire de ſa famille. Cet Etendart eſt de Damas rouge; ſur l'un des côtés eſt répréſentée une épée nue dans une Couronne de laurier, & ſur l'autre les Armes d'Eſpagne. On portoit enſuite une Croix verte entourée d'un crêpe noir.

Pluſieurs Grands & autres Perſonnes de qualité, Familiers de l'Inquiſition, marchoient après couverts de manteaux ornés de Croix blanches & noires, bordées d'un fil d'or. La marche étoit fermée par cinquante Hallebardiers ou Gardes de l'Inquiſition, vêtus de blanc & de noir, qui étoient commandés par le Marquis de Pouar, Protecteur héréditaire de l'Inquiſition du Royaume de Tolède.

La Proceſſion ayant paſſé en cet ordre devant le Palais, ſe rendit à la Place; l'Etendart & la Croix verte furent placés ſur le Théatre. Les Dominicains ſeuls y reſtèrent, les autres s'étant retirés. Ces Religieux paſſèrent une partie de la nuit à pſalmodier; & dès la pointe du jour ils célébrèrent ſur l'Autel

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

l'Autel pluſieurs Meſſes, juſqu'à ſix heures du main.

Le Roi, la Reine d'Eſpagne, la Reine-Mère, & toutes les Dames parurent ſur les Balcons une heure après. A huit heures la marche de la Proceſſion commença comme le jour précédent par la compagnie des Charbonniers, qui ſe placèrent à la gauche du Balcon du Roi: la droite étoit occupée par ſes Gardes.

Trente hommes portoient enſuite des Effigies de carton, grandes comme nature. Les unes répréſentoient ceux qui étoient morts en priſon, dont les os furent auſſi apportés dans des coffres avec des flammes peintes à l'entour: & les autres figures répréſentoient ceux, qui s'étant ſauvés des mains de l'Inquiſition, avoient été condamnés par contumace. Ces figures furent placées dans une des extrémités de l'Amphithéatre.

Douze, tant hommes que femmes, arrivèrent après eux, la corde au cou & la torche à la main, avec des Carocas ou Bonnets de carton hauts de trois pieds, ſur leſquels leurs crimes étoient écrits ou répréſentés de différentes manières. Cinquante autres ſuivoient ces

Digitized by Google

prémiers, une torche à la main, couverts d'un Sanbénit ou Casaque sans manche, de couleur jaune, avec une grande Croix rouge de St. André, devant & derrière. C'étoit des Juifs pris pour la prémière fois & répentans; on les condamne d'ordinaire à quelques années de prison, ou à porter le Sanbénit: chaque coupable de ces deux ordres étoit conduit par deux Familiers de l'Inquisition.

Derrière eux venoient vingt Juifs, hommes ou femmes, relaps pour la troisième fois, & condamnés au feu. Ceux qui avoient témoigné se répentir, devoient être étranglés selon la coutume, avant que d'y être jettés. Les autres, obstinés dans l'erreur, devoient être brulés vifs.

Ils portoient des Sanbénits de toile peinte, qui répréſentoient des Diables & des Flammes; leurs bonnets étoient peints de la même manière: cinq ou six d'entr'eux, plus obstinés que les autres, avoient des bâillons à la bouche pour les empêcher de blasphémer.

Ceux qui étoient condamnés au dernier supplice, outre l'escorte des deux Familiers, étoient entourés de quatre

Digitized by Google

Digitized by Google

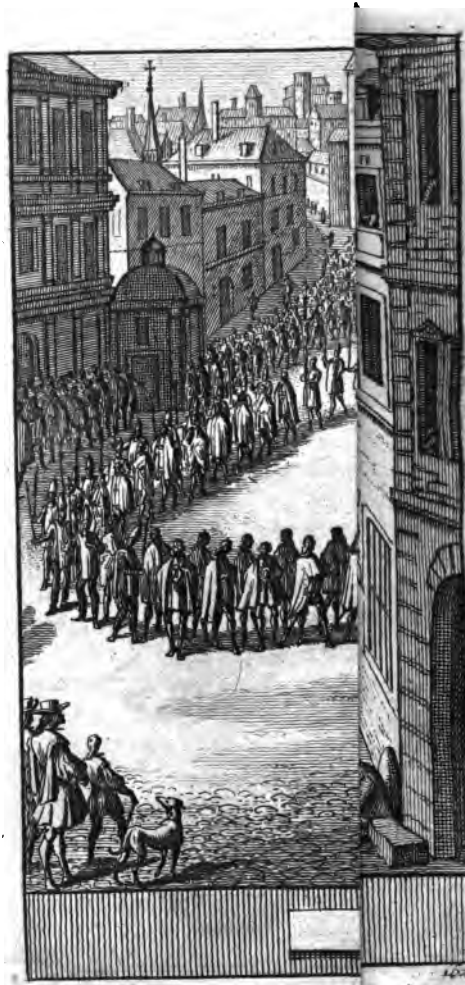

Digitized by Google

tre ou cinq Religieux de divers Ordres, qui les exhortoient pendant le chemin.

Ces criminels passèrent en cet ordre au dessous du Balcon du Roi d'Espagne; & après avoir fait le tour du Théatre, ils furent placés sur l'Amphithéatre de la main gauche, chacun entre les Familiers & les Religieux qui les avoient accompagnés.

Quelques Grands du nombre des Familiers se placèrent sur deux bancs qui leur étoient destinés au bas de l'autre Amphithéatre. Le Clergé de la Paroisse de Saint Martin arrivant ensuite se plaça près de l'Autel; les Officiers du Conseil suprême de l'Inquisition, les Inquisiteurs, les Qualificateurs, les Officiers, tous les autres Conseils, & plusieurs autres Personnes considérables, Séculiers & Réguliers, qui formoient une longue Cavalcade, arrivèrent ensuite & se placèrent sur l'Amphithéatre de la main droite, aux deux côtés de la Chaire préparée pour le Grand Inquisiteur. Il marchoit le dernier, vêtu de violet, accompagné du Président du Conseil de Castille. Quand il fut monté à sa place, le Président se retira.

Digitized by Google

On commença alors la Messe, au milieu de laquelle le Célébrant quitta l'Autel, & s'assit sur un siège qui lui étoit préparé. Le Grand Inquisiteur descendit de sa place, & s'étant fait revêtir d'une Chape, la Mitre en tête, après avoir salué l'Autel, il s'avança vers le Balcon du Roi; il y monta les dégrés du bout de l'Amphithéatre avec quelques Officiers de l'Inquisition qui y portèrent la Croix, les Evangiles, & un Livre, qui contenoit le serment par lequel les Rois d'Espagne s'obligent de protéger la Foi Catholique, d'extirper les Hérésies, & d'appuier de toute leur autorité les procédures de l'Inquisition.

Le Roi d'Espagne debout & tête nue, ayant à ses côtés un Grand qui tenoit l'Epée Royale élevée, jura d'observer le Serment dont un Conseiller du Conseil Royal de l'Inquisition venoit de faire la lecture. Il demeura en cette posture jusqu'à ce que le Grand Inquisiteur fut retourné à sa place, où il quitta ses habits pontificaux. Alors un Sécrétaire de l'Inquisition monta dans une Chaire préparée, & lut un semblable Serment qu'il fit prêter aux Conseils & à toute l'Assemblée: ensuite

Digitized by Google

de un Dominicain monta dans la même Chaire, & fit un Sermon rempli des louanges de l'Inquisition & contre l'Hérésie.

Il étoit près de midi lorsqu'on commença à lire les Sentences de ceux qui avoient été condamnés. On lut d'abord celle des coupables qui étoient morts dans la prison, ou qui avoient été jugés par contumace. Leurs effigies furent portées sur le petit Théatre, & mises dans les cages : ensuite l'on continua la lecture des Sentences à chaque criminel qu'on fit entrer l'un après l'autre dans les mêmes cages, afin qu'ils fussent reconnus de tout le monde. Parmi les vingt personnes condamnées au feu, six hommes & deux femmes ne voulurent jamais reconnoître leurs erreurs, ni se répentir de leur impiété. Une jeune femme fut renvoyée en prison, parce qu'elle protestoit toujours de son innocence, & qu'on crut devoir encore examiner son procès.

On fit enfin la lecture des Sentences rendues contre ceux qui étoient convaincus de bigamie, de sortilège, de profanation des choses Saintes, & de plusieurs autres crimes, aussi bien que

que contre les Juifs répentans: ce qui dura jusqu'à neuf heures du soir. Ensuite on acheva la Messe, & le Grand Inquisiteur revêtu de ses habits Pontificaux, donna l'absolution solemnelle à ceux qui se répentirent.

Le Roi s'étant retiré, les criminels condamnés au feu furent livrés au bras séculier, & conduits sur des Anes à trois cens pas hors la porte de Foncaral. Ils furent éxécutés après minuit; les obstinés furent brulés vifs, & les répentans furent étranglés avant que d'être jettés au feu. Ceux qui étoient condamnés au foüet, furent le lendemain promenés par les carrefours, montés sur des Anes, & furent foüettés par toutes les rues & places publiques.

Outre ces éxécutions générales de l'Inquisition, il s'en fait tous les ans de particulières sur la fin du Carême. Les Inquisiteurs dans ces occasions sont accompagnés des Magistrats, des Officiers de Justice, de ceux du Roi, du Gouverneur, de la Noblesse, de l'Evêque & de tout le Clergé Séculier & Régulier; & tout s'y passe à peu près avec les mêmes cérémonies.

Tan-

Digitized by Google

Tandis que l'Inquiſition fait ces Proceſſions & ces éxécutions terribles, ſes priſons ne demeurent pas vuides; car elles ſont encore remplies de gens de tout ſexe & de toute condition. Ce ſont ceux dont les crimes n'en ont pu être prouvés ou ne méritent pas d'être punis de peines publiques & corporelles. Avant que de ſortir des priſons de l'Inquiſition, ils doivent tous faire abjuration *de levi*, ou *de vehementi*; c'eſt-à-dire du léger ou du véhément ſoupçon d'Héréſie.

Ceux qui ont fait abjuration du véhément ſoupçon, s'ils viennent à retomber, ſont eſtimés relaps, & doivent mourir ſans reſſource. Ceux qui ſont ſeulement tombés dans un léger ſoupçon, ne ſont pas ſujets à la mort, quoiqu'ils retombent. Au reſte, tous ceux qui ont fait abjuration, ſur tout *de vehementi*, doivent porter le Sanbénit, les uns toute leur vie, les autres un certain nombre d'années. C'eſt la dernière marque d'infamie pour les perſonnes, & même pour les familles. Ceux à qui l'Inquiſition a laiſſé quelque bien de reſte, s'en ſervent, quand ils peuvent, pour ſe racheter de la néceſſité de porter un habit ſi diffamant.

Ces

Digitized by Google

Ces sortes de dispenses s'accordent fort rarement, parce qu'outre que c'est une chose difficile de les obtenir, c'est qu'elles coutent beaucoup, & que le moindre mal qui arrive à ceux qui sont tombés entre les mains de l'Inquisition, est la perte de leurs biens.

On voit par tout ce que nous venons d'exposer, qu'il n'y a rien de si terrible que le Tribunal de l'Inquisition, & qu'il donne occasion à une infinité de maux & d'injustices. Tout ce que les Catholiques Romains peuvent alléguer de plus plausible en faveur de son érection, c'est qu'elle a empêché les erreurs de s'introduire dans les Etats où elle est établie, & que la Religion lui est redevable de toute la pureté dans laquelle elle s'est conservée. Je dis pureté, suivant leur langage & relativement à leurs principes, quoiqu'il soit certain que les Païs d'Inquisition sont ceux, où l'on est moins instruit des choses de la Foi, où l'on trouve plus de superstitieux, plus d'Hypocrites, où l'on rencontre moins de piété sincère & solide, & où l'on vit avec le plus de relachement.

Mais ce qui rend ce Tribunal encore plus terrible, c'est qu'au-lieu que par-

Digitized by Google

par-tout ailleurs les Succeſſeurs des Couronnes, & ceux que leur naiſſance, leur caractère, & les prémières dignités de l'Egliſe & de l'Etat élèvent au-deſſus des autres, ſont exempts des pourſuites publiques de la Juſtice; ou que ſi l'on eſt obligé de les pourſuivre, cela ſe fait toujours avec beaucoup de circonſpection & de ménagement; l'Inquiſition au contraire, pour ſe rendre plus rédoutable, affecte de n'épargner qui que ce ſoit, & de choquer les perſonnes les plus relevées, les Rois mêmes, comme les moindres du peuple. On ſait que l'Inquiſition de Rome a ſouvent condamné des Cardinaux, quoique l'on y tienne leur caractère tellement inviolable, que l'on prétend que les Rois mêmes ne peuvent pas condamner à la mort ceux de leurs Sujets qui ſont revêtus de cette dignité. Henri III en ayant uſé autrement, à l'égard du Cardinal de Guiſe, pour des raiſons qui ne pouvoient être ni plus preſſantes ni plus indiſpenſables, puiſqu'il étoit aiſé à ce Prince de le convaincre de rébellion & de crime d'Etat; Sixte V en prit occaſion de l'excommunier & de le dépoſer. L'Inquiſition d'Arragon a été bien plus loin;

Digitized by Google

loin; car elle entréprit de faire le procès à Don Carlos Prince de Vienne, fils aîné de Don Juan II, Roi d'Arragon, & le fit effectivement.

L'Inquisition de Castille fit encore quelque chose de plus; car elle entréprit de faire le procès à la mémoire de l'Empereur Charlequint, & de condamner au feu son Testament comme Hérétique, aussi-bien que les personnes qui avoient eu le plus de part à la confiance & à l'amitié de ce grand Prince. Comme cette Histoire a quelque chose de prodigieux, le Lecteur sera sans doute bien aise de la voir ici.

Entre les bruits qui avoient couru dans le monde sur la retraite de l'Empereur Charlequint, le plus étrange fut que le commerce continuel, qu'il avoit eu avec les Protestans d'Allemagne, lui avoit donné quelque inclination pour leurs sentimens, & qu'il s'étoit caché dans une solitude pour avoir la liberté de finir ses jours dans des exercices de piété conformes à ses dispositions secrettes. On disoit qu'il ne pouvoit se pardonner le mauvais traitement qu'il avoit fait aux braves Princes de ce parti, que le sort des armes avoit mis sous sa puissance. Leur vertu,

Digitized by Google

tu, qui dans leur malheur faisoit honte à sa fortune, avoit fait naître insensiblement dans son ame quelque sorte d'estime pour leurs opinions. Cette estime parut par le choix qu'il fit de personnes toutes suspectes d'Hérésie pour sa conduite spirituelle, comme du Docteur Caculla son Prédicateur, de l'Archévêque de Tolède, & sur-tout de Constantin Ponce Evêque de Dresse, & son Directeur.

La cellule où il mourut à Saint-Just, étoit remplie de tous côtés d'écriteaux faits de sa main sur la justification & sur la grace, qui n'étoient pas fort éloignés de la doctrine des Novateurs. Mais rien ne confirma tant cette opinion que son Testament. Il n'y avoit presque point de legs pieux ni de fondations pour des prières; & il étoit fait d'une manière si différente de ceux des Catholiques zèlés, que l'Inquisition crut avoir droit de s'en formaliser. Elle n'osa pourtant éclater avant l'arrivée de Philippe II, son fils, parce qu'on n'étoit pas assez informé de ses sentimens, & de quelle manière il pourroit prendre les choses.

Philippe II ayant signalé son arrivée en Espagne, par le supplice de tous

Digitized by Google

les Partisans de la nouvelle opinion, l'Inquisition devenue plus hardie par son exemple, attaqua premièrement l'Archévêque de Tolède Primat d'Espagne, Caculla Prédicateur de l'Empereur, & enfin Constantin Ponce son Directeur. Le Roi les ayant laissé emprisonner tous trois, le peuple regarda cette patience comme le chef-d'œuvre de son zèle pour la Religion: mais le reste du monde vit avec horreur le Confesseur de l'Empereur, entre les bras duquel ce Prince étoit mort, & qui avoit comme reçu dans son sein cette grande âme, livré au plus cruel & au plus honteux de tous les supplices, par les mains mêmes du Roi son fils. En effet dans la suite de l'instruction de ce procès, l'Inquisition s'étant avisée d'accuser ces trois personnes d'avoir eu part au Testament de l'Empereur, elle eut la hardiesse de les condamner au feu avec ce Testament.

Quoique Philippe II ne fût pas fâché de voir ternir la gloire de son père, il ne laissa pourtant pas, après avoir consideré les conséquences de cet attentat, d'en empêcher l'exécution par les voies les plus douces & les plus secrettes qu'il put choisir, pour ne pas aigrir

gir les Inquisiteurs, & ne faire aucune brêche à l'autorité de leur Tribunal. Don Charles, fils unique du Roi, ne prit pas les choses avec tant de modération: il conçut une indignation proportionnée à l'amour qu'il avoit pour l'Empereur son ayeul, & à l'extrême vénération qu'il conservoit pour sa mémoire.

Ce jeune Prince blâma hautement la foiblesse du Roi son père, & parla ensuite publiquement de l'entrepise de l'Inquisition, avec un emportement proportionné à sa jeunesse & à son grand cœur, & à un attentat qui n'avoit jamais eu d'exemple. Il menaça même d'exterminer un jour l'Inquisition & les Suppôts d'une violence si qualifiée.

Cet emportement lui couta cher; & l'Inquisition offensée ne put être satisfaite que par la mort de ce généreux Prince. Cependant ce grand différend s'accommoda; Cacalla fut brulé vif, accompagné d'une effigie de Constantin Ponce, mort quelques jours auparavant en prison. L'Archevêque de Tolède appella à Rome, & ne se tira d'affaire qu'à force d'amis & d'argent; &

Digitized by Google

l'on ne parla plus du Teſtament de l'Empereur.

Cet accommodement calma le Prince d'Eſpagne, mais elle n'appaiſa pas les Inquiſiteurs. Comme c'eſt une de leurs maximes de ne pardonner jamais, ils excitèrent de ſi grands murmures parmi le peuple, que le Roi fut obligé de l'éloigner de ſa Cour avec le Prince Don Juan ſon frère, & le Prince de Parme ſon neveu, qui avoient témoigné d'entrer dans le juſte reſſentiment de ſon fils contre l'Inquiſition. La vengeance de ce cruel Tribunal n'en demeura pas là; mais quelques années après, à l'occaſion des troubles des Païs-Bas, ils firent un crime à ce jeune Prince de la compaſſion qu'il avoit témoignée pour ces peuples malheureux.

La Religion fut à leur ordinaire de la partie, & entra dans leur reſſentiment. On ſuppoſa que tous ces peuples étant Hérétiques, ce Prince n'avoit pu former le deſſein de les protéger, ſans ſe rendre coupable du même crime. Enfin ils agirent ſi puiſſamment ſur l'eſprit du Roi Philippe, que ce père dénaturé le condamna à la mort.

Toute

Digitized by Google

Toute la grace qu'on lui fit fut de lui laisser le choix du genre de sa mort. Quelques Historiens prétendent qu'il choisit un bain chaud, où s'étant fait ouvrir les veines des bras & des jambes, il perdit insensiblement la vie.

Voici un autre exemple qui fait voir à quel point d'insolence le Tribunal de l'Inquisition a osé porter son autorité.

Sous le règne de Philippe III, Roi d'Espagne, deux Cordeliers, soit dans l'idée de combattre les nouveautés qui s'introduisoient alors dans plusieurs Etats sur la Religion, ou autrement, s'étant peut-être un peu trop avancés sur les points contestés entre la Religion Catholique Romaine & la Protestante, furent dénoncés au Saint Office comme ayant eu intention de quitter leur Ordre & leur Habit pour embrasser la Religion Protestante, & comme tels arrêtés & conduits dans les prisons du Saint Office, où, après leur avoir fait leur procès à l'ordinaire, c'est-à-dire sans les entendre, ils furent condamnés à être brulés, comme atteints d'Hérésie.

Cette affaire avoit fait grand bruit, & on ne les croyoit pas aussi coupables que les Officiers de l'Inquisition le disoient.

soient. Le jour venu de l'*Auto da Fé*, ou *Acte de Foi*, on fit passer la Procession devant le Palais du Roi à Madrid, selon la coutume. Les deux Cordeliers, que l'on menoit au supplice, donnoient gloire à Dieu de souffrir le martire pour la confession de son Evangile, & chantoient tout haut des Pseaumes & des Prières, qui furent entendues du Roi. Il étoit sur son Balcon, & les voyant il ne put s'empêcher de les plaindre, en disant: *Voilà deux hommes bien malheureux de mourir pour une chose dont ils sont persuadés.*

Ces paroles ne furent pas plutôt prononcées, qu'elles furent rapportées par quelque Familier au Saint Office, qui députa aussitôt vers le Roi, & lui déclara que ce qu'il avoit dit ayant scandalisé plusieurs personnes, & principalement le Saint Office, il étoit nécessaire qu'il expiât ce crime par quelque punition exemplaire.

Le Roi ne fit pas d'abord grande attention à ce qu'on lui dit là-dessus: mais l'Inquisiteur l'étant venu trouver, lui fit entendre très sérieusement qu'il falloit que Sa Majesté se soumît à quelque peine. On chercha longtems ce que

Digitized by Google

que le Roi pourroit faire pour cette satisfaction, & enfin on convint que Sa Majesté se laisseroit tirer une palette de sang, & que ce sang seroit brulé par la main du Bourreau: ce qui fut éxécuté en présence du Grand Inquisiteur & de ses Officiers (*).

La Juridiction du Tribunal de l'Inquisition s'étend aussi sur les Livres, qu'elle censure ou qu'elle condamne comme elle le juge à propos. Tous les ans on publie un Index ou une Table, qui contient tous les Livres qui ont été condamnés pendant l'année. Cette Table est ensuite affichée dans les Places publiques; & depuis ce tems-là il n'est plus permis à qui que ce soit de garder les Livres condamnés.

C'est un des cas soumis à l'Inquisition que de lire ces Livres ou les retenir chez soi; & si quelqu'un s'en trouvoit saisi après la condamnation, il n'en faudroit pas davantage pour lui attirer de grandes affaires. On peut juger par-là comment les Auteurs se-

roient

(*) On trouve ce fait dans les Mémoires du Comte de Rousſy, & il est cité à la pag. 335 du Tableau des Papes, imprimé à Cologne en 1714.

Digitized by Google

roient traités, s'ils étoient connus. Auſſi a-t-on grand ſoin en ce Païs-là ou de ne rien écrire qui puiſſe être cenſuré; ou ſi l'on ne peut vaincre la démangeaiſon d'écrire, c'eſt un ſecret que l'on ne confie à perſonne. Souvent même un Auteur, qui s'y eſt laiſſé emporter, ne trouve point d'autre ſureté qu'en ſe banniſſant lui-même volontairement de ſon Païs. Pour ce qui eſt de celui qui a fait imprimer, ou qui a vendu ou débité des Livres ſuſpects, il croiroit être traité favorablement s'il en étoit quitte pour une groſſe amende, & la confiſcation des Exemplaires. On ne lui fait ſur cela aucun quartier, la compoſition n'a point de lieu, on ne le quitte point qu'on ne l'ait ruïné ſans reſſource. Souvent même il paie de ſa liberté, & ſe voit réduit à paſſer pluſieurs années, & quelquefois même toute ſa vie, dans les priſons de l'Inquiſition.

L'Eſpagne s'eſt conformée pendant longtems à ce qui ſe pratique aujourdhui à Veniſe, où les Miniſtres examinent eux-mêmes tous les Livres qui s'impriment; mais la Cour de Rome, qui ne s'endort jamais lorſqu'il s'agit d'étendre ſon pouvoir, s'empara fort adroi-

Digitized by Google

adroitement de ce droit à l'occasion de ce que l'on va rapporter.

Au commencement du siècle passé, le Cardinal Baronius entreprenant d'enchérir sur toutes les entreprises de Juridiction faites auparavant par la Cour de Rome, adressa le 13 Juin 1605, une Lettre à Philippe III, Roi d'Espagne, pour se plaindre de ses Ministres qui empêchoient la vente de l'onzième Tome de ses Annales, dans ses Etats de Naples & de Milan. Il avance hardiment dans cette Lettre, que le Pape est le seul Juge légitime des Livres, & que les Princes & leurs Officiers ne peuvent condamner des Ouvrages que Sa Sainteté a une fois approuvés.

Philippe pénétra d'abord la conséquence de ces maximes; mais ne voulant pas condamner la conduite de ses Officiers, qui avoient agi par ses ordres, ou au moins d'une manière très conforme à ses intentions, ni se brouiller avec un Cardinal de la réputation de Baronius, (ce qu'il n'eût pas manqué de faire s'il eût fait réponse à sa Lettre), il prit le parti de ne lui point répondre; mais parce que son silence ne suffisoit pas dans une conjoncture

Digitized by Google

de cette importance, il laissa courir & observer les défenses publiées par ses Ministres.

Baronius irrité du peu de succès de sa Lettre, & joignant son ressentiment particulier aux prétentions de la Cour de Rome, qu'il s'étoit engagé de soutenir aux dépens mêmes de la réputation d'habile homme, à laquelle il étoit fort sensible, renchérit sur ses premières maximes dans le XII Tome de ses Annales, imprimé l'an 1607.

Il y dit en termes exprès dans un discours fait sur ce sujet, que c'étoit une chose honteuse & pleine d'impiété, que les Juges Royaux osassent censurer les Livres approuvés par le Pape, & en défendre le débit aux Libraires de leur dépendance; que c'étoit ôter à St. Pierre une des clefs que Jésus-Christ lui avoit données, savoir celle de discerner le bien d'avec le mal; & qu'enfin les Ministres d'Espagne avoient défendu son Livre, parce qu'il y reprenoit les injustices & les usurpations de leurs Rois.

Après avoir vu de quelle manière l'Inquisition a été introduite en Espagne, & comment elle s'y est maintenue jusqu'à présent, passons à l'examen

Digitized by Google

rien de celle qui eſt établie dans le Royaume de Portugal, & dans les Païs qui en dépendent.

Le Tribunal de l'Inquiſition fut introduit dans le Royaume de Portugal ſous le règne de Jean III, avant l'an 1557, par un certain Moine, lequel, à ce que l'on prétend, muni d'une Bulle ou d'un Bref ſuppoſé, fit ſi bien, qu'il réuſſit dans le deſſein qu'il avoit formé d'établir dans ce Royaume le rédoutable Tribunal du Saint Office.

Cet impoſteur fut néanmoins enfin convaincu de fauſſeté; & il paſſe pour conſtant, que pour cela il fut envoyé aux Galères, & qu'il y finit ſes jours. Les Inquiſiteurs ne laiſſèrent pas de continuer l'exercice de leurs Charges. Mais comme leurs maximes & la ſévérité inflexible dont ils uſoient envers les malheureux, que l'on qualifie du nom de Chrétiens nouveaux, donnèrent de l'horreur aux perſonnes en qui les ſentimens d'humanité n'étoient pas tout-à-fait éteints, il ſe trouva à la Cour des Miniſtres aſſez honnêtes gens & aſſez zélés pour repréſenter au Prince le tort que faiſoient à ſon état cette Juriſprudence inouie & les éxécutions fréquentes & cruelles du Saint

Office. Le Roi ayant fait les réflexions que ces remontrances méritoient, fit venir sécrétement de Rome un Bref, par lequel Sa Sainteté accordoit un pardon général à tous ceux qui étoient accusés de Judaïsme, & ordonna aux Inquisiteurs d'ouvrir leurs prisons, & d'élargir, sans exception, tous ceux qui s'y trouvoient renfermés.

Les Ministres du Saint Office ne purent se dispenser d'obéir à cet ordre: mais bientôt sous de nouveaux prétextes, les prisons de l'Inquisition furent aussi remplies qu'elles l'avoient été avant le pardon. Don Juan IV, auparavant Duc de Bragance, étant parvenu à la Couronne de Portugal, auroit sans doute aboli l'Inquisition dans ses Etats, s'il eût règné, ou plus longtems, ou plus paisiblement. Ce Prince éclairé connoissoit parfaitement les abus qui se commettent à l'ombre du secret inviolable qui s'observe dans le Saint Office. Il étoit d'ailleurs bien informé que l'ostentation & l'avarice étoient bien plus les règles des Inquisiteurs, que la piété & la justice; & sachant que de toutes les confiscations faites par l'Inquisition, il n'en revenoit qu'une très petite portion dans

son

Digitized by Google

son Trésor, le surplus se distribuant entre les Ministres du Saint Office, il ordonna qu'on ne confisqueroit plus à l'avenir les biens de ceux qui seroient arrêtés.

Cette Déclaration du Roi étonna & allarma terriblement les Inquisiteurs, qui se trouvoient par ce moyen frustrés du plus considérable avantage de leurs emplois. Ils mirent donc tout en usage pour faire rétablir les choses en leur prémier état; & enfin à l'insçu du Roi, ils obtinrent un Bref du Pape, par lequel Sa Sainteté ordonnoit, que les confiscations eussent lieu, comme elles l'avoient eu avant la Déclaration du Prince; & cela, sous peine d'excommunication contre tous ceux qui s'opposeroient à l'éxécution de ce Bref.

Les Inquisiteurs munis de cet ordre de Rome allèrent en Corps trouver le Roi, au moment qu'il venoit de faire sa Communion pascale, & l'un d'eux portant la Parole, ils prièrent Sa Majesté d'agréer qu'en sa présence & de toute sa Cour on fît la lecture d'un Bref de Sa Sainteté.

Don Juan l'ayant écouté fort attentivement, demanda sur le champ, au

Digitized by Google

profit de qui devoient tourner les confiscations. On lui répondit que c'étoit au sien. Puisque cela est ainsi, repliqua le Roi, & qu'il m'est sans doute permis de faire de mon bien ce qu'il me plait, pour ne pas contrevenir aux ordres du Pape, & pour lui marquer le profond respect que j'ai pour lui, je consens que vous confisquiez les biens de ceux que vous ferez arrêter, pourvu qu'on en fasse un inventaire très exact: mais je déclare dès à présent, que je leur fais don, & à leurs familles, de ces mêmes biens; & que j'entens qu'ils leur soient rendus fidèlement, à quelque peine que vous ayez jugé à propos de les condamner. Malgré le chagrin que cet ordre du Prince causa aux Inquisiteurs, il en fallut passer par-là; & tant que Don Juan a vécu, on a toujours rendu généralement tous les biens qui ont été confisqués, à ceux sur qui ils l'avoient été, ou à leurs héritiers légitimes.

Après la mort de ce Prince, les Ministres du Saint Office représentèrent aussitôt à la Reine sa veuve, que le défunt ayant formellement contrevenu aux ordres du Pape, avoit encouru l'excommunication portée par le Bref de

de Sa Sainteté, contre ceux qui empêcheroient l'éxécution: & cette Princesse, moins ferme que ne l'avoit été le Roi son époux, eut la foiblesse de consentir que les Inquisiteurs revêtus de leurs habits sacerdotaux fissent la cérémonie d'absoudre le cadavre de Don Juan, de cette prétendue excommunication, & cela en sa présence & des Princes ses fils, Don Alfonse, & Don Pédro.

Tout ce qui se fit alors touchant l'absolution du Cadavre du Roi de la part des Inquisiteurs, n'étoit qu'une pure momerie pour faire peur aux Grands du Royaume & aux Peuples, & maintenir l'autorité du Saint Office dans toute sa rigueur; car Don Juan avoit déféré entièrement au Bref du Pape; & le généreux dessein qu'il forma pendant la lecture du Bref, de remettre à ses Sujets leurs biens confisqués à son profit, comme il l'ordonna effectivement, loin de lui mériter une peine aussi ignominieuse que celle qui lui fut imputée après sa mort, devoit au contraire lui attirer des actions de graces immortelles de tout son Royaume, & rendre la conduite des Inquisiteurs odieuse à toute la terre.

Digitized by Google

L'Inquisition encouragée par l'impunité de cet attentat, a depuis continué ses rigueurs, ou plutôt ses cruautés, sous le règne de Don Alfonse, & sous une partie de celui de Don Pédro, pendant la Régence duquel, & environ l'année 1672, il arriva qu'une des Eglises de Lisbonne fut volée. On enleva le Saint Ciboire avec les autres Vases sacrés, & on jetta de tous côtés les Hosties consacrées. A peine s'en fut-on apperçu de cette profanation, le matin en ouvrant l'Eglise, que le peuple y accourut en foule, & il n'y eut presque personne parmi ceux qu'on nomme anciens Chrétiens, qui ne crût fermement que ce sacrilège avoit été commis par quelqu'un d'entre les Chrétiens nouveaux.

Les Seigneurs de *la Relaçam*, qui est le Parlement de Lisbonne, donnèrent d'abord leurs ordres pour qu'il fût fait une visite exacte dans les maisons de tous ceux qui étoient soupçonnés de ce crime; & cet ordre fut éxécuté avec tant de sévérité, qu'on voulut savoir en détail, où avoient passé la nuit précédente ceux qui n'avoient pas resté dans leurs maisons; pour quelles raisons ils s'en étoient absentés, & en quelle

quelle compagnie ils avoient été.

On arrêta sur les moindres indices une infinité de personnes de tout sexe, de tout âge, qui furent conduites dans les prisons du Parlement. On les examina avec toute l'exactitude possible; mais après tout on ne put découvrir les auteurs de cet énorme attentat. L'Inquisition trouvoit cependant fort mauvais que les Juges séculiers eussent pris connoissance de cette affaire, ce qui néanmoins fut un grand bonheur pour les Chrétiens nouveaux, qui auroient eu sans doute beaucoup plus à souffrir, si dans cette occasion les poursuites avoient été faites par le Saint Office.

Les ennemis des nouveaux Chrétiens se servirent de ce nouveau prétexte pour exciter contre eux la fureur du peuple, qui n'étoit déja que trop porté à les haïr & à les persécuter. Le désordre alla même si loin, qu'aucun de ces infortunés n'osoit presque plus se montrer en public, & qu'on mit en délibération au Conseil du Roi, s'il ne seroit pas à propos de chasser pour une bonne fois tous les Chrétiens nouveaux du Royaume.

Les Inquisiteurs, qui sont les persécu-

cuteurs d'office de tout ce qu'on appelle *Christiams novos*, semblèrent avoir tout d'un coup oublié leur haine & leur faux zèle; enſorte que non ſeulement ils n'opinèrent point pour l'expulſion, mais qu'encore ils s'y oppoſèrent de tout leur pouvoir.

Ils alléguoient pour raiſon d'une conduite qui ſurprenoit tout le monde, qu'on ne pouvoit en conſcience envoyer dans des Païs étrangers, où chacun vit comme il lui plaît, des perſonnes foibles & chancelantes en la Foi, leſquelles n'ayant plus rien qui les retînt dans le devoir, abandonneroient bientôt tout-à-fait la Religion Chrétienne. Mais les perſonnes tant ſoit peu éclairées conçurent aiſément que les Miniſtres du Saint Office n'en uſoient de la ſorte, que par la crainte de voir diminuer leur autorité, ſi l'on chaſſoit de l'Etat les Chrétiens nouveaux, & de perdre par-là les moyens de ſatisfaire leur inſatiable avarice; ces malheureux étant leur proie la plus ordinaire, & preſque l'unique objet de leurs perſécutions.

Les Inquiſiteurs vinrent à bout de leur deſſein, & on ne parla plus de l'expulſion des prétendus Juifs. On ſe con-

Digitized by Google

contenta d'en empriſonner un plus grand nombre de jour en jour, & de les examiner très rigoureuſement.

Tandis que le Parlement étoit ainſi occupé à la recherche des Auteurs de ce ſacrilège, un particulier, qui étoit un ancien Chrétien, fut ſurpris en flagrant délit, volant dans un Village proche de Lisbonne. On le conduiſit d'abord dans les priſons de la Ville, & en le fouillant on trouva ſur lui la Croix du Ciboire qui avoit été volé quelques mois auparavant. On l'interrogea ſur cet ancien vol, & ce miſérable confeſſa qu'il en étoit ſeul coupable; qu'il avoit rompu le Ciboire, dont il avoit ſeulement reſervé la Croix, qu'il avoit toujours porté ſur lui, & qui venoit de ſervir à le découvrir. L'Auteur du ſacrilège ayant été connu de la ſorte lorſqu'on y penſoit le moins, ſon procès lui fut fait, & il fut puni comme il le méritoit.

On élargit auſſitôt tous les Chrétiens nouveaux qui étoient dans les priſons du Parlement pour raiſon de cette affaire; & il ſembloit que cela dût leur procurer un peu de repos pour l'avenir. Mais cette avanture ayant preſque fait revenir les Peuples de leur préventions

contre les Chrétiens nouveaux, & la haine qu'on leur avoit portée jusqu'alors commençant à diminuer; les Inquisiteurs qui avoient paru prendre leur parti, lorsqu'on avoit parlé au Conseil de les expulser, voyant qu'il n'y avoit plus à appréhender qu'on les chassât du Royaume, reprirent leurs prémiers erremens, & les persécutèrent plus que jamais.

Ceux que le Parlement avoit élargis, & qu'il avoit reconnus innocens, furent les prémiers exposés aux fureurs du Saint Office; & ces pauvres gens sembloient n'être échapés du prémier orage, que pour tomber dans un autre incomparablement plus terrible & plus dangereux. Ces rigueurs du Saint Office furent cause que quelques Seigneurs des plus qualifiés & plus honnêtes gens de la Cour, lassés de voir les vexations continuelles, auxquelles ceux qu'on appelle Chrétiens nouveaux étoient exposés, résolurent de faire de très humbles remontrances à Don Pédro. Les principaux de ces Seigneurs furent le Marquis de Gonça, le Marquis de Marialva, Don Antoine de Mendoça alors Archévêque de Lisbonne, Don Christofle d'Almeida

Digitized by Google

da Evêque des Martirs, Milord Ruſſel Evêque de Portalègre, le Marquis de Tavora, le Marquis de Fontes, le Comte de Villaflor, Don Sanches Manoel, & divers autres célèbres Docteurs & Religieux de différens Ordres.

Toutes ces perſonnes repréſentèrent au Prince le tort irréparable que recevoient ſes Sujets par les manières de procéder qu'on obſervoit dans les Inquiſitions, & que delà s'enſuivroit néceſſairement la ruïne totale de ſon Etat. Les raiſons qu'ils alléguèrent firent une ſi vive impreſſion ſur l'eſprit de ce Prince, qu'il ordonna à ſon Ambaſſadeur à Rome d'y ſolliciter un Bref, qui permît aux Chrétiens nouveaux d'expoſer au Pape même les raiſons qu'ils prétendoient avoir de ſe plaindre des procédures du Saint Office.

Ce Bref ayant été obtenu & ſignifié dans toutes les Inquiſitions du Portugal, on y ſuſpendit les éxécutions, & les Chrétiens nouveaux eurent la permiſſion de nommer des Procureurs pour agir en leur nom, tant à Rome qu'en Portugal, & pour ſolliciter auprès de Sa Sainteté un Reglement, qui réduiſît

Digitized by Google

ſit les formalités du Saint Office aux règles preſcrits par le Droit Civil & Canonique.

Ces Procureurs dreſſèrent donc des Requêtes & des Mémoires qu'ils préſentèrent au Pape, le ſuppliant d'ordonner qu'on apportât à Rome en original quelques anciens procès de perſonnes qui auroient été condamnées au feu par l'Inquiſition, & ſur-tout de ceux qui étoient morts qualifiés de *convaincus négatifs*; afin que par l'inſpection de la lecture de ces pièces, Sa Sainteté fût pleinement convaincue de la juſtice des plaintes qu'on lui adreſſoit, & qu'elle pût apporter enſuite quelque remède à la miſère des nouveaux Chrétiens.

Le Pape écouta avec charité & attention les raiſons de ces affligés. Il fut ſenſiblement touché de leur infortune, & fit d'abord expédier un Bref, par lequel il ordonnoit aux Inquiſiteurs de lui envoyer au plutôt quatre procès anciens en original. Les Miniſtres de l'Inquiſition ſentirent vivement le danger où ils alloient être expoſés, s'ils étoient forcés de déférer à ce Bref; puiſque s'il avoit ſon effet, ils ne pouvoient

Digitized by Google

voient manquer de perdre, ou pour le moins de voir diminuer considérablement leur autorité.

Ils prirent donc le parti de ne point obéir; ce qui obligea le Pape de suspendre, par un nouveau Bref, l'Inquisiteur Général, & d'excommunier tous les autres. Il leur ordonna aussi de remettre aux Ordinaires les clefs des Inquisitions, ce qu'ils refusèrent de faire; & quelque instance que fît Sa Sainteté, au-lieu du nombre de procès qu'il avoit demandé, il fallut qu'il se contentât de deux que les Inquisiteurs lui envoyèrent, & qu'ils choisirent enfin tels qu'il leur plut. Moyennant cette légère satisfaction, le Pape les déclara absous; & quoiqu'il ait fait quelques Reglemens pour modérer les rigueurs de ce Tribunal, les choses sont pourtant restés au même état. Tout ce qui vient d'être avancé, est plus que suffisamment justifié par le Bref du Pape Innocent XI du 22 Aout 1682.

Les moyens dont les Inquisiteurs se servirent pour détourner l'orage qui les menaçoit, furent prémièrement de représenter au Roi, que la Cour de Rome ne demandoit ces procès que pour

Digitized by Google

pour en prendre occasion de s'attribuer la connoissance des affaires de Portugal; qu'après que le Pape seroit parvenu à évoquer par devers lui les matières qui concernoient l'Inquisition, il voudroit ensuite prendre aussi connoissance des affaires Ecclésiastiques, & même des séculières; que ce procédé de la Cour de Rome donnoit visiblement atteinte à sa Souveraineté & aux droits de sa Couronne, & qu'il étoit d'une conséquence infinie & de la bonne politique, de ne pas donner au Pape en cette rencontre des prétextes pour entreprendre davantage à l'avenir sur les droits du Roi, qui ne devoit avoir que Dieu pour supérieur.

Don Pédro, qui au commencement avoit été assez favorable aux Chrétiens nouveaux, mais qui n'étoit plus soutenu par les Conseils des fidèles Ministres, qui lui avoient inspiré des sentimens de compassion pour ceux de ses Sujets que l'Inquisition opprimoit, se laissa éblouïr par les raisons spécieuses des Inquisiteurs; & bien loin de continuer sa faveur au parti qu'il avoit d'abord protégé, il donna de nouveaux ordres à son Ambassadeur à Rome, & lui en-

Digitized by Google

enjoignit de tout mettre en usage, pour empêcher cette Cour de réussir dans le dessein qu'elle avoit formé de se faire envoyer un certain nombre de procès.

Les Inquisiteurs s'étoient apperçus dès le commencement de cette affaire, que le premier Ambassadeur qui avoit été nommé par le Roi, pour faire en sorte que les Sujets de Sa Majesté obtinssent de Sa Sainteté la justice qu'ils avoient lieu d'espérer, s'acquittoit exactement de son devoir, & travailloit avec application à faire réussir l'affaire dont Sa Majesté l'avoit chargé: ils jugèrent, ou qu'il falloit l'engager dans leurs intérêts, ou que si cela ne se pouvoit, il falloit lui faire donner un successeur. Ils firent d'abord leurs efforts pour porter ce Ministre à trahir son devoir; mais toutes leurs tentatives ayant été inutiles, ils suggérèrent au Prince de le rappeller, & firent envoyer en sa place Don Louïs de Sousa, alors Evêque de . . . . . & qui depuis a été Archévêque de Brague, immédiatement après que Don Vérissimo d'Alencastro eut quitté cet éminent poste pour être Inquisiteur Général.

Ce nouvel Ambassadeur entièrement

Digitized by Google

dévoué au service & aux intérêts de l'Inquisition, faisant semblant de servir son Roi & sa Patrie, trahissoit également l'un & l'autre. Il s'opposoit sécrétement aux bonnes intentions qu'avoit le Saint Père, de mettre ordre aux injustices du Saint Office. Il supprimoit ou affoiblissoit les raisons que les nouveaux Chrétiens alléguoient en leur faveur; il donnoit avis aux Inquisiteurs de tout ce qui se passoit à Rome, & leur fournissoit les moyens d'éluder ce que Sa Sainteté ordonnoit.

Enfin il faisoit entendre au Pape, que tous les bons Portugais étoient scandalisés de ce qu'on osoit douter de la droiture du Saint Office dans les procédures; & que si l'on persistoit à demander à voir les procès, c'étoit tacitement introduire le Judaisme dans le Royaume de Portugal. Que si le Peuple venoit à s'y soulever, comme il y avoit lieu de le craindre, le Roi seroit peut-être contraint de chercher quelque remède qui ne seroit pas agréable à la Cour de Rome, puisqu'il se pourroit faire qu'on fût obligé de créer un Patriarche en Portugal: & ce d'autant plus, que la difficulté que faisoient les

Pa

Digitized by Google

Papes depuis longtems, d'accorder des Bulles aux Evêques nommés par Sa Majesté, avoit déja fort disposé les esprits à un changement. Par ces artifices & autres semblables, cet Ambassadeur fit si bien, que les bonnes intentions du Pape demeurèrent sans effet. Il fallut qu'il se contentât de deux procès qu'on lui envoya, après que les Inquisiteurs les eurent choisis, au-lieu de quatre qu'il avoit demandés.

Il n'est pas aisé de bien faire connoître les procédures qui s'observent dans les Inquisitions de Portugal, non plus que les cruautés qui s'exercent envers ceux qui ont le malheur d'être renfermés dans ses prisons. En effet, rien n'est plus difficile que d'en expliquer toutes les circonstances. Le secret inviolable qu'on s'efforce d'y observer, & qui est l'unique ressort qui soutient & conserve le Saint Office, empêche que ceux mêmes qui en sont persécutés, puissent en pénétrer au juste toutes les particularités.

On ne laissera pas néanmoins de raconter ici le plus sincèrement qu'il sera possible ce que tant de funestes expériences nous en ont appris, & ce que raisonnablement on en peut conjectu-

Digitized by Google

rer. Il faut d'abord observer que ceux qui ont passé par ces terribles épreuves, en sont sans doute les mieux instruits; on ne peut s'empêcher de conclure, que ce que l'on cache avec tant de soin, est indubitablement fort mauvais, & que cet effroyable secret est l'obstacle le plus invincible aux remèdes qu'on pourroit apporter à tant de malheurs dont ces pauvres prisonniers sont accablés; lesquels par-là étant dans une impuissance presque absolue de connoître ce qui pourroit leur procurer la liberté, tombent dans une si étrange confusion, qu'ils sont contraints d'aller sans cesse à tâtons comme des aveugles, sans presque jamais parvenir à deviner les véritables causes de leur infortune.

Il faut observer que ces empriſonnemens se font sur le témoignage d'un, de deux ou de trois témoins, qui ne s'accordent souvent point, & qui tous sont indignes qu'on ajoute foi à leurs dépositions, attendu que la plupart sont prisonniers, qui n'ont pas d'autres moyens de se tirer d'affaire, que de charger leurs prétendus complices, & que presque jamais leurs dépositions ne s'accordent. Un homme étant dénon-

cé

Digitized by Google

ce, & l'accusation formée contre lui ayant été admise au Saint Office, on donne d'abord ordre de l'arrêter ; & on commence par le traiter comme s'il étoit déja convaincu des crimes dont il est accusé ; enforte que dès ce moment on met sa femme & ses enfans, s'il en a, hors de chez lui ; & sa famille est réduite à la mendicité, comme si elle n'avoit aucune part dans ses biens. Des biens ainsi confisqués on n'en restitue rien, ou très peu de chose, à ceux qui sortent libres de l'Inquisition. Leurs créanciers perdent leurs dettes ; & de toutes ces confiscations, le Tréfor Royal n'en a qu'une bien petite portion, parce que les Inquisiteurs se sont attribué le droit d'en disposer souverainement, & de faire presque tout tourner à leur profit.

S'il arrive que le mari & la femme soient pris dans le même tems, leurs enfans, s'ils en ont, restent dans un abandon si déplorable, qu'on a très-souvent vu des enfans de trois ou quatre ans contraints de demander l'aumone, & de se retirer sous les portiques des Eglises, sous des auvants, ou dans des fours publics : & ce qui est encore

plus digne de pitié, c'eſt qu'il n'eſt que trop ordinaire que de jeunes filles très bien élevées & très ſages ſe perdent & ſe proſtituent, forcées d'en uſer ainſi, ou par l'horrible néceſſité où elles ſont réduites, ou à cauſe du mépris auquel elles ſont expoſées par le malheur de leur naiſſance. Une infinité de femmes mariées, auparavant très vertueuſes, ont fait le même naufrage depuis la détention de leurs maris.

Le Familier qui a été nommé par le Saint Office pour arrêter un accuſé, l'ayant trouvé & lui ayant commandé de le ſuivre, emploie tous ſes ſoins pendant le chemin qu'ils ont à faire enſemble, à perſuader au priſonnier de confeſſer au plutôt ſes crimes, afin de retourner en ſa maiſon, & d'éprouver la miſéricorde dont les Inquiſiteurs ont coutume d'uſer envers ceux qui marquent un ſincère repentir par leur prompte & volontaire confeſſion; que ſi au contraire il ne s'accuſe pas, il doit s'attendre à ne ſortir des priſons qu'après y avoir demeuré pluſieurs années, & à finir enſuite miſérablement ſa vie au milieu des flammes.

Lorſqu'ils ſont arrivés à l'Inquiſition le Sécrétaire ſe préſente, qui remet l'ac-

Digitized by Google

l'accusé entre les mains de l'Huissier de la maison, appellé en Portugais Alcaïde, lequel assisté de deux Gardes, conduit l'accusé dans l'intérieur de l'Inquisition ; & tous ensemble l'exhortent de nouveau à confesser au plutôt, s'il veut obtenir miséricorde, conserver sa vie, & recouvrer sa liberté. Cette conduite des Officiers du Saint Office engage une infinité de personnes très innocentes, à s'accuser des crimes qu'ils n'ont jamais commis.

Le prisonnier étant entré, on le fouille, on lui ôte tout ce qu'il a d'or & d'argent sur lui, quand même ce seroit une Médaille ou l'Image de Jésus-Christ ou de quelque Saint. On lui ôte aussi les Livres qu'il pourroit avoir sur lui, sans en excepter ses Heures, & même le Bréviaire aux Ecclésiastiques, afin de les priver de toute consolation corporelle & spirituelle.

S'il arrive que quelques-uns de ces infortunés, comme il arrive très souvent, demandent même avec larmes, qu'on leur rende les Livres de prières & d'exercices spirituels, par la lecture desquels ils puissent trouver quelque soulagement à leurs peines ; n'étant pas juste qu'étant privés des Sacremens de Péni-

Digitized by Google

Pénitence & d'Eucharistie, & de la douceur d'entendre la Sainte Messe ; ils le soient encore de la satisfaction innocente de réciter leurs prières ordinaires, & qu'étant Chrétiens, on les traite comme des Turcs & des Infidèles ; on leur répond que dans cette maison on n'a aucun besoin de Livres, & que ceux qui y sont renfermés doivent uniquement s'occuper à examiner leur conscience, & à déclarer leurs fautes. Que si un accusé replique qu'il convient d'être un très grand pécheur, & qu'il prie qu'on lui envoie un Confesseur, afin de purifier sa conscience par le Sacrement de Pénitence, on fait la sourde oreille ; & on ne lui fait aucune réponse, en sorte qu'on a si peu égard sur cet article aux supplications de ces affligés, on ne les confesse point, on ne les instruit point, on les prive de toute sorte de consolations, & on les laisse ainsi pendant six, huit & dix années, sans Sacremens, sans Messe, en un mot, traités comme s'ils n'étoient pas Chrétiens.

Il est vrai qu'on accorde les confessions à ceux qui sont dangereusement malades, lorsque le Médecin a déclaré que leur guérison est desesperée, afin

le

Digitized by Google

le Confesseur ne reste que très peu de tems dans les prisons, parce qu'elles sont ordinairement fort sales & de mauvaise odeur, & que l'Alcaïde, les Gardes & les Prisonniers compagnons du malade, sont à la porte qui attendent. Ainsi le Confesseur ne donne pas la moitié du tems nécessaire pour faire une Confession proportionnée au besoin du Pénitent, qui quelquefois aura passé plusieurs années sans s'approcher des Sacremens. Il arrive de plus dans ces occasions, que des personnes foibles & peu éclairées font des Confessions sacrilèges, craignant, si elles s'accusent d'avoir avoué des choses fausses, pour sauver leur vie, que le Confesseur n'aille en faire son rapport aux Inquisiteurs, & que cela ne leur nuise, s'ils viennent à rechaper de la maladie dont ils sont attaqués.

Tant de duretés, qu'éprouvent ces misérables, n'empêchent pourtant pas que la plupart ne marquent une foi si vive, qu'on les voit tous les jours peindre sur les murailles de leurs prisons, des Croix avec du charbon ou de la terre détrempée; &, lorsqu'ils sont réduits à l'agonie, leurs compagnons, au défaut de Prêtres, les assistent du

Digitized by Google

mieux qu'ils peuvent, font auprès d'eux de ferventes prières accompagnées d'une grande abondance de larmes, & ne cessent point de les exciter à former des actes de contrition.

Le Sécrétaire du Saint Office ayant reçu à la porte celui que le Familier a amené, le remet à l'Alcaïde & à deux Gardes qui le conduisent dans un cachot. On l'enferme sous deux portes dans une petite chambre longue d'environ douze pieds sur dix de largeur, ordinairement fort obscure, ne recevant de clarté que par une très petite fenêtre fort élevée, enforte qu'on y peut à peine discerner les objets.

Les Prisonniers reçoivent si peu de secours de cette foible lumière, qu'ils passent le jour à désirer que la nuit arrive, afin de jouïr de la consolation d'une petite lampe qu'on leur donne, dont la dépense, aussi bien que celle de leur blanchissage, se prend sur les cinq sous destinés pour la subsistance de chacun des Prisonniers de l'Inquisition. On nous excusera si nous entrons dans le dégoutant détail des saletés qui sont dans les prisons du Saint Office; mais comme on juge qu'il est à propos de donner une juste idée de ce qui s'y passe,

Digitized by Google

passé, il faut nécessairement en expliquer les particularités.

Les meubles dont ces vilains cachots sont garnis, consistent en quatre pots de terre pour uriner, & un plus grand que les autres pour satisfaire aux autres nécessités naturelles, qui tous ne sont vuidés que tous les huit jours.

On laisse à juger de cette prémière circonstance, quelle doit être l'infection que souffrent les pauvres Prisonniers, contraints de rester pendant huit jours avec tant d'ordures. En effet, la puanteur y est telle, que souvent, & sur-tout pendant l'Eté, les vers se répandent par toute la chambre, & la mauvaise odeur qui en exhale est telle, que c'est comme une espèce de miracle que ceux qui sont ainsi renfermés y puissent résister. Il arrive aussi de-là, que ceux qui sortent dans les Actes de Foi, sont ordinairement si changés & si défigurés, qu'on a quelquefois peine à les reconnoître, & qu'ils paroissent moins des personnes vivantes, que des morts que l'on fait marcher avec des ressorts.

Il y a dans chacun de ces cachots, une estrade qui en occupe la moitié:

c'eſt là-deſſus que ſe couchent les Priſonniers; & l'humidité de ces chambres eſt ſi prodigieuſe, que les nattes & les matelats qui ſervent à ces infortunés, s'y pourriſſent en très peu de tems.

On met ordinairement dans chacune de ces cellules quatre ou cinq perſonnes enſemble, & même quelquefois davantage: & en ce cas, ceux qui ne peuvent avoir place pour dormir ſur l'eſtrade, ſont contraints de coucher par terre au milieu des ordures. Dans quelle génante ſituation doivent être cinq perſonnes dans un ſi petit lieu, avec tant de vaiſſeaux pleins de ſaletés! On donne à peine dans l'Inquiſition à des hommes vivans autant de terrain pour ſe coucher, que l'on en accorde aux défunts pour leur ſépulture. Telle cependant, que nous venons de la dépeindre, eſt la forme des priſons de Coïmbre & d'Evora: celles de Lisbonne ſont un peu plus grandes, & mieux éclairées.

Il n'y a quelquefois qu'une perſonne dans un cachot, & l'on y en renferme plus ou moins à proportion du nombre des Priſonniers, & ſelon qu'il y a plus ou moins de tems que l'Acte de

Foi

Digitized by Google

Foi n'a été célébré. Ces affligés ne sauroient néanmoins dire s'il leur est meilleur d'être seuls, ou d'être en compagnie; car étant seuls, ils souffrent les horreurs d'une solitude affreuse; & s'ils ont des compagnons, il leur en faut supporter les mauvaises humeurs, les infirmités & les défauts: mais les plus fâcheux & les plus dangereux camarades, qu'un Prisonnier puisse avoir, sont ceux qui ont déja fait leur confession, parce qu'ils ne cessent d'insinuer aux autres d'en faire de même, en leur remontrant que c'est l'unique moyen qui leur reste pour sauver leur vie, & que d'ailleurs ils ne doivent point avoir honte de faire ce que tant d'honnêtes gens, & ce qu'eux-mêmes qui leur parlent ont fait avant eux; desorte qu'un misérable Chrétien se trouve dans une étrange situation, ayant outre ses propres peines, tant de conversations desagréables à souffrir, qui ne font qu'augmenter son embarras.

Les plus malins & les plus rusés d'entre les Prisonniers s'appliquent ainsi à persuader aux plus simples de charger par leurs confessions ceux qui songent tout de bon à se tirer d'affaire;

& toutes ces accusations produisent une confusion inexprimable, d'autant que celui qui s'est accusé, quoiqu'il fût innocent, voyant ses biens & son honneur perdus, voudroit qu'aucun des autres ne fortît à de meilleures conditions que lui.

Tous ces malheurs n'arrivent que parce qu'on n'éxige pas des témoins qu'ils conviennent entre eux dans les circonstances, du tems, du lieu, des personnes; car si l'on obligeoit ceux qui dépofent, à s'accorder sur toutes ces choses, peu de gens hasarderoient de s'accuser d'un crime qu'ils n'auroient pas commis, & encore moins à nommer des complices, puisqu'il leur seroit impossible de rencontrer juste dans les circonstances d'un fait supposé.

Il arrive assez souvent qu'un Prisonnier ayant nouvellement déposé contre un autre, qui pour se tirer d'affaire, a consenti de passer pour coupable des crimes dont il est accusé, est renfermé dans un même cachot avec celui qu'il vient de charger par sa déposition; & que lorsqu'on signifie à l'Audience, à celui qui pour se procurer la liberté s'est déja accusé, qu'il y a un nouveau té-

témoin, & une nouvelle accusation contre lui, cet infortuné pense que ce surcroit de mal lui est venu du dehors, pendant qu'il est en la compagnie de celui qui le lui a fait.

Dans les Inquisitions de Portugal, on change de tems en tems les Prisonniers de cachot. Il n'est pas aisé de dire par quel motif se font ces changemens; mais il est toujours certain que c'est un malheur pour ceux qui sont innocens, parce que les Prisonniers venant ainsi à se connoître, ils se persuadent aisément que ceux qui sont dans un même danger, se servent des mêmes moyens pour s'en tirer, & qu'ainsi étant portés à croire qu'ils ont été chargés par ceux qu'ils savent être prisonniers comme eux, ils se déterminent à charger à leur tour tous ceux dont ils ont connoissance.

Ceux qui sont dans ces prisons n'ont pas la liberté de se plaindre: on leur défend de pleurer & de soupirer, pendant qu'on leur en fournit de si puissantes raisons; & si quelqu'un fait un peu trop de bruit, ou qu'il élève assez sa voix pour être entendu d'une Cellule dans une autre, on le punit très sévèrement, en lui mettant un bâillon dans

Digitized by Google

la bouche, & le faisant cruellement fouetter le long des dortoirs. On prétend par-là intimider les Prisonniers, qui, pendant qu'on châtie quelqu'un de la sorte, entendent une espèce de Héraut qui crie à haute voix, que c'est par l'ordre des Seigneurs Inquisiteurs que l'on fouette cette personne, pour avoir parlé trop haut & s'être fait entendre, pour avoir frappé contre la muraille de la prison, ou enfin pour avoir eu différend ou querelle avec ses compagnons. Plusieurs Prisonniers ont été fouettés à l'Inquisition pour de pareilles fautes, d'une façon si terrible, qu'ils en sont restés incommodés, & ont souffert des douleurs cruelles pendant plusieurs mois; quelques-uns même ont été estropiés pendant toute leur vie.

On éxerce ces châtimens sans distinction sur toute sorte de personnes, sans aucun égard à la qualité, à l'âge ni au sexe, ensorte qu'on dépouille impitoyablement des femmes très sages & de jeunes Demoiselles, qui dans la maison de leurs pères voyoient à peine le Soleil; & ce qu'il y a de plus déplorable est, que pour un seul qui aura fait du bruit, on punit tous ceux qui

se

Digitized by Google

se trouvent dans un même cachot; l'un pour avoir commis la faute, & les autres pour ne l'avoir pas accusé aussitôt. Or de cette conduite il en résulte un grand embarras pour les Prisonniers; puisque s'ils n'accusent pas leurs camarades, ils sont châtiés, & que s'ils les dénoncent, ils les irritent & s'exposent à les avoir à leur tour pour accusateurs, non seulement dans des cas de cette nature, mais même dans leurs affaires capitales, & pour lesquelles ils ont été arrêtés.

Il n'y a pas de termes assez expressifs & assez forts pour donner une juste idée de ce qui se passe dans ces affreuses demeures, & sur-tout dans les prisons où les femmes sont renfermées, parce qu'on y garde bien plus de précautions, & qu'on observe un plus grand secret pour tout ce qui les concerne. On peut cependant assurer que les plus belles sont mieux traitées que les autres; & l'on se dispense sur cet article, de dire une infinité de choses qui ne seroient pas honnêtes à rapporter. Si ce nombre innombrable de malheureux, qui sortent tous les jours du Saint Office, avoient la liberté de raconter ce qu'ils y ont vu, & ce qu'on

leur y a fait souffrir, & si en parlant à qui que ce soit n'étoit pas pour eux un crime capable de les y faire renfermer une seconde fois pour n'en plus sortir que pour aller au feu, le public seroit bientôt desabusé de la fausse idée qu'il a de la Sainteté de ce rédoutable Tribunal : mais le serment de garder le secret qu'on exige d'eux en les élargissant, & les terribles menaces qu'on leur fait, propres à intimider les plus intrépides, leur font observer sur cet important article un silence très-absolu & très-exact. La seule consolation qui leur reste, est de pouvoir ouvrir leur cœur à leurs Directeurs dans la Confession, & les déclarations qu'ils font tous les jours aux Prêtres dans les Tribunaux de la Pénitence, remplissent d'horreur & d'admiration ceux qui les entendent.

Les Inquisiteurs, à qui ces sortes de plaintes reviennent quelquefois, prétendent que ces tristes victimes de leur fureur & de leur insatiable avarice imposent à leurs Confesseurs, afin de s'attirer au moins leur compassion par de faux exposés. Ne pourroit-on pas leur répondre qu'il y a bien plus lieu de douter de la sincérité d'une Confession for-

forcée, faite par une personne remplie de crainte, opprimée, maltraitée, & persuadée que ce n'est que par-là qu'elle peut conserver sa vie, & recouvrer la liberté, que de la Confession qui se fait librement, volontairement, que celui qui la fait fait devoir être très secrete, & dont il n'espere aucun soulagement à ses malheurs?

Pour mieux éclaircir cette matière, il est bon de faire voir quel ordre on observe à l'Inquisition dans les procès, premièrement, de ceux qui meurent négatifs, & ensuite, de ceux qui s'accusent. D'abord le Prisonnier est conduit à l'Audience par l'Alcaïde, accompagné d'un Garde. Il y va tête nue; en y entrant on le fait mettre à genoux, on lui demande son nom, sa patrie, son état ou sa profession, & quantité de choses inutiles, que l'on écrit néanmoins fort exactement, & que l'on fait signer à l'accusé. Après cette premiere Audience, il y a telle personne qui passe un, deux, trois, & jusques à quatre ans, sans qu'on l'y rappelle, pendant qu'on instruit plus diligemment le procès de beaucoup d'autres. De ces retardemens il en résulte d'ordinaire un très grand mal, qui

qui eſt que ceux qui ſont renfermés les derniers, accuſent volontiers ceux qui y ſont avec eux, craignant d'en avoir déja été accuſés eux-mêmes.

Lorſque les Inquiſiteurs font appeller pour la ſeconde fois un Priſonnier à leur Audience, ce qu'ils appellent *Méſa*, ou *Table du Saint Office*, c'eſt pour lui demander ſa généalogie; car non contens de ſavoir de lui les noms de ſes père & mère, il l'interrogent encore ſur ceux de ſes ayeuls, biſayeuls, frères, ſœurs, enfans, oncles, neveux & couſins, juſqu'à la quatrième génération. Ils s'informent enſuite s'ils ſont nouveaux Chrétiens, en tout ou en partie.

On qualifie à l'Inquiſition ceux qui y ſont condamnés au feu, faute de déclarer tous leurs complices ou leurs témoins, du nom de *Diminutos*, c'eſt-à-dire, gens dont la Confeſſion eſt inſuffiſante, pour n'avoir pas tout avoué, ou pour avoir manqué à nommer tous leurs complices.

Après qu'on a écrit les noms de tous les parens de l'Accuſé, on lui demande s'il veut déclarer ſes fautes, puiſque c'eſt l'unique moyen de ſe rendre digne de la miſéricorde ordi-

Digitized by Google

naire à ce Saint Tribunal. On l'exhorte de le faire au plutôt, sans néanmoins lui dire dequoi il est accusé. Cela s'appelle dans l'Inquisition le prémier avertissement. Si le prisonnier répond qu'il est & a toujours été Chrétien, & qu'il n'est coupable d'aucun crime, sujet à la Juridiction du Saint Office, on lui fait prêter de nouveau serment de garder le secret; & après qu'il a signé ses réponses, on le renvoie dans son cachot.

Lorsqu'on le conduit pour la troisiéme fois à la Table, ce qui est le second avertissement, après qu'il a prêté le serment ordinaire de garder le secret, & de dire la vérité, on lui demande s'il veut se confesser, afin de mériter qu'on lui fasse miséricorde; s'il continue à répondre qu'il n'a jamais rien fait contre la foi de Jésus-Christ, dont il a fait profession toute sa vie, on commence à l'interroger par articles sur divers points de la Loi Mosaïque; & cela se fait presque toujours à peu près en la manière suivante. *Interrogé s'il a abandonné la Loi de Jésus-Christ pour suivre celle de Moïse, ou s'il connoît quelque Chrétien qui l'ait fait; a dit*

Digitized by Google

dit que non. Interrogé si pour observer ladite Loi de Moïse, il s'est abstenu de manger du pourceau, du lièvre, du lapin, & du poisson sans écailles; a dit que non.

Ces deux interrogations suffiront pour servir d'exemple, & pour faire connoître comment on questionne un Accusé sur tous les points du Judaïsme. On écrit donc sur chaque demande, simplement; A dit que non, sans faire aucune mention des protestations, des plaintes, & des réponses pitoiables que font les misérables prisonniers. Il y a tous les jours des Prisonniers, qui, avant ces interrogatoires, n'ayant jamais eu connoissance des cérémonies Juives, retiennent par cœur le détail ridicule qu'on leur en fait, & s'accusent dans la suite, par la crainte du supplice, comme coupables de toutes ces sottes superstitions.

Après un certain tems, tel qu'il plaît aux Inquisiteurs, on fait venir l'Accusé; & d'autant que c'est ce qu'ils nomment le troisième & dernier avertissement, on le presse, avec les termes les plus propres à inspirer la terreur, qu'il ait à confesser ses fautes; on l'intimide par des menaces effraiantes; & enfin on lui

Digitized by Google

lui déclare que le Promoteur va se présenter pour lui signifier ses conclusions, ce qu'ils appellent *Libelle de Justice.*

Le Promoteur du Saint Office paroît alors, tenant un papier en sa main, où il lit à peu près ce qui suit. „ Que „ l'Accusé, à ce présent, étant Chré„ tien batisé, a abandonné sa foi „ pour s'attacher à la Loi de Moïse, „ espérant qu'il pouvoit faire son sa„ lut en pratiquant les cérémonies Ju„ daïques. Que ledit Accusé s'est ci„ devant trouvé en certain endroit a„ vec des personnes de même race „ que lui, c'est-à-dire Chrétiens nou„ veaux; & que là ils se sont mutuel„ lement déclarés qu'ils vivoient dans „ l'observance de la Loi de Moïse; & „ que pour s'y conformer, ils ne man„ geoient aucune des choses défendues „ par ladite Loi, comme de la chair „ de pourceau, du poisson sans écail„ les, &c. Que ledit Accusé s'étant „ trouvé en certain lieu, avec certai„ nes personnes, Chrétiens nouveaux „ comme lui, un des assistans dit qu'il „ avoit mangé du jambon; à quoi lui „ présent avoit répondu, que pour „ lui, il n'en mangeoit jamais. Sur „ quoi quelqu'un de la compagnie lui

„ dit

Digitized by Google

„ dit que c'étoit fort bien fait, s'il en
„ uſoit ainſi dans l'intention d'obéir
„ à la Loi de Moïſe ; & que cette
„ converſation avoit été cauſe que
„ tous s'étoient déclarés ſectateurs de
„ ladite Loi, en conſidération & en
„ l'honneur de laquelle ils changeoient
„ toujours de chemiſe les Samedis.
„ Que ledit Accuſé ici préſent, s'étant
„ rencontré en certain lieu avec d'au-
„ tres Chrétiens nouveaux, il leur a-
„ voit dit qu'il penſoit à acheter une
„ Charge conſidérable. A quoi un des
„ aſſiſtans avoit répondu qu'il ne le
„ lui conſeilloit pas, attendu qu'étant
„ Chrétien nouveau, on pourroit l'en
„ empêcher ; mais qu'un autre de la
„ compagnie prenant la parole, lui
„ avoit dit que cette conſidération ne
„ devoit pas le détourner d'acheter la-
„ dite Charge, puiſque d'autres de-
„ même race que lui en avoient poſſé-
„ dé de ſemblables, & que dans cette
„ rencontre ils s'étoient déclarés être
„ tous dans la Loi de Moïſe, afin de
„ ſe procurer des honneurs & des
„ biens par ce moyen ; & que c'étoit
„ dans la vue d'accomplir ladite Loi,
„ qu'ils réeitoient le *Pater*, & qu'ils
„ s'abſtenoient de manger de certai-

„ nes

Digitized by Google

„ nes viandes dont elle défend l'uſage.
„ Et d'autant que ledit Accuſé eſt ſuf-
„ fiſamment convaincu d'avoir com-
„ mis les crimes ci-deſſus énoncés, le-
„ dit Promoteur conclut que l'Accuſé
„ ſoit livré au bras ſéculier, comme
„ étant Hérétique & apoſtat de notre
„ Sainte Religion.

Telle eſt la formule de ce que dans l'Inquiſition on appelle *Libelle du Promoteur*; après la lecture duquel on demande à l'Accuſé, ſi tout ce qu'il contient n'eſt pas véritable: & s'il répond, comme il arrive ordinairement, que tout cela eſt abſolument faux, on le renvoie dans le cachot.

Peu de tems après la ſignification de ce funeſte Libelle, & lorſqu'il en prend fantaiſie aux Inquiſiteurs, on fait encore venir l'Accuſé à la Table, où l'on appelle en même tems un Avocat, que les Portugais appellent *Létrado*, pour ſe charger de la cauſe du criminel, & pour l'aider à ſe défendre; quoiqu'à dire vrai, ces ſortes d'Avocats ſoient bien plus les eſpions que les défenſeurs des Accuſés. Les Inquiſiteurs diſent donc à l'Avocat: *L'homme que vous voyez ici préſent, a demandé qu'on lui donnât quelqu'un qui fût ſon conſeil, & qui*

Digitized by Google

prît le soin de ses affaires : nous vous permettons de vous en charger, & de faire en sa faveur telles réquisitions, observations & remontrances que vous estimerez justes, & nécessaires ; néanmoins si vous vous appercevez qu'il voulût user de fraude & de malice dans sa défense, nous vous enjoignons d'en informer le Tribunal.

Après cet avertissement on envoie l'Accusé & le Létrado dans une autre chambre ; mais on leur donne une personne de confiance pour assister à tous leurs entretiens, afin qu'il ne s'y puisse rien passer, dont les Juges ne soient entièrement instruits. L'Avocat & l'Assistant s'assoient chacun sur une chaise, & le Prisonnier sur un tabouret ou escabelle, quand même ce seroit une personne de la prémière qualité, ou constituée en Dignité Ecclésiastique. L'Avocat commence par lire le Libelle qui lui a été remis, contenant toutes les accusations, telles que le Promoteur les a signifiées. Il demande ensuite à l'Accusé s'il a quelque raison à alléguer pour se défendre. Le Prisonnier répond qu'il est Chrétien ; qu'il n'a jamais rien fait de contraire à la Foi Catholique, & que le contenu

au

Digitized by Google

au Libelle eſt entiérement faux. Alors le Létrado prend la plume, & ſe met à écrire des contrédits, preſque toujours à peu près conçus en la manière ſuivante.

„ Qu'il eſt aiſé de prouver que l'Accuſé eſt Chrétien batiſé; qu'il en a rempli tous les devoirs, vivant exemplairement, aſſiſtant à la Meſſe & aux Sermons, s'approchant ſouvent des Sacremens de Pénitence & d'Euchariſtie, faiſant de grandes aumônes aux Pauvres & aux Maiſons Religieuſes. Qu'outre céla il a rendu d'importans ſervices aux Egliſes & aux Confrairies dont il a été; qu'il a employé une bonne partie de ſes biens en œuvres pieuſes; qu'on ne lui a jamais rien vu faire de contraire à ſa Religion; & que loin de-là il a marqué par toute ſa conduite beaucoup d'amour & de crainte de Dieu, & beaucoup de charité pour ſon prochain. Qu'on peut prouver avec la même évidence qu'il a changé de chemiſe le Samedi; que dans ſa maiſon on l'a toujours vu manger du cochon, du lièvre, du lapin, & de toutes ſortes de poiſſon, ayant ou n'ayant point d'écailles, ſans

Digitized by Google

„ faire aucune distinction de viandes,
„ qu'autant qu'il l'a fallu pour se con-
„ former aux Loix de la Sainte Eglise
„ Romaine. Qu'on peut sur ces faits
„ interroger ses domestiques, & les
„ personnes avec lesquelles il a eu le
„ plus de liaison, & principalement
„ son Confesseur & son Curé, qui ne
„ manqueront pas de rendre témoi-
„ gnage qu'en matière de Religion sa
„ conduite a été irréprochable.

Telle est la formule des contrédits, qu'en pareilles occasions donnent les Avocats nommés par le Saint Office pour la défense des Accusés: & tous sont à peu près de même façon. Dés qu'ils ont été signés par le Létrado & par le Prisonnier, le prémier va à la Mésa rendre compte de sa commission, & l'autre est reconduit dans son cachot. Quelque tems après, lequel n'est pas limité, les Juges font venir l'Accusé à l'Audience, pour y nommer des témoins qui puissent prouver ce qu'il a allégué dans ses contrédits ou reproches.

Ces témoins doivent être au moins trois pour chaque article, & c'est ce qui ne manque presque jamais, les Accusés prouvant ordinairement d'une manière

Digitized by Google

nière invincible ce qu'ils ont allégué pour leur justification. Mais cela ne leur sert de guère, quoiqu'il dût être presque suffisant pour détruire des témoignages singuliers, sans solidité, & qui ne se rapportent jamais. Le Prisonnier ayant satisfait, on le renvoie dans son cachot.

On le rappelle encore quelque tems après; on le presse par de nouvelles exhortations à confesser ses fautes. S'il persiste à se dire innocent, on lui demande s'il consent que le Promoteur vienne lui signifier une nouvelle déclaration des preuves qu'il a contre lui; & dans l'instant le Sécrétaire commence à lire une Déclaration Juridique des preuves qu'on a contre l'Accusé.

Nous n'entrerons pas dans le détail de toutes les autres procédures que l'on fait contre les Accusés, ni de toutes les injustices qui se commettent dans cette occasion; nous remarquerons seulement qu'après bien des interrogations captieuses, on condamne & livre au bras séculier ceux qui sont accusés ou que l'on prétend être convaincus d'avoir celé quelqu'un de leurs complices, lesquels pour cette raison sont appellés *Diminutos*; c'est-à-dire, ceux

dont la confession est défectueuse & imparfaite.

Comme ce point est extrêmement délicat, il mérite qu'on le traite avec beaucoup de réflexion; ainsi pour n'en dire que ce qu'il est possible d'en savoir au vrai, on doit distinguer de trois sortes de *Diminutos*, qui en cette qualité sortent condamnés à la mort. Les prémiers sont ceux qui s'étant accusés peu après leur empriſonnement, ou pour le moins avant que d'avoir été condamnés, ont eu par conséquent tout le tems nécessaire pour s'examiner & faire une entière déclaration.

Les seconds sont ceux qui n'ont confessé qu'après avoir été condamnés & avoir entendu leur Sentence. Ceux-ci sont appliqués à la question, afin de les engager par la violence des tourmens à satisfaire à ce qui manque à leurs confessions, & par ce moyen à sauver leur vie; ce qui au Saint Office passe pour un trait de clémence & de miséricorde extraordinaire, d'autant qu'en considération de la question on n'éxige pas d'eux une déclaration si éxacte, la torture suppléant à l'insuffisance de leur confession.

Cette seconde espèce de *Diminutos* a

du

dre tems pour satisfaire à ce qu'on attend d'eux jusqu'au Vendredi qui précède immédiatement le Dimanche de l'Acte de Foi.

Les troisièmes sont ceux qui ne confessent qu'après qu'on leur a lié les mains, & qu'on les a livrés aux Confesseurs.

La situation de ceux-ci est la pire & la plus desespérée, parce qu'on ne leur donne plus la question, & que s'ils veulent se tirer d'affaire, ils doivent indispensablement nommer tous ceux qui les ont accusés, sans en excepter un seul. C'est pour tâcher d'y parvenir, que ces sortes de Prisonniers n'épargnent dans leurs déclarations, ni parens, ni amis, ni étrangers. Et, parce que ces malheureux réduits au desespoir par l'approche d'une mort honteuse & cruelle, parcourent ainsi indistinctement tous ceux qu'ils ont jamais connus; & que par-là ils mettent une infinité de personnes dans le danger d'où ils essaient de se tirer; les Portugais disent en Proverbe *Mavoi atadas, Terras Abraladas;* comme qui diroit, le Païs est en feu, dès qu'un Accusé a les mains liées.

Il y a bien de l'apparence que la plus part

part de ceux qui sortent condamnés comme *Diminutos*, après s'être accusés & en avoir accusé beaucoup d'autres des mêmes crimes dont ils se sont déclarés coupables, ont voulu épargner leurs femmes, leurs enfans, leurs peres ou leurs freres. Or comme il n'y a pas lieu de présumer qu'il ayent agi ainsi par un défaut de mémoire, on n'estime pas nécessaire de leur donner la question pour les leur faire déclarer. C'est pour ce défaut de sincérité que le Saint Office les fait bruler en qualité de *Diminutos*.

Il est vrai cependant qu'il s'en trouve qui ayant chargé tous leurs parens ne laissent pas d'être livrés au bras séculier comme *Diminutos*, pour n'avoir pas nommé des personnes avec lesquelles ils n'avoient que des liaisons très éloignées. Par exemple:

George Francisco Méla, habitant de Villa-viciosa, ayant été arrêté à l'Inquisition de Dévora, s'accusa volontairement peu de tems après avoir été renfermé dans les prisons, croyant par ce moyen obtenir bientôt sa liberté. Il chargea dans ses Confessions tous ceux dont le nom lui vint en pensée, tant de ses concitoyens, que des étrangers, en-

Digitized by Google

enſorte qu'il nomma plus de cinq cent perſonnes. Il avoit une fille, laquelle dès l'âge de cinq ans avoit été miſe dans le Couvent de l'Eſpérance de la même Ville, où elle avoit été élevée par les Religieuſes du même Couvent, qui étoient d'anciennes Chrétiennes. Cette fille devenue grande avoit pris le voile & fait profeſſion. Elle vivoit d'une manière exemplaire. Jamais ſon père, lorſqu'il la venoit voir, ne lui parloit qu'en préſence de quelques-unes de ces Dames.

Ce père infortuné voulant ſortir de priſon à quelque prix que ce fût, après avoir accuſé ſon épouſe, ſes enfans & ſes frères, accuſa auſſi cette fille qui étoit Religieuſe, ſans qu'avec tout cela il fût parvenu à ſatisfaire les Inquiſiteurs, & qu'avec une déclaration ſi malheureuſe & ſi étendue il pût s'empêcher d'être condamné pour *Diminutos*. Alors deſabuſé, réduit au deſeſpoir, & voyant qu'avec toutes ſes déclarations & toutes ſes confeſſions il ne pouvoit ſe garantir du ſupplice, il deſavoua tout ce qu'il avoit dit, déclara hautement que tout ce qu'il avoit dépoſé, tant contre lui que contre les autres, étoit abſolument faux; & que

Digitized by Google

l'amour de la vie & la crainte de la mort l'avoient porté à en uſer de la ſorte. Dans ſa Sentence on le qualifia de *Diminuto revogante;* c'eſt-à-dire, qui a confeſſé en partie, & qui enſuite s'eſt dédit de ce qu'il avoit confeſſé.

Marie Mendès, native de Fronteira, demeurant à Elvas, veuve de Gaſpard Gomes Jacinte, ayant été arrêtée par le Saint Office, confeſſa d'abord, & chargea ſes enfans, ſes neveux, ſes autres parens, & tout ce qu'elle connoiſſoit; ſi bien qu'elle accuſa près de ſix cent perſonnes: cela pourtant n'empêcha pas qu'elle ne fût condamnée à mort comme *Diminuta.* Se voyant réduite en cet état, nonobſtant toutes ſes confeſſions, elle ſe dédit de tout ce qu'elle avoit dépoſé, & proteſta qu'elle ne s'étoit portée à dire tant de fauſſetés que pour tâcher de ſauver ſa vie. Lorſqu'elle parut en l'Acte de Foi avec les affreux ornemens dont on pare ceux qui vont être brulés, une de ſes filles la voyant paſſer proche d'elle, lui nomma tout haut quelques-uns de leurs parens, craignant qu'elle ne les eût omis ou oubliés, & eſpérant que ſi elle les déclaroit à l'Inquiſition, elle pourroit peut-être encore

Digitized by Google

core se garantir du supplice. Mais cette mère infortunée lui répondit: *Je n'ai point oublié, ma chère fille, ceux que vous venez de me nommer; j'ai parcouru le Portugal & la Castille, mais tout cela m'a été inutile.*

On voit par-là que l'on condamne comme *Diminutos*, non-seulement ceux qui ont voulu épargner leurs proches, mais encore la plupart de ceux qui n'ont pu parvenir à deviner tous ceux qui passent pour avoir été leurs complices. C'est sans doute un spectacle bien digne de pitié, que de voir ainsi conduire au supplice des personnes, qui après s'être accusées, ont encore déposé contre leurs propres pères, leurs frères & leurs enfans.

Peut-être demandera-t-on pourquoi certaines personnes après en avoir accusé un grand nombre d'autres, aiment mieux mourir que de déposer aussi contre leurs parens. A quoi on répond, que la tendresse qu'on a naturellement pour des personnes aussi proches & aussi chères, porte ces affligés à perdre la vie plutôt que d'exposer à un malheur pareil au leur des parens qu'ils savent être innocens.

On peut demander d'où vient que

Digitized by Google

quelques *Diminutos*, & même certains Négatifs, après avoir attendu jusqu'à l'extrémité, viennent enfin à confesser, lorsqu'il ne leur reste plus d'espérance de sauver autrement leur vie, & que plusieurs rencontrent juste & nomment tous les témoins qui ont déposé contre eux. On répond que ces sortes de personnes, ont eu quelque lumière d'ailleurs, ou qu'à force de réfléchir & de penser elles sont parvenues à soupçonner & à deviner ceux qui les ont accusés, ou qu'elles ont ainsi rencontré par pur hazard; ou que si elles ont attendu si tard à se déclarer, ç'a été par un motif de conscience, pour ne pas exposer des innocens, en les accusant faussement; que néanmoins dans la suite la crainte de la mort les a portés à le faire comme malgré eux.

Puisque nous avons parlé des Négatifs, nous en rapporterons ici quelques exemples, pour faire voir de quelle manière meurent ceux qu'on qualifie de ce nom au Saint Office.

Jaques de Mello, natif de Lisbonne, Gentilhomme de considération & Chevalier de l'Ordre de Christ avoit servi pendant plusieurs années en qualité de Capitaine de Cavalerie, avec beaucoup d'hon-

Digitized by Google

d'honneur & de distinction. Ce Mello étoit en partie Chrétien nouveau, de même que sa femme & ses deux fils. Il étoit souvent arrivé, que lorsqu'ils avoient vu arrêter par ordre de l'Inquisition quelques autres Chrétiens nouveaux, ils en avoient marqué de la joie, se montrant zélés pour le Saint Office, afin d'être par ce moyen moins soupçonnés de Judaïsme. Il arriva cependant, soit par vengeance ou autrement, que quelqu'un de ceux au malheur de qui ce Gentilhomme avoit semblé insulter, l'accusa avec ses deux fils & sa femme. Ils furent tous quatre conduits en prison dans un même tems. La femme & les enfans élevés délicatement & peu accoutumés à souffrir, s'ennuièrent bientôt de se voir réduits dans un cachot; ils pensèrent à confesser au plutôt, induits peut-être par les exhortations & par les conseils des Gardes ou de ceux avec qui ils étoient renfermés.

Ils accusèrent tous trois le pauvre Gentilhomme, & sortirent peu de tems après. Jaques de Mello sortit aussi en l'Acte de Foi suivant; mais ce fut pour être brulé comme *Convitto négativo*, quoiqu'il protestât qu'il étoit

Digitized by Google

Chrétien, & qu'il invoquât le nom de Jésus-Christ jusqu'au dernier soupir.

Alfonse Nobre, natif de Villaviciosa, & un des prémiers Gentilshommes de la même Ville, où il avoit été Maire, & Prieur de la Miséricorde, fut arrêté dans les prisons de Coïmbre, avec la réputation d'être en partie Chrétien nouveau.

On arrêta aussi quelque tems après son fils & sa fille, lesquels, ou par de mauvais conseils, ou intimidés par des menaces, après s'être accusés eux-mêmes, accusérent aussi leur père, qui sortit en l'Acte de Foi, condamné à la mort comme Négatif. Il arriva qu'à la Procession ce pauvre homme passa assez près de son fils. Celui-ci effraié du malheur de son père, le pria de lui pardonner, & lui demanda sa bénédiction. Je vous pardonne, répondit le père, de m'avoir réduit en cet état par votre lâcheté, parce que je souhaite que Dieu me pardonne, & que j'espère qu'il me pardonnera mes péchés: mais je ne vous donne point ma bénédiction, ne connoissant pas pour mon fils celui qui s'est deshonoré lui-même, & qui étant Chrétien a bien voulu passer pour Juif. Je prie aussi Dieu qu'il veuille

Digitized by Google

veuille vous convertir & vous pardonner. Enſuite il alla à la mort avec une conſtance & des démonſtrations d'une ſincère & ſolide piété, que tous les aſſiſtans ne pouvoient aſſez admirer.

Ajoutons encore un exemple de perſonnes moins conſidérables par leur naiſſance.

Joan de Siqueira & ſon frère, natifs de Torres-Alvas, tous deux fils d'une Blanchiſſeuſe, furent arrêtés à Lisbonne. On arrêta dans ce même tems Joan Travaſſos da Coſta, qui pendant pluſieurs années avoit été Vicaire Général de l'Archévêché de Lisbonne. Les deux frères ſoutinrent hardiment qu'ils étoient innocens; mais ſe trouvant chargés par un très grand nombre de dépoſitions, ils furent condamnés.

Le Grand Vicaire Travaſſos, qui pour raiſon de ſa dignité avoit été ſouvent à la *Méſa* du Saint Office, & qui ſavoit combien difficilement ſortent de l'Inquiſition ceux qui y ſont une fois renfermés, perdit d'abord courage, confeſſa tout ce qu'on voulut, & accuſa une infinité de perſonnes, parmi leſquelles furent Joan de Siqueira & ſon frère, qui vraiſemblablement ſu-

Digitized by Google

rent par des compagnons de leur mise, que Travaſſos avoit dépoſé contre eux. En effet un de ces frères étant à l'Audience, dit aux Inquiſiteurs : Comment pouvez-vous penſer, Meſſieurs, qu'un Vicaire Général ſe ſoit découvert à moi, qui n'étant que le fils d'une Blanchiſſeuſe, aurois à peine été bon pour ſervir de laquais? Si Travaſſos a dépoſé contre moi, c'eſt ſans doute qu'il a cru que j'en avois fait autant à ſon égard; mais je lui pardonne de bon cœur, comme je déſire que Dieu me pardonne les péchés que j'ai commis, ſans néanmoins que j'aye jamais rien fait en toute ma vie de ce dont on m'accuſe en ce Tribunal. Si j'étois Juif, comme vous vous le perſuadez, pourquoi ferois-je difficulté d'en convenir pour ſauver ma vie, n'ayant aucuns biens à perdre en le faiſant? Mais j'oſe me flater que Dieu m'offre cette occaſion de faire mon ſalut en ſouffrant, & je ne la veux pas laiſſer échaper.

Ces deux frères furent brulés comme négatifs & donnèrent juſqu'au dernier ſoupir toutes les marques poſſibles d'une foi vive & pure en Jéſus-Chriſt.

Le

Digitized by Google

Le Grand Vicaire ſortit dans ce même tems de l'Acte de Foi avec le Sambénito, & a toujours vécu depuis très miſérablement. Le bruit a même couru qu'à l'heure de la mort il a déclaré que tout ce qu'il avoit dépoſé à l'Inquiſition contre lui-même & contre les autres étoit entièrement faux; mais le Saint Office n'a aucun égard à ces ſortes de déclarations.

Si dans l'Inquiſition on preſſoit les anciens Chrétiens comme on fait les nouveaux, & s'ils n'étoient pas à l'abri de toutes ces perſécutions & de tous ces embarras par le ſeul droit de leur naiſſance, ſans doute qu'ils s'accuſeroient auſſi des mêmes crimes; puiſque depuis le réglement par lequel il a été ordonné que les dépoſitions des nouveaux Chrétiens n'euſſent pas lieu contre les anciens, ceux-ci ſe ſont ſouvent trouvés dans les mêmes cas, & que depuis l'année 1535, juſques en 1600, que ce réglement fut fait, on a vu pluſieurs anciens Chrétiens accuſés & s'accuſer eux-mêmes de Judaïſme, juſques-là qu'il eſt arrivé à un de confeſſer qu'il avoit été proche d'un puits qui n'eſt pas éloigné de la Ville, attendre le Meſſie, étant monté ſur un

Digitized by Google

Bouc. Mais depuis que par le réglement dont on vient de parler, on a ordonné que les nouveaux Chrétiens ne seroient plus reçus à déposer contre les anciens, ceux-ci pour se tirer d'affaire, lorsqu'ils sont déférés au Saint Office, n'ont qu'à alléguer leur origine, ce qui leur tient lieu de défense & de raison; & les Chrétiens nouveaux qui par mégarde ou autrement, accusent quelqu'un des anciens, sont dès lors réputés faussaires, & comme tels on leur donne un Carocha dans les Actes de Foi, on les fouette, & on les condamne aux Galères.

Baptiste Fangueiro Cabros, natif d'Elvas & de la prémière Noblesse du Païs, fut arrêté & noté d'être Chrétien nouveau au huitième dégré. Son procès lui fut fait, & il fut condamné. Il confessa dans la suite, ayant déja les mains liées, auquel état il ne pouvoit plus être appliqué à la question, ni par conséquent suppléer par ce cruel moyen à l'insuffisance de sa confession. Déterminé cependant à tâcher de sauver sa vie à quelque prix que ce fût, il accusa tous ceux qui lui vinrent en la pensée, & entre autres une Mulatre qui étoit attachée à la famille d'un de ses oncles

du

Digitized by Google

du côté par où on le prétendoit être en partie Chrétien nouveau. Il sortit donc de l'Acte de Foi avec le Sambénito de Fogo Révolto, & fut envoyé aux Galères.

On arrêta peu de tems après la Mulatre, qui pour toute défense allégua seulement qu'elle étoit ancienne Chrétienne; ce qui ayant été vérifié, Fangueiro fut ramené dans les prisons du Saint Office, d'où il sortit une seconde fois avec le Carocha, fut fouetté & envoyé de nouveau aux Galères, où il a passé cinq années: & d'autant que le Capitaine de la Galère avoit quelque considération pour lui à cause de sa qualité, & que pour cette raison il le dispensoit des travaux pénibles auxquels on employoit les autres Forçats, ce Capitaine fut mandé à l'Inquisition, & blâmé très sévèrement de son indulgence.

Il est bon d'observer que Fangueiro avoit déposé contre la Mulatre, lorsqu'ayant déja les mains liées, il ne pouvoit plus, comme il a été dit, suppléer par la question à l'insuffisance de sa confession. Il ne pouvoit donc éviter la mort qu'en chargeant la Mulatre, qui étoit comprise au nombre de ses com-

Digitized by Google

complices: cependant ce fut pour l'avoir nommée, qu'il fut condamné au fouet & aux Galères.

Voilà de quelle manière ſont convaincus comme fauſſaires les Chrétiens nouveaux qui en accuſent d'anciens. Depuis que le réglement a été fait, ces derniers ont ſuffiſamment dequoi ſe défendre, en alléguant ce réglement & leur ancien Chriſtianiſme. Que ſi ces deux moyens leur manquoient, ils feroient ſans doute ce que ſe ſont forcés de faire les Chrétiens nouveaux pour ſauver leur vie.

Si l'on demande comment il ſe peut faire qu'on voye tant de Chrétiens nouveaux paroître dans les Actes de Foi, qui ſe ſont eux-mêmes accuſés de Judaïſme, on répondra que ſi on les preſſoit pour leur faire avouer qu'ils ſont Calviniſtes ou Turcs, comme on le fait pour les obliger à dire qu'ils ſont Juifs, la plupart conviendroient de même qu'ils ſont Hérétiques, Mahométans, & généralement tout ce qu'on voudroit: la rigueur extrême du Saint Office étant l'unique cauſe qui porte tant de perſonnes à s'accuſer des crimes qu'ils n'ont jamais commis.

Il arrive cependant delà, que les Prin-

Digitized by Google

Princes, les Grands, & le Peuple de Portugal trompés par ces apparences, regardent ces infortunés Chrétiens nouveaux comme une nation abominable, estimant très vrai tout ce qui se débite contre eux dans les Actes de Foi, au-lieu que si on leur pouvoit faire comprendre la vérité du contenu en ces Mémoires, leur haine se changeroit bientôt en pitié, & tous chercheroient de concert les moyens de remédier à un si dangereux abus; qui cause la perte d'un nombre infini de Chrétiens en les laissant passer pour Juifs, & fait en même tems l'opprobre & la honte de la Nation Portugaise.

Il faut aussi observer que le même homme qui est réputé faussaire lorsqu'il a déposé contre un ancien Chrétien, est censé un témoin valable lorsqu'il en charge un nouveau; au-lieu qu'on devroit naturellement croire que quiconque dépose faux contre un, est nécessairement non recevable & suspect en parlant contre un autre. On peut objecter que ceux qui sont ainsi convaincus d'être faussaires, ne sont pas seulement réputés tels, parce qu'ils ont déposé contre des anciens Chrétiens; mais encore parce qu'après avoir

Digitized by Google

voir été soigneusement examinés, ils sont convenus eux-mêmes d'avoir fait une fausse déposition.

Il est aisé de répondre que plusieurs sont condamnés comme faussaires, qui ne sont pas convenus de l'être; & que ceux mêmes qui semblent en être demeurés d'accord, ne l'ont fait que pour tâcher de sortir de ces cruelles & infames prisons, pour se garantir de la torture, & pour éviter la mort, tout ainsi qu'ils s'accusent d'être Juifs ne l'ayant jamais été, & qu'ils s'accuseroient d'être Mahométans & Idolâtres, si l'on exigeoit d'eux qu'ils fissent cet aveu, & qu'ils n'eussent point d'autre ressource pour se tirer d'affaire.

Si les Inquisiteurs apportoient autant de précaution pour obliger les Prisonniers à se dédire de ce qu'ils ont déposé contre des Chrétiens nouveaux, qu'ils en apportent pour leur faire desavouer ce qu'ils ont dit contre les anciens, ils les verroient bientôt se rétracter également; mais bien loin de tenir cette conduite, on les brule avec le titre de *Confesso revogante*, c'est-à dire qui s'est retracté de ce qu'il avoit confessé.

On dira peut-être qu'ils sont suffisam-

Digitized by Google

ſamment convaincus d'être fauſſaires, dès lors qu'ils ont accuſé d'être Chrétiens nouveaux des hommes notoirement anciens Chrétiens. A cela on répond que lorſqu'ils les ont accuſés d'être Chrétiens nouveaux, ils les ont véritablement crus tels. En effet on a tant de ſoin de les avertir d'abord de bien prendre garde à ne pas dépoſer contre un ancien Chrétien, attendu que le faiſant ils en ſeront ſévèrement punis, qu'il eſt évident qu'après un tel avertiſſement un Priſonnier ne s'aviſe d'accuſer un vieux Chrétien, que parce qu'il le croit nouveau, & qu'il appréhende qu'il n'ait auparavant dépoſé contre lui. Si Fangueiro, dont nous avons rapporté l'avanture, n'eût pas craint d'être brulé comme *Diminuto*, il n'auroit aſſurément jamais penſé à accuſer la Mulatre.

On ne trouve pas à redire qu'on puniſſe ſévèrement les fauſſaires; mais ſeulement de ce qu'on impoſe pas les mêmes peines à tous ceux qui le ſont, & de ce qu'on épargne ſur cet article les anciens Chrétiens, qui ſans doute peuvent comme les autres hommes tomber dans toutes ſortes d'erreurs, être coupables de Judaïſme, & déclarer

rer ainſi que les nouveaux Chrétiens, tantôt la vérité, & d'autres fois le menſonge.

Dans le Couvent des Récolets de Lisbonne, ſitué au lieu appellé O Campo do Curral, il s'eſt trouvé un Religieux, homme ſavant, de très bonne maiſon, & natif de cette Ville. Son nom de famille étoit Travaſſos da Coſta, & l'on prétend que ſon pere étoit Greffier de la Cour. Ce Religieux étoit ancien Chrétien, ce qui n'empêcha pas que s'oubliant lui-même, il ne devînt véritablement Juif. Son entêtement fut ſi exceſſif, qu'il eſſaia de corrompre ſes freres, & de leur communiquer ſes erreurs. Les Religieux de ſon Monaſtere ayant inutilement tenté de le ramener à ſon devoir, furent enfin contraints de le dénoncer au Saint Office. On lui fit ſon procès; il fut condamné & brulé, proteſtant juſqu'au dernier moment qu'il mouroit dans la Loi de Moïſe, laquelle il eſtimoit ſeule véritable.

Dans la Sentence de mort qui fut lue publiquement en l'Acte de Foi, on le qualifia d'être en partie Chrétien nouveau. Mais ſes parens voyant que par-là on deshonnoroit toute leur famille

Digitized by Google

mille firent leurs remontrances à l'Inquisition. Ils demeuroient d'accord que le Récolet avoit été condamné & puni justement, puisqu'il étoit Juif; mais ils ajoutoient que n'étant pas Chrétien nouveau, il ne lui en falloit pas donner la qualité, & par ce moyen couvrir tous ses parens d'infamie & d'opprobre. Ils furent admis par le Saint Office à prouver ce qu'ils avançoient: on leur rendit justice: On effaça ce qu'on avoit écrit au bas de la Sentence du défunt, & ils furent reconnus pour être véritablement anciens Chrétiens.

Voilà donc un ancien Chrétien devenu Juif, & mourant obstiné dans son erreur.

Francisco d'Alévido Cabras, natif d'Elvas, fils d'André Martin Cabras, & un des prémiers Gentilshommes de la même Ville étoit l'ennemi juré de tout ce qu'on appelle Chrétiens nouveaux. Lorsque l'occasion s'en présentoit, il les persécutoit à outrance. Cette conduite fut cause que s'étant répandu un bruit que sa mère par un de ses ayeuls avoit quelque petite portion de Chrétien nouveau, quoique tous ses autres Ancêtres, tant paternels

nels que maternels fussent constamment anciens Chrétiens; quelques-uns déposèrent contre Alévido & contre Donna Britta de Sigueira sa tante, sœur de sa mère.

Ils furent arrêtés tous deux. Francisco d'Alévido s'accusa d'abord, & sortit réconcilié, c'est-à-dire, portant le Sambénito en l'Acte de Foi. Dès qu'il fut retourné en la maison de son père André Martin, celui-ci ne pouvant plus le souffrir depuis l'affront qu'il s'étoit fait, & qu'il avoit fait à toute sa famille, le chassa & l'envoya en Espagne. Il y resta quelque tems, s'y fit Religieux de Saint François, & revint ensuite en Portugal, où les Religieux de son Ordre l'obligèrent à quitter l'habit, & firent déclarer sa profession nulle, sous prétexte qu'il avoit été à l'Inquisition, & qu'il en étoit sorti reconnu Juif, & avéré tel par sa propre confession; ènsorte que depuis que la paix a été conclue entre l'Espagne & le Portugal, il a demeuré à Elvas en habit séculier.

Donna Britta de Sigueira prit une route toute opposée à celle qu'avoit tenue son neveu. Elle allégua pour sa justification qu'elle étoit ancienne Chrétien-

Digitized by Google

tienne. Elle fut mise en liberté après avoir été reconnue pour telle; & ainsi il resta évident que Francisco d'Alévido n'étoit pas Chrétien nouveau, comme il avoit passé pour l'être. Les témoins qui avoient déposé contre Donna Britta, sortirent avec des Carochas, furent fouettés, & envoyés aux Galères. On arrêta aussi de nouveau Francisco d'Alévido, qui après avoir encore resté assez longtems dans les prisons, sortit enfin avec le Carocha; & fut banni de Portugal pour deux ans; & cela pour s'être accusé faussement de Judaïsme, étant ancien Chrétien, & pour avoir été cause du malheur d'un grand nombre de personnes par ses fausses dépositions.

Voilà donc encore un ancien Chrétien condamné comme Juif par sa propre confession, & convaincu ensuite de s'être faussement accusé lui-même, & d'en avoir accusé d'autres contre la vérité.

Francisco Lopès Margalho, natif d'Elvas, connu de tout le monde pour ancien Chrétien, voyant qu'on avoit arrêté sa femme, résolut aussi-tôt de s'accuser. Il avoit un neveu nommé Manoël Lopès Torras, à qui il con-

Digitized by Google

ſeilla d'en faire autant. Le neveu lui répondit qu'il n'en feroit rien, puiſqu'il étoit ancien Chrétien; ce qui n'empêcha pas l'oncle d'aller au Saint Office, comme il l'avoit projetté. Cependant le neveu prouva ce qu'il étoit, & reſta tranquille: il étoit fils du propre frère de Margalho. Que l'on faſſe un peu de réflexion à ces ſortes d'avantures.

Antonio Gonſalves, natif d'Olivença & habitant de Cabanas au Diocèſe de Viſco, connu & avéré ancien Chrétien, fut mis à l'Inquiſition, & en ſortit avec le Sambénito en l'Acte de Foi en l'année 1660. Le nommé Meya Noite, natif d'Abrantes, très certainement ancien Chrétien, étoit ennemi déclaré des nouveaux; ce qui fut la cauſe de ſa perte. Cet homme, qui étoit un brave, un intrépide & un vrai breteur de profeſſion, marquoit toujours une joie extrême lorſqu'il voyoit conduire des Chrétiens nouveaux au Saint Office; & inſultoit à leur malheur, leur diſoit des injures, & les accompagnoit aſſez ſouvent juſqu'aux portes de l'Inquiſition en les appellant Juifs, & faiſant mille imprécations contre eux.

Une

Digitized by Google

Une conduite si peu raisonnable & si outrageante irrita tous les nouveaux Chrétiens, jusques-là que douze d'entre eux se liguèrent à dessein de le perdre. Ils convinrent que s'il leur arrivoit d'être arrêtés ils accuseroient de concert Meya Noite d'avoir Judaïsé avec eux, & demeurèrent d'accord de ce qu'ils devoient dire; ensorte que leurs dépositions pussent être conformes dans toutes les circonstances. Ces douze conjurés furent pris dans la suite. Chacun en s'accusant soi-même, déposa qu'un tel jour, en tel lieu & en telle occasion, le nommé Meya Noite, avec tels & tels, nommant ses onze associés, s'étoient mutuellement déclarés qu'ils vivoient dans l'observance de la Loi de Moïse: & sur ce que les Inquisiteurs demandoient à chaque déposant, si Meya Noite étoit Chrétien nouveau; chacun, ainsi qu'ils en étoient convenus, répondit qu'il n'en savoit rien, mais que dans l'accusation dont il s'agissoit, ledit Meya Noite leur dit qu'il étoit *Christiam novo*, & qu'ils l'avoient cru sur sa parole.

Avec cette précaution ces douze témoins se tirèrent du danger où sont inévitablement exposés depuis ce ré-

glement, ceux qui ont accusé un ancien Chrétien d'avoir judaïsé. Ce malheureux ayant été conduit dans les prisons, & se trouvant ainsi chargé par le témoignage entièrement conforme de douze personnes, (chose qui n'est jamais arrivée à l'Inquisition, où même il est inouï qu'on en ait vu deux de cette nature), se vit dans l'impossibilité de les contredire: & d'autant qu'il n'étoit pas d'une famille fort distinguée, & qu'il ne put dire le nom d'un de ses bisayeuls; quoique reconnu de tout le monde pour ancien Chrétien, il fut qualifié d'être en partie Chrétien nouveau. Son procès lui fut fait, & il fut brulé, criant tant qu'il pouvoit en allant au supplice, qu'en sa personne on faisoit mourir un ancien Chrétien.

Tout ce qu'on vient de rapporter, fait voir que non seulement l'Inquisition ne prend pas les moyens nécessaires pour épurer la Foi & éteindre le Judaïsme; mais qu'au contraire, par ses rigueurs, ses cruautés & toutes ses manières si peu conformes aux règles du droit & de la raison, elle semble ne chercher qu'à rendre Juifs ceux qui sont véritablement Chrétiens, en les for-

Digitized by Google

forçant par tant de vexations, à s'accuser & à en accuser d'autres de crimes qu'ils n'ont jamais eu la pensée de commettre, & dont ils sont également innocens.

Il nous reste à parler de l'Inquisition de Goa, Ville qui apartient aux Portugais, & dont nous allons auparavant donner une courte description.

Description de GOA.

La Ville de Goa est située dans la Presqu'Isle de l'Inde, en deça du Gange. Selon les observations des Pères Jésuites, elle est de 71. d. 25'. plus Orientale que l'Observatoire de Paris, & sa Latitude est de 15. d. 31'. Selon Gémelli Carréri (*) elle est située au quinzième dégré trente minutes de Latitude, dans une Isle qui a neuf lieues de tour sur la Rivière de Mandoua, qui entre dans la Mer à six milles au-dessous. Elle s'étend sur un terrain inégal pendant deux milles de longueur, le long d'un Canal qui n'a qu'un demi mille de largeur.

Alfonse d'Albuquerque, enleva Goa à Hidalcan en 1508. Hidalcán reprit la

(*) Voyage du tour du Monde, *Tome* III. *p.* 77.

Digitized by Google

la Ville en 1510. Albuquerque l'enleva de nouveau, & fit périr 7000 Barbares. Il en fit la Métropole de tout ce que sa Nation possédoit dans les Indes.

Goa étant devenue la clef de tout le Commerce de l'Orient, se rendit fameuse & opulente en peu de tems. Le circuit de ses murailles fait assez voir sa grandeur, puisqu'elles s'étendent bien quatre lieues, avec leurs Bastions & leurs Forts en bon état, depuis l'Eglise de Notre-Dame, pendant douze milles, le long des Châteaux de St. Blaise & de St. Jaques, jusqu'à la Polvéreira.

Cette Ville n'est plus aujourdhui ce qu'elle étoit autrefois; car les grandes pertes, que les Portugais ont faites dans les Indes, ont presque entièrement ruiné son Commerce. Les Maisons sont les mieux bâties des Indes. Il n'y a pas à présent plus de 20000 habitans, qui sont de Nations & de Religions différentes. Les Portugais sont le plus petit nombre. Les Métis sont le plus grand nombre, ce sont ceux qui sont nés de Portugais & de femmes Brammes, qu'ils ont épousées depuis la conquête de Goa.

Sui-

Digitized by Google

Suivant le Père Bouchet (*) Miſſionnaire Jéſuite, Goa eſt éloigné de Cochin de plus de cent lieues. Quand on y aborde par Mer, on trouve à l'Embouchure du Fleuve Mandoua deux Forts conſtruits aux pieds des Montagnes, & bien garnis de Canons qui en défendent l'entrée. Il y a depuis Goa & les terres des environs juſqu'à l'Embouchure plus de 430 pièces de Canon. La Rivière eſt large, belle & majeſtueuſe.

Il y a encore à Goa un aſſez grand nombre de beaux Edifices. La Maiſon de l'Inquiſition, que les Portugais appellent *Santa Caſa*, (†) eſt grande & magnifique. Elle a dans ſa face trois portes, celle du milieu eſt plus grande que les deux autres; & celle qui répond au grand eſcalier, par lequel on monte à la grande Salle dont je parlerai ailleurs. Les portes des côtés conduiſent aux appartemens des Inquiſiteurs, dont chacun eſt aſſez grand pour loger un train raiſonnable. Il y a outre cela pluſieurs autres appar-

te-

(*) Lettres Edifiantes. *Tome* XV. *p.* 48.

(†) Ceci eſt tiré de l'Hiſtoire de l'Inquiſition par Mr. *Dellon.*

Digitized by Google

temens pour les Officiers de la maiſon.

En pénétrant davantage, on trouve un grand bâtiment diviſé en pluſieurs corps de logis à deux étages, ſéparés les uns des autres par des baſſes Cours. Dans chaque étage il y a une gallerie en forme de dortoir, diviſée en ſept ou huit chambres ou cachots, chacun de dix pieds en quarré: & le nombre de ces chambres peut être en tout d'environ deux cent. Il y a de ces dortoirs dont les cachots ſont obſcurs, n'ayant point de fenêtre, & ne pouvant recevoir de jour que par la porte, qui eſt ordinairement fermée, comme je l'expliquerai plus bas: outre cela ces cellules ſont plus petites & plus baſſes que les autres. On m'en fit voir une, un jour que je me plaignois d'être traité avec trop de rigueur, pour me faire connoître que j'aurois pu être encore plus mal.

A l'exception de ces chambres obſcures, toutes les autres ſont quarrées, voûtées, blanchies, propres & éclairées par le moyen d'une petite fenêtre grillée qui ne ſe ferme point, & à laquelle le plus grand homme ne ſauroit atteindre. Les murailles de ces cachots

Digitized by Google

chots ont par-tout cinq pieds d'épaiſſeur: chaque chambre fermée a deux portes, dont l'une eſt en dedans, & l'autre en dehors de la muraille; celle de dedans eſt à deux batans: elle eſt forte, bien ferrée, & ouverte par la moitié d'enbas en forme de grille. Elle a en-haut une petite fenêtre, par où le priſonniers reçoivent la nourriture, leur linge, & les autres choſes dont ils ont beſoin, & qui y peuvent paſſer: cette petite fenêtre ſe ferme à clé, & avec deux bons verroux.

La porte qui eſt en dedans de la muraille n'eſt pas ſi forte ni ſi épaiſſe que l'autre; mais elle eſt entière & ſans aucune ouverture. On la laiſſe ordinairement ouverte depuis ſix heures du matin juſqu'à onze, afin que le vent puiſſe entrer par les fentes de l'autre qui eſt grillée, & que par ce moyen l'air de ces cachots ſoit purifié & rendu plus ſain. Dans tous les autres tems cette ſeconde porte eſt auſſi exactement fermée que la prémière.

On donne à chacun de ceux que leur malheur conduit dans ces priſons, un pot de terre plein d'eau pour ſe laver, un autre pot plus propre, de ceux qu'on appelle *Gurgueta*, auſſi

Digitized by Google

plein d'eau pour boire, avec un *Pucaro*, ou taſſe faite d'une eſpèce de terre ſigillée, qui ſe trouve communément aux Indes, & qui rafraichit admirablement bien de l'eau quand on l'y laiſſe quelque tems.

On leur donne auſſi un balai, afin qu'ils tiennent leur chambre propre, une natte pour l'étendre ſur une eſtrade où ils couchent, un grand baſſin pour leurs néceſſités qu'on change de quatre en quatre jours, & un pot pour le couvrir qui ſert auſſi pour mettre les ordures qu'on a balaiées.

Les Priſonniers ſont nourris à la manière du païs. Les noirs avec du changé ou eau de ris, avec du ris, & un peu de poiſſon frit. Les blancs de même, excepté qu'on leur donne du fruit, & quelque peu de viande les Jeudis & les Dimanches à dîner, & jamais le ſoir, pas même le jour de Pâque.

Ce régime ne s'obſerve pas moins pour l'épargne, que pour mortifier davantage des perſonnes qu'on prétend avoir encouru l'excommunication majeure, & les garantir en même tems du cruel mal que les Indiens appellent *Mordéchi*, qui n'eſt autre choſe que l'indi-

Digitized by Google

l'indigeſtion qui eſt fréquente & dangereuſe dans ces climats brulans, & ſur-tout dans un lieu où l'on ne fait aucun éxercice. Cette maladie commence preſque toujours par une fièvre violente, accompagnée de tremblemens, d'horreurs & de vomiſſemens. Ces accidens ſont bientôt ſuivis du délire & de la mort, ſi l'on n'y apporte un promt remède. Il y en a un dont les Indiens ſe ſervent préférablement à tout autre, parce que l'expérience journalière leur fait connoître qu'il eſt ſpécifique dans cette occaſion, & qu'on ne l'omet guère ſans expoſer le malade à un danger évident. Ce remède conſiſte à appliquer un fer rougi au feu ſous le pied du malade, à l'endroit du talon le plus calleux & le plus dur. On ſe ſert pour cela, ou d'une broche, ou de quelqu'autre fer qui ſoit à peu près de même figure, on l'applique en travers, & on le laiſſe ſur la partie, juſqu'à ce que le malade témoigne par ſes cris qu'il en reſſent la chaleur. Cette application au reſte eſt fort peu douloureuſe, & elle n'empêche pas celui à qui on l'a faite, de marcher immédiatement après avec la même liberté qu'auparavant, ſi d'autres

Digitized by Google

raisons ne le retiennent au lit. Cependant par ce seul moyen, sur-tout si l'on s'en sert de bonne heure, on arrête presque infailliblement ce cruel mal; & une personne qui sans ce secours auroit risqué de perdre la vie, se trouve souvent guérie dans très peu de tems, sans autre remède que celui-là.

Il faut observer en passant, que la saignée est tout-à-fait pernicieuse dans ces sortes de maladies, & qu'un Médecin étranger, qui se trouve aux Indes, doit bien prendre garde à ne s'y pas tromper, n'y allant rien moins que de la vie du malade.

Les Médecins & les Chirurgiens vont quelquefois visiter les malades; mais dans les maladies dangereuses on n'administre à personne ni le Viatique ni l'Extrême-Onction; de même qu'on n'y entend jamais ni Sermon ni Messe. Ceux qui meurent dans les prisons, sont enterrés dans la maison sans aucunes cérémonies; & si selon les maximes de ce Tribunal ils sont jugés dignes de mort on les deterre & on conserve leurs ossemens pour être brulés au prémier Acte de Foi. Comme il fait toujours fort chaud dans les Indes,

&

Digitized by Google

& que dans l'Inquisition on ne donne de lits à personne, les Prisonniers n'y voyent jamais de feu, ni d'autre lumière que celle du jour.

A l'égard des lits il y a dans chaque cellule deux estrades pour se coucher, parce que quand la nécessité le réquiert, on enferme deux Prisonniers ensemble. Outre la natte que l'on donne à chacun, les Européens, ou autres de quelque distinction, ont encore une couverture piquée ou courtepointe, laquelle étant double leur sert de matelas; car on n'en a pas besoin pour se couvrir dans un climat aussi chaud que les Indes; à moins que ce ne fût pour se garantir de cette espèce de moucherons qu'on appelle *Cousins*, qui y sont en très grande quantité, & qui forment une des plus affligeantes incommodités que l'on ait à souffrir dans cette triste demeure.

Il y a à Goa deux Inquisiteurs. Le prémier que l'on appelle *Inquisidor mor*, ou le Grand Inquisiteur, est toujours un Prêtre séculier; & le second, un Religieux de l'Ordre de Saint Dominique. L'Inquisition a encore des Officiers que l'on appelle *Deputados do Santo Officio*. Ceux-ci sont en bien

Digitized by Google

plus grand nombre. Il y en a de tous les Ordres Religieux ; ils assistent au Jugement des Criminels, à l'examen & à l'instruction de leur procès ; mais ils ne viennent jamais au Tribunal sans y être mandés par les Inquisiteurs.

Il y a encore d'autres Officiers qu'on appelle *Calificadores do Santo Officio*, auxquels on laisse le soin d'examiner dans les Livres les propositions que l'on soupçonne contenir quelque chose de contraire à la pureté de la Foi. Ceux-ci n'assistent pas aux Jugemens, & ne viennent au Tribunal que pour faire leur rapport touchant les choses qui leur ont été commises.

Il y a de plus un Promoteur, un Procureur & des Avocats pour les Prisonniers qui en demandent, & qui servent bien moins à les défendre, qu'à savoir leurs plus secrets sentimens, & les tromper. Et quand même il n'y auroit point lieu de douter de leur fidélité, leur protection & leur secours seroient toujours fort inutiles aux accusés, puisque ses Avocats ne leur parlent jamais qu'en présence de leur Juge, ou des personnes qu'ils envoyent pour leur rendre compte de ces conférences.

L'In-

Digitized by Google

L'Inquiſition a d'autres Officiers que l'on nomme *Familiares do Santo Officio*, qui ſont proprement les Huiſſiers de ce Tribunal. Les perſonnes de toute condition ſont gloire d'être admiſes à cette noble fonction, quand même ils ſeroient Princes ou Ducs. On emploie ces Familiers pour aller arrêter les perſonnes qui ont été accuſées au Tribunal, & on obſerve ordinairement d'envoyer un Familier de même condition que celui qu'on veut faire prendre. Ces Officiers n'ont aucuns gages, & ils s'eſtiment ſuffiſamment recompenſés par l'honneur qu'ils prétendent recevoir en ſervant le Saint Office.

Les Familiers portent tous comme une marque honorable, une médaille d'or, ſur laquelle ſont gravées les armes de l'Inquiſition. Lorſqu'il eſt queſtion d'arrêter quelqu'un, ils y vont ſeuls, & lui déclarent qu'il eſt appellé par les Inquiſiteurs. Alors on eſt indiſpenſablement obligé de les ſuivre ſans repliquer; car pour peu qu'on voulût faire de réſiſtance tout le monde ne manqueroit pas de prêter main-forte pour l'éxécution des ordres du Saint Office.

Outre ces Officiers il y a encore des Sécrétaires, de véritables Huiſſiers

Digitized by Google

qu'on appelle *Meirinhos*, un Alcaïde ou Concierge, & des Gardes pour veiller sur les prisonniers, & leur porter la nourriture & les autres choses nécessaires. Comme tous les Prisonniers, sont séparés, & qu'il arrive rarement qu'on en mette deux ensemble, quatre personnes sont plus que suffisantes pour en garder deux cens.

On fait observer dans l'Inquisition un silence perpetuel & fort éxact, & un prisonnier qui entreprendroit de se plaindre, de pleurer, ou même de prier Dieu trop haut, se mettroit en un très grand danger de recevoir des coups de houssine de la main des Gardes; car au moindre bruit qu'ils entendent, ils accourent aussi-tôt à l'endroit où il se fait, pour avertir qu'on se taise; & si le prisonnier manque d'obéïr au prémier ou au second commandement, ils ouvrent les portes, & frappent sur lui sans pitié.

Cette manière d'agir sert non seulement à corriger ceux que l'on châtie; mais encore à intimider tous les autres qui entendent les cris & les coups, à cause du profond silence qui règne dans toute cette maison. L'Alcaïde & les Gardes sont continuellement dans les

Digitized by Google

les galleries, & ils y couchent même toutes les nuits.

L'Inquisiteur accompagné d'un Sécrétaire & d'un Interprète, visite tous les prisonniers de deux en deux mois, ou environ. Il leur demande s'ils ont besoin de quelque chose, si on leur apporte à manger aux heures prescrites, & s'ils n'ont point quelque plainte à faire contre les Officiers qui les approchent. Le Sécrétaire écrit les réponses que chacun fait à ces trois interrogations; ce qui étant fait, on referme incontinent la porte. Ces visites au reste ne se font que pour faire éclater davantage la justice & la bonté dont on fait parade en ce Tribunal; mais elles ne sont jamais d'aucune utilité ni d'aucun soulagement aux prisonniers, qui sont assez dupes pour faire des plaintes, puisqu'elles servent au contraire à les faire traiter dans la suite avec plus d'inhumanité.

Ceux d'entre les prisonniers qui sont riches, ne sont pas mieux nourris que ceux qui n'ont aucun bien, & l'on fournit à ceux-ci le nécessaire, de ce qui a été confisqué aux autres; car le Saint Office ne manque pas de confisquer tous les biens, meubles & immeubles,

Digitized by Google

bles, de ceux qui ont le malheur de tomber entre ſes mains.

Lorſqu'une perſonne eſt arrêtée à l'Inquiſition, on lui demande d'abord ſon nom, ſa qualité ou ſa profeſſion, & ſon âge. On l'exhorte enſuite avec beaucoup de charité à faire une éxacte déclaration de tous ſes biens; & pour l'y porter plus aiſément, on lui déclare de la part de Jéſus-Chriſt, que ſi elle eſt innocente, tout ce qu'elle aura déclaré lui ſera fidellement rendu; & qu'au contraire, quand même ſon innocence ſeroit reconnue, tout ce qu'on pourra dans la ſuite découvrir lui appartenir, reſtera confiſqué & perdu pour elle: & parce que preſque tout le monde eſt prévenu en faveur de la Sainteté & de l'intégrité des Juges de ce Tribunal, un homme, à qui la conſcience ne réproche aucun crime, ne doutant point que ſon innocence ne doive être reconnue, & que par conſéquent il ne ſoit remis en pleine liberté, ne fait guères de difficulté de leur expoſer ce qu'il y a de plus ſecret & de plus important dans ſa famille.

Ce n'eſt pas tout-à-fait ſans apparence que le Public eſt prévenu en fa-

Digitized by Google

faveur de l'Inquiſition. A n'en conſidérer que les dehors, il n'y a point de Juridiction au monde où il paroiſſe que la Juſtice s'éxerce avec plus de douceur & de charité. Ceux qui s'accuſent de leur propre mouvement, & qui témoignent leur répentir avant que d'être ſaiſis, ne ſont pas ſujets à être empriſonnés. Ceux au contraire qui ne s'accuſent pas avant leur empriſonnement, ſont reputés criminels, & condamnés comme tels.

Il faut ſept témoins pour faire porter condamnation, & le Saint Office ſe contente de la peine de l'excommunication & de la confiſcation des biens, ſi le criminel avoue ſon crime. Mais s'il eſt aſſez malheureux d'y retomber, l'Inquiſition l'abandonne au bras ſéculier après avoir obtenu des Juges laïcs, que s'ils perſiſtent à vouloir punir de mort le criminel relaps, ce ſoit au moins ſans effuſion de ſang. Quelle douceur! quelle charité! Mais il faut ajouter quelques circonſtances qui feront voir ce qu'on doit attendre de cette charité apparente.

Jamais on ne confronte les témoins: on reçoit pour témoins toute ſorte de perſonnes, même celles qui ſont intéreſſées

reſſées de la vie à la condamnation de l'accuſé. On ne reçoit jamais aucun reproche de ſa part contre les témoins les plus notoirement indignes d'être écoutés, & les plus incapables de dépoſer contre lui. Le nombre de ces ſept témoins eſt ſouvent réduit à cinq. On comprend dans le nombre de ces ſept témoins les complices prétendus, qui ne dépoſent que dans la torture, & qui ne peuvent ſauver leur vie qu'en avouant ce qu'ils n'ont pas fait.

On comprend encore dans ce nombre de ſept le coupable prétendu, qui avouant à la queſtion le crime qu'il n'a pas commis, eſt réputé témoin contre lui-même : ſouvent même ce nombre de ſept eſt réduit à rien, parce qu'il n'eſt compoſé que de complices prétendus, qui ſont véritablement innocens du crime qu'on leur a impoſé, & que l'Inquiſition rend effectivement criminels, en les obligeant, ou par les menaces du feu, ou par la torture, à accuſer l'innocent pour ſauver leur vie. Pour bien comprendre ce myſtère, il faut ſavoir qu'entre les crimes dont l'Inquiſition a droit de connoître, il y en a qu'on peut commettre de manière

qu'on

Digitized by Google

qu'on eſt ſeul coupable, comme le blaſphême, l'impiété, &c. Il y en a qu'on ne peut commettre ſans avoir au moins un complice; & il y en a d'autres enfin qu'on ne peut commettre ſans avoir pluſieurs complices, comme d'avoir aſſiſté au Sabat Judaïque, ou d'avoir eu part à ces aſſemblées ſuperſtitieuſes, que les Idolâtres convertis ont tant de peine à quitter, & que l'on traite de magie & de ſorcellerie, parce qu'elles ſe tiennent pour découvrir les choſes ſecrettes & pour ſavoir l'avenir, par des voies qui naturellement ne peuvent conduire à de pareilles connoiſſances.

C'eſt particulièrement à l'égard de ces crimes qu'on ne peut commettre qu'avec un ou pluſieurs complices, que les procédures du Saint Office ſont les plus étranges & les plus extraordinaires. Les Juifs ayant été chaſſés de l'Eſpagne par Ferdinand Roi d'Arragon & d'Iſabelle Reine de Caſtille ſa femme, ſe refugièrent en Portugal, où ils furent reçus à condition d'embraſſer le Chriſtianiſme, ce qu'ils firent au moins en apparence: &, comme le nom de Juif eſt odieux par toute la terre,

Digitized by Google

terre, on a depuis ce tems-là toujours distingué les familles Chrétiennes, des familles des Juifs convertis ; ensorte que l'on appelle encore aujourdhui ceux qui en sont descendus en quelque dégré que ce soit, *Christiams novos* ; &, parce que dans la suite des tems quelques-uns de ces Juifs convertis ont contracté alliance avec des anciens Chrétiens, on reproche tous les jours à leurs descendans qu'ils sont en partie Chrétiens nouveaux, ce que les Portugais expriment en disant, *Tem parte de Christiam novo.*

De cette manière, quoique leurs Ayeuls & leurs Bisayeuls ayant été Chrétiens, ces malheureux n'ont encore pu obtenir d'être admis au nombre de ceux qu'on appelle *Christams Velhos*, c'est-à-dire les vieux ou les anciens Chrétiens. Et, comme les familles qui sont ainsi venues directement ou en partie de ces Juifs, sont distinctement connues dans le Portugal, où elles sont obligées de s'unir plus étroitement entre elles, pour se rendre les services mutuels qu'elles ne peuvent espérer d'ailleurs ; & c'est précisément cette union qui augmente le mé-

Digitized by Google

mépris & l'averſion qu'on a pour elles, & qui eſt la cauſe la plus ordinaire de leurs diſgraces.

Pour bien éclairer cette matière, je ſuppoſe qu'un Chrétien nouveau, mais qui pourtant eſt très ſincèrement & très véritablement Chrétien deſcendu de ces familles infortunées, ſoit arrêté par ordre de l'Inquiſition, & qu'il ſoit accuſé non ſeulement par ſept témoins, mais par cinquante ſi l'on veut; cet homme qui eſt convaincu de ſon innocence, qu'il eſpère devoir être indubitablement reconnue, n'aura pas de peine à donner à ſes Juges une déclaration éxacte de tous ſes biens, qu'il croit lui devoir être fidèlement rendus; cependant les Inquiſiteurs le tiennent à peine renfermé dans leurs cachots, qu'ils font vendre tout à l'encan, bien aſſurés qu'ils ſont de ne les jamais reſtituer.

Au bout de quelques mois on appelle cet homme à l'Audience, pour lui demander s'il ſait pourquoi on l'a mis en priſon; à quoi il ne manque pas de répondre qu'il n'en ſait rien. On l'exhorte donc d'y penſer ſérieuſement, & de le dire, puiſque c'eſt l'unique moyen de ſe voir bientôt en liberté, a-

Digitized by Google

près quoi on le renvoie en sa prison. On le fait encore venir à l'Audience quelques tems après, & on l'interroge plusieurs fois de la même manière, sans en tirer d'autre réponse. Le tems de l'*Auto da Fé* s'approchant, le Promoteur se présente, & lui déclare qu'il est accusé par un bon nombre de témoins d'avoir Judaïsé: ce qui consiste à observer les cérémonies de la Loi Mosaïque, comme de ne point manger de pourceau, de lièvre, de poisson sans écaille, de s'être assemblé, & d'avoir solemnisé le jour du Sabat, d'avoir mangé l'Agneau Pascal, & ainsi du reste. On le conjure ensuite par les entrailles de la miséricorde de N. S. Jésus-Christ, (car ce sont là les propres termes dont on affecte d'user dans cette sainte maison), de confesser volontairement ses crimes, puisque c'est la seule voie qui lui reste pour sauver sa vie, & que le Saint Office cherche tous les moyens possibles pour ne la lui pas faire perdre.

Cet homme innocent persiste à nier ce qu'on lui impose; & sur cela on le condamne comme *convicto negativo*, c'est-à-dire convaincu négatif, à être brulé. On ne discontinue pas pour cela

Digitized by Google

là à l'exhorter très souvent à s'accuser; & pourvu qu'il le faſſe avant la veille de ſa ſortie, il peut encore éviter la mort. Mais s'il perſiſte à ſe dire innocent malgré toutes les exhortations qu'on lui donne pour l'obliger à s'accuſer, on lui ſignifie enfin ſon Arrêt de mort le Vendredi qui précède immédiatement le Dimanche de ſa ſortie.

Cette ſignification ſe fait en préſence d'un Huiſſier de la Juſtice ſéculière, qui jette un cordon ſur les mains du prétendu coupable, pour marquer qu'il en prend poſſeſſion, après que la Juſtice Eccléſiaſtique l'a abandonné. On fait entrer en même tems un Confeſſeur, qui ne quitte plus le condamné ni jour ni nuit, & qui ne manque pas de le preſſer en particulier, & de l'exhorter à déclarer ce dont on l'accuſe afin de ſauver ſa vie; mais un homme innocent ſe trouve alors bien embarraſſé. S'il continue à nier juſqu'au Dimanche, il eſt cruellement brulé le même jour, & s'il s'accuſe, le voilà infame & miſérable pour toute ſa vie; néanmoins ſi les avis de ſon Confeſſeur & l'appréhenſion du ſupplice le portent à confeſſer des crimes qu'il n'a pas commis, il faut qu'il demande à

Digitized by Google

être conduit à l'Audience ; ce qu'on ne manque jamais de lui accorder sur le champ.

Lorsqu'il est en la présence de ses Juges, il doit d'abord se déclarer coupable, & puis demander miséricorde tant pour ses crimes, que pour son opiniâtreté à ne les avoir pas voulu avouer ; & comme on croit avoir tout lieu de penser qu'il s'accuse sincèrement, on l'oblige de dire en détail toutes ses fautes & toutes ses erreurs ; & cet homme innocent, à qui l'on a signifié les dépositions de ses témoins, n'a, pour satisfaire à ce qu'on éxige de lui, qu'à réciter ce qu'il a déja ouï dire. Cet homme s'imagine peut-être alors être quitte de tout, mais il lui reste des choses à faire, incomparablement plus malaisées que tout ce qu'il a fait jusques-là ; car les Inquisiteurs ne manquent pas de lui parler à peu près de la sorte : Si tu as observé la Loi de Moïse, si tu as été à des assemblées le jour du Sabat, comme tu le dis, & que tes accusateurs s'y soient trouvés, comme il est vraisemblable, il faut, pour nous convaincre de la sincérité de ton répentir, que tu nommes non seulement ceux qui t'ont accusé, mais

de

Digitized by Google

de plus tous ceux qui ont été avec toi à ces mêmes assemblées.

Il n'est pas aisé de découvrir la raison qui porte les Inquisiteurs à obliger ces prétendus Juifs à deviner les témoins qui les ont accusés, si ce n'est que les témoins du Sabat sont complices. Mais comment ce pauvre homme innocent peut-il les deviner? & quand il seroit coupable, dequoi sert-il qu'il les nomme au Saint-Office qui les connoît, puisqu'il a reçu leur déposition, & que ce n'est que sur cette déposition qu'on traite l'accusé comme coupable?

Dans tous les autres cas on ne veut pas que les criminels connoissent leurs témoins contre qui ils auroient des reproches à alléguer; ici on veut qu'ils les devinent. Ils sont complices, je le veux; mais l'Inquisition ne les connoîtra pas mieux quand il les aura nommés: s'ils ont été forcés d'avouer leur crime dans les prisons de l'Inquisition, ils y sont encore, ou ils y ont été, & le Saint Office n'a nul intérêt à les faire deviner à cet accusé; il n'en sera pas plus innocent, ils n'en seront pas moins coupables.

L'accusé & les témoins sont égale-

Digitized by Google

ment en la puissance de l'Inquisition: quel est donc l'intérêt de ces Juges, si ce n'est de faire que cet homme accuse tous ses complices en tâchant de deviner tous ses témoins? Cela peut servir de quelque chose, s'il est véritablement coupable; mais s'il ne l'est pas, cette nécessité de deviner ne peut qu'embarrasser des innocens: aussi est-ce ce qui arrive; car ce pauvre Chrétien nouveau, forcé de nommer des gens qu'il ne connoît pas, à l'Inquisition qui les connoît, puisque sans cela l'aveu d'un crime dont il est innocent, ne lui serviroit de rien pour le sauver du feu, raisonne à peu près ainsi: Il faut de nécessité que ceux qui m'ont accusé soient de mes parens, de mes amis, de mes voisins, & enfin quelques-uns d'entre les Chrétiens nouveaux que j'ai coutume de fréquenter; car les anciens Chrétiens ne sont presque jamais ni repris ni soupçonnés de Judaïsme, & peut-être que ces personnes ont été réduites au même état où je me trouve présentement. Il faut donc que je les charge toutes à mon tour.

Comme il n'est pas possible qu'il devine à point nommé ceux qui ont déposé

posé contre lui; pour trouver les six ou sept personnes qui l'ont accusé, il est obligé de nommer un grand nombre d'innocens qui n'avoient jamais pensé à lui, contre qui cependant il devient lui-même un témoin par sa déclaration; ce qui suffit souvent pour les faire arrêter & garder dans les prisons du Saint Office, jusqu'à ce qu'avec le tems on puisse avoir contre eux sept témoins, comme celui que je viens de supposer; ce qui est assez pour les faire condamner au feu.

On voit par-là que les misérables victimes de l'Inquisition s'accusent réciproquement les unes les autres; & qu'un homme peut par ce moyen être très innocent, quoiqu'il ait cinquante témoins contre lui. Cependant cet homme, tout innocent qu'il est, faute d'accuser ou de bien deviner, est livré aux bourreaux, comme suffisamment convaincu: ce qui n'arriveroit pas, ou du moins arriveroit bien plus rarement, si l'on avoit le soin de confronter les accusateurs, les témoins & les accusés.

Tout ce qui se pratique contre les personnes rendues suspectes de Judaïsme, & tout ce qui vient d'en être dit, doit

doit être entendu des personnes rendues suspectes de sortilège, parce qu'elles sont censées avoir été aux assemblées superstitieuses dont j'ai parlé. L'embarras de nommer leurs témoins est encore plus grand, parce qu'ils n'ont pas, comme les nouveaux Chrétiens à chercher leurs témoins & leurs complices dans une certaine espèce d'hommes; mais il faut qu'ils les trouvent au hazard & indifféremment dans tout ce qu'ils connoissent, amis, parens, ennemis, indifférens, de toute profession: ce qui embrasse encore plus d'innocens dans ces accusations fortuites & forcées, parce qu'il en faut nommer un plus grand nombre, pour rencontrer dans cette foule d'innocens les témoins sur lesquels on est interrogé.

A l'égard des biens de ceux qui sont punis de mort, & de ceux qui l'évitent par leur confession, ils sont également confisqués, parce qu'ils sont tous réputés coupables; &, comme les Inquisiteurs ne demandent pas tant la vie que les biens, & que selon les Loix du Tribunal on ne livre au bras séculier que les relaps & ceux qui ne veulent pas demeurer d'accord de leurs accu-

Digitized by Google

accusations, les Juges mettent tout en usage pour obliger les prisonniers à confesser, n'oubliant pas de leur donner la question pour les y porter. Ils ont même la bonté de la donner très rude à ces accusés pour leur sauver la vie, en les forçant à confesser le crime dont ils sont accusés: mais la véritable raison qui leur fait si fort souhaiter qu'on s'accuse soi-même, c'est qu'un homme s'étant lui-même déclaré coupable, le monde n'a plus lieu de douter que ses biens n'ayent été confisqués justement, & que remettant la peine de mort à ces prétendus criminels, ils font éclater aux yeux des simples une bonté & une justice apparente, qui ne contribue pas peu à conserver l'idée qu'on a de la sainteté & de la douceur de ce Tribunal, qui ne pourroit pas subsister longtems sans cet artifice.

Il est à propos d'expliquer ici que ceux qui ont ainsi évité le feu par leur Confession forcée, lorsqu'ils sont hors des prisons du Saint Office, sont étroitement obligés à publier qu'on a usé à leur égard de beaucoup de bonté & de clémence, puisqu'on leur a conservé la vie qu'ils avoient justement mérité

Digitized by Google

de perdre: car un homme, qui s'étant déclaré coupable, voudroit se justifier après sa sortie, seroit aussitôt dénoncé, arrêté & brulé au prémier Acte de Foi, sans aucune espérance de pardon.

Il est donc très certain que l'on fait souvent mourir des Chrétiens faussement accusés, & très mal convaincus d'avoir judaïzé; comme les Juges du Saint Office le pourroient aisément reconnoître, s'ils vouloient se donner la peine d'examiner les choses sans prévention, & considérer qu'entre cent personnes condamnées au feu comme Juifs, à peine s'en trouve-t-il quatre qui professent cette foi en mourant. Les autres crient & protestent toujours jusqu'au dernier soupir, qu'ils sont Chrétiens, qu'ils l'ont été toute leur vie, qu'ils adorent Jésus-Christ comme leur seul & véritable Dieu; & que ce n'est que sur sa miséricorde & les mérites de son sang adorable, qu'ils fondent toutes leurs espérances. Mais les cris & les déclamations de ces infortunés, si l'on peut appeller de ce nom ceux qui souffrent pour ne pas avouer le mensonge, ne peuvent tant soit peu ébranler ces Juges, qui s'imaginent que cette Confession autentique

de

Digitized by Google

de leur Foi, qu'un ſi grand nombre de gens fait en mourant, ne mérite pas ſeulement qu'on y faſſe la moindre réflexion, & qui croyent qu'un certain nombre de témoins, que la ſeule crainte du feu oblige à accuſer des perſonnes très innocentes, ſera une raiſon aſſez forte pour les mettre à couvert des juſtes vengeances de Dieu.

Si tant de Chrétiens paſſans pour Juifs ſont injuſtement livrés aux bourreaux dans toutes les Inquiſitions, on ne commet pas de moindres ni de moins fréquentes injuſtices dans les Indes, envers ceux qui ſont accuſés de magie ou de ſortilége, & comme tels condamnés au feu. Et pour mettre ceci dans ſon jour, il faut remarquer que les Gentils, qui dans le Paganiſme obſervent un très grand nombre de ſuperſtitions, pour ſavoir, par exemple, le ſuccès d'une affaire ou d'une maladie; ſi on eſt aimé de certaine perſonne; qui a dérobé quelque choſe qu'on a perdue, & pour d'autres raiſons de cette nature; il faut dis-je remarquer, que ces Gentils ne peuvent ſi bien ni ſi-tôt oublier toutes ces choſes, qu'ils ne les mettent encore très ſouvent en pratique, après avoir été

Digitized by Google

batisés : ce qu'on trouvera moins étrange, si l'on considère qu'en France où la Religion Chrétienne est établie depuis tant de siècles, l'on y trouve cependant tant de personnes qui donnent créance & qui usent de ces impertinentes cérémonies, qu'un si longtems n'a encore pu faire oublier.

Il faut encore remarquer, que ces Gentils nouvellement convertis à la Foi ont passé la meilleure partie de leur vie dans le Paganisme, & que ceux qui ont à vivre dans les Etats du Roi de Portugal aux Indes, sont des sujets ou des esclaves, qui ne changent ordinairement de Religion, que dans l'espérance d'être mieux traités de leurs Seigneurs, ou de leurs Maîtres. Cependant ces sortes de fautes, qui dans des personnes grossières & ignorantes mériteroient, ce me semble, plutôt le fouet que le feu, ne laissent pas d'être expiées par ce cruel supplice en tous ceux qui en sont convaincus selon les maximes de ce Tribunal : pour la seconde fois, s'ils ont confessé la prémière, ou pour la prémière, s'ils persistent à nier.

L'Inquisition punit non seulement les Chrétiens qui tombent, ou qui sont ac-

Digitized by Google

accusés d'être tombés dans les cas dont elle a droit de connoître, mais encore les Mahométans, Gentils, ou autres Etrangers, de quelque Religion qu'ils soient, qui ont commis quelques-uns de ces crimes, ou qui ont fait quelque exercice de leur Religion dans les terres sujettes au Roi de Portugal. Car quoique le Prince permette la liberté de conscience, le Saint Office interprétant cette permission, consent bien que les Etrangers vivent dans leur Religion, mais fait punir comme coupables ceux qui en font quelque exercice.

Comme dans les terres de la Domination Portugaise aux Indes il y a bien plus de Mahométans & de Gentils que de Chrétiens, & que l'Inquisition, qui punit de mort les Chrétiens relaps, ne condamne jamais au dernier supplice ceux qui n'ont pas reçu le Batême, quand ils retomberoient cent fois dans les mêmes fautes, & que tout au plus ils en sont quittes pour l'éxil, le fouet ou les galères; cette crainte d'être condamné au feu en empêche beaucoup d'embrasser le Christianisme: ainsi le Saint Office, bien loin d'être utile dans ces Païs pour la propagation de

Digitized by Google

la Foi, ne sert qu'à éloigner les peuples de l'Eglise, & à leur en donner de l'horreur.

L'enchaînement perpétuel d'accusations, qui suit nécessairement de tout ce qui vient d'être dit, & la liberté qu'un chacun se donne de dénoncer impunément ceux qui lui sont ennemis, fait que les prisons de l'Inquisition ne sont jamais longtems vuides; &, quoique les Actes de Foi se fassent pour le plus tard de deux en deux ans, ou de trois en trois, on ne laisse pas de voir paroître en chacun jusqu'à deux cens prisonniers, & quelquefois plus.

Dans tous les Païs de la Domination Portugaise, il y a quatre Inquisitions, savoir en Portugal, celles de Lisbonne, de Coïmbre & d'Evora; & dans les Indes Orientales, celle de Goa. Ces Tribunaux sont tous souverains, & connoissent sans appel, de toutes les affaires qui arrivent dans l'étendue de leur ressort.

Celle de Goa étend sa Juridiction sur tous les Païs possédés par le Roi de Portugal, au-delà du Cap de Bonne-Espérance. Outre ces quatre Tribunaux, il y a encore le grand Conseil

de

Digitized by Google

de l'Inquiſition, où préſide l'Inquiſiteur Général. Ce Tribunal eſt le chef de tous les autres, & on l'informe de tout ce qui ſe fait ailleurs. Outre l'honneur, l'autorité exceſſive & les appointemens annéxés aux Charges de tous les Inquiſiteurs, ils retirent encore un profit conſidérable en deux manières.

La prémière, lorſqu'ils font vendre à l'encan les effets des Priſonniers, parce que s'il ſe trouve quelque choſe de rare & de précieux, ils n'ont qu'à envoyer quelqu'un de leurs domeſtiques pour enchérir; & il eſt ſûr que perſonne ne ſera aſſez hardi pour offrir au-deſſus: d'où il arrive aſſez ſouvent que les choſes leur ſont adjugées pour la moitié moins que leur juſte valeur.

Le ſecond moyen par où ils peuvent encore beaucoup profiter, eſt que le provenu des biens confiſqués étant porté au Tréſor Royal, ils ont droit d'y envoyer des Ordonnances quand ils veulent, & pour les ſommes qu'il leur plait, pour ſurvenir aux dépenſes & aux néceſſités ſecrettes du Saint Office; ce qui leur eſt d'abord payé comptant, ſans que perſonne oſe s'informer en quoi conſiſtent les beſoins ſecrets,

Digitized by Google

de sorte que presque tout ce qui provient des confiscations leur revient d'une façon ou d'autre. Tous les Inquisiteurs sont nommés par le Roi, & confirmés par le Pape, de qui ils reçoivent leurs Bulles.

Il n'y a à Goa que le Grand Inquisiteur, qui ait ou qui s'attribue le droit de se faire porter en chaise. On a pour lui beaucoup plus de respect que pour l'Archevêque ou le Viceroi. Son autorité s'étend sur toutes sortes de Personnes Laïques & Ecclésiastiques, à l'exception de l'Archevêque, de son Grand Vicaire qui est ordinairement un Evêque, du Viceroi, & du Gouverneur quand le Viceroi est mort. Encore les peut-il tous faire arrêter, après en avoir donné avis préalablement à la Cour de Portugal, & en avoir reçu des ordres secrets du Conseil souverain de l'Inquisition de Lisbonne, appellé *Conselho Supréme*.

Ce souverain Tribunal ne s'assemble que de quinze en quinze jours, s'il ne survient quelque chose d'extraordinaire qui oblige à le convoquer plus fréquemment ; au-lieu que les Conseils ordinaires sont régulièrement assemblés deux fois par jour, le matin depuis huit

Digitized by Google

huit heures jusqu'à onze, & l'après-midi depuis deux heures jusques à quatre, & quelquefois plus tard, sur-tout quand le tems des Actes de Foi approche; car alors les Audiences sont plus souvent prolongées jusqu'à dix heures du soir.

Lorsqu'on juge les Causes, outre les *Députados* qui y assistent, les Archévêques ou Evêques des lieux où l'Inquisition est établie ont droit de se trouver au Tribunal, & d'y présider dans tous les Jugemens qui s'y rendent.

La prison de l'Inquisition de Goa est la plus sale, la plus obscure, & la plus horrible qui se puisse voir. On n'en peut imaginer de plus puante ni de plus affreuse. Les Portugais la nomment *Aljouvar*. C'est une espèce de cave, où l'on ne voit le jour que par une fort petite ouverture, où les rayons les plus subtils du soleil ne pénètrent point, & où il n'y a jamais de véritable clarté. La puanteur y est extrême: car il n'y a point d'autre lieu pour les nécessités des prisonniers, qu'un puits sec à fleur de terre au milieu de la cave, dont l'on n'oseroit presque approcher; ensorte qu'une partie des ordures demeure sur le bord du

puits, & que la plupart des prisonniers ne vont pas même jusques-là, & se vuident aux environs. Comme Mr. Dellon (*) a passé lui-même par toutes ces épreuves, nous ne saurions mieux faire que de rapporter ici ce qu'il dit de remarquable sur cette importante matière. Voici de quelle manière le St. Office lui donna audience. Voyant, dit-il, qu'on m'avoit laissé passer dans l'*Aljouvar* tout le jour & la nuit suivante sans me rien dire, je commençois à me flatter que je pourrois bien y rester jusques à ce que mon affaire fût terminée; mais je vis évanouir toutes mes espérances, lorsque le 16. de Janvier, sur les huit heures du matin, un Of-

(*) Le Père *Labat*, dans son *Voyage d'Espagne & d'Italie*, traite Mr. *Dellon* d'*Imposteur* sur ce qu'il rapporte de l'Inquisition; mais je ne sai à qui l'on doit ajouter plus de foi, ou au Père *Labat* intéressé par plus d'un endroit à se déclarer en faveur de ce Tribunal, ou à Mr. *Dellon* qui a été renfermé lui-même dans les prisons de l'Inquisition, qui a subi divers examens, & qui a été témoin des procédures usitées en ces rencontres. Un préjugé tout-à-fait favorable pour Mr. *Dellon*, c'est que sa Rélation s'accorde assez avec les particularités que d'autres Auteurs en avoient rapportées avant lui.

Digitized by Google

Officier de l'Inquisition vint, avec ordre de nous conduire à la *Santa Casa*: ce qui fut éxécuté sur le champ. Ce ne fut pas sans beaucoup de peine que j'arrivai où l'on nous menoit, à cause des fers que j'avois aux pieds. Il fallut cependant traverser à pied, en ce triste équipage, l'espace qui est depuis l'*Aljouvar* jusqu'à l'Inquisition.

On m'aida à monter le dégré, & j'entrai enfin avec mes compagnons dans la grande salle, où nous trouvames des Forgerons qui nous ôtèrent nos fers: ce qui étant fait, je fus appellé le prémier de tous à l'audience. Après avoir traversé la salle, je passai dans une Antichambre, & delà dans un endroit où étoit mon Juge. Les Portugais appellent ce lieu *Mésa do Santo Officio*, c'est-à-dire, Table ou Tribunal du Saint Office. Il étoit tapissé de plusieurs bandes de taffetas, les unes bleues, les autres couleur de citron. On voit à l'un des bouts un grand Crucifix en relief, posé contre la tapisserie, & élevé presque jusques au plancher. Au milieu de la chambre il y a une grande estrade, sur laquelle est dressée une Table longue d'environ quinze pieds, & large de quatre. Il y a-

y avoit auſſi ſur l'eſtrade & à l'entour de la Table deux fauteuils & pluſieurs chaiſes; à un des bouts & du côté du Crucifix, étoit le Sécrétaire aſſis ſur un ſiège pliant.

Je fus placé à l'autre bout, vis-à-vis du Sécrétaire; tout auprès de moi & à ma droite, étoit dans un des fauteuils le grand Inquiſiteur des Indes, nommé *Franciſco Delgado e Matos*, Prêtre ſéculier, âgé d'environ quarante ans. Il étoit ſeul, parce que des deux Inquiſiteurs qui ſont ordinairement à Goa, le ſecond, qui eſt toujours un Religieux de l'Ordre de Saint Dominique; étoit depuis peu allé en Portugal, & que le Roi n'avoit encore nommé perſonne pour remplir ſa place. Auſſitôt que je fus entré dans la chambre de l'Audience, je me jettai à genoux aux pieds de mon Juge, penſant le pouvoir toucher par cette poſture ſuppliante: mais il ne voulut pas me ſouffrir en cet état; & il m'ordonna de me relever. Puis m'ayant démandé mon nom & ma profeſſion, il s'informa ſi je ſavois pour quel ſujet j'avois été arrêté. Il m'exhorta de le déclarer au plutôt, puiſque c'étoit l'unique moyen de recouvrer promptement ma liberté.

Aprés

Digitized by Google

Après avoir satisfait à ses deux prémières demandes, je lui dis que je croyois savoir le sujet de ma détention, & que s'il vouloit avoir la bonté de m'entendre, j'étois prêt à m'accuser sur le champ. Je mêlai des larmes à ma prière, & je me prosternai une seconde fois à ses pieds: mais mon Juge, sans s'émouvoir, me dit que rien ne pressoit; qu'il avoit des affaires à terminer beaucoup plus importantes que les miennes; qu'il me feroit avertir, lorsqu'il en seroit tems; & ayant aussitôt pris une petite clochette d'argent, qui étoit devant lui, il s'en servit pour appeller l'Alcaïde: c'est ainsi qu'on nomme le Géolier ou Concierge de l'Inquisition.

Cet Officier entra dans la Chambre, m'en fit sortir, & me conduisit dans une longue galerie qui n'en étoit pas éloignée, où nous fumes suivis par le Sécrétaire. Là je vis apporter mon coffre. On en fit l'ouverture en ma présence, on me fouilla éxactement, on m'ôta tout ce que j'avois sur moi, jusques aux boutons de mes manches, & une bague que j'avois au doigt, sans qu'il me restât autre chose que mon chapelet, mon mouchoir, & quelques

pié-

Digitized by Google

pièces d'or que j'avois cousues dans un ruban, & que j'avois mises entre ma jambe & mon bas, où l'on ne s'avisa pas de regarder. De tout le reste on en fit sur le champ un inventaire & un mémoire aussi éxact, qu'il a été depuis inutile ; puisque ce qu'il y avoit, & qui étoit de quelque valeur, ne m'a jamais été rendu : quoique pour lors le Sécrétaire m'eût assuré que quand je sortirois tout me seroit fidélement remis entre les mains, & que l'Inquisiteur même m'eût depuis réïteré la même promesse. Cet inventaire fini, l'Alcaïde me prit par la main, & me conduisit dans un cachot qui avoit dix pieds en quarré, où je fus renfermé seul, sans plus voir personne jusques au soir, quand on m'apporta à souper. Comme je n'avois rien mangé ni ce jour-là ni le précédent, je reçus avec assez d'avidité ce que l'on me donna, & cela contribua à me faire un peu reposer la nuit suivante.

Le lendemain, les Gardes étant venus pour m'apporter le déjeuné, je leur demandai des livres & mes peignes ; mais j'appris d'eux qu'on ne donnoit les prémiers à personne, non pas même

Digitized by Google

même un Bréviaire aux Prêtres, quoiqu'ils ſoient obligés à réciter l'Office divin, & que les ſeconds ne me ſeroient plus néceſſaires. En effet ils me coupèrent les cheveux ſur le champ, & cela ſe pratique à l'égard de tous les priſonniers, de quelque ſexe ou condition qu'ils ſoient, dès le prémier jour qu'ils entrent dans ces priſons, ou le lendemain au plus tard. L'on m'avoit averti lorſque je fus renfermé dans les priſons du Saint Office, que quand j'aurois beſoin de quelque choſe, il ne falloit qu'heurter doucement à la porte pour appeller les Gardes, ou le leur demander aux heures du repas; & que quand je voudrois aller à l'Audience, j'euſſe à m'adreſſer à l'Alcaïde, lequel, non plus que les Gardes, ne parle jamais ſans compagnon aux Priſonniers. On m'avoit fait auſſi eſpérer que la liberté ſuivroit de près ma confeſſion. C'eſt pourquoi je ne ceſſai point d'importuner ces Officiers pour être conduit devant mes Juges; mais avec mes larmes & mes empreſſemens, je ne pus obtenir cette grace que le dernier jour de Janvier 1674.

L'Alcaïde accompagné d'un garde, vint

vint me prendre pour ce sujet à deux heures après midi. Je m'habillai comme il lui plut, & je sortis de mon cachot les jambes & les pieds nuds. J'étois précédé de l'Alcaïde, & le Garde me suivoit.

Nous marchames en cet ordre jusqu'à la porte de la chambre où se tient l'Audience; là l'Alcaïde s'étant un peu avancé, & ayant fait un profonde révérence, ressortit pour me laisser entrer seul. J'y trouvai comme la prémiére fois l'Inquisiteur & le Sécrétaire. Je me mis d'abord à genoux, mais ayant reçu ordre de me relever & de m'asseoir, je me mis sur un banc qui étoit au bout de la table du côté de mon Juge. Proche de moi sur le bout de la table il y avoit un Missel, sur lequel, avant que de passer outre, on me fit mettre la main, & promettre de dire la vérité & garder le secret, qui sont les deux sermens qu'on éxige de ceux qui approchent ce Tribunal, soit pour y déposer, ou pour y recevoir quelque ordre. On me demanda ensuite, si je savois la cause de ma détention, & si j'étois résolu de la déclarer: à quoi ayant fait réponse que je ne demandois pas mieux, je récitai éxactement tout ce

Digitized by Google

ce que j'ai rapporté au commencement de cette rélation touchant le Batême & les Images, sans rien dire de ce que j'avois avancé de l'Inquisition, parce qu'il ne m'en souvenoit pas alors.

Mon Juge m'ayant encore demandé si je n'avois plus rien à dire, & ayant entendu que c'étoit-là tout ce dont je me souvenois, bien loin de me rendre la liberté, comme je l'avois espéré, finit cette belle Audience par les propres termes que voici. Que j'avois pris un très bon Conseil de m'accuser ainsi moi-même volontairement, & qu'il m'exhortoit de la part de notre Seigneur Jésus-Christ, de déclarer au plutôt le restant de mes informations, afin que je pusse éprouver la bonté & la miséricorde dont on use en ce Tribunal, envers ceux qui font paroître un véritable répentir de leurs crimes, par une confession sincère, & non forcée. Ma déclaration & son exhortation étant finies & écrites, on m'en fit la lecture, & je la signai; ensuite dequoi l'Inquisiteur sonna sa clochette pour appeller l'Alcaïde, qui me fit sortir, & me ramena dans ma prison en même ordre que j'étois venu. Je fus

Digitized by Google

conduit pour la deuxième fois devant mon Juge, sans l'avoir demandé, le quinze de Février: ce qui me fit croire qu'on avoit quelque dessein de me délivrer.

Aussi-tôt que je fus arrivé, on m'interroges de nouveau pour savoir si je n'avois plus rien à dire; & on m'exhorta à ne rien déguiser, mais au contraire à confesser sincèrement toutes mes fautes. Je répondis que quelque soin que j'eusse pris pour m'examiner, je n'avois cependant pu me souvenir d'autre chose que de ce que j'avois déclaré. Ensuite on me demanda mon nom, celui de mes père & mère, frères, ayeuls & ayeules, parains & marraines, si j'étois *Crissam de oito dias*, c'est-à-dire, Chrétien de huit jours; parce qu'en Portugal on ne batise les enfans que le huitième jour après leur naissance, de même que les femmes accouchées ne sortent & ne vont à l'Eglise que quarante jours après leur accouchement, quelque heureux qu'il ait pu être.

Mon Juge parut surpris quand je lui dis que cette coutume d'attendre huit jours pour batiser les enfans n'avoit point de lieu en France, où l'on les batise

batiſe le plutôt qu'on peut. Et il paroît aſſez par l'obſervance de ces cérémonies légales, que malgré l'averſion que les Portugais témoignent avoir pour les Juifs, ils ne ſont pas cependant des Chrétiens fort épurés; mais ce n'eſt pas là le plus grand mal qui réſulte de l'obſervance de ces cérémonies: car de la prémière il n'arrive que trop ſouvent, que des enfans meurent ſans être regénérés par le Saint Sacrement du Batême, & qu'ils ſont ainſi privés du Ciel pour jamais; & pour ne pas violer la coutume de la Purification, qui ne devroit plus ſubſiſter depuis la publication de l'Evangile, les femmes Portugaiſes ne font aucun ſcrupule de mépriſer le Commandement de l'Egliſe, qui oblige tous les Chrétiens d'aſſiſter les Dimanches & les Fêtes au Saint Sacrifice de la Meſſe, s'ils n'ont des empêchemens légitimes. On me demanda encore le nom du Curé qui m'avoit batiſé, en quel Diocéſe, quelle Ville, & enfin ſi j'avois été confirmé, & par quel Evêque.

Ayant ſatisfait à toutes ces demandes, on m'ordonna de me mettre à genoux, de faire le ſigne de la Croix, de réciter le *Pater*, l'*Ave Maria*, le

Credo, les Commandemens de Dieu & de l'Eglise, & le *Salve Regina*. Enfin il finit comme la prémière fois, en m'exhortant par les entrailles de la miséricorde de notre Seigneur Jésus-Christ, à confesser incessamment les fautes dont je ne m'étois pas encore accusé; ce qui étant écrit, lu en ma présence & signé de moi, on me renvoya. Depuis le moment que j'étois entré dans cette prison, j'avois toujours été affligé, & je n'avois point cessé de répandre des larmes; mais au retour de cette seconde Audience, je m'abandonnai tout entier à la douleur, voyant qu'on exigeoit de moi des choses qui me paroissoient impossibles, puisque ma mémoire ne me fournissoit rien de ce qu'on vouloit que j'avouasse.

J'essaiai donc de finir ma vie par la faim. Il est vrai que je recevois les alimens qu'on m'apportoit, parce que je ne pouvois les refuser sans m'exposer à recevoir des coups de canne de la main des Gardes, qui ont un grand soin d'observer lorsqu'on leur rend les plats, si l'on a assez mangé pour se nourrir; mais mon desespoir me fournissoit les moyens de tromper tous leurs soins.

Digitized by Google

fains. Je passois les journées entières sans rien prendre ; & afin qu'on ne s'en aperçût pas, je jettois dans le bassin une partie de ce qu'on me donnoit.

Cette excessive diète étoit cause que j'étois entièrement privé du sommeil, & toute mon occupation n'étoit plus que de me meurtrir de coups, & de verser des larmes. Je ne laissai pourtant pas pendant ces jours d'affliction, de réfléchir sur les égaremens de ma vie passée, & de reconnoître que c'étoit par un juste Jugement de Dieu que j'étois tombé dans cet abîme de misère & d'infortune. J'en vins même jusqu'à espérer qu'il vouloit peut-être se servir de ce moyen pour me rappeller & me convertir ; & m'étant un peu fortifié par de semblables pensées, j'implorai de tout mon cœur l'assistance de la Sainte Vierge, qui n'est pas moins la consolatrice des affligés, que l'asile & le refuge des pécheurs, & de qui j'ai si visiblement éprouvé la protection, tant pendant ma prison, qu'en plusieurs autres rencontres de ma vie, que je ne puis m'empêcher d'en rendre ce témoignage au Public.

Après avoir fait un plus exact ou

plus heureux examen de tout ce que j'avois dit ou fait pendant mon séjour à Daman, je me ressouvins de tout ce que j'avois avancé touchant l'Inquisition & son intégrité. Je demandai d'abord audience, qui ne me fut pourtant accordée que le seize de Mars suivant. Je ne doutai point en allant devant mon Juge, que je ne dusse en ce même jour terminer toutes mes affaires, & qu'après la confession que j'allois faire, l'on ne me mît aussi-tôt en pleine liberté; mais lorsque je croyois mes désirs sur le point d'être accomplis, je me vis déchu tout d'un coup de ces douces espérances, parce qu'ayant déclaré tout ce que j'avois à dire touchant l'Inquisition, on me dit que ce n'étoit pas là ce qu'on attendoit de moi; & n'ayant pas autre chose à dire, je fus renvoyé sur le champ, sans qu'on voulût seulement écrire ma confession.

Le desespoir ayant porté Mr. Dellon à attenter sur sa vie, on en fit savoir la nouvelle à l'Inquisiteur, qui ordonna qu'on le conduisît à l'Audience, où il fut porté à quatre. On m'y étendit, continue-t-il, de tout mon long par terre; l'extrême foiblesse où j'étois ne me

me permettant pas de demeurer ni debout ni assis. L'Inquisiteur me fit plusieurs reproches, commanda qu'on m'emportât, & qu'on me mît des menottes pour m'empêcher d'ôter les bandes dont on m'avoit lié. Cela fut exécuté sur le champ, & j'eus non seulement les mains enchaînées, mais encore un carcan de fer qui se joignoit aux menottes & qui fermoit avec un cadenas, ensorte que je ne pouvois plus du tout remuer les bras. Mais ce procédé ne servit qu'à m'irriter davantage; je me jettai par terre, & me cognai la tête contre le pavé & les murailles; & pour peu qu'on m'eût laissé encore en cet état, mes bras se seroient infailliblement déliés, & je ne pouvois éviter d'en mourir. Mais comme on me gardoit à vue, on vit bien par mes actions que la sévérité n'étoit pas de saison, & qu'il valloit mieux tenter les voies de la douceur. On m'ôta donc tous ces fers, on tâcha de me consoler par des espérances trompeuses, on me changea de prison, & l'on me donna encore une fois un compagnon qui eut ordre de répondre de moi. C'étoit un prisonnier noir, mais bien

bien moins traitable que celui qui avoit été autrefois avec moi. Cependant Dieu, qui m'avoit préservé d'un si grand malheur, dissipa par sa grace le desespoir où j'étois plongé : plus heureux en cela que beaucoup d'autres qui se sont souvent donné la mort dans les prisons du Saint Office, où la porte est fermée aux malheureux qui y sont, à toutes sortes de consolations humaines.

Mon nouveau compagnon resta avec moi environ deux mois ; & si-tôt qu'on me vit un peu plus tranquille, on le retira, quoique la langueur où j'étois fût si extrême, qu'à peine je pouvois me lever de mon lit pour aller recevoir mes repas à la porte, qui n'en étoit cependant éloignée que de deux pas. Enfin après avoir passé environ un an de la sorte, à force de souffrir je m'en fis presque une habitude, & Dieu me donna dans la suite assez de patience pour ne plus attenter à ma vie. Il y avoit près de dix-huit mois que j'étois dans l'Inquisition, lorsque mes Juges, ayant sçu que j'étois en état de leur répondre, me firent conduire pour la quatrième fois à l'Au-

Digitized by Google

l'Audience, où l'on me demanda si je n'étois pas enfin résolu de déclarer ce qu'on attendoit de moi.

Ayant répondu que je ne me souvenois d'aucune autre chose, que de ce que j'avois déja dit, le Promoteur du Saint Office se présenta avec son libelle pour me signifier les informations faites contre moi. Dans toutes mes autres interrogations je m'étois accusé, & on s'étoit contenté d'entendre ma déposition, sans entrer en aucun discours avec moi; & on m'avoit renvoyé dès le moment que j'avois achevé de dire ce que j'avois à dire contre moi-même: mais dans ce quatrième interrogatoire je fus accusé, & on me donna le tems de me défendre.

On me lut, dans les informations faites contre moi, les choses dont j'étois accusé. Les faits étoient vrais, je les avois avoués de mon propre mouvement, il n'y avoit donc rien à dire sur ces faits; mais je crus devoir montrer à mes Juges qu'ils n'étoient pas si criminels qu'ils le pensoient. Je répondis donc à l'égard de ce que j'avois dit sur le Batême, que mon intention n'avoit nullement été de combattre la doctrine de l'Eglise; mais que

Digitized by Google

le passage, *Nisi renatus fuerit ex aquâ & Spiritu Sancto, non potest introire in regnum Dei*, m'ayant paru très formel, j'en avois désiré l'explication.

Le Grand Inquisiteur me parut surpris de ce passage, que tout le monde sait par cœur; & je fus surpris de sa surprise. Il me demanda d'où je l'avois tiré; de l'Evangile selon Saint Jean, lui répondis-je, chap. 3. v. 5. Il fit apporter le nouveau Testament, chercha l'endroit, le lut, & ne me l'expliqua pas. Il étoit cependant bien aisé de me dire que la Tradition l'explique suffisamment; puisqu'on a toujours regardé comme batisés, non seulement ceux qui sont morts pour notre Seigneur Jésus-Christ, sans avoir été batisés, à l'ordinaire, mais encore ceux qui ont été surpris de la mort, dans le désir d'être batisés, & dans le regret de leurs péchés.

Sur l'adoration des Images, je lui dis que je n'avois rien avancé que je n'eusse tiré du Saint Concile de Trente, & lui citai le passage de la Session 25. *de invocatione Sanctorum & sacris Imaginibus. Imagines Christi, Deiparæ Virginis, & aliorum Sanctorum retinendas, iisque debitum honorem, & venerationem impertiendam; ita ut per Imagines, co-*

eorum quibus procumbimus, Christum adoremus; & Sanctos, quorum illæ similitudinem gerunt, veneremur.

Mon Juge me parut encore plus surpris de cette citation, que de la prémière; & l'ayant cherchée dans le Concile de Trente, il referma le Livre sans m'expliquer le passage.

Il y a quelque chose d'incompréhensible dans ce dégré d'ignorance en des personnes qui se mêlent de juger les autres sur des matières de foi; & j'avoue que j'aurois peine à me croire moi-même sur ces faits, quoique je les aye vus, & que je m'en souvienne très bien, si je n'avois appris par les rélations imprimées de Tavernier, que quelque reservé que soit le P. Ephraïm de Nevers sur ce qui regarde l'Inquisition qui l'a fait tant souffrir, il lui est cependant échapé de dire que rien ne lui avoit été plus insupportable, que l'ignorance de ces Ministres.

Le Promoteur, en lisant les informations, avoit dit qu'outre tout ce que j'avois avoué, j'étois de plus accusé & suffisamment convaincu d'avoir parlé avec mépris de l'Inquisition & de ses Ministres, & d'avoir même tenu des discours peu respectueux du

ſouverain Pontife, & contre ſon autorité. Il concluoit que l'opiniâtreté que j'avois témoignée juſques alors, en mépriſant tant de délais & d'avertiſſemens charitables que l'on m'avoit donnés, étant une preuve convaincante que j'avois eu de très pernicieux deſſeins, & que mon intention avoit été d'enſeigner & de fomenter l'Héréſie, j'avois par conſéquent encouru la peine d'excommunication majeure, que mes biens devoient être confiſqués au profit du Roi, & moi livré pour être brulé.

Je laiſſe à penſer à ceux qui liront ceci, l'état que purent produire dans mon eſprit les cruelles concluſions du Promoteur du Saint Office: cependant je puis aſſurer que quelques terribles que fuſſent ces paroles, la mort dont j'étois menacé me parut alors bien moins à appréhender, que la continuation de mon eſclavage; ainſi malgré le trouble & le ſerrement de cœur qui me prit à ces concluſions que l'on faiſoit contre moi, je ne laiſſai pas de répondre aux nouvelles accuſations qui venoient de m'être ſignifiées; qu'à l'égard de mes intentions, elles n'avoient jamais été mauvaiſes; que j'avois tou-

Digitized by Google

toujours été très Catholique; que tous ceux avec qui j'avois vécu dans les Indes, le pouvoient témoigner, & particulièrement le P. Ambroise & le P. Yves, tous deux Capucins François, qui m'avoient ouï plusieurs fois en Confession.

J'ai sçu depuis ma sortie, que le P. Yves étoit actuellement à Goa dans le même tems que je le citois comme un témoin de mon innocence; que j'avois fait quelquefois jusqu'à seize lieues, pour satisfaire au devoir Pascal; que si j'avois eu quelques Héréfies dans le cœur, il m'étoit bien aisé de m'établir dans les lieux des Indes où l'on peut vivre & parler en toute liberté, & que je n'aurois pas choisi ma demeure dans les Etats du Roi de Portugal; que j'étois au contraire entré plusieurs fois en dispute contre les Hérétiques pour la défendre; qu'à la vérité je me souvenois d'avoir parlé avec trop de liberté du Tribunal devant lequel j'étois, & des personnes qui l'occupoient: mais que j'étois surpris qu'on me voulût faire un grand crime d'une chose qu'on avoit traité de bagatelle, lorsque je l'avois voulu déclarer il y avoit près d'un an & demi: que pour ce qui re-

Digitized by Google

gardoit le Pape, je ne me souvenois pas d'en avoir parlé de la maniere que le portoient mes accusations; que cependant si l'on vouloit bien m'en dire le détail, j'avouerois de bonne foi la vérité.

L'Inquisiteur prenant la parole me dit que l'on me donnoit du tems pour penser à ce qui regardoit le Souverain Pontife: mais qu'il ne pouvoit assez admirer mon impudence en ce que j'assurois avoir confessé ce qui regardoit l'Inquisition; puisqu'il étoit très certain que je n'en avois pas ouvert la bouche; & que si j'eusse fait ma déclaration sur cet article dans le tems que je disois l'avoir fait, je n'aurois pas demeuré si longtems en prison. Je me souvenois si bien de ce que j'avois dit, & de ce qu'on m'avoit répondu, & j'étois d'ailleurs si transporté de colère de me voir ainsi joué, que si l'on ne m'eût fait retirer aussi-tôt après avoir signé ma déposition, peut-être n'aurois-je pu m'empêcher de dire des injures à mon Juge: & si j'avois eu autant de force & de liberté que ma passion me donnoit de courage, peut-être n'auroit-il pas été quitte pour des paroles outrageantes.

Je

Je fus encore appellé trois ou quatre fois en moins d'un mois à l'Audience, où l'on ne pressa de confesser ce dont j'étois accusé touchant le Pape. L'on m'y signifia même une nouvelle preuve, que le Promoteur prétendoit avoir été tirée contre moi sur ce sujet, & qui ne contenoit rien de différent de ce qu'il m'en avoit déja dit: mais ce qui montre clairement que cette accusation n'étoit qu'une fausseté inventée exprès afin de me faire parler, c'est que l'on ne me voulut pas dire le détail de ce que l'on prétendoit que j'avois avancé. Enfin, voyant qu'on ne pouvoit plus rien tirer de moi, on cessa de m'en parler; & cet article ne fut pas inséré dans mon procès, lorsqu'on en fit la lecture publique en l'Acte de Foi.

Dans ces dernières Audiences, on essaia encore de me faire avouer que dans les faits dont je convenois, mon intention avoit été de défendre l'Hérésie: mais c'est de quoi je ne voulus jamais demeurer d'accord, n'y ayant rien de plus éloigné de la vérité. Pendant les mois de Novembre & Décembre, j'entendois sous les matins les cris de ceux à qui l'on donnoit la ques-

tion, qui eſt ſi cruelle, que j'ai vu pluſieurs perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qui en étoient demeurées eſtropiées, & entre autres le prémier compagnon qu'on m'avoit donné pendant ma priſon.

On n'a aucun égard dans ce Tribunal à la qualité, à l'âge, ni au ſexe: on y traite tout le monde avec une égale ſévérité, & tous ſont indifféremment appliqués à la torture preſque nuds, lorſque l'intérêt de l'Inquiſition le requiert. Il me ſouvenoit d'avoir oüi dire avant que d'entrer dans les priſons du Saint Office, que l'Auto da Fé ſe faiſoit ordinairement le prémier Dimanche de l'Avent: parce qu'on lit en ce jour-là dans l'Egliſe l'endroit de l'Evangile où il eſt parlé du Jugement dernier, & que les Inquiſiteurs prétendent par cette cérémonie en faire une vive & naturelle répréſentation. J'étois perſuadé d'ailleurs qu'il y avoit un fort grand nombre de priſonniers, le profond ſilence qui règne dans cette maiſon, m'ayant donné moyen de compter à peu près combien on ouvroit de portes aux heures du repas. J'avois de plus une connoiſſance preſque certaine qu'il étoit arrivé un Ar-

ché-

Digitized by Google

chévêque à Goa au mois d'Octobre, après que le Siège de cette Ville avoit vaqué près de trente ans. Du moins je le croyois ainsi, parce que l'on avoit extraordinairement carillonné à la Cathédrale pendant neuf jours auxquels ni l'Eglise universelle, ni celle de Goa en particulier, ne solemnise aucune Fête remarquable. Je savois que ce Prélat étoit attendu, même avant ma détention.

Toutes ces raisons me faisoient espérer que je pourrois sortir au commencement du mois de Décembre; mais quand je vis le premier & le second Dimanche de l'Avent passés, je ne doutai pas que ma liberté ou mon supplice ne fussent tout au moins reculés d'un an.

A l'égard de l'Auto da Fé de Goa, nous continuerons de faire parler M. Dellon.

Comme je me persuadois, dit-il, que l'Auto da Fé ne se faisoit jamais qu'au commencement de Décembre, le voyant tout passé sans remarquer aucune disposition à cette effroiable cérémonie, je me déterminai à souffrir encore une année: cependant lorsque je m'y attendois le moins, je me trouvai

à la veille de sortir de la dure captivité où je languissois depuis deux ans. Je remarquai que le Samedi onzième Janvier 1676, ayant voulu après le dîné donner mon linge, selon la coutume, aux Officiers pour le faire blanchir, ils ne le voulurent pas recevoir, & me remirent au lendemain.

Je ne manquai pas à bien faire des réflexions sur la cause de ce refus extraordinaire; & n'en trouvant aucune qui me satisfit, je conclus que l'Auto da Fé se pourroit bien faire le lendemain: mais je me confirmai bien plus dans mon opinion, ou plutôt je la tins pour toute assurée, lorsqu'après avoir entendu sonner Vêpres à la Cathédrale, l'on sonna tout aussi-tôt Matines: ce qui ne s'étoit pas encore fait depuis que j'étois prisonnier, excepté la veille de la Fête-Dieu, que l'on célèbre dans les Indes le Jeudi qui suit immédiatement la *Quasimodo*, à cause des pluies continuelles qui y tombent dans le tems qu'on la solemnise en Europe.

Il sembloit que la joie devoit commencer à reprendre place dans mon cœur; puisque je me croyois à la veille de sortir de ce tombeau, où j'étois

tois enseveli tout vivant depuis deux ans : cependant la crainte que m'avoient causée les funestes conclusions du Promoteur, & l'incertitude où je me trouvois de ce que l'on feroit de moi, redoublèrent si fort mes inquiétudes & mes douleurs, que je passai le reste de ce jour, & une partie de la nuit, dans un état capable de donner de la pitié à tout autre qu'à ceux à qui j'avois affaire.

On m'apporta le souper que je refusai, & que contre l'ordinaire on ne me pressa pas trop de recevoir ; & d'abord que les portes furent fermées, je m'abandonnai entièrement aux tristes pensées qui m'occupoient. Enfin après bien des pleurs & des soupirs, accablé de chagrin & d'imaginations mortelles, je m'assoupis un peu sur les onze heures du soir. Il n'y avoit pas longtems que j'étois endormi, lorsque mon sommeil fut tout d'un coup interrompu par le bruit que firent les Gardes en ouvrant les verroüils de ma cellule. Je fus surpris d'y voir entrer des gens avec de la lumière, n'y étant pas accoutumé ; & l'heure qu'il étoit, contribuoit beaucoup à redoubler mon appréhension.

L'Al-

L'Alcaïde me préſenta un habit qu'il m'ordonna de vêtir, & de me tenir prêt à ſortir quand il me viendroit appeller, & ſe retira laiſſant dans ma chambre une lampe allumée. Je n'eus dans cette occaſion ni la force de me lever, ni celle de répondre; & dès l'inſtant que ces hommes m'eurent quitté, je fus ſaiſi d'un tremblement univerſel & violent, que de plus d'une heure il ne me fut pas poſſible de regarder l'habillement qu'on m'avoit apporté. Enfin je me levai, & m'étant proſterné contre terre devant une Croix que j'avois peinte ſur la muraille, je me recommandai à Dieu, & abandonnai mon ſort entre ſes mains; puis je me couvris de cet habit qui conſiſtoit en une veſte dont les manches venoient juſqu'au poignet, & un calleçon qui deſcendoit juſques ſur les talons; le tout de toile noire rayée de blanc. Je n'eus pas longtems à attendre, après que j'eus pris l'habit que l'on m'avoit laiſſé.

Ces Meſſieurs, qui étoient venus la prémière fois un peu avant la nuit, revinrent ſur les deux heures du matin dans ma chambre, d'où il me firent ſortir pour me mener dans une longue gal-

Digitized by Google

gallerie, où je trouvai bon nombre de mes compagnons de misère déja arrangés debout contre la muraille: je m'y mis à mon rang, & il en vint encore plusieurs après moi. Quoiqu'il y eût près de deux cens hommes dans cette gallerie, comme tous gardoient un très profond silence; que dans ce grand nombre il n'y en avoit qu'environ douze blancs qu'on avoit peine à distinguer d'entre les autres, & que tous étoient comme moi vêtus de toile noire, on eût facilement pris toutes ces personnes pour autant de statues posées contre le mur, si le mouvement de leurs yeux, dont le seul usage leur étoit permis, n'eût fait connoître qu'elles étoient vivantes. L'endroit où nous étions ainsi assemblés, n'étoit éclairé que par un petit nombre de lampes dont la lumière étoit si lugubre, que cela joint à tant d'objets noirs, tristes & funestes, sembloit n'être qu'un appareil pour célébrer des funérailles.

Les femmes, qui étoient vêtues de même étoffe que nous, étoient dans une gallerie voisine, où nous ne pouvions les voir; mais je pris garde que dans un dortoir peu éloigné du nôtre;

il

Digitized by Google

il y avoit aussi des prisonniers & des personnes vêtues de noir & en habit long, qui se promenoient de tems en tems. Je ne savois alors ce que c'étoit; mais j'appris peu d'heures après, que ceux qui devoient être brulés étoient là, & que ceux qui se promenoient étoient leurs Confesseurs. Comme j'ignorois les formalités du Saint Office, quelque désir que j'eusse eu de mourir par le passé, j'appréhendois alors d'être du nombre de ceux qu'on devoit condamner au feu.

Je me rassurai cependant un peu, en considérant que je n'avois rien dans mon habillement qui me distinguât des autres, & qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'on dût faire mourir un si grand nombre de personnes qui étoient parées comme moi. Après que nous fumes tous rangés contre la muraille de cette gallerie, on nous donna à chacun un Cierge de cire jaune; on apporta ensuite des paquets d'habits faits comme des Dalmatiques ou de grands scapulaires; ils étoient de toile jaune avec des Croix de Saint André, peintes en rouge devant & derrière. On a coutume de donner ces sortes de marques à ceux qui ont commis, ou qui

Digitized by Google

qui passent pour avoir commis des crimes contre la Foi de Jésus-Christ, soit Juifs, Mahométans, Sorciers ou Hérétiques, qui ont été auparavant Catholiques. On appelle ces grands scapulaires avec ces Croix de Saint André, Sambénito.

Ceux qui sont tenus pour convaincus, & qui persistent à nier les faits dont ils sont accusés, ou qui sont relaps, portent une autre espèce de scapulaire, appellé *Samarra*, dont le fonds est gris. Le portrait du patient y est représenté au naturel devant & derrière, posé sur des tisons embrasés, avec des flammes qui s'élèvent, & des Démons tout à l'entour. Leurs noms & leurs crimes sont écrits au bas du portrait: mais ceux qui s'accusent après qu'on leur a prononcé leur Sentence, & avant leur sortie, & qui ne sont pas relaps, portent sur leurs Samarras des flammes renversées la pointe en bas; ce qu'on appelle *Fogo révolto*, c'est-à-dire, feu renversé.

On distribua des Sambénitos à une vintaine de Noirs accusés de Magie, à un Portugais atteint de même crime, & qui de plus étoit Chrétien nouveau; & comme on ne vouloit pas se venger de

de moi à demi, & qu'on avoit réſolu de m'inſulter juſqu'au bout, on m'obligea de vêtir un habit ſemblable à celui des Sorciers & des Hérétiques, quoique j'euſſe toujours fait profeſſion de la Foi Catholique, Apoſtolique & Romaine; ce que mes Juges auroient pu aiſément ſavoir par une infinité de perſonnes, tant étrangères que de ma Nation, avec qui j'avois demeuré en divers endroits des Indes.

Mon appréhenſion redoubla quand je me vis ainſi paré, parce qu'il me ſembla que n'y ayant parmi un ſi grand nombre de criminels, que vingt-deux perſonnes à qui l'on eût donné de ces honteux Sambénitos, il pourroit bien arriver que ce ſeroient-là ceux pour qui il n'y avoit point de miſéricorde.

Je vis paroître enſuite cinq Bonnets de carton, élevés en pointe à la façon d'un pain de ſucre, tout couverts de Diables & de flammes de feu, avec un écriteau à l'entour, qui exprimoit ce mot, *Feiticéro*, c'eſt-à-dire Sorcier. On appelle ces bonnets, *Carrochas*; on les poſa ſur les têtes d'autant de perſonnes, les plus coupables d'entre celles qui étoient accuſées de magie; & comme elles ſe trouvèrent aſſez près de moi, je

Digitized by Google

je crus qu'on ne manqueroit pas de m'en préſenter auſſi un, ce qui n'arriva pourtant pas.

Je ne doutai preſque plus alors que ces miſérables ne duſſent effectivement être brulés; & comme ils n'étoient pas mieux inſtruits que moi des formalités du Saint Office, j'ai ſu d'eux depuis, que dans ce moment ils avoient cru leur perte inévitable. Chacun étant ainſi orné ſelon la qualité de ſes crimes, nous eumes la liberté de nous aſſeoir par terre, attendant de nouveaux ordres.

Sur les quatre heures du matin, des ſerviteurs de la maiſon vinrent à la ſuite des Gardes, pour diſtribuer du pain & des figues à ceux qui en voulurent; mais quoique je n'euſſe pas ſoupé le ſoir précédent, je me trouvois ſi peu diſpoſé à manger, que je n'aurois rien pris, ſi un des Gardes s'étant approché de moi, ne m'eût dit: prenez votre pain, & ſi vous ne pouvez le manger à préſent, mettez-le dans votre poche; car vous aurez aſſurément faim avant que de revenir. Les paroles de cet homme me furent d'une grande conſolation, & diſſipèrent toutes mes craintes, par l'eſpérance qu'el-

Digitized by Google

les me donnoient de mon retour ; ce qui m'obligea à suivre son conseil.

Après avoir bien attendu, le jour parut sur les cinq heures, & on put alors remarquer sur le visage d'un chacun, les divers mouvemens de honte, de douleur & de crainte, dont ils étoient agités ; car quoique tous ressentissent de la joie, se voyant sur le point d'être délivrés d'une captivité si dure & si insupportable, cette joie étoit cependant fort diminuée par l'incertitude où l'on étoit de ce qu'on devoit devenir.

On commença à sonner la grosse cloche de la Cathédrale, un peu avant que le Soleil fût levé ; ce qui est comme un signal pour avertir les peuples d'accourir, pour voir l'Auguste cérémonie de l'Auto da Fé, qui est comme le triomphe du Saint Office.

D'abord on nous fit sortir un à un. Je remarquai, en passant de la galerie dans la grande salle, que l'Inquisiteur étoit assis à la porte, ayant près de lui un Sécrétaire debout ; que la salle étoit remplie d'habitans de Goa, dont les noms étoient écrits sur une liste que le Sécrétaire tenoit à ses mains, & qu'en même tems qu'on faisoit sortir un pri-

Digitized by Google

sonnier, il nommoit un de ces Messieurs qui étoient dans la salle, qui s'approchoit aussitôt du criminel pour l'accompagner, & lui servir de Parrain en l'Acte de Foi. Ces Parrains sont chargés des personnes qu'ils accompagnent, ils sont obligés d'en répondre, & de les représenter quand la fête est finie.

Messieurs les Inquisiteurs prétendent leur faire beaucoup d'honneur, quand ils les choisissent pour cette fonction. J'eus pour Parrain le Général des Vaisseaux Portugais dans les Indes: je sortis avec lui; & d'abord que je fus dans la rue, je vis que la Procession commençoit par la Communauté des Dominicains, qui ont ce privilège à cause que Saint Dominique leur Fondateur, a aussi été de l'Inquisition. Ils étoient précédés par la bannière du Saint Office, dans laquelle l'image du Fondateur est représentée en broderie très riche, tenant un glaive d'une main, & de l'autre une branche d'olivier avec cette inscription: *Justitia & Misericordia.* Ces Religieux sont suivis des prisonniers, qui marchent l'un après l'autre, ayant chacun son Parrain à son côté, & un cierge à la main.

Les moins coupables vont les premiers ; & comme je ne paſſois pas pour un des plus innocens, il y en avoit plus de cent qui me précédoient. Les femmes étoient mêlées parmi les hommes, & l'ordre de cette marche n'étoit pas réglé par la diverſité des ſexes, mais ſeulement par l'énormité des crimes. J'avois comme tous les autres la tête & les pieds nuds, & je fus fort incommodé pendant cette marche, qui dura plus d'une heure, à cauſe des petits cailloux dont les rues de Goa ſont parſemées, qui me mirent les pieds en ſang.

On nous fit promener dans les plus grandes rues, & nous fumes par-tout regardés d'une foule innombrable de peuple, & qui bordoit tous les chemins par où nous devions paſſer ; car on a ſoin d'annoncer au Prône dans les Paroiſſes des lieux éloignés, l'Acte de Foi, longtems avant qu'il ſe faſſe. Enfin couverts de honte & de confuſion, & très fatigués de la marche, nous arrivames en l'Egliſe de Saint François, qui étoit pour cette fois deſtinée & préparée pour la célébration de l'Auto da Fé. Le grand Autel étoit paré de noir, & il y avoit deſſus ſix chandeliers d'ar-

Digitized by Google

d'argent, avec autant de cierges de cire blanche allumés.

On avoit élevé aux deux côtés de l'Autel deux manières de Trônes; l'un à droite pour l'Inquisiteur & ses Conseilliers, l'autre à gauche pour le Viceroi & sa Cour. A quelque distance & vis-à-vis du grand Autel, tirant un peu vers la porte, on avoit dressé un autre Autel sur lequel on avoit mis dix Missels ouverts. Delà jusqu'à la porte de l'Eglise, on avoit fait une gallerie large d'environ trois pieds, avec une balustre de chaque côté; & de part & d'autre on avoit placé des bancs pour asseoir les criminels & leurs Parrains, qui s'y alloient mettre à mesure qu'ils entroient dans l'Eglise, ensorte que les prémiers venus étoient plus proche de l'Autel.

Aussitôt que je fus entré & placé en mon rang, je m'appliquai à considérer l'ordre qu'on faisoit observer à ceux qui venoient après moi. Je vis que ceux à qui on avoit donné ces horribles Carrochas dont j'ai parlé, marchoient les derniers de notre troupe; qu'immédiatement après eux on portoit un grand Crucifix, dont la face regardoit ceux qui le précédoient, &

Digitized by Google

qui étoit suivi de deux personnes, & de quatre statues à hauteur d'homme, représentées au naturel, attachées chacune au bout d'une longue perche, & accompagnées d'autant de caisettes portées chacune par un homme, & remplies des ossemens de ceux que les statues représentoient. La face du Crucifix tournée vers ceux qui le précèdent, marque la Miséricorde dont on a usé à leur égard, en les délivrant de la mort, quoiqu'ils l'eussent justement méritée; & le même Crucifix tournant le dos à ceux qui le suivent, signifie que ces infortunés n'ont plus de grace à espérer: c'est ainsi que tout est mystérieux dans le Saint Office. La manière dont ces misérables étoient vêtus, n'étoit pas moins propre à inspirer de l'horreur que de la pitié.

Les personnes vivantes, aussi-bien que les statues, portoient des Samarras de toile grise, toutes peintes de Diables, de flammes & de tisons embrasés, sur lesquelles la tête du patient étoit représentée au naturel devant & derrière, avec sa Sentence écrite au bas, portant en abrégé & en gros caractères, son nom, celui de sa patrie, & le crime pour lequel il étoit con-

Digitized by Google

condamné. Outre cet habillement épouventable ils avoient encore de ces funestes Carrochas, couverts comme les vêtemens, de Flammes & de Démons.

Les petits coffres où étoient enfermés les os de ceux qui étoient morts, & à qui le procès avoit été fait, devant, ou après le décès, pendant ou avant leur détention, afin de donner lieu à la confiscation de leurs biens, étoient aussi peints de noir, & couverts de démons & de flammes. Il faut ici remarquer, que l'Inquisition ne borne pas sa Juridiction sur les personnes vivantes, ou sur celles qui sont mortes dans les prisons; mais qu'elle fait encore souvent le procès à des gens qui sont décédés plusieurs années avant que d'avoir été accusés, lorsqu'après leur mort ils sont chargés de quelque crime considérable; qu'en ce cas on les déterre; & s'ils sont convaincus, on brule leurs ossemens dans l'Acte de Foi, & l'on confisque tous leur biens, dont on dépouille soigneusement ceux qui ont recueilli leur succession.

Je n'avance rien ici que je n'aye vu moi-même pratiquer, puisqu'entre les

sta-

ſtatues qui parurent quand je ſortis de l'Inquiſition, il y en avoit une qui repréſentoit un homme décédé depuis longtems, à qui on venoit de faire le procès, qu'on avoit déterré, de qui les biens furent confiſqués, & dont les os furent brulés, ou peut-être ceux de quelque autre qui avoit été inhumé dans le même lieu.

Ces malheureux étant entrés dans l'équipage funèbre que je viens de décrire, & s'étant aſſis dans les places qui leur étoient deſtinées proche la porte de l'Egliſe, l'Inquiſiteur ſuivi de ſes Officiers entra, & s'alla placer ſur le Tribunal qui lui étoit préparé au côté droit de l'Autel, pendant que le Viceroi & ſa Cour ſe mirent à gauche. Le Crucifix fut poſé ſur l'Autel entre les ſix chandeliers, & chacun étant ainſi dans ſon poſte, & l'Egliſe remplie d'autant de monde qu'elle en pouvoit contenir, le Provincial des Auguſtins monta en chaire & prêcha pendant une demi-heure.

Malgré l'embarras & le trouble d'eſprit où je me trouvois, je ne laiſſai pas de remarquer la comparaiſon qu'il fit de l'Inquiſition avec l'Arche de Noé, entre leſquelles il trouva pourtant

Digitized by Google

tant cette différence, que les animaux qui entrèrent dans l'Arche, en sortirent après le déluge, de même nature qu'ils y étoient entrés; mais que l'Inquisition avoit cette admirable propriété, de changer de telle sorte ceux qui y étoient renfermés, que l'on en voyoit sortir doux comme des agneaux, ceux qui en y entrant avoient la cruauté des loups & la fierté des lions.

Le Sermon étant fini, deux Lecteurs montèrent tour à tour dans la chaire, pour y lire publiquement les procès de tous les coupables, & leur signifier les peines auxquelles ils étoient condamnés. Celui de qui on lisoit le procès, étoit pendant ce tems conduit par l'Alcaïde au milieu de la gallerie, où il restoit debout un cierge allumé en la main, jusqu'à ce que sa Sentence fût prononcée. Et comme on suppose que tous les criminels ont encouru la peine d'excommunication majeure, la lecture étant finie on le menoit au pied de l'Autel où étoient les Missels, sur l'un desquels on lui faisoit mettre les mains, après s'être mis à genoux, & il restoit en cette posture, jusqu'à ce qu'il y eût autant de personnes que de livres. Pour lors le Lecteur cessoit la

Digitized by Google

lecture des procès, pour prononcer à haute voix une confession de Foi, après avoir brièvement exhorté les coupables à la réciter de cœur & de bouche en même tems que lui; ce qui étant fait, chacun retournoit à sa place, & on recommençoit à lire les procès.

Je fus appellé en mon rang, & j'entendis que toute mon affaire rouloit sur trois chefs: le premier, pour avoir soutenu l'invalidité du Batême *Flaminis*; le second, pour avoir dit qu'on ne devoit pas adorer les Images, & avoir blasphémé contre celle d'un Crucifix, en disant d'un Crucifix d'yvoire, que c'étoit une piéce d'yvoire; & enfin, pour avoir parlé avec mépris de l'Inquisition & de ses Ministres: mais plus que tout, pour la mauvaise intention que j'avois eue, en disant toutes ces choses, à raison desquels crimes j'étois déclaré excommunié, & pour réparation, mes biens confisqués au profit du Roi, & moi banni des Indes, & condamné à servir dans les galéres de Portugal pendant cinq années, & de plus à accomplir les autres pénitences qui me seroient enjointes dans le particulier par les Inquisiteurs. De tou-

Digitized by Google

toutes ces peines, celle qui me parut la plus fâcheuse, fut de me voir dans une nécessité indispensable de quitter les Indes, où j'avois résolu de voyager encore longtems.

Ce chagrin n'étoit cependant pas si grand, qu'il ne fût beaucoup adouci par l'espérance de me voir bientôt hors des mains du Saint Office. Ma confession de Foi étant faite, je retournai en ma place; & je profitai alors de l'avis que le Garde m'avoit donné de ne pas refuser mon pain; car la cérémonie ayant duré toute la journée, il n'y eut personne qui ne mangeât ce jour-là dans l'Eglise.

Lorsqu'on eut lu les procès de tous ceux à qui l'on faisoit grace en leur sauvant la vie, l'Inquisiteur quitta son siège, pour se revêtir de l'aube & de l'étolle; & étant accompagné d'environ vingt Prêtres qui avoient chacun une houssine en la main, il vint au milieu de l'Eglise, où après avoir récité diverses prières, nous fûmes absous de l'excommunication, (qu'on prétendoit que nous avions encourue), moyennant un coup de houssine que ces Prêtres donnèrent à chacun de nous sur son habit.

Je ne puis m'empêcher de rapporter ici une chose, qui fera voir jusqu'à quel point va la superstition Portugaise, dans tout ce qui a quelque rapport à l'Inquisition. C'est que durant la marche & pendant tout le tems que je restai dans l'Eglise, celui qui me servoit de Parrain ne me voulut jamais répondre, quoique je lui eusse parlé plusieurs fois, & qu'il me refusa même un peu de tabac en poudre que je lui demandois, tant il appréhendoit de participer à la censure dont il me croyoit lié. Mais d'abord que je fus absous, il m'embrassa, me donna du tabac, & me dit que pour lors il me reconnoissoit pour son frère, puisque l'Eglise m'avoit délié.

Cette cérémonie étant finie, & l'Inquisiteur s'étant remis en sa place, l'on fit venir l'une après l'autre les malheureuses victimes qui devoient être immolées par la Sainte Inquisition.

Il y avoit un homme, une femme, & les représentations de quatre hommes morts, avec les cassettes où leurs os étoient renfermés: l'homme & la femme étoient Indiens, noirs & Chrétiens, accusés de magie, & condamnés comme relaps; mais en effet, aussi peu

Digitized by Google

peu Sorciers que ceux qui les avoient condamnés. Des quatre Statues, deux répréſentoient auſſi deux hommes tenus pour convaincus de magie, & les deux autres, deux hommes Chrétiens nouveaux, qu'on diſoit avoir judaïzé; l'un deſquels étoit mort dans les priſons du Saint Office, & l'autre étoit décédé dans ſa maiſon, & étoit enterré depuis longtems dans ſa Paroiſſe; mais ayant été accuſé de Judaïſme depuis ſa mort, comme il avoit laiſſé des biens aſſez conſidérables; on avoit pris le ſoin de fouiller dans ſon tombeau, & d'en retirer les os pour les bruler en l'Acte de Foi.

On voit par-là, que la Sainte Inquiſition veut, comme Jéſus-Chriſt, éxercer ſon pouvoir ſur les vivans & ſur les morts. On lut les procès de ces infortunés, qui étoient tous terminés par ces paroles: Que le Saint Office ne pouvant leur faire de grace à cauſe de leur rechute ou de leur impénitence, & ſe trouvant indiſpenſablement obligé de les punir ſelon la rigueur des Loix, il les livroit pour être brulés.

A ces dernières paroles, un Huiſſier de la Juſtice ſéculière s'approchoit & prenoit poſſeſſion de ces infortunés, a-

près qu'ils avoient préalablement reçu un petit coup sur la poitrine, de la main de l'Alcaïde du Saint Office, pour marquer qu'ils en étoient abandonnés.

C'est ainsi que se termina l'Acte de Foi; & pendant que ces misérables furent conduits sur le bord de la rivière où le Vicerοi & sa Cour s'étoient assemblés, & où les buchers sur lesquels ils devoient être immolés étoient préparés dès le jour précédent, nous fumes ramenés à l'Inquisition par nos Parrains, sans observer aucun ordre. Quoique je n'aye pas été présent à l'exécution de ces personnes ainsi abandonnées du Saint Office, comme j'en ai été pleinement instruit par des gens qui en ont vu plusieurs fois de semblables, je rapporterai en peu de mots les formalités qui s'y observent.

Aussi-tôt que les condamnés sont arrivés à l'endroit où les Juges séculiers sont assemblés, on leur demande en quelle Religion ils veulent mourir, sans s'informer aucunement de leur procès, qu'on suppose avoir été parfaitement bien instruit, & eux fort justement condamnés, vu qu'on ne doute point de l'infaillibilité de l'Inquisition. Dès qu'ils

Digitized by Google

qu'ils ont répondu à cette unique interrogation, l'Exécuteur se saisit d'eux, les attache à des poteaux sur le bucher, où ils sont premièrement étranglés, s'ils meurent Chrétiens; & brulés vifs, s'ils persistent dans le Judaïsme ou dans l'Hérésie; ce qui arrive si rarement, qu'à peine en voit-on un exemple dans quatre Actes de Foi, quoiqu'il s'en faille très peu qu'on ne brule un assez bon nombre de personnes.

Le lendemain de l'exécution, on porte dans les Eglises des Dominicains, les portraits de ceux qu'on a fait mourir. Leurs têtes seulement y sont représentées au naturel, posées sur des tisons embrasés. On met au bas leur nom, celui de leur père & de leur Païs, la qualité du crime pour lequel ils ont été condamnés, avec l'année, le mois & le jour de l'exécution.

Si la personne qui a été brulée est tombée deux fois dans le même crime, on met ces mots au bas du portrait: *Morreo queimado, por Hereje relapso*: ce qui signifie qu'il a été brulé comme Hérétique relaps. Si n'ayant été accusé qu'une fois il persévère dans son erreur, on met *por Hereje contumaz*:

mais comme ce cas eſt bien rare, il y a auſſi bien peu de portraits avec cette Inſcription. Enfin, ſi n'ayant été accuſé qu'une ſeule fois par un nombre ſuffiſant de témoins, il perſiſte à ſe dire innocent, & qu'il profeſſe même le Chriſtianiſme juſqu'à la mort, on met au bas du tableau, *Morreo quemado por Heregje convito negativo*; c'eſt-à-dire, qu'il a été brulé comme Hérétique convaincu, mais qui n'a pas confeſſé: & l'on en voit un très grand nombre de cette dernière eſpèce.

Or on peut tenir pour aſſuré, que de cent Négatifs il y en a au moins quatre-vingt-dix-neuf qui ſont non ſeulement innocens du crime qu'ils nient, mais qui ont, outre l'innocence, le mérite d'aimer mieux mourir que de mentir, en s'avouant coupables d'un crime dont ils ſont innocens: car il n'eſt pas poſſible qu'un homme aſſuré d'avoir la vie, s'il confeſſe, perſiſte à nier, & aime mieux être brulé, que d'avouer une vérité dont l'aveu lui ſauve la vie. Ces épouvantables repréſentations ſont miſes dans la Nef & au deſſus de la grande porte de l'Egliſe, comme autant d'illuſtres trophées conſacrés à la gloire du Saint Office; & quand

Digitized by Google

quand cette face de l'Egliſe eſt ainſi tapiſſée, on en met ſur les aîles près de la porte. Ceux qui ont été à Lisbonne dans la grande Egliſe des Dominicains, qui n'eſt pas éloignée de la Maiſon de l'Inquiſition, y auront pu remarquer pluſieurs centaines de ces triſtes peintures.

J'étois ſi fatigué & ſi abbatu à mon retour de l'Acte de Foi, que je n'avois guère moins d'empreſſement pour rentrer dans ma priſon afin de m'y repoſer, que j'en avois eu les jours précédens pour en ſortir. Mon Parrain m'accompagna juſques dans la ſalle; & l'Alcaïde m'ayant mené dans la galerie, j'allai m'enfermer moi-même, pendant qu'il en conduiſoit d'autres.

Je me jettai d'abord ſur mon lit en attendant le ſoupé, qui ne fut que du pain & des figues, l'embaras de ce jour ayant empêché qu'on ne fît la cuiſine. Je ne laiſſai pas de beaucoup mieux repoſer cette nuit, que je n'avois fait depuis longtems; mais dès l'inſtant que le jour eut paru, j'attendis avec impatience ce que l'on feroit de moi.

L'Alcaïde vint ſur les ſix heures me demander l'habit que j'avois porté à la

Digitized by Google

Procession, que je lui rendis volontiers, & voulus lui remettre en même tems le Sambenito; mais il ne voulut pas le recevoir, parce que je n'en devois parer, sur-tout les Dimanches & les Fêtes, jusqu'à l'entier accomplissement de ma Sentence. On m'apporta à déjeuner sur les sept heures, & peu après je fus averti de faire un paquet de mes hardes, & de me tenir prêt pour sortir quand on me viendroit appeller. J'obéis à ce dernier ordre avec toute la diligence possible; sur les neuf heures un Garde étant venu ouvrir ma porte, je chargeai par son commandement mon paquet sur mes épaules, & le suivis jusques dans la grande salle, où la plupart des prisonniers étoient déja. Après avoir resté quelque tems en ce lieu, je vis entrer environ une vintaine de mes compagnons qui avoient été condamnés au fouet le jour précédent, & qui venoient pour lors de le recevoir de la main du Bourreau, par toutes les rues de la Ville.

Etant ainsi assemblés, l'Inquisiteur parut, devant qui nous nous mimes tous à genoux pour recevoir sa bénédiction, après avoir baisé la terre à ses pieds. On ordonna ensuite aux Noirs

qui

Digitized by Google

qui n'avoient point ou peu de hardes, de se charger de celles des Blancs. Ceux d'entre les Prisonniers qui n'étoient pas Chrétiens, furent envoyés sur le champ aux lieux portés par leur Sentence, les uns en exil, les autres aux galères ou à la maison où se fait la poudre, appellée *Casa da polvera*; & ceux qui étoient Chrétiens, tant blancs que noirs, furent conduits dans une maison louée exprès dans la Ville, pour les y faire instruire pendant quelque tems. Les salles & galleries du logis furent destinées pour coucher les Noirs; & ce que nous étions de Blancs, fumes mis dans une chambre séparée, où l'on nous enfermoit la nuit, nous laissant pendant le jour la liberté d'aller par toute la maison, & de parler avec ceux qui y étoient ou qui y venoient de dehors pour nous voir. On faisoit tous les jours deux Catéchismes, l'un pour les Noirs, & l'autre pour les Blancs; & l'on célébroit tous les jours la sainte Messe, où nous assistions tous, de même qu'à la Prière du matin & du soir.

Tandis que je restai dans cette maison, je fus visité par un Religieux Dominicain de mes amis, que j'avois connu

nu à Daman où il avoit été Prieur. Ce bon Père accablé de maladies & d'années, ne fut pas plutôt que j'étois sorti, qu'il se mit dans un Palanquin pour me venir voir. Il pleura mon desastre en m'embrassant tendrement, me témoigna qu'il avoit beaucoup appréhendé pour moi, qu'il s'étoit plusieurs fois informé de l'état de ma santé & de mes affaires, au Père Procureur des Prisonniers qui étoit son ami, & de même Ordre que lui; que cependant il avoit été fort longtems sans en pouvoir tirer de réponse; & qu'enfin après beaucoup de pressantes prières, tout ce qu'il en avoit pu savoir, étoit que je vivois encore. Je reçus bien de la consolation en voyant ce bon Religieux; & la nécessité où j'étois de quitter les Indes, nous faisoit presque également de la peine. Il eut encore la bonté de me venir voir plusieurs fois, il m'invita de revenir aux Indes aussitôt que je serois en liberté, & m'envoya diverses provisions pour le voyage que j'avois à faire, que l'état & le besoin où j'étois ne me permettoient pas d'espérer d'ailleurs.

Après avoir resté en cette maison jusqu'au 23 de Janvier, nous fumes con-

Digitized by Google

conduits encore dans la salle de l'Inquisition, & de là appellés chacun à son tour à la Table du Saint Office, pour y recevoir des mains de l'Inquisiteur un papier contenant les Penitences auxquelles il lui avoit plu de nous condamner ; j'y allai en mon rang, l'on m'y fit mettre à genoux, après avoir auparavant mis les mains sur les Evangiles, & promis en cette posture de garder inviolablement le secret, sur toutes les choses qui s'étoient passées, & dont j'avois eu connoissance pendant ma détention.

Je reçus ensuite de la main de mon Juge un écrit signé de lui, contenant les choses que je devois accomplir : & comme ce Mémoire n'est pas fort long, j'ai cru qu'il seroit bon de le mettre ici mot pour mot en François, comme il étoit en Portugais.

Dans les trois prochaines années, il se confessera & communiera ; la prémière, tous les mois ; & les deux suivantes, aux Fêtes de Pâques, de la Pentecôte, de Noël, & de l'Assomption de Notre-Dame.

Il entendra la Messe & le Sermon les Dimanches & les Fêtes, s'il en a la commodité.

Digitized by Google

Il récitera pendant lesdites trois années tous les jours cinq fois le *Pater* & l'*Ave Maria*, en l'honneur des cinq plaies de N. S. J. C.

Il ne liera amitié ni aucun commerce particulier avec des Hérétiques, ou des personnes dont la foi soit suspecte, qui puissent préjudicier à son salut.

Il gardera éxactement le secrét sur tout ce qu'il a vu, dit, ou ouï, ou qui s'est traité avec lui, tant à la Table, qu'aux autres lieux du Saint Office.

Le Lecteur ne sera pas fâché de trouver ici la Description de la Galère, qui est une prison de l'Inquisition à Lisbonne. La Galère porte ce nom, parce que n'y ayant point de Galères en Portugal, on y envoie ceux que le Saint Office ou les Juges laïcs condamnent à cette peine. Dans cette Galère tous les criminels sont attachés deux à deux par un pied seulement: leur chaîne a environ huit pieds de longueur; les prisonniers ont chacun à leur ceinture un crochet de fer pour la suspendre, ensorte qu'il en reste encore environ la longueur de trois pieds entre les deux.

Digitized by Google

Ces Forçats vont tous les jours travailler aux atteliers où l'on bâtit les Vaisseaux du Roi. Ils sont employés à porter du bois aux Charpentiers; ils déchargent les navires; ils vont chercher des pierres & du sable pour les lester, de l'eau & des vitailles pour leurs voyages. Ils servent à faire des étoupes, & enfin à tous les usages auxquels on trouve bon de les occuper pour le service du Prince ou des Officiers qui les commandent; quelque rudes & quelque vils que puissent être ces travaux. On trouve parmi ces Galériens des personnes condamnées par l'Inquisition; d'autres qui y sont envoyées par Sentences des Juges laïcs. Il y a des esclaves fugitifs ou incorrigibles que les maîtres mettent en ce lieu pour les châtier, & pour les ranger à leur devoir.

On y voit aussi des Turcs qui ont été faits esclaves sur les Vaisseaux Corsaires de Barbarie; & toutes ces personnes, de quelque qualité qu'elles soient, sont indifféremment employées à des travaux honteux & pénibles, si elles n'ont de l'argent pour donner aux Officiers qui les conduisent, & qui exer-

xercent une cruauté ſans exemple ſu
ceux qui n'ont pas le moyen de les
doucir, en leur donnant quelque cho
ſe de tems en tems.

Cette Galère terreſtre eſt bâtie ſu
le bord de la rivière; elle conſiſte en
deux très grandes ſalles, une haute &
l'autre baſſe; toutes deux ſont ordinai-
rement remplies, & les Forçats y ſont
couchés ſur des eſtrades avec des nat-
tes.

On leur raſe à tous la tête & la bar-
be une fois le mois: ils portent des
juſt-au-corps & des bonnets de drap
bleu. On leur fournit auſſi un capot
de groſſe ſerge griſe, qui leur ſert é-
galement de manteau pour le jour &
de couverture pendant la nuit; & ce
ſont là tous les vêtemens que le Prince
leur fait donner de ſix en ſix mois, a-
vec deux chemiſes de groſſe toile. On
donne à chacun de ces Galériens une
livre & demie de biſcuit fort dur & fort
noir à manger par jour, ſix livres de
viande ſalée par mois, avec un boiſ-
ſeau de pois, de lentilles ou de fèves,
dont ils peuvent faire ce que bon leur
ſemble. Ceux qui reçoivent quelque
ſecours d'ailleurs, vendent d'ordinaire
ces

Digitized by Google

ces denrées pour acheter quelque chose de meilleur selon leurs moyens. On ne leur donne point de vin; & ceux qui en veulent boire, l'achetent à leurs dépens.

Tous les jours de fort grand matin, fort peu de Fêtes exceptées, on les conduit à l'attelier, qui est éloigné de la Galère près d'une demi-lieue. Là ils travaillent sans relâche jusqu'à onze heures, à ce à quoi on juge à propos de les employer; on discontinue alors le travail jusqu'à une heure, & pendant ce tems-là ils peuvent ou manger ou se reposer. A une heure sonnée, on les remet au travail jusqu'à la nuit, qu'ils sont reconduits à la Galère. Dans cette maison, il y a une Chapelle où on dit la Messe les Dimanches & les Fêtes, & où divers Ecclésiastiques charitables viennent souvent faire des Catéchismes & des Exhortations aux Galériens.

Outre les alimens que le Prince fait donner à ces malheureux, ils reçoivent encore de fréquentes aumônes, ensorte que personne n'y endure de véritable disette. Lorsqu'il y a des malades, les Médecins & les Chirurgiens les visitent assiduement; & si leurs infirmi-

tés deviennent dangereuſes, on leur adminiſtre éxactement les Sacremens, & ils ne manquent d'aucun ſecours ſpirituel.

Si quelqu'un de ces Galériens commet une faute notable, il eſt fouetté d'une manière très cruelle; car on l'étend de ſon long, le ventre à terre: & pendant que deux hommes le tiennent dans cette ſituation, un troiſième lui frappe rudement ſur les feſſes avec une groſſe corde goudronnée qui enleve ordinairement des portions de chair conſidérables. Mr. Dellon en a vu plus d'une fois qui, après de pareils châtimens avoient les parties ſi mortifiées, qu'il falloit y faire de profondes inciſions, leſquelles dégénéroient en ulcères fâcheux & difficiles, enſorte que ces miſérables étoient pour longtems incapables de tout travail.

Lorſqu'un Forçat a des affaires où ſa préſence eſt abſolument néceſſaire, on lui permet d'y vaquer & d'aller par la Ville; & même ſans avoir de compagnon, en payant toutefois un garde qu'on lui donne, & qui le ſuit partout. En ce cas il porte ſa chaîne tout ſeul; & comme elle eſt fort longue, il la

Digitized by Google

la fait passer par dessus ses épaules, la laissant ensuite pendre par devant, ou par derrière, selon que cela lui est plus ou moins commode.

Comme l'Abbé de Vayrac a entrepris de nous instruire sur les procédures de l'Inquisition d'Espagne, & même de la justifier, on sera bien aise de trouver ici ce qu'il en dit, dans son Etat présent d'Espagne, où il traite du Tribunal de l'Inquisition. Voici ses paroles.

„ Je n'ai pas commencé de parler „ de l'Inquisition, & je me sens com„ me accablé sous le poids de la ma„ tière que je dois traiter. D'un côté, je n'ignore pas le danger que je „ cours, si par mégarde il vient à „ m'échaper quelque mot qui puisse „ choquer tant soit peu ce rédoutable „ Tribunal pour lequel tout le monde „ a un si profond respect, qu'il ne le „ croit jamais bien exprimer que par „ un religieux & mystérieux silence. „ D'un autre côté, pour donner à mon „ Lecteur une parfaite idée de l'Etat „ présent de l'Espagne, il faut de tou„ te nécessité que je l'instruise également de ce qui regarde le Gouver„ nement Ecclésiastique, & le Gou-

„ vernement Civil, & dans ce cas ;
„ par où m'y prendrai-je pour diſſiper
„ les calomnies qu'on a répandues
„ tant de fois contre un Tribunal reſ-
„ pectable, qui mérite la vénération
„ de tous les Fidèles, & que les Sou-
„ verains Pontifes & les Rois Catho-
„ liques ont toujours regardé comme
„ le Bouclier de la Religion Chrétien-
„ ne ?

„ J'avoue que ſi ceux qui ſe déchaî-
„ nent contre lui, avoient égard à la
„ qualité de ceux qui le compoſent,
„ ils en penſeroient tout autrement.
„ Ils verroient à ſa tête un Cardinal,
„ ou pour le moins un Prélat du pré-
„ mier ordre : ils trouveroient dans
„ ſes Membres tout ce que l'Eſpagne
„ a de plus diſtingué dans l'Etat Ec-
„ cléſiaſtique & Religieux, & dans la
„ Magiſtrature, & peut-être ne ſe-
„ roient-ils pas aſſez hardis pour pein-
„ dre de ſemblables Sujets comme des
„ juges barbares & implacables, plus
„ diſpoſés à punir des innocens, qu'à
„ faire grace à des coupables ; plus avi-
„ des du bien de ceux qui ont le mal-
„ heur de tomber entre leurs mains,
„ que zélés pour leur ſalut ; plus pro-
„ pres à entretenir une dévotion fan-

taſti-

Digitized by Google

„ taſtique, qu'à faire regner une ſoli-
„ de piété. Ils ne les armeroient pas
„ toujours, comme ils ſont, de car-
„ reaux & de foudres pour écraſer des
„ malheureux par les ſupplices les plus
„ cruels. Ils ſe diroient à eux-mê-
„ mes, qu'il n'eſt pas concevable que
„ dans un Etat policé, & où l'on faſſe
„ profeſſion du Chriſtianiſme, on ait
„ pu établir un Tribunal, où ſelon
„ eux la procédure ne tend qu'à la
„ ruine des Peuples & au renverſe-
„ ment du bon ordre, des Loix, de
„ la Juſtice, & de l'humanité. Mais,
„ par une fatalité que je ne puis com-
„ prendre, ſoit que les Auteurs qui
„ ont écrit ſur cette matière, ayent
„ travaillé ſur de faux Mémoires, ſoit
„ qu'ils aient confondu une Sainte &
„ Salutaire ſévérité avec une coupable
„ barbarie, il eſt conſtant qu'ils font
„ du Saint Office un lieu, où l'inno-
„ cence ni la fortune des hommes ne
„ ſont jamais en ſureté par les injuſti-
„ ces criantes qui s'y commettent; &,
„ ce qu'il y a de plus déplorable, c'eſt
„ que la prévention a tellement pré-
„ valu, que je deſeſpère en quelque
„ manière de pouvoir faire convenir
„ mes Compatriotes, que la circonſ-

Digitized by Google

„ pection, la sagesse, la justice & l'in-
„ tégrité, sont les vertus qui caracté-
„ risent les Inquisiteurs. J'entrepren-
„ drai pourtant de le faire; & le moy-
„ yen qui me paroît le plus efficace
„ pour y réussir; c'est de traiter de
„ l'Institution du Saint Office, des
„ Juges qui le composent, & de la
„ forme de procéder qu'ils obser-
„ vent.

„ Le Roi Ferdinand le Catholique
„ & la Reine Isabelle son épouse,
„ pleinement convaincus, que les
„ Maures mal convertis, & les Juifs,
„ par une exécrable politique, & par
„ un sordide intérêt, faisoient sem-
„ blant de vivre Chrétiennement, tan-
„ dis que les premiers observoient sé-
„ crétement les Dogmes détestables de
„ Mahomet, & que les autres judaï-
„ soient au grand scandale des Fidè-
„ les, qui ne se précautionnant pas
„ assez contre ces ennemis secrets de
„ la Foi & de la Doctrine de Jé-
„ sus-Christ, tomboient eux-mêmes
„ dans des desordres affreux par la
„ communication qu'ils avoient avec
„ eux, résolurent d'arrêter le cours
„ de tant d'abominations, en faisant
„ dans leurs Etats ce qu'on avoit fait

„ en

» en France du tems des Albigeois, » c'est-à-dire, en y établissant une In- » quisition qui n'auroit pour but que » de renouveller la sainte sévérité que » les Loix Ecclésiastiques ont presci- » te contre les Hérétiques, les Mau- » res, les Juifs, les Apostats, les A- » thées, les Impies, & les Superstiti- » tieux.

» Pour cet effet, ils exposèrent au » Souverain Pontife le besoin qu'avoit » la Religion, que ces prévaricateurs » fussent sévèrement punis, afin que » leur mauvais exemple n'altérât pas » davantage la pureté de la foi de » ceux qui faisoient profession publi- » que de la Doctrine de l'Eglise Ro- » maine; desorte qu'aiant obtenu du » Pape la permission d'établir l'Inqui- » sition en Espagne, ils jettèrent les » fondemens de ce Tribunal en 1478, » auquel les Souverains Pontifes ont » accordé par diverses Bulles tout leur » pouvoir en ce qui regarde la Foi » Catholique, sans qu'il y ait appel » des Sentences qu'il a prononcé, & » les Rois se sont dépouillés en sa fa- » veur de toute leur autorité, pour » connoître définitivement des confis- » cations des biens de ceux qui sont

» con-

„ convaincus d'Hérésie, d'Idolatrie
„ de Judaïsme, d'Apostasie, d'A
„ théïsme, d'Irreligion, de Superſti
„ tion, &c.

„ Ce Tribunal est composé d'un
„ Président avec titre d'Inquisiteur
„ Général & de Lieutenant du Pontife
„ Romain en Espagne: de six Con-
„ seillers sous le nom d'Inquisiteurs A-
„ postoliques: d'un Fiscal: d'un Sé-
„ crétaire de la Chambre: de deux
„ Sécrétaires du Conseil: d'un Algua-
„ sil-Major: d'un Receveur: de deux
„ Rapporteurs: de quatre Portiers ou
„ Huissiers: d'un Solliciteur, & de
„ plusieurs Qualificateurs, & Consul-
„ teurs, dont le nombre n'est pas dé-
„ terminé, y en ayant tantôt plus,
„ tantôt moins, parmi lesquels, de
„ droit il y en doit avoir un de l'Ordre
„ de Saint Dominique, en vertu d'un
„ Décret de Philippe III, du 16 Dé-
„ cembre de l'année 1618, par lequel
„ il lui accorde ce Privilège, & non
„ pas le Gouvernement absolu du
„ Conseil, comme quelques Auteurs
„ apochryphes l'ont avancé, & com-
„ me la plupart des gens le croyent
„ sur une Tradition fabuleuse.

„ La Charge d'Inquisiteur Général
est

Digitized by Google

„ eſt un poſte ſi éminent, que ſi le
„ Roi avoit un Fils Eccléſiaſtique, il
„ ne tiendroit pas à deshonneur de
„ l'occuper. Cela eſt ſi vrai, qu'on
„ m'a aſſuré que Philippe IV ayant
„ donné à un Sujet le choix de l'Ar-
„ chévêché de Tolède, ou de la char-
„ ge d'Inquiſiteur Général; & voyant
„ qu'il avoit préféré l'Archevêché,
„ dit: *Cet homme n'eſt pas ſi habile que*
„ *je croyois, puiſqu'il aime mieux être*
„ *Archévêque de Tolède, qu'Inquiſiteur*
„ *Général.* En effet ſa Juridiction eſt
„ ſi abſolue, que le Roi Catholique
„ n'a aucun ſujet qui ne lui ſoit ſoumis.
„ C'eſt le Roi qui le nomme, & le Pa-
„ pe le confirme. Lui ſeul conſulte
„ avec Sa Majeſté les places des In-
„ quiſiteurs, & Elle n'y pourvoit ja-
„ mais ſans ſon approbation. Il nom-
„ me avec le conſentement du Con-
„ ſeil à toutes les Charges des Tribu-
„ naux d'Inquiſition qui relevent du
„ Conſeil ſuprême, leſquels ſont éta-
„ blis à *Séville, à Tolède, à Grénade, à*
„ *Cordoue, à Cuença, à Valladolid, à*
„ *Murcie, à Llérada, à Logreño, à*
„ *Saint Jaques, à Sarragoſſe, à Valen-*
„ *ce, à Barcelone, à Mayorque, en*
„ *Sardaigne, aux Canaries, au Mé-*

„ *xique, à Carthagène, & à L.*
„ *ma.*

„ Chaque Tribunal ſubalterne eſt
„ compoſé de trois Inquiſiteurs, de
„ deux Sécrétaires, d'un Alguaſil, d'un
„ Receveur, d'un certain nombre de
„ Qualificateurs & de Conſulteurs, a-
„ vec leſquels les Inquiſiteurs confè-
„ rent ſur les affaires qui ſurviennent,
„ qualifient les propoſitions, examinent & corrigent les Livres qui s'imprimént, tant en Eſpagne que dans
„ les autres Païs.

„ Tous les Officiers du Conſeil ſuprême & des autres Tribunaux de
„ l'Inquiſition, ſont obligés de *faire*
„ des preuves authentiques de leurs
„ bonnes mœurs, de leur capacité, &
„ de la netteté de ſang, c'eſt-à-dire,
„ qu'ils doivent juſtifier qu'il n'y a jamais eu dans leurs familles ni Héré-
„ tiques, ni Maures, ni Juifs.

„ J'avoue que je me ſuis étonné
„ quelquefois de ce que l'Inquiſition
„ faiſoit arrêter les gens ſur une ſimple dénonciation, ou ſur des indices. Mais je ſuis revenu de mon
„ étonnement, lorsque j'ai appris que
„ le Saint Office ne ſe déterminoit jamais à cet acte de ſévérité, ſans a-

„ voir

Digitized by Google

„ voir bien examiné la qualité du Dé-
„ nonciateur, ſans avoir pris de gran-
„ des précautions pour approfondir ſi
„ c'eſt par haine ou par vengeance
„ qu'il fait ſa dénonciation. Bien ſou-
„ vent même fait-il avertir celui qui
„ eſt dénoncé, afin qu'il ſe corrige
„ s'il eſt coupable, ou qu'il ſe juſtifie
„ s'il eſt innocent. D'ailleurs, il faut
„ remarquer qu'il y a la peine du Ta-
„ lion contre le Dénonciateur ; mais
„ malheureuſement ceux qui font ce
„ métier-là ont grand ſoin de cacher
„ leur nom.

„ Il eſt bon, en paſſant, d'avertir
„ le Lecteur, que ceux qui diſent que
„ ceux qui ſont arrêtés dans les pri-
„ ſons du Saint Office ſont obligés de
„ deviner le crime dont ils ſont accu-
„ ſés, en impoſent à ce Tribunal ;
„ puiſqu'il eſt certain, que dès qu'ils
„ ſont arrêtés, on commence à inſ-
„ truire leur procès, & qu'on leur
„ donne un Avocat & un Procureur
„ pour défendre leur cauſe. Je con-
„ viens que leur captivité eſt dure ;
„ mais comme ils ne ſont arrêtés que
„ pour des crimes énormes, il ne faut
„ pas être ſurpris s'ils ſont gardés é-
„ troitement.

Digitized by Google

„ Il faut remarquer que les Tribu-
„ naux ſubalternes ne peuvent pas
„ conclure à la priſon contre les Prê-
„ tres, les Religieux, les Chevaliers
„ des Ordres Militaires & les Nobles,
„ ſans en donner avis au Conſeil ſu-
„ prême. Ils ſont encore dans l'obli-
„ gation de lui rendre compte chaque
„ mois de l'état des biens provenus
„ des confiſcations, & chaque année
„ ils lui doivent faire un fidèle rap-
„ port de toutes les cauſes qu'ils ont
„ jugées, & du nombre de ceux qu'ils
„ retiennent dans les priſons. Ceux
„ de Mayorque, de Sardaigne, des
„ Canaries & des Indes ne pouvant
„ pas avoir un commerce fréquent a-
„ vec lui à cauſe de l'éloignement, ne
„ rendent compte de tout ce qui ſe
„ paſſe qu'une fois l'an. Aucun Tri-
„ bunal inférieur ne peut célébrer
„ d'Acte de foi ſans une permiſſion
„ expreſſe du Conſeil ſuprême, lequel
„ pour une plus grande ſolemnité, y
„ envoye ordinairement un Conſeil-
„ ler.

„ La politique, tant du Conſeil ſu-
„ prême que des autres Tribunaux de
„ l'Inquiſition, eſt admirable, & le ſe-
„ cret qui s'y obſerve à l'égard de l'o-

„ béïſ-

Digitized by Google

„ béïſſance & de l'exactitude pour la
„ procédure, eſt impénétrable. Le
„ nombre des Inquiſiteurs, des Quali-
„ ficateurs, des Conſulteurs, des Com-
„ miſſaires, des Receveurs, des Fa-
„ millards, & des Alguazils qui ſont
„ ſujets au Conſeil ſuprême, eſt preſ-
„ que infini. On compte en Eſpagne
„ plus de 20000 Familliards répandus
„ dans les Provinces, leſquels pren-
„ nent plutôt cet Emploi pour ſe don-
„ ner du relief, & pour ſe faire reſ-
„ pecter, que par aucun motif d'inté-
„ rêt: c'eſt pourquoi parmi un ſi grand
„ nombre à peine s'en trouve-t-il 2000
„ qui ſoient employés. Ces Famil-
„ lards ſont comme des eſpèces d'E-
„ xempts prépoſés pour veiller ſur les
„ actions d'un chacun, & pour pren-
„ dre ceux qui ſont dénoncés.

„ Au reſte ce que je trouve de
„ plus triſte pour ceux qui ont été dé-
„ férés à l'Inquiſition, c'eſt que quel-
„ que innocens qu'ils ſoient, ils ſont
„ flétris pour toute leur vie, & ceux
„ qui ſe trouvent coupables, ſont pri-
„ vés pour toujours de toutes les char-
„ ges publiques ".

Avouons qu'il eſt fâcheux pour l'Inquiſition, que l'Abbé de Vayrac ſoit

Digitized by Google

Apologiſte ait quitté la ſimplicité du ſtile hiſtorique, & pris toute la pompe de l'art oratoire pour la juſtifier. Son énorde marque d'une manière bien ſenſible la difficulté de l'entrepriſe : il fait ſentir qu'il la connoit, & la préparation qu'il employe pour détruire les préjugés peu favorables à l'Inquiſition, ſemble annoncer une juſtification plus complète que celle que l'on trouve dans ſon Livre. Cependant comme il aime encore plus la vérité qu'il ne reſpecte l'Inquiſition, ſa ſincérité lui arrache des aveux qui ne juſtifient pas ce Tribunal.

On voit en effet qu'il ſe contredit lui-même, lorſqu'il dit que le Saint Office ne ſe détermine jamais à faire arrêter les gens *ſans avoir bien examiné la qualité du Dénonciateur, ſans avoir pris de grandes précautions pour approfondir ſi c'eſt par haine ou par vengeance qu'il fait ſa dénonciation*, puiſqu'il avoue peu de lignes après que *malheureuſement ceux qui font ce métier-là* (de Dénonciateurs), *ont grand ſoin de cacher leur nom.*

Il n'y a pas moins de contradiction en ce qu'il dit, que comme les priſonniers *ne ſont arrêtés que pour des crimes énormes, il ne faut pas être ſurpris s'ils*

Digitized by Google

s'ils ſont gardés étroitement : paroles qui ne s'accordent guère avec celles par leſquelles il finit ſa prétendue Apologie. *Ce que je trouve*, dit-il, *de plus triſte pour ceux qui ont été déférés à l'Inquiſition, c'eſt que quelque innocens qu'ils ſoient, ils ſont flétris pour toute leur vie, & ceux qui ſe trouvent coupables, ſont privés pour toujours de toutes les Charges publiques.*

Fin du Septième Tome.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

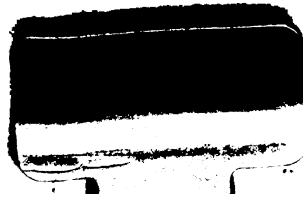

Digitized by Google